

République Algérienne Démocratique et populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
École Supérieure de Commerce D'Alger

Thèse de Doctorat
en Sciences de Gestion
Option : Finance

Thème :

**Intégration de l'Algérie à l'économie mondiale :
Chances à saisir, défis à relever.**

Élaborée par :

Bensalem Meriem

Encadré par :

Mr Dahia Abdelhafid

Maitre de conférences (A)

Dédicaces

Je dédie ce projet à mon mari Chafai, à mes très chers parents et à mes beaux parents qui n'ont jamais cessé de croire en moi et de m'encourager à travers les différentes phases de la rédaction de ce projet, qu'ils trouvent ici le témoignage de mon profond respect et ma reconnaissance.

A mes très chers enfants Wassil, Rania et Marwa pour leur patience et compréhension.

A ma grande sœur Mina que je ne remercierai jamais assez pour son soutien et sa bienveillance.

A mon petit frère Hamza qui n'a épargné aucun effort pour m'aider et me soutenir dans l'accomplissement de mon travail.

A mes deux frères aînés et leur petite famille pour leur soutien et leur solidarité.

Que Dieu vous protège et vous garde tous.

Remerciements

Nous rendons grâce à Dieu de nous avoir donné, le courage ainsi que la volonté de réaliser ce modeste travail.

Nos remerciements s'adressent en premier lieu à notre directeur de recherche, Monsieur Abdelhafid Dahia pour ses précieux conseils et son soutien, ainsi que tout le temps qu'il nous a consacré tout au long de la rédaction de ce projet.

Nous tenons également à exprimer nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce projet. Sans vous tous, cette thèse n'aurait pas vu le jour.

Liste des tableaux :

N°	Titre	Page
1	Résumé des résultats de régression (avant 1995)	15
2	Résumé des résultats de régression (après 1995)	16
3	Les droits de douanes moyens (1875-2007)	20
4	Croissance de la production mondiale 2004-2012	55
5	Évolution des exportations des marchandises et services 1970-1993	61
6	Exportations mondiales de marchandises par régions	63
7	La part des exportations des marchandises dans le PIB	64
8	Matrice des échanges de marchandises 1967	65
9	Matrice des échanges de marchandises 1998	66
10	Exportation de biens intra et extra-zone	66
11	Commerce de marchandises par région (2007-2009)	70
12	PIB et commerce des marchandises par région (2007-2010)	73
13	Exportation mondiales de marchandises et de services commerciaux (2005-2010)	76
14	La Répartition du stock d'IDE par pays d'origine	80
15	Évolution de certains indicateurs de l'IED et de la production internationale (1982-2003)	83
16	Répartition régionale des entrées et des sorties d'IED (1992-2003)	85
17	Modifications apportées aux régimes nationaux d'investissements (1995-2003)	86
18	La répartition sectorielle des projets d'IDE	89
19	Flux d'IED par région (2009-2011)	90
20	Croissance du PIB (%) annuel	111
21	Évolution du taux d'ouverture commerciale de la Chine (1982-2012)	113
22	Classement des pays exportateurs en valeur et en pourcentage	114
23	Évolution du taux de croissance annuel du PIB par période	115
24	Évolution des exportations de la Chine par grandes catégories de produits	116
25	Poids des entreprises à capitaux étrangers dans le commerce extérieur de la Chine	117
26	Les IDE en Chine	117
27	Importations de pièces et composants de produits électriques(en milliards de dollars)	121

28	Taux de change Yuan/Dollar	121
29	Engagements du secteur privé envers les infrastructures d'Afrique subsaharienne (2011)	127
30	L'économie informelle en pourcentage du PIB	130
31	Investissement dans la recherche-développement (2009)	132
32	Orientation de la politique commerciale et croissance moyenne annuelle du PIB réel par habitant dans 41 pays en développement (1963-1992)	140
33	Investissements	148
34	L'évolution des investissements en Algérie durant la période (1967-1977)	149
35	Évolution du stock de la dette extérieur de (1970 à 1980)	150
36	Évolution des recettes d'exportation	152
37	Croissance, emploi et productivité du travail	161
38	L'évolution des exportations algériennes de marchandises par Groupe de produits de 1994 à 1998	170
39	L'évolution des importations algériennes 1994 à 1998	171
40	La balance commerciale et le taux d'ouverture économique entre 1994 et 1998	172
41	L'évolution des exportations algériennes par branches entre 1999 et 2005	175
42	L'évolution des importations algériennes par branches entre 1999 et 2005	177
43	La balance commerciale et le taux d'ouverture économique entre 1999 et 2005	179
44	Contribution des industries à la valeur ajoutée globale	180
45	Taux moyens des droits de douane non pondérées (1980-1999)	183
46	Droits de douane appliqués aux importations des différents produits de 1993 à 2009	183
47	Tarif moyen dans différents pays en 2001	184
48	Les opérations de privatisation en Algérie 2003 – 2007	189
49	L'évolution de la valeur ajoutée durant la période (2000 – 2005)	190
50	Les cycles de négociations du GATT (1947-1994)	198
51	Estimations initiales des gains à attendre de l'accord de l'Uruguay Round	200
52	Gains à attendre du cycle de Doha	203
53	Les protocoles financiers	217
54	MEDA (1996-1999) au Maghreb	218
55	Impact fiscal du démantèlement tarifaire	225
56	Balance commerciale de 2005 à 2012	227

57	Importations de produits par grandes catégories économiques de 2005 à 2012	227
58	Exportations de produits par grandes catégorie économiques 2005-2012	229
59	Évolution des importations de l'Algérie par régions économiques de 2003 à 2013	231
60	Évolution des exportations Algériennes par régions économiques de 2003 à 2013	232
61	Évolution des recettes douanières de 2005 à 2013	233
62	Répartition des IDE par groupes d'investisseurs sur la période 2002-2008	234
63	Projets d'investissements étrangers durant la période (2002- 2008)	234
64	Évolution du taux d'ouverture commerciale de l'Algérie 2005-2012	236
65	Indicateurs sur les IDE en Algérie 2009-2011	238
66	Flux d'IDE entrants en Algérie en millions de dollars 2008-2012	238
67	Classement des pays africains en fonction des flux entrants d'IDE en 2010	239
68	Répartition de projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité durant la période 2002-2012	239
69	Évolution des indicateurs économiques de l'Algérie sur la période (2008-2012)	242
70	Exécution des contrats (2004-2014)	255
71	Commerce transfrontalier (2004-2014)	256
72	Création d'entreprise (2004-2014)	257
73	Octroi de permis (2004-2014)	257
74	Protection des investisseurs (2004-2014)	258

Liste des figures :

N°	Titre	Page
1	Evolution du degré d'ouverture du commerce mondial (1980 – 2011)	60
2	Principaux pays exportateur de marchandises en 1999	62
3	Principaux importateurs de marchandises en 1999	63
4	Evolution des exportations des marchandises de 2000 à 2012	67
5	Evolution des importations de marchandises de 2000 à 2012	68
6	Evolution des exportations et importation mondiales de marchandises 2001-2006)	68
7	Evolution des exportations de marchandises par catégories économiques (2001-2006)	69
8	Evolution des exportations mondiales des services commerciaux, 2005-2009	71
9	PIB et commerce des marchandises mondiaux	72
10	Les principaux pays exportateurs de marchandises en 2010	74
11	Les principaux pays importateurs de marchandises en 2010	75
12	Evolution des exportations et importations mondiales des services (2000-2012)	75
13	Évolution des IDE dans le monde de 1970 à 2003	81
14	Évolution des IDE dans le monde	88
15	Les stocks d'IDE en Algérie : 1990- 2002	89
16	Évolution des IDE (entrées nettes)	106
17	Évolution du taux d'inflation (1990-2012)	110
18	Évolution des exportations de la Chine (1950-2010)	114
19	Degré d'ouverture des économies en développement (1980 – 2010)	125
20	La part d'exportation des économies en développement dans les exportations mondiales (2011 – 2013)	126
21	Les IDE entrant en pourcentage du monde	129
22	Évolution du stock de la dette extérieur de 1970 à 1980	151
23	Évolution des indices des prix des hydrocarbures à l'exportation de 1967 à 1980	152
24	Évolution de la dette extérieure (1984-1989)	153
25	Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 1994	154

26	Evolution du taux de chômage (1977-1995)	155
27	Évolution du PIB de 1980 à 1990	156
28	Évolution de la dette et services de la dette extérieure de l'Algérie de 1980 à 1990	157
29	Evolution des importations de produits par grandes catégories économiques de 2005 à 2012	228
30	Évolution des exportations d'hydrocarbures et hors hydrocarbures en pourcentage du total des exportations de 2005 à 2012	229
31	Part des régions économiques dans les importations Algériennes en 2013	231
32	Part des régions économiques dans les exportations de l'Algérie en 2013	233
33	Répartitions d'IDE par régions en % relatif aux montants de projets (2002-2008)	235
34	Répartition d'IDE par régions en % relatif aux nombres de projets (2002-2008)	235
35	Évolution du taux d'ouverture commerciale 2005-2009	236
36	Évolution des flux nets d'IDE en Algérie 1996-2012	237
37	Répartition de projets d'investissement déclarés étrangers en pourcentage des montants durant la période 2002-2012	240

Liste des abréviations :

ADPIC	<i>Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle</i>
AGCS	<i>Accord Général sur le Commerce des Services</i>
AGOA	<i>African Growth and Opportunity</i>
ANDI	<i>Agence National de Développement des Investissement</i>
ANIREF	<i>Agence Nationale d'intermédiation et de Régulation Foncière</i>
ARTP	<i>Autorité de Régulation de la Poste et des télécommunications</i>
BEI	<i>Banque Européenne d'Investissement</i>
BIRD	<i>la Banque internationale pour la reconstruction et le développement</i>
BRI	<i>Banque des Règlements Internationaux</i>
BTPH	<i>Bâtiments et Travaux Publics et Hydrauliques</i>
CNI	<i>Conseil National de l'Investissement</i>
DIT	<i>Division Internationale du Travail</i>
EPE	<i>Entreprises Publiques Economiques</i>
FMI	<i>Fonds Monétaire International</i>
FMN	<i>Les firmes multinationales</i>
GATT	<i>General Agreement on Tariffs and Trade</i>
GUD	<i>Guichet Unique</i>
IPE	<i>Industrialisation par substitution ou Promotion d'Exportations</i>
ISI	<i>Industrialisation par Substitution aux Importations</i>
MEDA	<i>Mesures D'Ajustement</i>
MENA	<i>Middle East and North Africa</i>
MERCOSUR	<i>Mercado comun del Sur</i>
NASDAQ	<i>National Dealers Automatic Share Quotidien</i>
NEPAD	<i>Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique</i>
NPI	<i>Nouveaux Pays Industrialisés</i>
OCDE	<i>Organisation de Coopération et de Développement Économique</i>
OIC	<i>Organisation Internationale du Commerce</i>
OMC	<i>Organisation Mondiale du commerce</i>
PAS	<i>Plan d'Ajustement Structurel</i>

<i>PMA</i>	<i>Pays les Moyens Avancés</i>
<i>PRE</i>	<i>Plan de Relance Economique</i>
<i>PTM</i>	<i>Pays Tiers Méditerranéens</i>
<i>PVD</i>	<i>Pays En Voie de développement</i>
<i>RMB</i>	<i>Renminbi</i>
<i>STN</i>	<i>Sociétés Transnationales</i>
<i>SWIFT</i>	<i>Society for Worldwide International Interbank Telecommunication</i>
<i>TIC</i>	<i>Technologies de l'Information et de la Communication</i>
<i>UE</i>	<i>Union Européenne</i>
<i>ZES</i>	<i>Zones Economiques Spéciales</i>
<i>ZLE</i>	<i>Zones de Libre Echange</i>

S O M M A I R E

<i>Introduction générale</i>	1
------------------------------------	---

CHAPITRE I

Notions fondamentales de l'intégration à l'économie nationale

SECTION 1 : Revue de la littérature théorique et empirique	8
SECTION 2 : Définition, aspects et indicateurs de l'intégration à l'économie mondiale	18
SECTION 3 : Avantages et risques de l'intégration à l'économie mondiale	31

CHAPITRE II

Dynamique de l'économie mondiale

SECTION 1 : Tendances de l'économie mondiale	44
SECTION 2 : Dynamique du commerce mondial	58
SECTION 3 : Dynamique des flux d'IDE	78

CHAPITRE III

Les enseignements tirés des expériences d'intégration des Pays En Développement à l'économie mondiale

SECTION 1 : Les expériences réussies de l'intégration à l'économie mondiale	102
SECTION 2 : Des expériences d'intégration inefficace à l'économie mondiale	125
SECTION 3 : Les clés de succès d'une intégration efficace à l'économie mondiale	135

CHAPITRE IV

Politiques d'ouverture de l'économie algérienne et intégration à l'économie mondiale

SECTION 1 : L'économie algérienne	146
SECTION 2 : Politiques d'ouverture de l'économie algérienne	164
SECTION 3 : L'impact de l'ouverture sur l'économie algérienne	183

CHAPITRE V

Les moyens d'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale

SECTION 1 : L'accession de l'Algérie à l'OMC	197
SECTION 2 : Les Accords d'association Algérie Union- Européenne.....	217
SECTION 3 : Les investissements directs étrangers en Algérie	237

<i>CONCLUSION GENERALE</i>	263
----------------------------------	-----

INTRODUCTION
GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Nous vivons aujourd'hui dans un monde intégré qui traduit une interdépendance entre les économies. Cette situation n'est pas d'actualité car son origine remonte à longtemps. Il y a toujours eu une intégration des pays dans l'économie mondiale, mais à des degrés différents, cela dépendait bien sûr de facteurs politiques et techniques. Ainsi des politiques protectionnistes et des infrastructures insuffisantes, limitaient l'ouverture vers l'extérieur et par conséquent affaiblissaient le degré d'intégration à l'économie mondiale.

Dès l'antiquité puis au moyen âge, les peuples entre eux procédaient à des échanges de marchandises, favorisés par la doctrine mercantiliste qui prônait le libre échange, et par le développement des réseaux d'échanges à longues distance reliant les différents continents. D'ailleurs les théories du commerce international trouvent leur origine à l'époque du mercantilisme à la fin du moyen âge, et se développeront à la fin du XVIIIème siècle par les apports théoriques d'Adam Smith et David Ricardo.

L'économie mondiale depuis, n'a cessé de connaître d'importants événements qui y ont créé des mutations structurelles majeures, notamment la révolution industrielle, la création d'organismes commerciaux et financiers internationaux, l'éclatement du bloc socialiste, l'émergence de certains pays en développement. Tous ces facteurs qui sont nés à travers le temps pour des raisons politiques et économiques ont contribué à l'intégration grandissante des pays à l'économie mondiale, fondée sur l'ouverture économique, notamment par la libéralisation du commerce et des capitaux.

Les bienfaits de l'intégration à l'économie mondiale ont été révélés par de nombreux chercheurs à travers des travaux théoriques et empiriques. Adam Smith (1776) et David Ricardo (1817) furent les premiers chercheurs qui ont abordé le sujet en démontrant l'intérêt de l'échange international traduit par leurs fameuses « théorie de l'avantage absolue ou comparatif » et qui réside dans les gains de l'échange. Ces théories dites « classiques » ont fait l'objet de développement par plusieurs autres économistes tels que Heckscher et Ohlin (1930), Vernon (1966), Krugman (1979) etc. Une deuxième vague de travaux théoriques a jailli dans les années 80 et 90, déterminant un lien positif entre l'ouverture et la croissance économique, Feenstra (1990), Dollar (1992), Sachs et Warner (1995), Hausman (2004) etc. Elles ont été également appuyées par des travaux empiriques démontrant l'intérêt de l'ouverture économique et en particulier l'ouverture commerciale qui réside dans la contribution de la politique de libéralisation commerciale à la croissance économique.

Ce sont donc autant de travaux de recherche qui ont confirmé l'impact positif que peut avoir une politique d'intégration à l'économie mondiale par le canal d'ouverture, sur l'économie du pays et qui réside essentiellement dans la croissance et le développement économique. Cette dernière est cependant réalisée grâce aux changements provoqués, au niveau micro et macro-économique, par l'ouverture. Ainsi celle-ci permet d'introduire la concurrence, l'innovation et la technologie, de stimuler la productivité, d'améliorer la qualification de la main d'œuvre etc.

L'ouverture économique favorise la diffusion internationale de l'innovation et de la technologie (cessions de brevets de licences, coopération techniques, biens d'équipement etc.) qui est source de croissance économique grâce à l'accroissement de la productivité. Ainsi les entreprises seront toujours en quête d'innovations et de nouvelles technologies afin de pouvoir affronter la concurrence ardue engendrée par l'ouverture, ce qui améliorera la productivité.

L'intégration à l'économie mondiale à travers l'ouverture économique va entraîner également la réalisation d'économies d'échelles qui vont stimuler la productivité laquelle contribuera à la croissance économique. D'ailleurs beaucoup d'études ont confirmé l'existence du lien positif entre l'ouverture économique et les économies d'échelle (Caves, 1980 ; Pitt et Lee 1981 ; Pack, 1984). Ainsi la libéralisation économique permettra la constitution de grands marchés, donnant ainsi l'opportunité aux entreprises de réaliser des économies d'échelle, par la réduction de leurs coûts et l'accroissement de leurs outputs, ce qui aura un effet haussier sur la productivité.

La concurrence est également un facteur généré par l'ouverture économique et qui contribue à la croissance économique grâce à son impact positif sur la productivité. D'ailleurs des travaux de recherches (Corden, 1980) ont démontré la relation positive entre libéralisation commerciale et la productivité, et ce par le fait que l'accroissement de la concurrence grâce à l'ouverture entraîne l'amélioration de la productivité.

Dans un environnement concurrentiel basé sur l'innovation et la technologie, la main d'œuvre qualifiée est très demandée ce qui pousse les gouvernements à améliorer le niveau d'éducation afin de disposer d'un capital humain capable d'absorber les nouvelles technologies, et de s'approprier les innovations importées. Ainsi un niveau d'éducation élevé permettra d'accroître indirectement le taux de croissance.

Enfin au niveau macro-économique l'intégration à l'économie mondiale à travers l'ouverture, inciterait les gouvernements à ajuster leurs politiques économiques, structurelles et institutionnelles aux impératives de l'ouverture pour une meilleure allocation globale des ressources ce qui impactera positivement sur la croissance économique.

Ainsi l'intégration à l'économie mondiale à travers l'ouverture induit plusieurs facteurs qui influent positivement sur la croissance économique.

Dans cette perspective d'amélioration des performances économiques à travers l'adoption de politique d'ouverture économique, l'Algérie c'est engagée à partir des années 90 dans des réformes économiques, structurelles et institutionnelles. Le programme d'ajustement structurel (1994-1998) a marqué le début de l'ouverture, une « ouverture contrainte » sous l'emprise du FMI, à l'instar de nombreux pays en développement en crise de dettes et qui a prévalu à l'Algérie la stabilisation macroéconomique. Les programmes économiques qui ont suivie, le plan de soutien à la relance économique (2001-2010) et le programme d'investissement (2010-2014) se sont inscrit heureusement dans un environnement économiques plus stable et favorable de part l'aisance financière dû à la hausse du prix du pétrole. Ces programmes ont donc permis une ouverture économique moins contraignante et

volontariste. Dès lors l'Algérie s'inscrit dans une politique de développement économique qui favorise son insertion à l'économie mondiale notamment par les accords d'association signée en 2001 et la poursuite des négociations pour l'accession à l'Organisation Mondiale du Commerce l'OMC. A cet effet d'importants efforts sont déployés par l'État en terme de réformes engagés dans différents secteurs afin de pouvoir tirer profit de l'insertion de l'Algérie à l'économie mondiale, notamment par le développement du secteur privé, l'amélioration de la compétitivité, le développement de l'innovation et de la technologie, la qualification de la main d'œuvre et la diversification de l'économie, etc. Se sont autant de facteurs ayant un effet positif sur la croissance et le développement économique et lesquels par conséquent inscriront l'Algérie, pour les années à venir dans une économie prospère, dépourvu d'incertitude.

L'impérativité de l'Algérie de s'intégrer à l'économie mondiale efficacement de sorte à ce qu'elle en tire les bénéfices exprimés par les éléments nécessaires à la croissance et au développement économique, nous a donc semblé un sujet intéressant à traiter de part son processus, ses avantages, risques et défis à relever.

Le choix du sujet traité dans ce travail de recherche a été donc motivé par la place qu'occupe l'intégration à l'économie mondiale dans la croissance et le développement économique d'un pays. A cet effet nous avons jugé intéressant de voir comment l'Algérie pourrait tirer profit de son intégration à l'économie mondiale. Ce choix a été également guidé par l'actualité du sujet pour l'Algérie, car ce n'est qu'à partir des années 90 qu'elle a entamé son processus d'ouverture économique et aujourd'hui elle continue à œuvrer dans la même direction, pour une meilleure intégration. La poursuite des négociations pour l'accession à l'Organisation Mondiale du Commerce en est une bonne preuve.

Un intérêt personnel nous a également incité à choisir ce thème par amour à notre très chère patrie désirant la voir réaliser des performances économiques à travers la détermination des facteurs qui aideraient l'Algérie à une meilleure intégration.

Le thème abordé dans notre étude suscite également un intérêt scientifique car c'est un travail de recherche orienté dans le domaine de l'économie internationale, il constitue donc un document qui met en évidence des données réelles interprétée et analysés pouvant servir à des recherches ultérieures.

Le désir de traiter ce sujet a été donc guidé par l'objectif de cerner les éléments nécessaires à la réussite de l'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale. Dans cette perspective nous avons assignés des sous objectifs, notamment la connaissance du processus d'insertion de l'Algérie à l'économie mondiale et ce à travers ses politiques d'ouverture et d'engagement dans une intégration régionale (accords d'association) et dans une intégration internationale (accession à l'OMC), la connaissance des expériences d'intégration de certains pays en développement à l'économie mondiale et la détermination des obstacles entravant une ouverture bénéfique pour l'économie algérienne.

Autant d'objectifs que nous tentons d'atteindre dans ce modeste travail à travers la résolution d'une problématique que nous avons formulée de la manière suivante :

Quel est les processus d'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale et quels y sont les bénéfiques et les défis à relever ?

L'analyse de cette problématique nous amène à aborder les questions suivantes :

- Qu'est ce que l'intégration à l'économie mondiale et qu'elles sont ses avantages et ses risques ?
- Quels sont les tendances de l'économie mondiale ?
- Quels enseignements peut-on tirer des expériences d'intégration des Pays En Développement à l'économie mondiale ?
- Quels sont les politiques d'ouverture et leurs effets sur l'économie Algérienne ?
- Quels sont les moyens d'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale ? Processus, bénéfiques et risques.

Ces questions nous mènent à affiner quelques hypothèses, pour les confronter à la réalité afin d'apprécier leurs capacités à répondre à nos questions :

- L'intégration à l'économie mondiale est source de croissance et développement économique.
- La libéralisation économique est une condition nécessaire et suffisante à une intégration efficace à l'économie mondiale.
- L'ouverture commerciale traduit une intégration efficace de l'Algérie à l'économie mondiale.
- Les moyens d'insertion de l'Algérie à l'économie mondiale, lui permettent une meilleure intégration.

Afin de confirmer ou infirmer nos hypothèses de départ, nous avons suivi une démarche méthodologique variée comportant la méthode descriptive utilisée tout au long de notre recherche, la méthode analytique, décryptant ainsi toutes les données chiffrées affichées dans notre travail de recherche, la méthode comparative utilisée entre autre dans le troisième chapitre en mettant côte à côte les expériences des pays qui ont réussie à l'intégration à l'économie mondiale et les expériences qui y ont échoué. Enfin nous avons usé de la méthode critique principalement dans les deux derniers chapitres, mettant en cause certaines réformes dans la réussite de l'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale.

Afin d'apporter des éléments de réponse à notre problématique nous avons répartis notre travail de recherche en cinq chapitres.

Nous débutons notre travail par un premier chapitre que nous considérons comme une partie introductive à notre travail de recherche, étant donné qu'il dessine tous les contours permettant de se familiariser avec le concept « *intégration à l'économie mondiale* ». Ces contours résident dans la définition de l'intégration à l'économie mondiale et de sa

détermination à travers les différents aspects qu'elle peut vêtir et enfin dans la révélation de ses bienfaits et risques.

Dans le deuxième chapitre nous mettons en relief les événements qui ont marqué l'économie mondiale ainsi que toutes les mutations qu'elle a subie. Nous décrivons également les mouvements d'intégration à l'économie mondiale opérés sous principalement deux canaux d'insertion : le commerce international et les investissements directs étrangers.

Le troisième chapitre traite les expériences des pays en développement en matière d'intégration à l'économie mondiale. Il départage ces expériences en deux, des expériences réussies et des expériences ayant échouées. L'intérêt de cette distinction est d'en déduire les entraves empêchant une intégration réussie ainsi que les clés de succès de l'insertion à l'économie mondiale.

Le quatrième chapitre retrace dans un premier temps le parcours économique de l'Algérie afin de comprendre et situer son projet d'engagement dans une politique d'ouverture économique. Dans un deuxième temps il évoque les différentes politiques d'ouverture engagées au sein des programmes étatiques de développement et évaluent leurs impacts sur l'économie nationale.

Enfin dans le cinquième chapitre nous traitons les différents canaux d'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale notamment par l'accession de l'Algérie à l'économie mondiale, par les accords d'association Algérie Union –Européenne, et par les Investissements Directs Étrangers. A cet effet nous étudierons pour chacun de ces moyens d'insertion, leurs processus en évoquant les différentes réformes engagées par l'état, les opportunités offertes dont l'Algérie pourrait en bénéficier, les risques que l'insertion pourrait engendrer et les obstacles rencontrés au sein de ces canaux d'intégration.

CHAPITRE I

NOTIONS FONDAMENTALES DE L'INTEGRATION A L'ECONOMIE MONDIALE

L'intégration à l'économie mondiale relève une grande importance du point de vue économique. D'ailleurs de nombreux économistes se sont intéressés à ce sujet en essayant de déterminer l'impact de l'ouverture sur la croissance économique.

L'intégration à l'économie mondiale est la capacité d'une économie en matière de politiques économiques à s'ouvrir sur l'extérieur, par l'abaissement des barrières commerciales, financières et humaines. Elle est source d'opportunités affectant positivement la croissance et le développement économique, comme elle peut être source de sérieux désavantages.

Aujourd'hui les pays sont de plus en plus intégrés à l'économie mondiale. Ils peuvent revêtir plusieurs aspects d'intégration notamment par une insertion commerciale, une insertion financière et également par une insertion productive à travers les multinationales. Ils ont cependant des degrés d'intégration différents d'un pays à un autre et qui peuvent être mesuré grâce à des indicateurs d'ouverture notamment le ratio d'ouverture ou la part des Investissement Direct Étrangers dans le PIB etc.

Dans ce chapitre nous traiteront donc tous les aspects liés au processus d'intégration à l'économie mondiale, en commençant par évoquer les différents travaux de recherche menés dans le domaine. Par la suite nous essayerons de cerner le sujet, en déterminant ses moyens d'intégrations, ses indicateurs, et en fin nous tenterons d'évaluer son importance en évoquant les diverses opportunités offertes à une économie désirant s'ouvrir sur l'extérieur sans ignorer également les différents risques qu'elle peut lui réserver.

SECTION 1 : Revue de la littérature théorique et empirique

1. Les travaux théoriques :

L'intégration à l'économie mondiale à travers l'échange international a depuis toujours suscité l'intérêt des économistes. Ils ont tenté à travers leurs théories de révéler l'importance des échanges internationaux à travers l'établissement d'un lien entre l'ouverture économique et la croissance. Ces théories sont généralement complémentaires et non contradictoires, et dont la chaîne de leur succession reflète les mutations subies dans le commerce international. Elles sont scindées en deux principaux groupes, les théories classiques et les théories modernes.

1.1. L'approche classique : Les différences des techniques de production entre pays :

Les théories classiques sont fondées sur le modèle de Solow (1965), qui explique la croissance par des facteurs exogènes (externes à la production). Elles ont appartenu à plusieurs économistes.

Le premier économiste qui s'est penché sur la question du commerce international est Adam Smith en 1776. Sa théorie est celle des avantages absolus, elle suppose que les pays qui exportent sont ceux qui ont un avantage absolu. Cependant pour Smith il vaut mieux pour les pays de se spécialiser dans la production des biens dont le coût est faible et de procéder à l'exportation et par contre importer des biens dont le coût de leur production local est élevé. De cette façon le pays réalisera des gains à l'échange. Selon Smith, la source de l'avantage absolu est le niveau des techniques de production détenues par les pays qui sont les déterminants des coûts de production.

Cette théorie présente des limites puisque elle a pour effet d'exclure des échanges internationaux, les pays qui ne détiennent pas d'avantage absolu. Cependant elle a été approfondie par la célèbre théorie des avantages comparatifs de Ricardo en 1817, qui démontre qu'un pays peut commercer avec un autre, sans nécessairement disposer d'un avantage absolu, mais plutôt bénéficier d'un avantage comparatif. Ainsi selon Ricardo il est plus avantageux pour un pays de se spécialiser dans la production d'un bien dont le coût est le moins élevé comparé à d'autres biens et laisser la production de ces derniers aux autres pays qui y détiennent des avantages comparatifs. L'avantage comparatif fait donc référence aux différences du coût de productivité travail qui est le seul facteur de production dans l'analyse de Ricardo.

L'hypothèse de l'absence des barrières aux échanges notamment celles des coûts de transport, rend la théorie de Ricardo à portée limitée, puisque dans le cas contraire qui est l'existence de frais de transport élevés le pays préfère s'abstenir d'exporter même s'il dispose d'avantages comparatifs. Elle n'est également vérifiable que dans le contexte d'immobilité des facteurs de

production¹. Selon Rainelli² l'analyse de Ricardo a été l'objet au cours des années 1950, 1960 de plusieurs critiques en raison des résultats de la vérification de la théorie qui ont été peu concluants.

1.2. L'approche néoclassique : Les dotations en facteurs de productions :

1.2.1. La théorie de base :

La théorie de Ricardo a été à son tour approfondi par l'analyse de deux économistes suédois, Heckscher et Ohlin en 1930 à travers la théorie des dotations factorielles. Contrairement à la théorie de Ricardo, celle-ci suppose l'existence de deux facteurs de production, le travail et le capital. Elle part du principe qu'un pays a intérêt à échanger un bien qui incorpore un facteur de production qui lui est abondant contre un bien qui incorpore un facteur qui lui est rare. Ce principe se résume donc dans l'échange de facteurs de production abondante contre des facteurs de production rares. Selon cette théorie, un pays dispose d'un avantage comparatif dans le bien qui intègre le facteur qui lui est relativement abondant. A ce moment il a tout intérêt de spécialiser dans la production du bien en question et l'exporter, car ces coûts auraient été les moins élevés. Se sont donc les différences de dotations en facteurs qui évolueront en fonction des rythmes différents d'augmentation des facteurs de production entre les divers partenaires à l'échange³.

Selon le principe du théorème de Stolper –Samuelson, l'échange tend à égaliser les prix des facteurs entre les nations.

L'inégalité des prix peut être la source de déplacement des facteurs entre pays, ce qui modifiera les dotations des pays en facteurs de production. La thèse d'Heckscher-Ohlin est cependant remise en cause par certains auteurs en raison notamment de l'hypothèse, « immobilité des facteurs de production ».

1.2.2. Le paradoxe de Liontief :

A travers une étude sur l'économie américaine en 1953, l'économiste Léontief a pu constater que la théorie d'Heckscher-Ohlin n'est pas valide car les résultats de son analyse étaient contradictoires au principe de la théorie en question. Les États-Unis qui sont dotés intensément en capital devraient selon la logique de la théorie, exporter des biens incorporant le capital, or l'étude de Léontief a abouti au fait opposé. Les États-Unis exportaient des biens à forte intensité de travail. Ce fait est pris en compte par Léontief non pas comme un élément qui invalide la théorie des dotations factoriels mais qui l'affine. Le paradoxe est expliqué par la diversité de la qualité du travail. En réalité les États-Unis exportaient du travail qualifié. On voit donc les insuffisances d'un modèle qui ne prend en compte que deux facteurs de

¹ Adda, J ; *La mondialisation de l'économie*. Paris : Éditions de la Découverte, 2002, p. 35.

² Rainelli, M., *Le commerce international*, Paris : Éditions de la Découverte, 2002, p. 49.

³ Le commerce mondial au XXI^{ème} siècle, Institut Français des Relations Internationales, 2002, p. 40, www.ifri.org, consulté le 13/03/ 2010 à 18:58.

production. Il y a lieu de tenir compte aussi d'autres facteurs, tels que le capital humain, l'organisation et le progrès technique.¹

1.3. Les limites des théories traditionnelles :

Les théories classiques et néo-classiques sont des théories de libre échange. Elles supposent qu'il n'y a pas d'obstacles à l'échange international. Ce fondement les rend insuffisants, car dans la réalité il existe différents obstacles qui entravent les échanges. Cependant beaucoup de facteurs remettent en cause ces théories.

- Le facteur monnaie, ignoré par les théories classiques, doit être pris en compte, puisque la variation du taux de change peut affecter les opérations d'importations et d'exportations
- Les coûts de transport (y compris fret, assurance, chargement, etc.) ne sont également pas pris en compte, or ils peuvent affecter les échanges.
- Les progrès techniques remettent également en question ces théories, car il ne suffit pas d'être doté d'un facteur de production pour pouvoir exporter, mais il suffit qu'un pays détienne une certaine technologie pour qu'il puisse produire dans n'importe quel domaine et donc exporter un bien qui n'est pas obligatoirement celui qui incorpore un facteur abondant.
- Un pays peut exporter un bien non pas pour ses coûts faibles comme le dicte la théorie ricardienne, mais pour sa qualité, sa grande diversité dont dépendront les goûts des consommateurs.

Ces théories traitent uniquement les échanges de biens différents. Elles sont encore une fois limitées de part leurs incapacités d'expliquer l'échange intra-branche qui se traduit par les exportations et importations de biens appartenant à une même branche de production tel que l'échange d'automobiles contre d'autres automobiles. Ce type d'échange peut s'effectuer grâce à une demande intérieure importante qui permettra de produire à grande échelle ce qui aura un effet réducteur sur les coûts de production. A ce moment le pays pourra exporter des biens du fait de la baisse de leurs coûts et importer le même type de biens du fait de la forte demande. Les goûts de consommateurs peuvent également s'orienter vers les biens étrangers lorsqu'ils ont une meilleure qualité ou sont fortement substituables.

1.4. L'approche moderne :

Une deuxième vague d'économistes se sont penchés sur la question des échanges internationaux à partir des années 60. Leurs analyses sont venues affiner voir prolonger les théories classiques en donnant des éléments de réponses à leurs limites. Ils ont pris en compte d'autres dimensions susceptibles d'être des déterminants du commerce international tel que les économies d'échelles, l'innovation, la technologie, le capital humain etc. Ces théories sont

¹ Heckly C., *Grands enjeux de l'économie mondiale*, Paris : Ellipses, 2008, p. 130.

fondées sur le modèle de croissance endogène qui prend en compte des facteurs internes à la production.

1.4.1. Le facteur technologie :

Le modèle HOS suppose que les pays utilisent la même technologie dans la fonction de production, or dans la réalité il peut exister des différences entre les technologies utilisées.

En 1961 M.V. Posner, à travers sa théorie dite de « l'écart technologique » a remarqué que les pays qui étaient dotés de mêmes facteurs pouvaient échanger entre eux ce qui contredit la théorie d'HOS. Il explique ce fait par l'innovation générée par le facteur, technologie.

Ainsi un pays peut devenir exportateur, grâce au facteur technologie qui lui permet d'innover dans la fabrication de ses produits, et ce indépendamment des facteurs dont il est doté. Une technologie récente détenue par un secteur, lui confère le monopole d'exportation pour les produits de ce secteur. Cependant sa diffusion dans le reste des pays créera entre eux une concurrence ardue qui peut être une menace pour le pays d'origine détenteur de la technologie, à moins qu'il n'entreprenne une stratégie axée sur le prix. En d'autres termes, ce pays innovateur peut garder son monopole s'il a un avantage de coûts bien supérieurs que celui de ses adversaires. La technologie représente donc un facteur déterminant du commerce international c'est pour cela que les pays qui veulent s'y intégrer ont tout intérêt de réserver d'importants investissements dans la recherche et le développement.

1.4.2. Le cycle de vie du produit :

L'analyse de Vernon (1966) n'est que le prolongement de la théorie de l'écart technologique, il part du principe qu'il ne suffit pas seulement de maîtriser la technologie pour pouvoir lancer un nouveau produit, mais faut-il également avoir un marché vaste et riche. L'économiste a pris l'exemple de l'économie américaine qui juste après la deuxième guerre mondiale disposait d'un marché riche et vaste. Dans ce contexte, il étudie les différentes phases du cycle de vie du produit. Durant la phase de lancement, le produit n'est pas encore standardisé, son coût de revient est donc assez élevé car sa fabrication n'est pas encore standardisée, et c'est pour cela qu'à cette première phase, le bien est demandé par des américains à haut revenu.

Dans une deuxième phase le bien est standardisé et produit en une grande quantité, son coût diminue, il est donc demandé aux consommateurs à revenus moyens.

Concernant la troisième phase le marché local est largement satisfait. Cependant le produit pénètre le marché Européen, à condition que le prix soit abordable et attractif. Le produit est donc disponible sur le marché européen grâce dans un premier temps aux exportations puis dans un deuxième temps à l'implantation des filiales qui produisent sur place et ce afin d'éviter les barrières tarifaires et non tarifaires. Cette délocalisation aura un effet réducteur sur les coûts. Dans une dernière phase la demande en Europe stagne puis baisse. Dès lors la

production est délocalisée dans les PVD, le produit est donc en phase de déclin aux Etats-Unis.

Au fur et à mesure que le marché mûrit, la fabrication est abandonnée par les Pays innovateurs ; la concurrence repose de nouveau sur les coûts de production et la délocalisation vers d'autres zones de production.¹

La thèse du cycle de vie du produit a des limites car depuis, la structure économique mondiale a évolué. Désormais l'Europe et le Japon sont devenus eux aussi des lieux de lancement de nouveaux produits grâce à la hausse des revenus des citoyens tirée par la croissance économique. Certaines multinationales, ne suivent plus le schéma de Vernon ; Etats-Unis Europe-PVD, mais elles produisent des biens standardisés qu'elles écoulent directement à l'échelle mondiale. Cependant le temps entre les différentes phases de cycle de produit, tend à se réduire grâce à la délocalisation de la production.

1.4.3. Economies d'échelle :

Contrairement aux théories classiques et néo-classiques qui supposaient des rendements d'échelle constants, les théories modernes considèrent des rendements d'échelle croissants.

Il existe des économies d'échelle dans un secteur ou dans une branche si l'augmentation de facteurs utilisés engendre plus que proportionnellement l'augmentation du volume de production ce qui fera baisser les coûts. On distingue deux types d'économies d'échelle : Les économies d'échelle externe et les économies d'échelle interne.

Une économie d'échelle externe c'est l'existence de rendements d'échelle croissants qui se produisent lorsque la taille de la branche est assez grande pour pouvoir fournir aux entreprises plus de facteurs de production ce qui permettra à chacune d'elles d'augmenter son volume de production et par conséquent augmenter celui de la branche entière.

Les économies d'échelles externes sont également considérées comme des déterminants du commerce international, ils représentent un avantage comparatif pour les pays qui les réalisent.

Quant à l'économie d'échelle interne se sont également des rendements d'échelle croissants qui se produisent, lorsque l'accroissement des facteurs de production fait accroître d'avantage le volume de production ce qui fera baisser le coût de production.

Selon Adam Smith la division du travail en d'autres termes la spécialisation internationale est à l'origine des rendements d'échelle croissants. Elle permet d'améliorer la productivité des pays en se créant l'avantage d'économies d'échelle et par conséquent s'ouvrir aux marchés extérieurs.

¹« Le commerce mondial au XXI^{ème} siècle », *www.ifri.org. op. cit.*, consulté le 13/03/2010 à 17:10.

Nous pouvons conclure que le pays qui ont les mêmes dotations en facteurs de production et en technologie quand comme même procéder à l'échange entre eux et ce grâce aux économies d'échelles qui font partie des déterminants du commerce international.

1.4.4. Les échanges de différenciation :

Contrairement à l'hypothèse des théories classiques des échanges internationaux, deux pays peuvent s'échanger deux biens similaires mais non identiques, c'est ce qu'on appelle en terme économique échange intra-branche. Ceci se produit lorsque les consommateurs ont un penchant ou une préférence envers les produits étrangers pour leur qualité ou leur design. Ainsi les entreprises se précipiteront à produire des biens de différenciations verticales ou horizontales pour satisfaire la demande locale ou étrangère. Selon B. Lassudrie-Duchêne¹ les produits similaires correspondent à une demande de différence de la part des consommateurs.

Le commerce intra-branche concerne plus les biens différenciés en matière de qualité que les produits différenciés par des caractéristiques ordinaires. Fontagné et Freudenberg² ont montré qu'en 1999, 72% du commerce intra branche européen était du commerce de qualité tandis que seulement 28% relevait des échanges de biens différenciés par des caractéristiques secondaires.

1.4.5. La thèse de Linder :

Linder en 1961 explique l'échange intra-branche entre pays non pas par leurs dotations factorielles, mais par le comportement de la demande, pour lui la demande intérieure conditionne l'offre à l'exportation. Cependant un pays peut exporter lorsqu'il y a d'abord une demande nationale, ce qui permettra de lancer le bien et de le produire à une économie d'échelle, puis de l'exporter vers un pays qui lui est proche en terme de structure de la demande et du revenu par habitant. Le marché extérieur n'est donc que le prolongement du marché intérieur.³

L'échange croisé de biens manufacturés sera donc autant plus fort que les pays auront des revenus par têtes proches.⁴

La littérature théorique n'a cessé d'être abondante ces trois dernières décennies, toujours basée sur la croissance endogène. Elle s'est développée grâce à la contribution de nombreux économistes par leurs travaux de recherche dans le domaine. Certaines théories défendent le libre échange et d'autres soutiennent le protectionnisme. Les travaux de Krugman (1987), Lucas (1988) et Young (1991) ont conclu que l'ouverture des petites économies peut être une menace en terme de recul de la croissance économique. Dans ce cas ils préconisent une politique protectionniste qui vise à protéger les industries naissantes. Contrairement à ces

¹ Lassudrie-Duchêne, B. La demande de différence et l'échange international, *Economies et Sociétés*. Juin 1971.

² Fontagné, L. et Freudenberg, M. « Marché unique et développement des échanges », in *Économie et statistique*, 1999, n° 326-327, pp. 71-95.

³ Heckly C, *op. cit.*, p. 136.

⁴ Guillochon, B. *Economie internationale*, Paris, 4^{ème} édition, Dunod, 1995, p. 20.

thèses, d'autres auteurs rejoignent les théories de libre échange, et expliquent l'impact positif de l'ouverture sur la croissance par des facteurs endogènes, à savoir les connaissances, la technologie, le capital humain etc. Rivera-Batiz et Romer (1991), Grossman et Helpman (1990,1991), Feenstra (1990) ont démontré que l'innovation grâce à l'ouverture, est un facteur qui affecte positivement la croissance. Les travaux de Feenstra (1990) et Grossman et Helpman (1991) ont montré que l'ouverture a deux effets contradictoires sur la croissance. L'une est positive, il s'agit de la disposition d'un marché plus large qui encourage par conséquent les investissements. L'autre est négatif, il réduit la capacité d'innover en raison de l'augmentation du nombre des concurrents et par conséquent l'intensification des échanges.

Aubin (1994) a mis en évidence le lien positif entre l'homogénéisation des politiques commerciales entre les pays et la croissance économique. Ses travaux concluent que l'intégration des marchés n'est pas suffisante pour optimiser la croissance économique, il faut qu'elle soit accompagnée d'intégration de politiques économiques.

Les théories traditionnelles ont une approche macroéconomique car elles considèrent les échanges entre les pays. Tandis que les théories modernes, elles adoptent une approche microéconomique basée sur les performances de l'entreprise à travers l'innovation, la technologie, les rendements d'échelle croissants etc.

2. Les travaux empiriques :

De nombreux travaux empiriques ont été lancés dans les années 70 et 80 afin de vérifier les théories de libre échange, notamment des études réalisés par l'OCDE (Little et autres 1970), le NBER (Krueger, Bhagwati 1978), la banque mondiale (Michaely et autres 1991). Ces enquêtes ont montré que les stratégies de développement tournée vers l'extérieur sont propices sur le long terme à des croissances plus élevées que celles réalisées dans le cadre de politiques protectionnistes traduites par des stratégies de substitutions aux importations.

Ces travaux font le lien entre l'ouverture et la croissance économique en utilisant des coefficients de corrélation simple entre les mesures d'ouverture commerciale et la croissance économique notamment entre la croissance des exportations et la croissance, ou bien entre un ensemble d'indicateurs d'ouverture et la croissance. D'ailleurs la plus part des régressions inter-pays ont constaté une relation positive la croissance et certaines mesures d'ouverture (Edwards, 1993 ; Baldwin, 2003). D'autres travaux ont montré que la croissance des exportations est la variable explicative clé de la croissance économique. Cependant Levine et Renelt (1992) ont constaté à travers leurs études que les exportations n'est pas la seule variable explicative de la croissance, mais les importations ou l'ensemble du commerce peut également expliquer la croissance économique.

Tableau N° 1 : Résumé des résultats des régressions (avant 1995).

Mesures de l'ouverture commerciale / Méthode	Pays	Période	Impact sur la croissance	Source
Part du commerce dans le PIB	81 pays les moins avancés	1960-1985	L'ouverture a un impact peu significatif	Quah et Rauch (1990)
Croissance de la part des exportations dans le PIB	41	1950-1973	Positif	Michaely (1977)
La croissance des exportations	11	1960-1973	Positif	Balassa (1982)
La croissance des exportations	4	1955-1978	Positif	Nishimizu et Robinson (1984)
La croissance des exportations	17	1950-1980	Positif	Nishimizu et Page (1990)
La croissance des exportations	4	1976-1988	Positif	Tybout (1992)
6 mesures d'ouverture	41-100	1960-1989	Positif mais aucun n'est robuste	Levine et Renelt (1992)
Taux effectif de protection dans le secteur manufacturier	47	1950-1980	Une basse protection augmente la croissance du PIB	Heitger (1986)
Taux effectif de protection	47	1960-1970	Distorsions commerciales affecte négativement la croissance	Heitger (1987)
Indice de libéralisation du commerce de Thomas et al. (1991)		1978-1988	La réforme du commerce influe positivement sur la croissance du PIB	Thomas et Nash (1992)

Source: Hallaert, Jean-Jacques. "A history of empirical literature on the relationship between trade and growth.", De Boeck Supérieur *Mondes en développement* 2006/3 - no 135, p. 66.

Ces études ont été jugées insuffisantes, manquant de robustesse, en raison de l'ignorance d'autres facteurs (endogènes) pouvant affecter positivement la croissance économique. Ces lacunes ont ainsi fait évoluer les travaux empiriques. Celles-ci sont venues combler les carences des régressions précédentes en prenant en compte de nouveaux facteurs de croissance aussi en prenant soin de bien choisir les mesures d'ouverture commerciale.

Ainsi le nouveau modèle de croissance (Paul Romer 1986) a réorienté les travaux empiriques dans la recherche de facteurs qui permettent à l'ouverture d'affecter positivement la croissance économique.

Les récentes études ont donc inclue de nouvelles variables tel que les investissements, la technologie, le capital humain, les quelles se sont avérés dans la nouvelle théorie de croissance, d'importants déterminants de la croissance économique. Ces études ont continué à trouver une corrélation fortement positive entre l'ouverture et la croissance économique.

Tableau N° 2: Résumé des résultats des régressions (après 1995)

Mesures de l'ouverture commerciale	Pays	Période	Impact sur la croissance	Source
Part des exportations	> 100	1970-1997	Positif	Yanikkaya (2003)
Part du commerce dans le PIB	51	1960-1987	Positif; pas solide dans toutes les spécifications	Harrison (1996)
Part du commerce dans le PIB	150	1985	Positif	Frankel et Romer (1999)
Part du commerce dans le PIB	23-62	1913-1990	Positif	Irwin et Tervis (2002)
Part du commerce	100	1980-90	Positif	Dollar et Kraay (2001)
Actions commerciales dans le PIB	> 100	1970-1997	Positif	Yanikkaya (2003)
Part du commerce dans le PIB	100	1961-2000	Positif	Lee, Ricci, Rigobon (2004)
Part du commerce dans le PIB	Chine	1978-1998	Ambigu: positif pour les provinces côtières, mais négatif pour les provinces intérieures.	Jin (2004)
Part du commerce dans le PIB	82	1960-200	Positive si certaines réformes sont engagés	Chang et al. (2005)
L'Index de Sachs et Warner	111	1970-1989	Positif (stimule la croissance du PIB par habitant)	Sachs et Warner (1995)
L'Index de Sachs et Warner	111	1970-1989	Positif	Wacziarg et Welch (2003)
L'Index de Sachs et Warner	73	1975-1993	Positif	Greenaway et al. (1998)

Source: Hallaert, Jean-Jacques., *op. cit.*, p. 67.

Les travaux de Baldwin et Seghezza (1996) et de Lee (1993 et 1994) ont conclu que la croissance est tirée par l'investissement le quel a été engendré par l'ouverture commerciale. L'investissement représente donc un déterminant indirect de la croissance économique.

D'autres études ont mis en évidence le facteur technologie comme déterminant de la croissance à travers l'ouverture économique. D.Coe et Helpman (1995) ont constaté sur un échantillon de 22 pays industriels, que la croissance d'un pays dépend non seulement de son capital en recherche et développement mais aussi de celui de ses partenaires commerciaux étrangers. Ils démontrent ainsi que le transfert de technologie est un facteur déterminant de la croissance par le biais de l'ouverture économique. Pritchett (1996) a étudié l'impact de plusieurs indicateurs d'ouverture sur la croissance. Il a conclu que ces indicateurs ne sont pas corrélés entre eux, et que chacune n'explique que partiellement l'ouverture.

Des études plus récentes ont démontré le lien de causalité positif entre l'ouverture et la croissance notamment les travaux d'Hausman et autres (2004) qui ont déduit, sur un échantillon de 110 pays, une corrélation positive entre l'augmentation des investissements, le commerce, la dépréciation réelle des taux de change et la croissance.

Ces travaux empiriques ont souvent conclu un effet positif de l'ouverture sur la croissance économique. Néanmoins elles n'ont pas été épargnées des critiques et en particulier celles adressées par Rodrik et Rodriguez (1999). Ils ont ainsi remis en cause les travaux empiriques de Dollar (1992), Ben David (1993), Sachs et Warner (1995), et Edward (1998), en raison du manque de robustesse et du choix des mesures d'ouverture peu pertinentes. Ils ont conclu qu'il y a peu de preuves que les politiques d'ouverture commerciales aient un impact positif sur la croissance. Ce doute a été confirmé par Berg et Krueger (2003) et Bhagwati et Srinivasan (2002). Ces derniers ont ainsi douté de la robustesse des études précédentes, en estimant qu'elles ont été confrontées à des problèmes méthodologiques, à une qualité médiocre de données et à des techniques économétriques inappropriées.

SECTION 2 : Définition, aspects et indicateurs de l'intégration à l'économie mondiale

1. Définition de l'intégration à l'économie mondiale

L'intégration à l'économie mondiale est l'ouverture économique vers l'extérieur. Elle se traduit par l'adoption de politiques économiques (commerciales, industrielles, monétaires et financières) qui convergent vers les principes du système économique mondial. Ainsi le respect de règles des principaux organismes internationaux tels que la Banque Mondiale, le FMI et l'OMC, représente une forme d'intégration car c'est eux qui donnent le ton aux échanges internationaux.

En d'autre terme l'intégration à l'économie mondiale, est l'attitude d'une nation en matière de politiques économiques internationales à ouvrir son économie sur l'extérieur en abolissant les barrières tant commerciales, financières qu'humaines entravant les échanges avec les autres nations.

L'intégration à l'économie mondiale s'inscrit donc, dans le nouveau système économique mondial qui dicte au pays désirant s'y insérer ces règles et principes. Ce système a connu beaucoup de mutations successives ces dernières années, la plus importante d'entre elles est la mondialisation, ce phénomène, qui traduit l'intégration de plus en plus grandissante des pays à l'économie mondiale par l'intensification des échanges internationaux que ça soit en matière de biens, services ou capitaux. Selon Bernard Blancheton, l'intégration désigne un processus avancé de convergence des économies.¹

1.2. Intégration et division du travail

L'intégration des économies par les échanges entre les nations, se produit grâce à la division internationale du travail (DIT). Celle-ci n'est que la spécialisation d'un pays dans la production d'un bien dans lequel il est relativement le plus efficace. Les déterminants de la spécialisation d'un pays dans la production d'un bien n'est que l'avantage comparatif exploité ou développé. Ainsi la division internationale du travail est justifiée par la présence d'avantages comparatifs qui sont source de gains pour les pays qui s'échangent entre eux.

La DIT traduite par la spécialisation des pays conduits au libre échange. Elle correspond à la répartition mondiale des biens et services entre pays spécialisés. Cependant elle profite à tous les pays qui exploitent dans leurs productions les avantages comparatifs et en conséquence procèdent à l'échange. Le gain procuré de cette spécialisation est représenté par l'abondance des produits à des prix moins chers.

La notion de DIT est tirée des théories classiques de libre échange fondées par Adam Smith (théorie de l'avantage absolue) puis Ricardo au XIX^e siècle (théorie des avantages comparatifs). A cette époque la DIT correspondait à l'échange de produits primaires en

¹ Blancheton, B ; *La mondialisation, principes, histoire et perspectives*. Pages bleues, septembre 2009, p. 7.

provenance des pays en voie de développement contre des produits manufacturés exportés par les pays développés. Depuis le paysage économique a subi des changements entraînant avec, une évolution de la DIT grâce à l'émergence de certains Pays En Développement (PED) et à l'évolution de la technologie. Certains PED d'Asie de l'Est et d'Amérique Latine ont émergé en amorçant une croissance rigoureuse et rapide. Ils sont devenus les Nouveaux Pays Industrialisés (NPI), produisant ainsi des produits manufacturés y compris des produits haut de gamme. Leur main d'œuvre qualifiée et peu chère, leurs a permis de tirer bénéfices des multinationales, en acquérant la technologie. Ainsi les NPI connus sous le nom des *quatre dragons* et les *tigres asiatiques*¹ sont devenus exportateurs de produits manufacturés tel que des automobiles, des jouets etc. Le Taiwan par exemple (petit pays, 23 millions d'habitants) est considéré comme le troisième exportateur mondial de ce type de produits électroniques. Les pays développés se sont spécialisés dans la production de biens technologiques et services à forte valeur ajoutée, qui nécessitent une main d'œuvre hautement qualifiée. Les pays les moins avancés, par contre ont stagné dans la production de produits primaires.

2. Aspects de l'intégration à l'économie mondiale

L'intégration à l'économie mondiale peut vêtir plusieurs aspects tels que l'intégration commerciale avec ouverture des marchés des biens et services, l'intégration financière avec les trois D (déréglementation, décloisonnement, désintermédiation) etc.

2.1. La libéralisation commerciale

C'est un moyen d'ouverture économique et en particulier commerciale qui permet à un pays d'intégrer l'économie mondiale. Son processus repose sur les principes du libre échange dont l'objectif est le développement du commerce international utile à l'amélioration de la croissance et du développement économique. Ces principes sont traduits par la suppression des restrictions tarifaires² et non tarifaires, permettant la libre circulation des biens et services entre les nations.

Depuis la fin de la guerre mondiale, la majorité des pays en développement ont abaissé leurs barrières tarifaires. Le tableau suivant illustre les droits de douanes moyens appliqués par différents pays développés depuis 1875 à 2007.

¹ Les *quatre dragons* sont la première vague des NPI, elle est constituée de : [Hong Kong](#), la [Corée du Sud](#), [Singapour](#) et [Taïwan](#), ainsi que par deux pays d'Amérique latine : le [Brésil](#) et le [Mexique](#). Puis dans les années 1980, est arrivée une deuxième vague de NPI, connue sous le nom des *tigres asiatiques* qui était constituée essentiellement de pays asiatiques comme la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, Philippines et le Vietnam.

² Les barrières tarifaires et non tarifaires sont des mesures de la politique protectionniste. Ils figurent en annexe 1.

Tableau N°3 : Les droits de douanes moyens (1875-2007)

	Droit de douane moyen (%)					
	1875	1913	1925	1931	1950	2007
Allemagne	4-6	13	20	21	26	5,2
Belgique		9	15	14	11	5,2
France	12-15	20	21	30	18	5,2
Italie		18	22	46	25	5,2
Royaume-Uni	0	0	5	n.a.	23	5,2
États-Unis	40-50	44	37	48	14	3,5

Source : Krugman, P et Obstfeld, M. *Économie internationale. 8^{ème} édition, Paris, Nouveaux Horizons, 2009, p. 228.*

La baisse des barrières tarifaires durant cette période à l'exception de la hausse exceptionnelle au milieu du XX^e siècle est due au lancement des négociations internationales dès la fin de 1940.

Le libre échange est fondé sur les théories classiques des échanges internationaux. Celle de la Division Internationale du Travail (division du travail entre nations) initiée par Adam Smith, et la théorie des avantages comparatifs de Ricardo.

Les défenseurs du libre échange le considèrent comme une source de gain pour la nation et pour le monde. Il s'agit de l'approche de Ricardo qui soutient qu'un pays doit se spécialiser dans la production d'un bien dont le facteur de production lui est abondant et importe un bien dont le facteur de production lui est rare, ainsi les deux pays échangeant entre eux réaliseront des gains grâce à la capacité d'économiser des coûts et permettront également d'augmenter la production mondiale.

La libéralisation du commerce s'effectue à travers l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires dans le cadre d'accords internationaux à savoir : les accords bilatéraux; accords régionaux ou préférentiels ; accords multilatéraux.

2.1.1. Les accords bilatéraux :

Un accord commercial est un engagement d'échanges de biens et services entre deux nations, à travers l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires. C'est cependant un traité bilatéral de réciprocité, car il arrive parfois où les accords sont inégaux, à travers l'imposition à une nation faible par un pays développé d'ouvrir son marché aux biens et services étrangers.

2.1.2. Les accords régionaux :

La mutation du système économique mondiale a été marquée ces dernières décennies par l'émergence des accords régionaux qui ne cessent d'augmenter. Entre 1947 l'année de la signature du GATT et 1990, plus de 80 accords régionaux ont été notifiés au sein de cet accord. Et en 2011, environ 489 accords régionaux sur le commerce des services ont été conclus dans le cadre de l'OMC.

Selon l'OMC, les accords régionaux sont assimilés aux accords de préférence qui dérogent au principe de la clause de la nation la plus favorisée (article XXIV du GATT) quelle que soit la proximité géographique ou historique des pays concernés.

« Accord commercial régional » correspond à une intégration des échanges commerciaux à tous les niveaux, qu'il s'agisse de zones de libre-échange bilatérales ou plurilatérales ou d'unions douanières appliquant des tarifs extérieurs communs.¹

Les accords régionaux se sont développés, elles ne sont plus confinés dans des blocs régionaux dont la conception remonte aux années 1980-1990, mais s'étendent à des pays géographiquement éloignés. Plusieurs accords entre les pays ou une zone développée et les pays en voie de développement ont été récemment engagés dans le processus d'ouverture. Tel est le cas des accords entre les États-Unis avec le Maroc ou l'Union-Européenne avec la Jordanie etc). Leurs domaines d'application c'est également élargis puisque il traite en plus de la libéralisation des échanges de biens et services, la propriété intellectuelle, les investissements, les normes de travail, etc. cet approfondissement de la nature des accords permet de favoriser la convergence des institutions. Ainsi les accords régionaux portent sur des sujets qui sont moins avancés au sein des négociations multilatérales.

Le premier accord commercial régional le plus important conclu dans le cadre du GATT a abouti à la création de la Communauté économique européenne, en vertu du Traité de Rome de 1958. Cet accord a enclenché un déferlement de nouvelles négociations régionales dans les années 60. Il s'agit de l'Association latino-américaine de libre-échange (créée en 1960), de l'Accord de libre-échange entre le Royaume-Uni et l'Irlande (1965) et beaucoup d'autres accords moins importants. La deuxième vague d'accord a eu lieu dans les années 80, elles ont été caractérisées par l'élargissement des accords antérieurs.

Les accords commerciaux régionaux sont basés sur un système de préférence. Le principe de celui-ci réside dans le fait que les droits de douanes appliqués entre les pays membres de la région sont plus faibles que ceux appliqués aux autres pays exportateurs en dehors de la zone.

Ainsi les accords régionaux induisent l'adoption de politiques commerciales restrictives vis-à-vis des pays en dehors du bloc commercial et des politiques commerciales libérales vis-à-vis des pays partenaires.

Il existe trois formes d'accords régionaux: les zones de libre échange ; l'union douanière et les marchés communs.

- ***Zone de libre échange***

Dans une zone de libre échange, tous les pays membres de la zone suppriment les droits de douanes et les quotas sur les biens et services échangés entre eux. Par contre ils maintiennent

¹ Facilitation du commerce dans les accords commerciaux régionaux, Conférences des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève, 2012 http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/dtltlb2011d1_fr.pdf, consulté le 03/05/2011 à 21:45.

des politiques commerciales restrictives vis-à-vis des pays hors zone mais d'une de façon indépendante. L'ALENA (Accord de Libre Échange Nord Américain) est une zone de libre échange entre les trois pays d'Amérique du Nord : le Mexique, les États-Unis et le Canada. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

- ***Union douanière***

En plus des principes de la zone de libre échange, les pays membres adoptent une politique commerciale (droits de douanes et quotas d'importation) commune vis-à-vis des pays externes au bloc commercial. L'accord de Carthagène est une union douanière comportant, la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela.

- ***Marché commun***

Un accord régional peut prendre la forme de marché commun, ces principes dépassent celles de l'union douanière. Comme pour cette dernière, les barrières tarifaires et non tarifaires sont supprimées pour les pays membres mais sont maintenues pour les pays externes au bloc. Le domaine d'application en matière de libre échange est élargi au sein du marché commun il comporte :

- **Un système commun d'imposition :**

Le taux d'imposition de tous les pays membres sont identiques

- **Un système commun de lois et réglementation en matière de production, d'emploi et de commerce :**

Dans un marché commun parfait, la réglementation est commune pour tous les pays membres. Tous les pays doivent veiller à appliquer la même réglementation dans différents domaines tel que la spécification des produits (la nature des aditifs chimiques autorisés dans l'alimentation, ou le rejet de dioxyde de carbone par les voitures)¹, le monopole, les formes d'IDE, l'emploi et le licenciement etc.

- **Une libre circulation du travail, du capital et des équipements, des biens et services**

Dans un marché commun, il y a une libre circulation de la main d'œuvre et du capital entre les pays membre de la zone. Les travailleurs peuvent se déplacer pour travailler dans n'importe quel pays membre du bloc sans aucun contrôle. De même les entreprises peuvent se déplacer pour réaliser leurs projets librement d'un pays à un autre sans aucun obstacle.

- **Une absence de traitement spécifique par les États membres de leurs propres entreprises domestiques.**

Ce principe traduit l'adoption des États membres de politique de non favoritisme en matière d'approvisionnement auprès des entreprises. Un État membre ne doit pas privilégier ses

¹ Sloman, J. et Wride, A., *Principes d'économie*, 7^{ème} édition, Paris, Pearson, p. 658.

entreprises en s'approvisionnant auprès d'elles, mais leurs choix doit porter sur l'entreprise qui offre la meilleure qualité- prix et qui peut être implanté dans n'importe quel pays membre de bloc économique.

– **Un taux de change fixe**

Un marché commun impose l'application de taux de change fixe sur les devises de tous les pays membres de la zone. Parfois, les pays membres du marché adoptent une seule devise commune à tous les pays.

– **Des politiques macroéconomiques communes**

Le marché commun implique l'application de politiques macroéconomiques communes notamment des politiques monétaires fiscales etc. communes à tous les pays membres du bloc économique.

L'Union Européenne (UE) est un exemple de marché commun qui inclue une union monétaire et une union économique. Le MERCOSUR (Mercado comun del Sur) est un exemple d'un marché commun au Brésil, au Paraguay, à l'Argentine et à l'Uruguay.

Les accords préférentiels devraient à l'instar de l'ouverture commerciale, procurer une efficacité économique. Mais ce n'est pas toujours le cas, une économie qui intègre un bloc commercial économique peut voir son bien-être se réduire. Elles peuvent également représenter un obstacle au développement commercial des pays en voie de développement, car ils empêcheraient de leur accorder les mêmes privilèges qu'ils accordent à leurs adhérents.

2.1.3. Les accords multilatéraux :

Les accords commerciaux multilatéraux sont des négociations multinationales sur la libéralisation des biens et services à travers l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires.

La fin de la deuxième guerre mondiale, fut le début de conclusions d'accords commerciaux internationaux. A l'instar de la création du FMI et de la Banque Mondiale lors de la conférence de Bretton Woods en 1944, une Organisation Internationale de Commerce (OIC) a voulu être créée par les grandes puissances économiques de l'époque, afin de gérer les négociations commerciales. N'étant pas encore été mis en place, 23 pays ont décidé de définir un ensemble de règles sur lesquelles les négociations commerciales internationales seront conduites. Ils furent connus sous le nom du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) l'accord général sur les droits de douane et le commerce qui a été signé à Genève le 30 octobre 1947 et est rentré en vigueur le 1^{er} janvier 1948. L'OIC n'a jamais été installé, les négociations commerciales multilatérales furent régies par le GATT pendant 48 ans. Ce dernier n'était pas une organisation officielle mais seulement un accord international provisoire c'est pour cela les négociateurs n'étaient pas considérés comme des membres de l'accord mais simplement des contractants.

Le GATT a été créé en vue d'intensifier le commerce entre nations en profitant des gains de l'échange et ce, par la réduction des droits de douanes. Ses principes sont comme suit :

- **L'abaissement des droits de douanes progressivement** : c'est un principe fondamentale du GATT il permet de favoriser les échanges internationaux.
- **Le principe de non-discrimination** : il traduit la nécessité de répandre l'avantage commerciale accordé à un pays et à tous les pays signataires de l'accord.
- **La clause du traitement national** : chaque pays doit traiter les produits et entreprises étrangères de la même façon qu'il traite ces produits et entreprises nationaux et ce en matière de règles régissant le commerce, notamment la fiscalité, les normes, etc.

Plusieurs négociations ont eu lieu dans le cadre du GATT tel cité dans la section 1 du chapitre 5 consacré à l'adhésion de l'Algérie à l'OMC. Elles étaient sous la forme d'accords bilatéraux « réciproques ». Chaque pays négociait de façon indépendante l'abaissement des droits de douanes avec son partenaire ou ses partenaires, en leur demandant en contrepartie la même faveur.

Le GATT a été remplacé par l'OMC (organisation Mondiale du Commerce) en 1995, créé lors du cycle de l'Uruguay Round. A l'instar du GATT, l'objectif de l'OMC est de faire progresser la libéralisation du commerce, à travers des négociations organisées en cycles successifs.

Le nombre d'adhérent à l'OMC n'a cessé d'augmenter depuis sa création. En juillet 2008, l'OMC comptait 153 membres réalisant 97% du commerce mondial¹.

Pendant près de 50 ans, les sujets traités au sein des cycles de négociation ont toujours été les mêmes que ceux évoqués en 1948, il s'agit en général de l'abaissement des barrières tarifaires sur les biens manufacturiers.

Le cycle de l'Uruguay a élargi le champ d'actions de l'OMC puisque comparé au GATT, elle régit non seulement les échanges des biens, mais également des services et de la propriété intellectuelle. Ainsi l'OMC c'est doté d'un ensemble de réglementation des services (l'accord général sur le commerce des services, AGCS et GATS en anglais)² et de réglementation de la propriété intellectuelle (les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC ou TRIPS en anglais). en plus de cette nouvelle mission, contrairement au GATT, l'OMC a le pouvoir de sanctionner les pays qui n'appliquent pas les accords conclus par les cycles de négociations. Tel est le cas de la plainte du Brésil à l'encontre des États-Unis à propos du Coton. Les pays en développement font recours de plus en plus à l'arbitrage de l'OMC. Ils sont à l'origine de plus de 40 % des litiges soumis à son mécanisme de règlement des différends.³

¹ Sloman, J et Wride, A., *op. cit.*, p. 654.

² Se référer à l'annexe 2, pour plus d'informations sur l'AGCS et l'ADPIC.

³ Patrick L., et Lattimore R., « Les cycles de négociations commerciales et l'OMC dans Le commerce international: Libre, équitable et ouvert », Éditions OCDE. 2009, p. 15.

Les cycles successifs de négociations commerciales¹ multilatérales menés depuis 1947 ont permis un accroissement du démantèlement tarifaire dans la plus part des pays dans le monde. Ce désarmement tarifaire a pu profiter aux pays en développement et pays développés. En éliminant la distorsion des prix grâce à la baisse des droits de douanes, les pays peuvent faire une meilleure allocation de leurs ressources, en se basant sur leurs avantages comparatifs, et par conséquent accroît leurs recettes à l'exportation.

2.2. La libéralisation des flux de capitaux :

L'intégration financière représente l'une des dimensions de l'intégration internationale. Un pays peut traduire sa volonté d'intégrer l'économie mondiale à travers son engagement dans le processus de libéralisation des capitaux. À l'instar de la libéralisation du commerce qui ouvre le compte courant de la balance de paiements, la libéralisation financière ouvre le compte capital.

Le mouvement de libéralisation des mouvements des capitaux s'est enclenché à partir des années 70 sous l'influence de trois facteurs : Le développement de la technologie ; l'innovation financière et la montée du capitalisme.

L'émergence de produits innovant dans les années 60 a fait progresser la finance internationale . Parmi ces nouveautés, l'informatique et l'internet qui sont le résultat de l'innovation dans la télécommunication ; Les produits dérivés qui sont des moyens de couverture contre le risque de change et les marchés d'euros dollars qui ont contourné le contrôle de change.

La montée du capitalisme est également un facteur qui a favorisé le développement des finances internationales. Son idéologie fondée sur le libéralisme a accéléré la libéralisation financière.

La finance internationale s'est très vite développée sous l'effet de la globalisation financière. Aujourd'hui elle est définie comme étant un marché unique des capitaux qui fonctionne à l'échelle mondiale. Ceci se traduit par le fait que les multinationales peuvent emprunter les sommes qu'elles désirent, où elles veulent en usant des différents instruments financiers offerts.

D'ailleurs les flux des capitaux entre nations ont été plus rapides et brutales que les échanges de biens et services et cela en raison du volume très important des capitaux empruntés ou placés. Selon la Banque des Règlements Internationaux (BRI) le volume des transactions financières internationales est 50 fois plus important que la valeur du commerce international sur les marchandises. Nous pouvons en déduire de cela qu'il y a déconnexion entre l'économie réelle et la finance internationale. Plihon, D.² affirme ce phénomène en disant « qu'il y a découplage croissant entre les activités financières et l'économie réelle. » cette

¹ Les différents cycles de négociations au sein GATT et l'OMC figurent dans un encadré en annexe 3.

² Plihon, D., « L'économie mondiale ». Les Cahiers Français n° 269, 1995, p. 11.

déconnexion est due aux importantes opérations de spéculations effectuées sur les produits dérivés.

Chaque jour ce sont 4000 milliards de dollars d'actifs financiers qui sont échangés dans le monde. La plus part sont des flux financiers à court terme qui se déplacent là où les taux d'intérêts sont les plus favorables ou vers les devises dont le taux de change est susceptible de s'apprécier.¹

Un pays qui désire s'intégrer à l'économie mondiale par la libéralisation de ses capitaux et en particulier de sa finance est tenu de se plier aux exigences de la finance internationale traduite par la déréglementation, le décloisonnement et la désintermédiation. Ces trois facteurs sont les résultats du développement de la finance internationale, appelés les 3D.

2.2.1. Les 3D :

2.2.1.1. Désintermédiation :

La désintermédiation est une des caractéristiques du nouveau système financier international. Elle est le recours direct des opérateurs internationaux aux marchés financiers (finance directe) sans passer par les intermédiaires financiers et bancaires (finance indirecte) pour effectuer leurs opérations de placements ou d'emprunts.²

La désintermédiation est devenue l'un des effets marquant de la globalisation financière après 1982 lors de la crise de la dette. Mettant fin au financement des Pays En Voie de développement (PVD) par l'intermédiaire des banques, les flux des capitaux se sont orientés vers le Nord pour financer le déficit des États Unis et cette fois-ci par le biais du marché financier (finance directe) et ce, pour que les banques échappent au risque d'insolvabilité.

2.2.1.2. Décloisonnement :

L'autre caractéristique du système financier international est l'abolition des frontières entre les marchés. Aujourd'hui, il n'existe plus de barrières entre les différents compartiments du marché financier national, les opérateurs peuvent passer facilement du marché monétaire au marché à terme, au marché de changes, etc. Il n'y a également plus de frontières entre les différents marchés financiers du monde. Le passage est sans entraves de la place de Paris à la Place de Londres ou de la place de Londres à la place de Wall Street etc.

Aujourd'hui les places financières dans le monde sont interconnectées grâce aux réseaux modernes de communication. Ils fonctionnent en continue 24 heures sur 24 heures. Les progrès techniques de la télécommunication ont donc contribué à la délocalisation des marchés. Les satellites, l'électronique et l'informatique sont usés, à notre époque, dans les moyens de télécommunications, citons l'exemple du SWIFT (Society for Worldwide International Interbank Telecommunication) ; du Globex³, il traite les actifs hors heures d'ouverture des marchés ; le NASDAQ (National Dealers Automatic Share Quotidien) qui

¹ Sloman, J et Wride, A ; *op. cit.*, p. 675.

² *Ibid.*, p. 11.

³ Le Globex est une plateforme électronique d'échange de titres financiers et de contrats à terme.

traite en temps réel un grand nombre de titres à Londres et à New York). L'évolution de la technologie a donc permis de réduire les coûts de transactions.

L'autre véhicule moteur de la délocalisation est l'innovation financière traduite par les nouveaux produits financiers. Ces derniers sont destinés à faciliter la circulation des capitaux.

2.2.1.3. La déréglementation :

Une troisième caractéristique du nouveau système financier international est la déréglementation. Elle se traduit par l'abolition des réglementations dans beaucoup de pays pour permettre la libre circulation internationale des capitaux. Les cas de l'abolition du contrôle de change en Europe dans les années 60 et de l'ouverture du système Japonais en 1983 et 1984 en sont de bons exemples.

A partir de ces Trois D, nous pouvons définir la libéralisation financière comme étant la libre entrée et sortie de capitaux du territoire nationale sans leurs soumissions aux contrôles. A cet effet les économies en besoins de capitaux peuvent emprunter des fonds provenant de marchés financiers extérieurs, et les économies en excédant des capitaux, peuvent épargner, en plaçant leurs capitaux à l'étranger dans des marchés boursier financiers ou à travers des investissements directs et de portefeuille.

La libéralisation financière et l'ouverture aux capitaux étrangers permet donc aux pays en insuffisance d'épargne de stimuler leur croissance à travers la procuration des fonds nécessaires pour l'accroissement des investissements auprès de marchés étrangers, à des coûts inférieurs et à des délais plus longues.

C'est un moyen incontournable de mise en œuvre de politique de développement socioéconomique et d'intégration à l'économie mondiale. D'ailleurs les USA et le Japon ont été très tôt (au XIX^e siècle) des emprunteurs sur le marché des capitaux En 1914 les États Unis se sont classés quatrième en terme d'investisseurs étrangers dans le monde.

3. Les indicateurs de l'intégration à l'économie mondiale :

3.1. Indicateurs d'ouverture commerciale :

Dans le commerce international, plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer le degré d'ouverture du commerce extérieur. Le plus fréquemment utilisé est le ratio d'ouverture appelé également le coefficient d'ouverture. Il en existe d'autres communément utilisé notamment le tarif douanier moyen, les recettes tarifaires etc. tous ces indicateurs ne sont pas dépourvus de limites.

3.1.1. Le tarif douanier moyen :

C'est un moyen de mesure de l'ouverture commerciale d'une économie, il est très simple d'utilisation puisque c'est une donnée nationale disponible. Cependant son interprétation est également très simple puisque un commerce est considéré comme ouvert lorsque le tarif

douanier moyen est faible et plus il est élevé plus le commerce est considéré comme moins ouvert. Ce moyen de mesure ne peut pas être un indicateur fiable dans l'absolu puisque il est très fréquemment pondéré par les importations. Ainsi un commerce d'une économie peut être considéré ouvert alors que des tarifs élevés sont imposés sur les rares produits importés en grande quantité. Et à l'inverse, un commerce peut être estimé moins ouvert, alors que des tarifs assez faibles sont appliqués. L'existence de différents niveaux de tarifs appliqués sur la même catégorie de produits peut rendre difficile son calcul moyen.

La variable élasticité-prix peut également fausser l'interprétation du tarif douanier moyen, puisque elle est différente d'un pays à un autre et d'un bien à un autre. Ainsi des tarifs élevés imposés sur un bien peuvent ne pas affecter sa demande et par conséquent n'auront pas d'impact réducteur sur des importations. Le commerce demeure donc ouvert, malgré des taux tarifaires élevés.

3.1.2. Les recettes tarifaires :

Ils sont également considérés comme instrument de mesure de l'ouverture commerciale. Ils sont pondéré soit par le PIB, soit par les importations et ce pour avoir un sens d'interprétation plus significatif. Le deuxième mode de pondération est plus pertinent, car il est supposé mesurer le degré d'ouverture de l'économie d'une nation, plus il est faible plus le commerce est considéré plus ouvert. Le plus grand reproche adressé à cet indicateur, c'est qu'il ne prend pas en compte les barrières non tarifaires à savoir, les quotas, subventions, les normes sanitaires, techniques, administratives etc.

3.1.3. Combinaison d'indicateurs partiels de la politique commerciale :

Cette approche a été employée par Sachs et Warner (1995), utilisant une variable muette qui traduit l'ouverture ou non du commerce d'une économie. Ce dernier est considéré comme fermé, s'il remplit au moins les cinq critères suivants :

- Un tarif douanier moyen supérieur à 40%.
- Des barrières non tarifaires sur plus de 40% des importations.
- Une prime sur le marché parallèle des changes supérieurs à 20% sur une période de dix ans (soit les années 1970, soit les années 1980).
- L'existence d'un système économique socialiste (associé à un contrôle centralisé des flux commerciaux internationaux).
- L'existence d'un monopole d'État sur les principales exportations.

La légitimité de l'utilisation de cet indicateur comme instrument de mesure du degré d'ouverture du commerce d'une nation a été remise en cause par certains économistes. Rodriguez et Rodrik (1999) remettent en cause la capacité de ces critères à exprimer une politique commerciale. Les critères sont binaires, alors que la politique commerciale est par nature graduelle.¹ D'autres économistes notamment Berg et Krueger reprochent l'absence des

¹ Blancheton, B ; *op. cit.*, p. 33.

formes indirectes de protection, comme critères d'évaluation du degré d'ouverture commerciale.

3.1.4. Le ratio d'ouverture :

C'est un instrument d'évaluation du degré d'ouverture d'une économie en matière de commerce extérieur. Il exprime la part des échanges (exportations et importations) dans le PIB d'un pays $(X_i + M_i) / PIB_i$. Il est également souvent exprimé par la part la moyenne des échanges dans le PIB $(X_i + M_i) / 2 / PIB_i$ **100** ou bien par la part des exportations dans le PIB X_i / PIB_i .

Il est traditionnellement très utilisé, car d'une part il prend en considération en matière de politique commerciales, les obstacles indirects qui sont les obstacles non tarifaires et d'autre part il permet aux économistes d'établir la relation entre l'ouverture commerciale et la croissance économique.

Autant ce ratio est fréquemment utilisé, autant, les économistes contestent son utilisation comme instrument de mesure de l'ouverture commerciale et ce, pour diverses raisons.

Le premier argument de contestation réside dans sa propre composition, puisque, le numérateur quantifie une production et le dénominateur une valeur ajoutée. Cette structure fausse l'interprétation de ce ratio. Ainsi il aura tendance à favoriser les grands pays ré exportateurs dont le simple ratio X_i / PIB dépasse parfois 100% (Honk Kong, Singapour).¹ Ces économies reçoivent en réalité des articles manufacturés relativement élaborés pour des opérations de montage ou de finition en vue d'une réexportation, l'apport de valeur ajoutée étant au final assez faible.²

Un ratio d'ouverture élevé ne traduit donc pas nécessairement une politique libérale, car ça peut au contraire refléter une économie protectionniste réduisant les importations, et encourageant les exportations.

un second argument très important est le fait que le degré d'ouverture d'une économie ne dépend pas uniquement des politiques commerciales, mais il est lié à d'autres variables, notamment, la taille du pays, la situation géographique, les dotations factorielles, le revenu par tête. Ainsi les pays de grande taille sont les moins ouverts, de même pour les économies à fortes ressources naturelles. Plus le territoire nationale est vaste, plus il aura des chances d'être doté de ressources naturelles, notamment l'énergie, terre fertile, variété de climat etc. lesquelles lui offriront de plus en plus d'indépendance vis à vis de l'extérieur. De plus l'étendu de la superficie du pays aura pour effet des coûts de transport de produits importés assez élevés considérés ainsi comme obstacles à leurs compétitivité, ce qui est désavantageux pour les opérations d'importations.

¹.Siroen, J.M ; « L'ouverture commerciale est-elle mesurable ? » Colloque ouverture économique et développement, Tunis, 22-23-24 juin 2000, p. 3.

² Blancheton, B. Ouverture commerciale, croissance et développement : malentendus et ambiguïté des débats, 16,17 septembre 2004, p. 14. harribey.u-bordeaux4.fr/colloques/blancheton.pdf, consulté le 27/05/2012 à 23 :53.

La taille du pays en termes de population, peut être également un facteur déterminant de l'échange international. Cependant une nation à forte population sera moins dépendante de l'extérieur en raison de l'étendue de sa demande interne. Les échanges se réaliseront plus intensément entre acteurs locaux.

Rodriguez et Rodrik ont présenté une critique rigoureuse et convaincante de ces indicateurs, ainsi que de certains autres fréquemment cités dans la littérature, comme celui de Dollar (1992). Nous ne pouvons ici reprendre ces critiques, qui portent à la fois sur la logique des indicateurs de base utilisés en tant qu'expression véritable d'une politique d'ouverture sur l'extérieur (notamment chez Sachs et Warner), sur le caractère plausible de leur niveau enregistré, sur leur pondération et sur la significativité des résultats économétriques obtenus pour mesurer à travers l'indicateur synthétique l'effet de l'ouverture. En bref les indicateurs composites de politique d'ouverture reposent inévitablement sur des jugements subjectifs dans le choix et la pondération de leurs composants, et leur pouvoir explicatif demeure controversé.¹

3.2. Indicateurs de libéralisation financière :

Étant donné que la libéralisation financière est un des aspects de l'intégration à l'économie mondiale, nous pouvons cependant mesurer le degré d'intégration à travers les multitudes d'indicateurs de libéralisation financière que recense la littérature économique.²

3.2.1. Flux des capitaux rapportés au PIB :

Kray (1998) utilise dans son étude pour mesurer l'impact de la libéralisation des capitaux sur la croissance, les entrées et sorties de capitaux en pourcentage du PIB.

3.2.2. Flux d'IDE rapporté au PIB :

Lane et Milesi-Ferelli (2001) par exemple, ont utilisé des mesures annuelles égales aux avoirs et engagement des IDE et du portefeuille en pourcentage du PIB.

3.2.3. Capitalisation boursière :

Beaucoup de chercheurs ont utilisé la capitalisation boursière (valeurs des titres cotés/PIB) comme indicateur de libéralisation du capital. Law (2008) par exemple utilise parallèlement à la capitalisation boursière, le nombre de sociétés cotées pour évaluer le développement du marché boursier.

¹ Guillomont, Patrick ; « Ouverture, vulnérabilité et développement ». CERDI, Février 2001, p. 7. cerdi.org/uploads/ed/2001/2001.03.pdf, consulté le 12/08/2011 à 11 :48.

² Voir en annexe 4 (Tableau : Récapitulatif d'indicateurs de libéralisation du compte capital)

SECTION 3 : Avantages et risques de l'intégration à l'économie mondiale

L'intégration à l'économie mondiale qui suppose une ouverture économique sur l'extérieure, peut procurer à un pays, ayant adopté cette stratégie d'ouverture, des opportunités liées à la croissance économique, comme elle peut lui engendrer de sérieux inconvénients.

1. Les avantages de l'intégration à l'économie internationale :

L'intégration à l'économie mondiale à travers l'ouverture, offre à une nation plusieurs avantages, d'ordre économique, social et environnemental. Il peut être un véritable catalyseur d'un développement économique durable, à condition que le pays en question mette en place tous les facteurs qui seront nécessaires pour pouvoir tirer le maximum de profits de l'ouverture. L'expérience des économies dynamiques d'Asie de l'Est, a dans une certaine mesure, validé empiriquement cette vision.¹

1.1. Avantages d'ordre économiques :

1.1.1. Création d'emploi :

L'intégration à l'économie mondiale à travers l'adoption de politique d'ouverture permet la création d'emploi. Elle agit donc sur les mouvements d'emplois sectoriels et régionaux. L'implantation d'usines de Toyota aux États-Unis a permis l'emploi d'un grand nombre d'employés américains. Elle permet également d'un côté, pour les pays développés de disposer d'un grand choix de biens à des prix très faibles et d'un autre côté elle permet aux pays en voie de développement de se procurer les produits nécessaires auprès de marchés étrangers. L'ouverture à l'échange international est donc une politique « gagnant-gagnant ».²

1.1.2. Source supplémentaire de financement :

La libéralisation des flux des capitaux, et l'intégration dans les circuits financiers internationaux, permet de régler le problème d'insuffisance de l'épargne nationale et de favoriser l'allocation optimale des ressources financières au niveau international.

Les flux de capitaux étrangers et en particuliers les Investissements Directs Étrangers, peuvent constituer une source importante de mobilisation de l'épargne intérieure. A cet effet le pays d'accueil aura accès à d'avantages de capitaux.

1.1.3. Croissance économique :

L'intégration à l'économie mondiale à travers la libéralisation du commerce et des capitaux, permet de stimuler la croissance.

¹ Nicolas, F., « Les pays en développement face à la mondialisation », RAMSES 2001, p. 66.
www.ifri.org/downloads/nicolas01.pdf

² L'expression « gagnant-gagnant » est une expression utilisée par le célèbre économiste américain Stiglitz dans son ouvrage cité dans nos références, pour traduire les avantages du libre échange.

Beaucoup de travaux de recherche ont tenté de démontrer la relation entre l'ouverture et la croissance économique. Les théories de libre échange, classique et moderne ont ainsi établi le lien positif entre l'ouverture commerciale et le gain à l'échange et ce, à travers des facteurs déterminants de l'échange (coût relatif, dotations factorielles, économies d'échelles, innovation etc.) qui peuvent être des facteurs générateurs de croissance. Ces théories ont démontré que les transactions commerciales entre les pays accroissent le bien être des nations, puisqu'il permet à chacune d'elles de se spécialiser dans la production du bien dont le coût lui est relativement avantageux et par conséquent réaliser un profit appelé gain de spécialisation.

Des travaux empiriques menés ont également fait ressortir la corrélation positive entre l'ouverture commerciale et la croissance économique. Ainsi la contribution d'un bon nombre d'économistes, dans cet axe de recherche, notamment celle de Michaëly (1977), Kormendi et Meguire (1985), Dollar (1992), Edwards (1993), Sach et Warner (1995), Frenkel et Romer (1999) n'ont fait qu'approfondir les biens fondés du libre échange.

La libéralisation du commerce contribue, donc à la croissance économique. Dans une politique de libre échange, les distorsions sont éliminées grâce à l'abolition des droits de douanes, ce qui permettra de réaliser des gains. Par contre la mise en place de barrières tarifaires notamment les droits de douanes, engendrera des distorsions de la consommation et de la production, ce qui entraînera des pertes pour l'économie.

Les services du FMI affirment que l'élimination des obstacles aux échanges est susceptible de procurer des gains considérables estimés entre 250 et 680 milliards de dollars par an dont les deux tiers environ de ces gains reviendraient aux pays industrialisés.¹

L'ouverture aux flux de capitaux étrangers contribue également à la croissance économique. Les entrées de flux de capitaux étrangers, permettent de combler les insuffisances financières. Ils sont considérés comme une source supplémentaire de financement laquelle renforcera et stimulera les investissements, qui à leurs tours auront des répercussions positives sur la croissance économique. L'ouverture aux flux des capitaux étrangers, est d'une aide précieuse aux pays dont le capital est rare. Ça leur permet d'importer un capital à un coût inférieur comparé au coût du capital local. Ainsi ils disposeront, d'un capital diversifié, à montants importants et échéances longues, qui permettra de stimuler et accroître les investissements.

1.1.4. Stabilité macroéconomique :

La stabilité macroéconomique représente une opportunité qu'une économie peut saisir à travers son intégration à l'économie mondiale. Ce n'est pas un avantage direct, mais une condition nécessaire pour réussir l'intégration, et qui sera transformée par la suite en un avantage. Pour pouvoir bénéficier de l'intégration internationale notamment en amorçant une croissance durable, l'État doit veiller à la stabilité macroéconomique par la maîtrise des taux d'inflation, et du taux de chômage etc. sachant qu'ils offrent un environnement sécurisant pour les investisseurs privés nationaux et internationaux. Des taux d'épargne élevés

¹ Libéralisation du commerce mondial et pays en développement, services du FMI, novembre 2001, p. 2 <http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2001/fra/110801f.htm>, consulté le 4/07/2012 à 22:07.

traduisent un nombre élevé d'investissements effectués entre autre en éducation et technologie. Ceci permettra de transformer la main d'œuvre peu qualifiée en main d'œuvre qualifiée.

1.1.5. Meilleure allocation des ressources :

L'intégration à l'économie mondiale à travers l'ouverture économique, permet une meilleure allocation des ressources. La libéralisation du commerce permet de transférer les ressources vers des utilisations plus productives qui permettront à leurs tours de dynamiser la croissance et relever des niveaux de vie. En d'autres termes, l'ouverture du commerce extérieur, permet une réallocation des ressources des secteurs protégés à productivité faible vers des secteurs exportateurs à haute productivité¹. N'étant pas capable de concurrencer les produits étrangers, toutes les ressources inemployées dans ces entreprises en question, seront transférées vers les entreprises plus performantes et compétitives. Ceci permettra d'accroître l'efficacité des entreprises grâce à l'intensification des ressources.

« Un environnement commercial libéral contribue en effet à la croissance économique et facilite ainsi l'établissement de conditions propices à un transfert des facteurs de production des secteurs en perte de vitesse vers les secteurs en expansion ». ²

1.1.6. La hausse des revenus :

L'intégration à l'économie mondiale, a contribué à la hausse du niveau de vie dans la plus part des pays du monde. Certains pays en voie de développement ont su tirer profit de cette insertion par l'augmentation de leur exportation en produits manufacturiers et services au détriment des exportations de produits de base. Les produits manufacturés représentent 80% de leurs exportations.

L'ouverture économique des PED leur a permis, pour certains d'entre eux, d'améliorer leurs revenus et d'occuper une place importante dans les échanges mondiaux. Ils représentent aujourd'hui un tiers du commerce mondial au lieu d'un quart au début des années 1970. Ils ont également influé sur la polarisation des échanges, puisque ils échangent de plus en plus avec d'autres pays en développés. 40% de leurs exportations sont maintenant destinées à d'autres pays en développement.

1.2. Avantages liés à l'ouverture des marchés :

1.2.1. Concurrence sources de gains dynamiques :

L'intégration à l'économie mondiale par le biais de la libéralisation du commerce va susciter l'installation de la concurrence sur la scène nationale, qui ne sera qu'un facteur de motivation, voir un facteur conditionnel de recherche de gain et d'innovation, ce qui rendra les entreprises plus performantes, de part leur mode de gestion, techniques de productions, acquisition du savoir et connaissances etc.

¹ Stiglitz, J.E et Charlton, A., *Pour un commerce mondial plus juste*. Nouveaux Horizons, 2005, p. 57.

² *Rapport sur Les échanges et l'ajustement structurel*, OCDE, Rapport N° 83114, 2005, p.18.

La libéralisation des échanges est l'ouverture du commerce aux marchés étrangers. C'est aussi l'acceptation de la concurrence qui est un élément perçu souvent comme nuisible à la production nationale. Dans une économie de marché, la concurrence étrangère peut engendrer des plus values pour l'économie. Elle permet de motiver le secteur productif en se spécialisant dans la production des biens qui incorpore l'avantage comparatif, ce qui entrainera la réalisation d'économies d'échelles et donc une meilleure productivité. Ainsi l'ouverture à la concurrence permet de rationaliser la production et d'augmenter au final la productivité.¹

La concurrence se développe beaucoup plus dans le marché de l'exportation. Les marchés d'exportation sont une source de concurrence qui stimule fortement l'efficacité et la modernisation.² La croissance tirée par les exportations incite les entreprises exportatrices d'être toujours en quête d'avantages comparatifs qui affecteront le produit en termes de cout (faible cout) et qualité (meilleure qualité). Les exigences des d'exportations pousseront cependant les exportateurs de produire des biens très compétitifs afin de satisfaire les consommateurs internationaux, dont la pulsion d'achat n'est pas limitée par le coût mais par la qualité.

La concurrence peut cependant être considérée comme un élément bénéfique pour l'économie nationale.

1.2.2. Diversification de l'offre :

La libéralisation du commerce permet aux pays ayant adopté une politique d'ouverture commerciale, d'offrir à ses consommateurs et producteurs une gamme plus large de biens et services à des prix concurrentiels. La baisse des droits de douanes aux importations permet donc de disposer sur le marché local des produits étrangers, qui provoqueront une concurrence qui aura pour effet la baisse des prix, et l'amélioration de la qualité du produit. Ainsi, les consommateurs disposeront d'une variété de produits à des prix et qualités très attractifs.

1.2.3. Élargissement des marchés :

L'ouverture économique permet aux pays d'accéder à de nouveaux marchés plus grands. La présence de multinationales dans les pays d'accueil, lui permettra un accès plus large aux marchés des exportations, ce qui améliorera sa balance des paiements.

L'ouverture des marchés permet également de motiver et d'améliorer la productivité locale en raison de mise en place de la compétitivité émanant des firmes étrangères.

1.2.4. La substitution de l'industrie des biens intermédiaires :

Dans un commerce libéralisé, un pays peu substituer une industrie de produits intermédiaires par les importations de ces biens. Ainsi la mise en place d'un projet d'industrialisation de matières intermédiaires nécessitant d'importants investissements peuvent être évités et remplacés par des importations de ces biens de l'étranger.

¹ Krugman, P et Obstfeld, M; *Économie internationale. Nouveaux Horizons*, 8^{ème} éditions, 2009, p. 213.

² Stiglitz, J.E., Walsh C.E. et Lafay, J.D., *principes d'économie moderne*, 3^{ème} édition, De Boek, 2010, p. 75.

1.2.5. Satisfaction d'une demande étrangère :

L'ouverture du commerce sur le marché extérieur offre l'opportunité aux producteurs de réaliser des économies d'échelles pas nécessairement par la satisfaction de la demande locale mais plutôt par la satisfaction de la demande étrangère. C'est donc le marché des exportations qui est la source de satisfaction de la demande étrangère. Car en imposant ses exigences il poussera les exportateurs à produire des biens très compétitifs afin de satisfaire les consommateurs internationaux, dont la pulsion d'achat n'est pas limitée par le coût mais par la qualité.

1.2.6. Diffusion du savoir et de la technologie :

L'intégration à l'économie mondiale permet de transférer et de diffuser la technologie le savoir faire, qu'ils soient liées au produit ou à la gestion et à la production. Elle permet donc l'allocation des ressources, notamment la technologie et la connaissance. Cet avantage trouve son illustration dans le modèle de Romer (1990) au sein duquel l'ouverture économique est assimilée à des flux d'intrants nécessaires à la production. L'intégration économique est alors vue comme une mise en commun de ressources productives susceptibles d'accroître le niveau de production.¹

Plusieurs théories ont démontré que la libéralisation des échanges contribue à la hausse du taux de croissance, par le biais de la promotion de l'innovation et de la technologie. Ces théories s'articulent autour du savoir, de l'apprentissage et du capital considérés comme le levier de la croissance économique. Ainsi l'une d'elles suppose qu'un marché ouvert et grand va générer d'importants investissements en recherche et développement qui entraîneront à leur tour des taux de croissance plus élevés. D'autres suggère que plus le marché est grand plus il y a une diversification de la demande sur les facteurs de production ce qui aura pour effet non seulement l'amélioration de la production mais également l'accélération du processus d'innovation dans la production. Une autre théorie met en cause la spécialisation comme élément moteur de l'apprentissage. Ainsi ce qu'apprend une entreprise se diffuse dans les autres entreprises au sein du même pays².

1.3. Avantages d'ordre environnemental :

1.3.1. Amélioration de l'éducation et du capital humain :

Un pays peut bénéficier de son intégration à l'économie mondiale, à travers l'amélioration de son niveau d'éducation et du niveau de qualification de sa main d'œuvre car, cet acte va contribuer à la croissance économique. Un meilleur niveau de qualification de la main d'œuvre grâce à l'amélioration du niveau d'éducation est nécessaire, dans un contexte économique ouvert, et ce, afin que la main d'œuvre puisse absorber les technologies et connaissances transférés par les multinationales. L'ouverture commerciale pousse le système éducatif à s'améliorer pour que la main d'œuvre locale puisse s'approprier les innovations

¹ Interaction ouverture économique-capital humain dans le processus de croissance, p. 5

www.oecd.org/fr/dev/2741328.pdf, consulté le 15/05/2012 à 2:45

² Stiglitz J.E et Charlton A; *op. cit.*, p. 62.

venues de l'étranger.¹ A cet effet l'État parviendra à tirer profits des avantages offerts par l'ouverture inscrite dans le processus d'intégration à l'économie mondiale.

Des études empiriques effectuées par l'OCDE ont démontré que le capital humain contribue à la croissance économique. Elles reposent sur un panel de dix pays et sur cent ans pour évaluer la corrélation du capital humain et l'ouverture économique dans le processus de croissance. L'étude a abouti à l'existence d'un lien entre les deux variables qui expliquent la croissance économique et la convergence entre pays à travers les échanges technologiques. Les résultats de cette étude en déduisent qu'il est nécessaire pour un pays et en particulier qui connaît un retard en matière de technologie, d'établir une coordination entre les politiques éducatives et commerciales, afin de booster son économie

1.3.2. Amélioration du cadre institutionnel et structurel :

Œuvrer à mettre en place les conditions nécessaires pour pouvoir tirer profit de l'intégration à l'économie mondiale par l'amélioration de la croissance, représente en soit un avantage pour le pays engagé dans le processus d'intégration. Une intégration réussie suppose l'existence d'un cadre institutionnel et structurel assez développé. Le fait de s'engager dans un processus d'intégration, va stimuler l'état à entreprendre des réformes institutionnelles et structurelles afin de tirer bénéfice de cette insertion internationale. Les réformes engagées sur le plan institutionnel et structurel, ne sont que des mesures d'accompagnement d'une politique d'ouverture inscrite dans l'objectif ultime qui est l'intégration à l'économie mondiale. Dans ce contexte, l'amélioration du cadre institutionnel et structurel représente un avantage, pour l'économie souhaitant s'intégrer à l'économie mondiale à travers une libéralisation économique. Car sans ça, l'état n'aurait pas été motivé à s'engager dans des réformes, d'ordre institutionnel et structurel. L'amélioration des ces derniers, auraient un impact positif sur le développement de l'économie en général, sachant que l'alliance entre croissance économique et développement institutionnel et structurel permettent d'aboutir à une croissance économique caractérisée par un faible taux de chômage, réduction d'inflation et une balance courante excédentaire. Les pays scandinave tel que la Suède la Norvège sont de bons exemples en matière de performances institutionnelles et structurelles.

1.3.3. Meilleure gouvernance :

Une bonne gouvernance peut être un avantage dont une économie peut en bénéficier à travers son intégration à l'économie mondiale. C'est les cas pour les PED, car ne bénéficiant pas d'une bonne gouvernance, ces pays seront contraints d'améliorer ce facteur, afin de pouvoir disposer de toutes les conditions nécessaires, à la réussite d'une insertion internationale. Celle-ci est donc un projet motivant et conditionnel de l'amélioration de la gouvernance.

Une bonne gouvernance est caractérisée par la responsabilité, la transparence, l'efficacité l'équité, etc. En étant doté d'une bonne gouvernance, les climats politique, économique et sociale seront plus sains et favorables pour une croissance et un développement durable. Une plus grande responsabilité qualifiera les preneurs de décision, notamment les institutions

¹ Blancheton, B., *op. cit.*, p. 25.

gouvernementales, les organisations de la société civile, le secteur privé etc. Ces derniers seront donc responsables devant le public et les parties prenantes. Au niveau macroéconomique par exemple, cela implique la transparence financière, laquelle suppose un système comptable efficace et transparent en matière de contrôle des dépenses et la gestion de la trésorerie, d'audit externe et de l'obligation de rendre des comptes au public. Sur le plan microéconomique, la responsabilité des entreprises publique, se traduira par la remise de compte rendu de sa gestion. La responsabilité ne peut donc être mise en œuvre sans transparence. Celle-ci permet d'attirer les investisseurs étrangers, en offrant un climat favorable, caractérisé par la disponibilité de toutes les informations sur la situation économique du pays, et également la transparence dans la réglementation, dans la passation de marché, la planification du budget etc. « Elle permet même d'accroître l'efficacité économique en améliorant le fonctionnement des marchés et des institutions ».¹

Une meilleure gouvernance signifie également la bonne prise de décision qui correspond aux besoins de la société et de l'économie, en faisant une meilleure allocation des ressources. Le cas des pays de l'Asie de l'Est sont de bons exemples, puisque les gouvernements ne sont pas totalement absents dans les affaires économiques du pays, mais au contraire ils prennent des initiatives de temps à autres, en s'attribuant le rôle de guide des affaires économiques, afin que les pays prennent la bonne direction vers une croissance stable et durable. Les gouvernements de ces pays ont par exemple dissuadé les banques d'octroyer des crédits immobiliers ou des crédits à la consommation durable. Ceci a découragé la spéculation immobilière, qui est souvent facteur de la déstabilisation de l'économie.² Le gouvernement de Singapour par exemple a incité les salariés à placer 40% de leur revenu dans des caisses de prévoyance.

2. Coûts de l'ouverture économique :

L'intégration à l'économie mondiale est une source diversifiée d'avantages, lesquels contribuent à la croissance et au développement économique durable. Un pays ayant opté pour une politique d'ouverture peut donc bénéficier de ces avantages à condition qu'il soit prêt sur le plan macroéconomique, institutionnel et structurel, environnemental etc. absorbant ainsi tous les bienfaits de l'insertion internationale. Dans le cas contraire, cette dernière peut engendrer de sérieux inconvénients à l'économie nationale. Le passage extrême d'une économie dominée par l'état à une économie de marché peut laisser de sérieuses embuches dans le cas où cette transition s'effectue de manière précipitée et désorganisée. Un pays qui n'est pas prêt à tirer profit de son intégration à l'économie mondiale, doit mettre en place toutes les conditions qui y sont nécessaires. Celles-ci sont traduites par des réformes que l'état doit engager dans différents domaines et secteurs, et qui ne sont pas sans conséquences. Ainsi dans la majorité des cas, le processus d'intégration à l'économie mondiale à travers la libéralisation économique engendrera des coûts à l'économie en question, qui selon les compétences de l'économie pourront être maîtrisés ou pas. Dans un processus d'insertion

¹ Institut Aspen France (1998), l'Afrique face à la mondialisation, mimeo, compte rendu de la IIIème conférence internationale Europe-Afrique, 27-29 Août

² *Idem.*, p. 750.

international l'État court des risques en ouvrant son économie vers l'étranger. Le degré de compétence et de gouvernance se révélera à travers le niveau de maîtrise de ces risques. Les coûts sont donc traduits par les risques assumés par l'État et qu'elle devra gérer.

2.1. Perte d'emploi :

L'intégration à l'économie mondiale par le biais de la libéralisation du commerce et des capitaux, peut conduire à des fermetures et à des pertes d'emploi dans certains secteurs. La libéralisation du commerce à travers l'abaissement des barrières tarifaires va permettre l'entrée de flux importants de biens étrangers qui risquent de mettre en péril la pérennité des entreprises locales, en raison de la qualité et coûts très compétitifs de ces produits. Le Mexique a perdu 270 000 emplois dans ses *maquiladoras* depuis 2000 au profit d'exportateurs asiatiques.¹

Elle peut également être source de perte d'emploi, car Selon le principe des théories des échanges internationaux, le libéralisme va permettre le transfert des ressources des secteurs à faible productivité aux secteurs à fortes productivités. Les investissements devront donc s'orienter vers les secteurs dotés d'avantages comparatifs engendrant la mutation des employés des secteurs non rentables vers les secteurs plus rentables (ceux orientés vers les exportations). Cette nouvelle orientation peut provoquer du chômage lorsque l'économie du pays est incapable de créer de nouvelles entreprises plus efficiente.

La perte d'emploi représente un coût issu à des ajustements structurels nécessaires à l'adaptation à la nouvelle politique économique celle de l'ouverture.

Ce coût d'ajustement notamment les licenciements réduit les gains d'efficience à court terme qui peuvent découler des changements structurels et font peser la charge sur un segment étroit de la population, suscitant des problèmes d'équité et nuisant en fin de compte à l'appui politique en faveur de la libéralisation des échanges et, plus généralement, des changements structurels porteurs d'efficience.²

2.2. Perte de part de marché :

L'ouverture aux marchés extérieurs par le biais de l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires aux importations, peut entraîner la perte de part de marché de certaines entreprises locales ou dans le cas extrême à leurs fermetures. La raison en est qu'elles sont confrontées à la concurrence étrangère offrant des biens à des prix très compétitifs, soit en raison des faibles coûts des facteurs de production soit en raison de négociations commerciales dans le cadre de l'OMC ou d'accords bilatéraux.

Le cas du Vietnam illustre bien cette prise de risque. Il a du mal à maintenir ses parts de marché face au Chinois, dès l'instant où les quotas d'exportations textiles chinoises ont été éliminé depuis janvier 2005 sur les pays d'Asie du Sud.

¹ Bouchet, M.H ; *La globalisation, Introduction à l'économie du nouveau monde*. Edition Pearson, 2005, p. 278.

² *Rapport sur Les échanges et l'ajustement structurel*, OCDE, Rapport n° 83114, 2005, p. 6.

L'abaissement des barrières à l'échange dans les PED au sein des négociations multilatérales peuvent être une contrainte imposée par les pays développés. Ces derniers font pression sur les PED en matière de réduction de leurs droits de douanes, alors qu'eux même adoptent des politiques de subvention de leurs produits pour les protéger contre la concurrence. Le cas du Japon et la Thaïlande en est un bon exemple. Le Japon maintient ses pressions sur la Thaïlande en matière d'ouverture de son marché d'acier, en demandant d'abolir toutes barrières d'importations d'acier dressées par la Thaïlande et ce pour devenir plus compétitifs vis-à-vis de la Chine en produisant des automobiles à bas prix. En contrepartie le Japon propose d'abaisser ses barrières à l'importation de la Thaïlande de produits agricoles notamment le riz et poulets. La Thaïlande a du mal à accepter ces négociations, car son secteur de production d'acier est sujet à une protection évaluée à un taux tarifaire de 7% et ce en raison de sa fragilité. Il s'agit donc d'une politique protectionniste menée contre la concurrence japonaise. Les pays de l'OCDE subventionnent leurs agriculteurs et industriels en leur accordant des aides financières notamment des aides fiscales, pour pouvoir affronter la concurrence étrangère et tout en parallèle ils mettent la pression sur les PED pour ouvrir leurs marchés à ces produits.

2.3. La baisse des recettes des impôts :

L'État, risque de réaliser des pertes dans les recettes provenant des impôts, lorsqu'elle s'engage dans un processus d'intégration à l'économie mondiale. Ce choix de politique économique, suppose l'ouverture économique notamment la libéralisation commerciale à travers le démantèlement tarifaire par la baisse des droits de douanes voir leur élimination pour certains biens. Cette politique commerciale affectera les recettes fiscales en les réduisant. Contrairement aux pays développés, le recours des pays en développement à la taxation douanière est justifié, puisque l'existence des marchés informels échappent aux impôts sur les produits, ce qui réduit les recettes fiscales.

Ainsi l'abaissement des barrières tarifaires peut s'avérer très coûteuse. Une étude du PNUD estime que la chute des tarifs douaniers pour l'Afrique vont lui coûter environ 1,2 milliards de dollars, environ sous forme de pertes de recettes d'exportations, d'exonérations fiscales et de moins values sur les droits de douane sur un certain nombre d'importations.

2.4. Coûts liés à une mauvaise gouvernance :

La mission du gouvernement dans la mise en œuvre de la politique d'intégration à l'économie mondiale par l'ouverture, est très délicate. Un grand pourcentage de réussite de cette politique dépend des compétences et du savoir faire des autorités publiques. Une mauvaise gouvernance qui manque d'efficacité, peut engendrer des coûts faramineux.

Les mesures d'accompagnement de la politique d'ouverture notamment la stabilisation macroéconomique, entraînent souvent des taux d'intérêts très élevés qui découragent l'investissement et en conséquence réduisent la création d'emploi.

Les opérations de privatisations sans discernement peuvent être néfastes pour l'économie puisque l'état risque de perdre son contrôle et sa souveraineté au détriment du capital étranger.

Une déréglementation non étudiée pour attirer les investissements directs étrangers, peut être dangereuse pour l'économie. Elle risque de créer des spéculations sans pour autant favoriser des investissements productifs.

2.5. Inégalité des répartitions des revenus au sein d'un pays :

La libéralisation du commerce n'est pas bénéfique à tous les individus de la nation, il y a ceux qui en profitent et d'autres non. Elles peuvent provoquer le creusement d'écart dans les salaires entre les travailleurs peu qualifiés et les travailleurs qualifiés. Une récession et baisse de revenu réel est donc probable dans un climat sociopolitique dégradé.

Il est donc plus intéressant d'opter pour une intégration régionale, en adoptant une attitude commune en matière d'investissement et de commerce afin de pouvoir affronter les multinationales et les spéculateurs qui essayent souvent d'imposer leurs lois et ce en défendant leurs intérêts propres.

2.6. Inégalités des répartitions des revenus entre les pays :

Cependant depuis quelques décennies les progrès de l'intégration ont été inégaux. Ces progrès sont très impressionnants dans un certain nombre de pays en développement d'Asie et, dans une moindre mesure, d'Amérique latine. Ces pays ont réussi parce qu'ils ont décidé de participer au commerce mondial, ce qui les a aidés à attirer l'essentiel des investissements directs étrangers dans les pays en développement. C'est le cas de la Chine et de l'Inde qui ont adopté la libéralisation du commerce et d'autres réformes en faveur du marché, ainsi que des pays à haut revenu d'Asie – comme la Corée et Singapour – qui étaient eux-mêmes pauvres avant les années 1970.

Mais pour beaucoup d'autres pays les progrès ont été moins rapides, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient. Les pays les plus pauvres ont vu leur part du commerce mondial décliner substantiellement, et s'ils n'abaissent pas leurs propres barrières commerciales, ils risquent d'être marginalisés encore davantage. Environ 75 économies en développement et en transition, dont la quasi-totalité des pays les moins développés, correspondent à cette description. Contrairement aux pays qui ont réussi leur intégration, ils dépendent de façon disproportionnée de la production et de l'exportation de produits de base traditionnels. Les facteurs de leur marginalisation sont complexes, et comprennent des problèmes structurels profondément enracinés, la médiocrité des institutions et des politiques, et les effets du protectionnisme tant chez eux qu'à l'étranger.

Conclusion du chapitre I

L'intégration à l'économie mondiale à travers l'ouverture a suscité l'intérêt de nombreux économistes traduit par les nombreuses recherches menées dans ce domaine en tentant de faire le lien entre l'ouverture et la croissance économique. D'ailleurs la plus part des études théoriques et empiriques ont abouti à une corrélation positive entre l'ouverture et la croissance économique. Les premières investigations effectuées dans ce domaine furent effectuées par les pères fondateurs du libre échange, Adam Smith et David Ricardo. Ils établirent les théories classiques du libre échange qui montrent l'intérêt de l'ouverture en particulier commerciale résidant dans le gain de l'échange réalisé, grâce à la DIT.

L'intégration à l'économie mondiale est traduite par l'adoption d'un pays de politiques d'ouverture qui peuvent prendre plusieurs aspects tels qu'une politique d'insertion commerciale, ou bien une stratégie d'ouverture aux capitaux étrangers etc. Cependant le degré d'intégration diffère d'un pays à un autre, Il dépend des capacités de libéralisation économiques à travers l'abaissement des barrières à l'échange internationale. Il peut être mesuré grâce aux différents indicateurs d'ouverture utilisés par les économistes. Le ratio d'ouverture est le plus fréquemment utilisé car il prend en considération les obstacles indirects à l'échange notamment les barrières non tarifaires.

L'intégration à l'économie mondiale à travers l'ouverture économique peut être source d'opportunités comme elle peut être source de risques. Comme nous l'avons évoqué précédemment de nombreuses recherches autour du sujet ont démontré les avantages dont peuvent bénéficier les pays qui adoptent une politique d'ouverture et qui résident principalement dans la croissance et le développement économique lesquels sont tirés par d'autres avantages liés à l'ouverture tel que l'amélioration de la compétitivité, du capital humain, de la technologie et de l'innovation etc.

La politique d'ouverture n'exclue pas les risques que peut encourir une économie, et en particulier lorsqu'il ne s'apprête pas aux exigences d'ouverture notamment en matière de stabilisation macroéconomique, de performance institutionnelles et structurelles etc. Dans ce cas la libéralisation économique engendrera des coûts qui seront difficiles à être maîtrisés, tels que la perte d'emploi, la perte de part de marché, la baisse des recettes fiscales, l'inégalité de répartitions des revenus etc.

CHAPITRE II

DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE MONDIALE

L'intégration à l'économie mondiale est un processus qui remonte à loin, il était à ses débuts confiné dans les échanges de biens uniquement. Il c'est développé par la suite au fil du temps, à travers l'intensification et l'élargissement du domaine d'échange et ce, grâce aux découvertes géographiques, technologiques, et également au triomphe de l'idéologie capitaliste.

D'ailleurs la facilitation et l'intensification des échanges traduites par l'abaissement des coûts de transports, l'augmentation des volumes de production etc. ont permis une intégration de plus en plus grandissante des pays à l'économie mondiale, un phénomène connu sous le nom de « mondialisation ». A cet effet il nous a semblé nécessaire d'aborder ce phénomène pour comprendre les mutations subi par l'économie mondiale en déterminant les différents facteurs et acteurs qui ont remodelé le paysage économique mondial devenu par conséquent, plus riche de part l'intensification des échanges, et plus diversifié de part l'intégration de plus en plus de pays en développement, lesquels ont réorienté leurs politiques économiques vers des stratégies d'ouverture. Cette nouvelle architecture économique a créé une forte interdépendance économique entre les nations. Ses effets apparaissent clairement dans la partie qui traite les tendances actuelles de l'économie mondiale.

Le commerce international est le canal d'intégration à l'économie mondiale le plus traditionnellement emprunté par les économies. Ils s'ensuivent d'autres aspects d'intégration notamment les investissements directs étrangers. A cet effet nous abordons dans ce chapitre la dynamique du commerce mondial ainsi que la dynamique des flux d'IDE pour, comprendre en profondeur l'évolution du processus d'intégration et ce, à travers l'étude historique du commerce international dévoilant tous les facteurs qui ont restructuré le commerce mondial et à travers également le traitement des IDE dans le monde par une approche pratique qui retrace l'évolution des IDE en matière de flux et structure, et par une approche théorique qui aborde les déterminants et les avantages des IDE. L'intérêt est, de révéler l'importance des IDE pour une économie, étant une forme d'intégration de plus en plus utilisée en raison des multitudes opportunités qu'elle présente tant au pays d'accueil qu'au pays d'origine.

SECTION 1 : Tendances de l'économie mondiale

L'économie mondiale a été marquée ces 4 dernières décennies par un nouveau phénomène qui est la mondialisation.

1. La mondialisation :

La mondialisation est apparue au début des années 1990, c'est une notion qui a été très répandue ces quatre dernières décennies. C'est un processus est non pas un état, car elle est née des mutations subies dans plusieurs domaines notamment celui de la technologie, de la finance, des firmes, etc.

Il existe une multitude de définitions de la mondialisation de la plus globale à la plus spécifique. Ainsi Ohiorhenuan (1998) définit la mondialisation comme étant un « renforcement et l'élargissement des liaisons des économies nationales en un marché mondial des biens, de services et surtout de capitaux ». Boyer (2000) désigne la mondialisation comme étant "l'émergence d'une économie globalisée dans laquelle les économies nationales seraient décomposées puis réarticulées au sein d'un système de transactions et de processus opérant directement au niveau international." Ces définitions de la mondialisation sont globales et traduisent l'interdépendance et l'intégration accrue des économies dans le monde. Il existe d'autres définitions plus spécifiques référant la mondialisation à un de ces facteurs moteurs telle que celle fournie par Baudrant (2002) « la mondialisation désigne la convergence des marchés dans le monde sous l'effet des stratégies de plus en plus globalisées des firmes multinationales ». Cette définition relie la mondialisation à une de ces causes qui est la globalisation des entreprises.

L'internationalisation a connue une croissance mondiale très rapide découlant sur la mondialisation et ce, après la deuxième guerre mondiale. D'ailleurs Qureshi (1996) définit la mondialisation comme l'internationalisation grandissante des marchés des biens et services. La revue *Expansion Management* décembre (1996) donne la même tendance de définition de la mondialisation, comme étant un stade d'internationalisation plus avancée du capital et des multinationales.

La deuxième guerre mondiale a été donc le déclencheur de l'accélération de l'internationalisation. Les économies des pays européens, ayant été détruites par cette guerre, les États Unis furent l'unique pays qui s'en est sorti avec une économie forte. Ceci lui a permis de porter secours à l'Europe pour redresser leurs économies. Cette initiative a été prévue dans le plan Marshall (1947) qui se traduit par l'abaissement des droits de douanes aux biens d'origine européenne entrant en Europe, favorisant ainsi les échanges commerciaux entre les pays d'Europe et, également par une aide financière.

Ainsi l'abaissement des obstacles réglementaires a favorisé l'amélioration de la situation économique des pays d'Europe puisque le grand flux des échanges commerciaux a permis la convertibilité des monnaies pour pouvoir régler les transactions internationales. C'est ainsi

que le contrôle de change qui entravait les libres échanges internationaux a été aboli dans les années 60.

Sous le double effet de la libéralisation du commerce internationale et de la déréglementation¹, l'économie européenne a pu enregistrer une accélération de la croissance et un essor des marchés financiers internationaux.

Le processus de mondialisation a connu deux périodes. Celle de l'avant guerre, et celle de l'après guerre. La période d'avant guerre, comprise entre 1820 et 1914, a été caractérisée par une intégration accrue des pays à la mondialisation. Elle a enregistré une intensification des échanges internationaux, grâce aux progrès techniques en matière de transport et de télécommunication. Contrairement à la phase précédente, la période comprise entre les deux guerres, a affiché un recul des échanges internationaux et de la croissance mondiale en raison des mesures protectionnistes adoptés par les pays et de la baisse du niveau de production engendrée par la crise des années 30.

Ainsi les barrières tarifaires et non tarifaires ont ébranlé les gains du commerce. L'écart des prix entre les partenaires commerciales de l'économie atlantique a doublé, il est devenu ce qu'il était en 1870².

Les barrières également dressées contre l'immigration aux États-Unis, sous forme d'imposition de quota en 1921 et 1924, ont fait baisser le taux d'immigrants (aux États-Unis) passant de 14,6% avant 1913 à 6,9% entre les deux guerres.

Concernant la croissance mondiale, l'évolution du revenu par habitant a chuté à moins 1%³. Et en 1917 le phénomène d'intégration est apparu grâce à la Russie qui pour la première fois est sortie du groupe européen et a imposé son régime socialiste dont beaucoup de pays s'y intégreront.

La retraite de la globalisation durant l'entre guerre a été mené entièrement par les politiques économiques antiglobal et par conséquent les échanges internationaux ont nettement baissé.

La seconde étape comme l'a souligné (Williamson 2002) fut le deuxième siècle de la mondialisation. Le processus de la mondialisation a été relancé juste après la deuxième guerre mondiale, et a amorcé son ascension en particulier à partir des années 80 en raison de plusieurs facteurs tels que la croissance de l'économie mondiale, la libéralisation des échanges internationaux des biens et services, les progrès techniques etc.

Ainsi le revenu par habitant a augmenté de plus de 2%. Beaucoup de pays ont libéralisé leur commerce extérieur en abaissant les barrières tarifaires et non tarifaires, en particulier les pays industrialisés et les pays d'Asie de l'Est contrairement à l'Afrique et à l'Amérique latine qui

¹ La déréglementation représente l'abolition des réglementations telles que la suppression du contrôle de change etc.

² Lindert Peter H. et Jeffrey G. Williamson; "Does Globalization Make the World More Unequal?", dans *Globalization in Historical Perspective*, Chicago University Press. 2002.

³ La mondialisation : faut-il s'en réjouir ou la redouter ? Services du FMI, 2000.

<http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2000/fra/041200f.htm> consulté le 05/02/2010 à 19:56

n'ont pas réalisé de croissance économique. Cette libéralisation des échanges internationaux s'est réalisée dans le cadre d'établissement d'un accord proposé par les États-Unis, juste après la deuxième guerre mondiale qui est le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Le GATT a été donc établi afin de relancer le commerce international ainsi que la croissance mondiale qui ont été freiné par la deuxième mondiale. Son objectif est de rétablir et intensifier les échanges commerciaux entre les pays, en abolissant les obstacles qui y font face.

1.1. Les facteurs de la mondialisation :

Le processus de mondialisation est dû à plusieurs facteurs qui remontent au début du 19^{ème} siècle. Ainsi, les progrès techniques réalisés dans le domaine du transport et la communication et, également les efforts déployés dans la libéralisation des échanges sont des véhicules moteurs de l'évolution du processus de mondialisation.

1.1.1. Les progrès techniques :

Les progrès technologiques, tant dans le domaine du transport que dans la télécommunication, sont un élément moteur de l'accélération du processus de mondialisation.

La réalisation des prouesses techniques remontent au début du 19^{ème} siècle, grâce à la révolution industrielle qui a permis ainsi d'améliorer et de perfectionner les moyens de transports, de communication et de production.

La création de bateau à vapeur, le chemin de fer en 1810, 1820 ainsi que l'amélioration de l'avion ou l'automobile ont permis de réduire les coûts des transports et du coup encourager la migration et stimuler le commerce international. Cette baisse des coûts représentait la 2/3 de l'intégration du marché mondial de biens dans les années qui ont suivi 1820 puis la totalité de l'intégration du marché mondiale de biens pendant les quatre décennies qui ont suivi 1870¹. Elle a également contribué à la baisse du taux de marge entre les prix dans les pays exportateurs et les prix dans les pays importateurs ont baissé de ¾.²

Ainsi l'introduction de la haute technologie dans les moyens de transport maritimes et aériens a permis d'abaisser les coûts de transport, motivant ainsi les flux de marchandises et d'hommes. Le coût du transport maritime a baissé des 2/3 entre 1920 et 1960 et de 10 % depuis, ce qui a engendré une intensification des échanges de marchandises entre les pays, passant d'une quantité de 500 millions de tonnes en 1950 à 4500 millions de tonnes 2002.

Les coûts du transport aérien a également baissé affectant une augmentation du trafic des passagers et de fret dès 1970. Ainsi le trafic des marchandises est passé de 15 à 90 (en milliards de tonnes-kilomètres) entre 1970 et 1990, tandis que les passagers sont passés de 500 à 2500 durant la même période.

¹ Lindert Peter H. et Jeffrey G. Williamson, "Does Globalization Make the World More Unequal?", *op.cit.*

² Laffargue, J.P., « Mondialisation et inégalité entre Nations : une perspectives historique », Revue n° 2 des sciences commerciales et gestion, édition laboratoire d'études pratiques en sciences commerciales et science de gestion, juillet 2003.

Par ailleurs, les méthodes de réfrigération ainsi que les progrès techniques introduits dans l'outil de production ont permis d'augmenter le volume de production au point d'inonder les marchés domestiques puis pénétrer de nouveaux marchés.

Les progrès technologiques ont également touché les moyens de communication, ils ont permis de réduire le coût de transmission et augmenter le débit de la communication.

Ainsi en matière de réseaux, il y a eu d'abord les transmissions par satellites artificiels dès 1960 puis par câble sous-marin en fibre optique à la fin des années 80. Ces nouveaux outils ont réduit les coûts téléphoniques puisque ils ont été divisés par 10 entre 1970 et 1990 contre 8 entre 1930 et 1970. En parallèle ils ont fait augmenter le débit des communications téléphoniques transatlantiques passant d'une centaine d'appel à la fin des années 50 à 1264000 de communication en 1996.¹

Les années 80 ont connu de nouveaux progrès en matière de communication avec l'apparition des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication). Celles-ci permettent une rapide transmission des informations avec de moindres coûts, tel que l'Internet. Ce dernier fait parti des autoroutes de l'information², il relie dans le monde des millions d'utilisateurs grâce à un maillage informatique³.

Un nouveau moyen de communication a été également découvert durant les années 90 c'est : les constellations des satellites à basse attitude (en abaissant l'attitude des satellites, on les désynchronise de la rotation terrestre, et pour être sur de toucher une zone précise n'importe quel instant, on déploie une couverture dense de satellites).

Cette révolution technologique en matière de télécommunication permet donc de faciliter les transactions financières et de les rendre rapide et c'est ainsi que les flux de capitaux dans le monde se sont accrus.

1.1.2. La libéralisation du commerce :

La libéralisation du commerce est également considérée comme un facteur qui a contribué à la relance du processus de la mondialisation juste après la 2^{ème} guerre mondiale et plus encore, à son ascension durant les années 80. Beaucoup de pays ont libéralisé leur commerce extérieur en abaissant les barrières tarifaires et non tarifaires, en particulier les pays industrialisés et les pays d'Asie comme c'est le cas de la Grande Bretagne qui a aboli la loi *Corn Laws* en 1846 et signé le traité du libre échange avec la France.

La libéralisation des échanges internationaux s'est réalisée en grande partie dans le cadre de l'accord proposé par les Etats-Unis, juste après la deuxième guerre mondiale qui est le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade ou accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Ce dernier a été établi afin de relancer le commerce international ainsi que la

¹ Laffargue, J.P., *op. cit.*, p 53.

² Les autoroutes de l'information sont des réseaux fixes à fibres optiques interactifs et à haut débit, qui transportent sur longue distance tous les signaux de communication possibles.

³ Teulon, F., *la nouvelle économie mondiale*, 5^{ème} édition, PUF, 1993, p. 414.

croissance mondiale qui ont été freinés par la deuxième guerre mondiale. Son objectif est de rétablir et intensifier les échanges commerciaux entre les pays, en abolissant les obstacles qui y font face. Il s'est concrétisé dans le cadre de plusieurs cycles de négociations commerciales multilatérales et dont le premier cycle a été celui de l'Uruguay Round ouvert depuis 1986. Le nombre d'adhérents au GATT n'a pas cessé d'augmenter depuis son élaboration, passant de 24 pays en 1947 à 117 en 1993. Ses domaines de négociation se sont également étendus avec le temps, débutant par les produits manufacturés, puis passant aux produits agricoles et enfin aux services. En 1994 il a été remplacé par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) instituée par l'accord de Marrakech en Avril 1994. Grâce à cet accord les tarifs douaniers appliqués par les pays industrialisés ont baissé à partir des années 80 passant de 40% en 1947 à 5% en 2000.¹

1.1.3. Les autres facteurs de la mondialisation :

Mis à part la libéralisation du commerce internationale et les progrès technologique, il existe d'autres faits qui ont contribué à l'ascension de la mondialisation à savoir la croissance démographique, en particulier dans les pays en développement ainsi que la mise en place d'une nouvelle scène internationale, le capitalisme.

La population mondiale a pratiquement doublé entre 1950 et 2000 elle est passée respectivement de 2,5 milliards d'individus à 6 milliards. Cet accroissement a été enregistré en particulier dans les pays en développement puisque ils ont affiché en 1950 un taux de croissance de 67% dans la population mondiale contre 80% en l'an 2000, cela a rendu leurs ressources insuffisantes face à la demande ce qui les a poussés à augmenter le volume d'importations.

La mise en place d'une nouvelle scène internationale est également un facteur de l'accélération de la mondialisation. Elle est due à l'effondrement des empires coloniaux à partir de la fin des années 1940 jusqu'au milieu des années 1970. Ainsi le nombre des nouveaux états a été multiplié par 3, ce qui a fait augmenter le nombre d'adhérents à l'ONU à partir de 1945. Cette nouvelle scène internationale se réfère également aux changements des politiques économiques dans de nombreux pays.

L'effondrement des régimes planifiés dans beaucoup de pays a incité ceux ci à adopter les régimes modernes, capitalistes adeptes de politiques d'ouverture des marchés et de libéralisation du commerce.

1.2. Les acteurs de la mondialisation :

La mondialisation de l'économie est le résultat d'un grand nombre d'acteurs qui lui ont permis de voir le jour. Ils sont partagés en deux grandes catégories, les acteurs institutionnels et les acteurs privés.

¹ Teulon, F ; *op. cit.* p. 345.

1.2.1. Les acteurs institutionnels :

Se sont des organismes ou des états qui ont une grande influence sur les échanges internationaux à travers leurs politiques ou réglementation et principes.

1.2.1.1. Les États :

L'État demeure un acteur essentiel dans la mondialisation. Ainsi les Etats puissants ont le pouvoir de promouvoir le libre échange et ce dans le cadre des négociations sur le commerce international. Ces économies sont cependant souveraines, de part leurs volonté d'ouvrir leurs marchés en abaissant les barrières tarifaires et non tarifaires sur les biens concernés, ou en créant des zones de libre échange (ZLE). Ainsi elles participent activement à la mondialisation en s'intégrant à des organisations économiques internationales telle que l'OMC qui prône le libre échange. Néanmoins certains pays en voie de développement (les pays les moins avancés) ne sont pas considérés comme des acteurs dans la mondialisation, car ils subissent les réglementations qui résultent des négociations sur les grands traités internationaux. Et par conséquent ils perdent leur souveraineté en se voyant contraint de baisser la protection sur leurs biens stratégiques. Dans ce contexte nous pouvons déduire que la mondialisation participe au phénomène de dénationalisation¹ de l'État. Ce dernier perd de sa notoriété et souveraineté en raison de l'essor d'organisations internationales et d'entité supranationale qui leurs dictent leurs principes et réglementation. Ceci n'est pas le cas des États forts qui malgré tout préservent leur souveraineté, tel que les États Unis qui a adopté la politique protectionniste, protégeant ainsi sa production d'acier.

1.2.1.2. Les organismes internationaux :

Se sont des acteurs très actifs dans la dynamique de l'économie mondial, puisqu'ils imposent leurs principes et réglementation à l'échelle mondiale et ce, afin d'harmoniser les pratiques du commerce international et de la finance entre toutes les économies du monde et aussi pour ne pas négliger et apporter de l'aide aux pays défavorisés. Parmi ces organismes, l'Organisation Mondiale du Commerce (l'OMC), le Fonds Monétaire International (FMI), La Banque Mondiale etc.

1.2.1.2.1. L'OMC :

L'OMC figure parmi les organisations économiques internationales qui met en œuvre des règles qui régissent le commerce international. Elle est de ce fait, considérée comme un des principaux vecteurs de la mondialisation.

Le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) est le prédécesseur de l'OMC. A l'origine ce n'était que des négociations entre nations sur les échanges basés sur des règles temporaires définies au départ par 23 pays. L'institution officielle prévue pour encadrer ses négociations qui est l'Organisation Internationale du Commerce (OIC) devait voir le jour juste après la guerre mondiale, en 1945, l'année de la conférence de Bretton Woods, par

¹ La dénationalisation de l'état s'exprime par la gouvernance mondiale d'entités supranationales et de la privatisation croissantes de certaines institutions étatiques.

laquelle le FMI et la Banque Mondiale ont été créés. Finalement l'OIC n'a pas été créée car elle n'a pas été ratifiée ni par le congrès de États-Unis ni par les autres parlements nationaux. C'est ainsi que le GATT a continué à gérer les négociations commerciales multilatérales durant 48 ans. Ce n'était que des accords provisoires inscrits dans le temps.

Le GATT n'était donc pas une organisation, mais juste un accord international dont les signataires étaient considérés non pas comme des pays membres mais plutôt comme des parties contractantes. Il était doté d'un secrétariat installé à Genève qui se chargeait d'organiser les négociations. Ce n'est qu'en 1995, qu'une institution officielle dénommée Organisation Mondiale du commerce (OMC) a été créée par les signataires du GATT.

Toute négociation conclue dans le cadre du GATT, devait respecter les principes de réciprocité, de transparence et de non discrimination. Ainsi il offrait aux contractants un espace de partage de concessions en matière d'échanges de marchandises par l'abaissement des droits de douanes et également de règlement de différends. Ces signataires n'ont cessé d'augmenter passant de 23 pays en 1947 à 103 contractants en 1993. C'est ainsi qu'il est arrivé à chapoter la quasi-totalité du commerce mondial et a contribué à l'accélération de la croissance commerciale internationale.

- *Le passage du GATT à l'OMC*

Le GATT a été remplacé par l'OMC lors des négociations de l'Uruguay Round (1986-1994). Désormais l'OMC est l'organisation internationale qui régit toutes les transactions commerciales effectuées par ses pays membres. Le cycle de l'Uruguay a élargi le champ d'actions de l'OMC puisque comparée au GATT, elle régit non seulement les échanges des biens, mais également des services et de la propriété intellectuelle. Ainsi l'OMC s'est dotée d'un ensemble de réglementation des services (l'accord général sur le commerce des services, AGCS et GATS en anglais) et de réglementation de la propriété intellectuelle (les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC ou TRIPS en anglais).

Ce qui a fait surtout la différence entre le GATT et l'OMC c'est la nouvelle fonction attribuée à cette dernière, qui est le règlement de différends dont la procédure est de gérer et les conflits entre les pays membres. Un pays fait appel à l'organe de règlement des différends lorsque généralement son partenaire n'a pas respecté ses engagements en matière de baisse des droits de douanes. A ce moment des experts engageront des études sur le problème et rendront une décision au bout de quinze mois maximum. S'il s'avère que le partenaire est fautif, des mesures compensatoires lui seront imposées par la restriction de ses exportations vers le pays du plaignant.

Contrairement au GATT L'OMC impose à ses pays membres le respect de tous les accords.

Les négociations commerciales multilatérales au sein l'OMC sont caractérisées par leurs difficultés et leur lenteur en raison de L'hétérogénéité des pays membres qui engendrent des conflits traduits par des divergences d'intérêts.

1.2.1.2.2. Le FMI et la Banque mondiale :

Le FMI et la Banque Mondiale sont des institutions économiques internationales issues de la Conférence de Bretton Woods qui a eu lieu juste après la deuxième guerre mondiale en 1944. Elles ont eu pour mission de réinstaurer la stabilité du système monétaire international et de reconstruire les économies des pays dévastés par la guerre.

1.2.1.2.2.1. Le FMI :

La mission initiale du FMI au lendemain de la conférence de Bretton Woods était de stabiliser le système monétaire international en instaurant un nouvel étalon change or basé sur un système de change fixe flexible à l'intérieur d'une marge de +/- 1% de la parité or- dollars fixée à 35 \$ l'once. Cette fois-ci la monnaie de référence était le dollar, les réserves pouvaient donc être constituées d'or et de dollars. L'économie américaine était la seule qui s'en est sortie forte de la deuxième guerre mondiale, elle possédait la plus grande réserve d'or au monde.

Le but de cette stabilisation était d'offrir au commerce international un cadre harmonieux et loyal en matière de concurrence évitant ainsi la dévaluation compétitive et intensifiant ainsi les échanges entre les différentes nations.

Ce régime de change ne va pas résister longtemps puisque le système étalon change or fut abandonné en 1971 par la déclaration de Nixon de la suspension de la convertibilité du dollar. Dès lors le système monétaire international a adopté le régime de change flottant sous la surveillance du FMI pour empêcher les pratiques de dévaluations avantageuses.

Désormais à partir de 1976 de nouvelles missions ont été attribuées au FMI, il devient un instrument de régulation du système monétaire international et d'aide aux pays en difficultés financières. Ainsi il assiste les pays membres confrontés à des crises financières, en leurs octroyant des prêts et ce pour empêcher une généralisation de la crise financière et par conséquent préserver et favoriser les échanges commerciaux entre les nations. Le FMI permet cependant aux pays en question de surmonter leurs difficultés financières traduites par le déficit dans leur balances des paiements, mais à condition qu'ils mettent en œuvre les politiques nécessaires au redressement qui lui sont dictées. Il doit également veiller la stabilité du système financier international.

1.2.1.2.2.2. La banque mondiale :

La banque mondiale n'est que le nom vulgarisé de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Elle figure parmi les acteurs les plus importants de la mondialisation. Sa mission initiale, lors de sa création, était d'assister les pays de l'Europe dans le redressement et le développement de leurs économies affaiblies par les guerres mondiales et ce, par des aides financières. La BIRD s'est développée depuis sous plusieurs angles. Désormais le nombre de ses adhérents a augmenté passant de 44 membres, lors de sa création à 188 pays. Elle n'est plus une seule institution unique mais elle forme un groupe de cinq organismes, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société

financière internationale (IFC), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Désormais, au coté de ces organismes alliés, la BIRD se voit confier la mission de réduire la pauvreté dans le monde. Elle est, cependant une source essentielle d'appui financier et technique pour les pays en développement du monde entier. Il ne s'agit pas d'une banque au sens habituel du terme mais d'un partenariat sans équivalent voué à réduire la pauvreté et à appuyer le développement.¹ La BIRD participe donc au développement économique des pays en voie de développement (PVD) par des aides financières, par la lutte contre la pauvreté en soutenant les projets de développement ruraux et urbains, de santé, d'eau et d'éducation.

1.2.1.3. Les autres institutions économiques internationales :

A coté du FMI, la BIRD et l'OMC, il existe d'autres types d'institutions économiques internationales qui occupent une place importante dans le processus d'intégration à l'économie mondiale, ce sont les organisations économiques régionales tels que L'Union Européenne (UE), l'ALENA ou bien des organismes régionaux intégrés à l'ONU tels que les CEPAL et l'OCDE. Ces acteurs ont un champ d'actions continentales.

Le G20, le groupe de cairns etc., sont également considérés comme de nouveaux intervenants dans le processus de la mondialisation. Ils sont de plus en plus actifs ces trois dernières années.

Suite aux crises financières répétitives, asiatique, russe et argentine, qui ont eu lieu dans les années 90, le G20 a été créé afin d'instaurer une concertation et un dialogue entre les pays les plus puissants sur les questions d'actualités économiques et financières mondiales. Il comporte les grandes puissances mondiales et les pays émergents, représentant ainsi 85% de l'économie mondiale et les 2/3 de la population mondiale. Cette structure permet d'amortir les chocs économiques provoqués par des crises financières en déployant des moyens de soutien et d'aide aux économies touchées. Elle essaye donc de maintenir une stabilité macroéconomique des différentes nations et d'éviter des défaillances dans la régulation financière et ce en mettant en œuvre des plans de relances budgétaires massives, en prenant des décisions d'ordre financier concernant le soutien des banques en matière de financement et d'octroi de crédit.

Le groupe de cairns est également considéré comme un acteur actif de la mondialisation, puisque c'est un ensemble de pays producteurs et exportateurs de produits agricoles, qui souhaite l'ouverture des marchés des pays concernés, en réduisant les obstacles aux échanges, notamment la diminution des subventions aux agriculteurs américains, européens, japonais et suisse. Il s'est créé lors du cycle de l'Uruguay Round afin de faire entendre sa position prônant le libre échange dans le secteur agricole, il continue ainsi sur la même voix dans les négociations de Doha. Cette structure soutient donc la libéralisation du secteur agricole qui ne fera qu'évoluer le processus de mondialisation.

¹ <http://www.banquemondiale.org/fr/about/what-we-do> consulté le 12/04/2011 à 28/05/2014.

1.2.2. Les acteurs privés :

1.2.2.1. Les firmes multinationales (FMN) :

Les multinationales représentent l'un des principaux vecteurs de la mondialisation. Elles ont d'ailleurs beaucoup évolué sur le plan structurel, opérationnel et culturel et ce sous l'effet de la mondialisation et des progrès réalisés dans le domaine de la technologie. Elles disposent aujourd'hui, d'une autonomie suffisante contrairement au passé où elles étaient constamment contrôlées à partir du siège social national.

La multinationale est passée aujourd'hui au statut de firme globale, non seulement elle délocalise sa production mais elle intègre également ses activités au niveau mondial et développe une stratégie planétaire. Elle planifie donc sa production sur plusieurs continents et adopte une gestion mondialisées des actifs.¹

Les investissements directs étrangers se sont considérablement développés ces dernières décennies, entraînant l'augmentation du nombre de filiales. Aujourd'hui les entreprises multinationales ont une grande influence sur les décisions étatiques et ce, grâce à leurs poids économiques.

Les multinationales ont beaucoup évolué sous l'influence de la mondialisation. Elles forment aujourd'hui un réseau de part leurs filiales implantées un peu partout dans le monde qui ont des activités partielles appartenant à la fabrication du produit final, et qui disposent également d'une autonomie suffisante. Cependant ces entités préservent entre elles une solidarité assez forte pour faire face à la concurrence. Leurs formes d'implantation a également évolué, puisque il est moins question de fusion ou acquisition, mais plutôt de coopération sous forme de joint-venture ou d'accord de licence, de sous-traitance. La plus part des multinationales appartiennent à des secteurs qui investissent beaucoup dans la recherche et développement, qui emploient beaucoup plus une main d'œuvre qualifiée et qui mettent en place des stratégies de différenciation

La multinationale dispose d'un avantage spécifique défini par Mucchielli et Mayer², comme une caractéristique qui lui est propre et qui permet de compenser sa méconnaissance du pays d'accueil par rapport aux entreprises locales. Cet avantage peut être représenté par une technologie supérieure, une meilleure image de marque ou des brevets etc. elle est donc caractérisée par cet avantage qui est facilement transférable à l'étranger comparé aux actifs physiques. Par ailleurs beaucoup d'avantages s'offrent aux multinationales :

- Les opérations d'alliances permettent leurs permettent de faire face aux dépenses de recherches et développement.
- L'implantation des filiales à l'étranger leurs permet à la multinational de profiter des avantages comparatifs du pays d'accueil.
- Les barrières tarifaires et non tarifaires peuvent être évitées par la délocalisation de la production à l'étranger.

¹ Teulon, F; *op.cit*, p. 416.

² Mucchielli, J.L. et Mayer, T., *Économie internationale*, Edition Dalloz 2005, p. 256.

- Les coûts de transport, peuvent être également évités lorsque l'entreprise s'installe à proximité des matières premières.
- La multinationale peut également profiter des avantages fiscaux offerts par les pays d'accueil et également de la souplesse de la réglementation etc.
- La disponibilité d'une main d'œuvre pas chère, représente un élément incitatif à la délocalisation de la production. Il existe par ailleurs d'autres opportunités dont la multinationale peut saisir tels que les avantages fiscaux offerts par les pays d'accueil et aussi une réglementation souple.
- Elle peut également saisir l'opportunité des avantages comparatifs des différents pays pour fractionner son opération de production en plusieurs étapes chacune réalisée dans un pays étranger. Ceci crée donc une division du travail au sein même de la multinationale. Il s'agit de La délocalisation de la production qui permet une décomposition internationale des processus productif (DIPP). Le processus de production est ainsi réparti entre plusieurs filiales dans différents pays, dont chacune produira des pièces nécessaires au bien. Cette division de la production créera un commerce captif, puisque les filiales s'échangeront entre elles les pièces détachées pour les assembler voir même dans un autre pays. Chaque filiale se spécialisera dans une sous activité et procédera à l'échange avec les autres firmes ce qui engendrera un commerce intra-firmes.

L'émergence des firmes multinationales est considérée comme l'un des phénomènes majeurs qui ont marqué l'économie mondiale.

2. Tendances actuelles de l'économie mondiale (2004-2012) :

L'économie mondiale a été caractérisée vers la fin de 2011 et le premier trimestre de 2012 par un ralentissement ressenti en grande partie dans les pays développés. Ainsi, Le taux de croissance de la production mondiale a baissé, passant de 4,1% en 2010 à 2,7% en 2011 et continue de baisser pour atteindre 2,3% durant le premier trimestre de 2012 (tableau 1) . Ce fléchissement est dû à la crise financière de 2008, dont l'impact sur la croissance économique s'est propagé durant les années qui ont suivi.

Les pays développés sont le groupe de pays qui ont été le plus affectés par la crise, mais à des degrés différents, puisque les États-Unis et le Japon ont pu réaliser une croissance modeste et plus soutenue, contrairement à certains pays européens dont la croissance a ralenti, telles que la France, l'Allemagne et la Suède. Par ailleurs d'autres pays européens ont connu une récession économique, notamment, l'Espagne, l'Italie, les pays bas, la République tchèque etc. Seule l'Islande et la Norvège sont sortis du lot, puisque ils ont enregistré une croissance accélérée.

Tableau N° 4: Croissance de la production mondiale 2004-2012

Région/pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 ^a
Monde	4,1	3,5	4,1	4,0	1,5	-2,3	4,1	2,7	2,3
Pays développés	3,0	2,4	2,8	2,6	0,0	-3,9	2,8	1,4	1,1
<i>dont:</i>									
Japon	2,4	1,3	1,7	2,2	-1,0	-5,5	4,4	-0,7	2,2
États-Unis	3,5	3,1	2,7	1,9	-0,4	-3,5	3,0	1,7	2,0
Union européenne (UE-27)	2,6	2,0	3,3	3,2	0,3	-4,4	2,1	1,5	-0,3
<i>dont:</i>									
Zone euro	2,2	1,7	3,2	3,0	0,4	-4,4	2,0	1,5	-0,4
France	2,5	1,8	2,5	2,3	-0,1	-3,1	1,7	1,7	0,3
Allemagne	1,2	0,7	3,7	3,3	1,1	-5,1	3,7	3,0	0,9
Italie	1,7	0,9	2,2	1,7	-1,2	-5,5	1,8	0,4	-1,9
Royaume-Uni	3,0	2,1	2,6	3,5	-1,1	-4,4	2,1	0,7	-0,6
Union européenne (UE-12) ^b	5,6	4,8	6,5	6,0	4,1	-3,7	2,3	3,1	1,2
Europe du Sud-Est et CEI	7,7	6,5	8,4	8,6	5,2	-6,5	4,2	4,5	4,3
Europe du Sud-Est ^c	5,6	4,9	5,3	5,9	4,2	-3,7	0,7	1,1	0,2
CEI, y compris la Géorgie	7,9	6,7	8,7	8,9	5,3	-6,8	4,6	4,8	4,6
<i>dont:</i>									
Fédération de Russie	7,2	6,4	8,2	8,5	5,2	-7,8	4,0	4,3	4,7
Pays en développement	7,4	6,8	7,6	7,9	5,3	2,4	7,5	5,9	4,9
Afrique	7,9	5,4	6,1	6,0	4,8	0,9	4,5	2,5	4,1
Afrique du Nord, sauf Soudan	4,8	5,1	5,4	4,7	4,6	3,2	4,0	-1,1	3,9
Afrique subsaharienne, sauf Afrique du Sud	12,8	5,8	6,9	7,2	5,6	0,6	5,8	4,8	4,9
Afrique du Sud	4,6	5,3	5,6	5,6	3,6	-1,7	2,8	3,1	2,7
Amérique latine et Caraïbes	5,8	4,6	5,6	5,6	4,0	-2,0	6,0	4,3	3,4
Caraïbes	3,7	7,3	9,3	5,8	3,0	0,2	2,8	2,6	2,7
Amérique centrale, sauf Mexique	4,2	4,8	6,4	7,0	4,1	-0,2	4,0	4,9	4,5
Mexique	4,1	3,3	5,1	3,4	1,2	-6,3	5,8	3,9	4,0
Amérique du Sud	7,1	5,0	5,5	6,6	5,4	-0,2	6,5	4,5	3,1
<i>dont:</i>									
Brésil	5,7	3,2	4,0	6,1	5,2	-0,3	7,5	2,7	2,0
Asie	8,0	7,9	8,7	9,0	5,9	4,1	8,4	6,8	5,5
Asie de l'Est	8,3	8,6	10,0	11,1	7,0	5,9	9,4	7,6	6,3
<i>dont:</i>									
Chine	10,1	11,3	12,7	14,2	9,6	9,2	10,4	9,2	7,9
Asie du Sud	7,5	8,2	8,5	8,9	5,8	5,5	7,3	6,0	5,2
<i>dont:</i>									
Inde	8,3	9,3	9,6	9,7	7,5	7,0	9,0	7,0	6,0
Asie du Sud-Est	6,5	5,8	6,2	7,0	4,0	1,3	8,0	4,5	4,9
Asie occidentale	8,8	6,9	6,7	4,5	3,8	-1,1	6,5	6,9	3,7
Océanie	2,2	3,5	2,9	3,6	2,7	2,1	3,4	3,8	3,6

Source : rapport sur le commerce et le développement, Genève, CNUCED, 2012, p. 2.

Les différents secteurs économiques et financiers ont été, cependant marqués par la crise. Le secteur privé s'est lourdement endetté, le système financier s'est fragilisé, le taux de chômage a augmenté, Les salaires ont été compressés etc. En plus de ces crises sectorielles, les mesures d'austérité budgétaires adoptés par un grand nombre de PD n'a fait qu'enfoncer Les problèmes économiques. Tous ces facteurs survenus en raison de la crise financière ont dû à leur tour engendrés une contraction de la demande.

2.1. L'impact de la crise sur les pays développés :

Comme nous l'avons évoqué plus haut, la crise n'a pas eu le même degré d'impact sur tous les pays développés. Les pays européens sont ceux qui ont été les plus touchés par la crise. Les retombées néfastes de la crise sur l'Europe sont traduites essentiellement par la contraction de la demande et notamment la baisse de la consommation interne et de l'investissement.

Les solutions mises en place par l'Europe n'ont pas été les plus adaptées à la situation puisque elles n'ont pas atteint les objectifs souhaités celui de la relance économique mais au contraire, elles ont enfoncé la crise économique. L'adoption de mesures lourdes telle que la dévaluation interne qui est la réduction des salaires nominaux et d'autres coûts n'ont fait qu'affecter la croissance économique en affaiblissant la demande, augmentant le taux de chômage et en réduisant les recettes budgétaires.

N'ayant pas escomptés les résultats attendus, notamment le redressement de la compétitivité et du système bancaire, une nouvelle solution a été proposée le 28, 29 Juin lors du sommet de la Zone euro et qui est l'adoption du pacte de croissance de 120 milliards d'euros.

Contrairement aux Pays Européens, les conséquences de la crise sur les États-Unis et le Japon ont été légères. En 2012 les États-Unis ont enregistré une très modeste amélioration du PIB légèrement supérieur comparé à 2011, soit près de 2%. Cela est dû à la progression de la demande intérieure durant la fin de 2011 et le premier trimestre 2011, grâce à la réduction des taux d'épargne et de relance modérée des crédits bancaires. Le Japon a dépassé de peu les États-Unis en matière de croissance économique puisque il a réalisé un taux de PIB supérieur à 2%, soit 2,2% durant le premier trimestre de 2012 (tableau 1). La politique monétaire expansionniste et l'amélioration de la demande intérieure sont des facteurs qui ont favorisé la croissance au Japon.

2.2. Les effets de la crise dans les pays en développement :

Depuis 2006 jusqu'à 2012, les pays en développement sont mieux placés que les pays développés en matière de croissance économique, puisque, ils représentent 74% de la croissance du PIB mondial contre 22% pour les PD. Inversement ces derniers représentaient 75% de la croissance du PIB mondial entre 1980 et 1990.¹

L'Asie, et le principal continent qui a tiré les PVD vers l'amélioration de la croissance économique.

L'Asie de l'Est est la région qui a réalisé la plus forte croissance économique, notamment en Chine dont le taux du PIB avoisine les 8% en 2012 (tableau1). Cela revient à la hausse de la demande intérieure, à l'adoption d'une politique expansionniste, et à la relance des crédits bancaires. Cette tendance haussière a épargné certains pays de cette région, puisque le Taiwan, a accusé un recul de sa croissance, car son économie dépend en grande partie des marchés développés, ajouté à cela, l'étroitesse de son marché intérieur.

¹ Rapport sur le commerce et le développement, CNUCED, 2012, p. 56.

La croissance économique est cependant sensible à la structure économique du pays et à la taille de leur marché intérieur. En Asie du Sud Est, par exemple, les pays gros exportateurs ont vu leur croissance ralentir tandis que les pays à forte population, ils ont amélioré leur croissance, grâce principalement à une importante demande intérieure. Et ce le cas de la Thaïlande, et non pas de l'Inde, en raison de la mise en place de politiques monétaires restrictives.

La région de l'Asie occidentale n'est pas épargnée du ralentissement de la croissance puisque le taux du PIB passe de 6,5% en 2010 à 3,7% en 2012 (tableau 1). Cela est dû aux perturbations de l'activité économique en raison des conflits en République Syrienne. Les pays de la région, exportateurs de pétrole, verront par contre leurs PIB accroître, grâce à des prix de pétroles soutenus.

A l'instar de l'Asie, l'Afrique accuse une hausse du taux de croissance qui est principalement tirée par l'Afrique Subsaharienne. L'activité économique de cette dernière demeure dynamique portée par le secteur des services notamment, le transport et la télécommunication. La politique budgétaire expansionniste a également encouragé ce dynamisme. Par contre Certains pays d'Afrique n'ont pas suivi la même tendance, en particulier pour ceux qui dépendent des marchés extérieurs. Leurs croissance a ralenti, en raison de la baisse de la demande extérieure. Par ailleurs la hausse de prix des produits de base, continue à soutenir les économies de ces pays.

SECTION 2 : Dynamique du commerce mondial

Le commerce mondial n'a cessé de se développer depuis le XIXe siècle à un rythme supérieur à la croissance de la production. Cette évolution s'est accentuée depuis la seconde guerre mondiale.

1. Rappel historique du commerce mondial :

1.1. L'essor du commerce mondial au 16^{ème} siècle :

Les mutations subies par le commerce mondial remontent à très loin. Les échanges internationaux existaient déjà à l'antiquité, au moyen âge et au 13^{ème} siècle. Les premiers signes de développement du commerce international ont fait leur apparition en Italie grâce à la création de la lettre de change et la prescription d'assurance. Ceci dit Jusqu'au 16^{ème} siècle le monde était cloisonné, il n'y avait pas de relations entre tous les continents. Peu d'échanges de biens et d'homme etc. avaient eu lieu par les voies maritimes de l'océan indien et du pacifique occidentale et aussi par les pistes caravanières transsahariennes. A cette époque les échanges internationaux étaient très faibles, car ils ne s'effectuaient pas entre pays mais entre cités.¹

Ce n'est donc qu'à partir du 16^{ème} siècle que les courants d'échanges se sont intensifiés grâce aux grandes découvertes faites principalement par Colombe et Gama. Ces deux grands explorateurs ont cependant permis d'intensifier les échanges entre les différents continents. En 1492, Christophe Colombe a découvert le nouveau monde, et en 1498 Vasco de Gama a atteint l'inde en contournant l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance. Ainsi deux nouveaux réseaux d'échanges ont été ouverts, celui de l'ouest découvert par Colombe et celui du sud découvert par Gama, ce qui a permis à l'Europe de s'ouvrir sur le monde. Les besoins économiques et religieux ressentis par les pays d'Europe pendant cette période les ont poussés à la conquête des autres continents. Leurs ressources ne subvenaient plus à leurs besoins en raison de la croissance démographique galopante et aussi à la pénurie de l'or, ce qui les a poussés à puiser leurs ressources en Afrique et en Asie.

1.1.1. La révolution industrielle et intensification des échanges :

La révolution industrielle a bouleversé le monde économique et social, elle a permis aux pays d'Europe, ainsi qu'au États- unis et au Japon de réaliser des croissances très importantes grâce à l'industrialisation de leurs économies. Elle s'est déclenchée au Royaume Unis dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle autour de 1770 puis s'est étendue beaucoup plus tard au milieu du 19^{ème} siècle.

La révolution industrielle est caractérisée par la généralisation de la mécanisation et du travail en manufacture (factory system). Elle a débuté dans l'industrie textile, avec l'invention des machines à tisser mécaniques. Elle a permis ainsi, d'améliorer et de perfectionner les moyens de transports, de communication et de production. La création de bateau à vapeur, du chemin

¹ www.ifri.org, 2002, *op. cit*, p. 26.

de fer en 1810, 1820 ainsi que l'amélioration de l'avion ou l'automobile ont permis de réduire les coûts de transports et du coup, encourager la migration et stimuler le commerce international. Cette baisse des coûts représentait les 2/3 de l'intégration du marché mondial de biens dans les années qui ont suivi 1820 puis la totalité de l'intégration du marché mondiale de biens pendant les quatre décennies qui ont suivi 1870 (Lindert et Williamson 2002). Elle a également contribué à la baisse du taux de marge entre les prix dans les pays exportateurs et les prix dans les pays importateurs ont baissé de 3/4.¹

Les méthodes de réfrigération ainsi que les progrès techniques introduits dans l'outil de production ont permis d'augmenter le volume de production au point d'inonder les marchés domestiques puis pénétrer de nouveaux marchés. Afin de faciliter cette opération les pays intéressés ont procédé à la libéralisation des échanges internationaux, tel est le cas de la Grande Bretagne qui a aboli la loi *Corn Laws*² en 1846 et signé le traité du libre échange avec la France.

Le démantèlement du mercantilisme a également contribué à produire un véritable marché global de biens durant le 19^{ème} siècle. Le Japon vivait en Autarcie jusqu'en 1958 et les États-Unis les ont obligés à s'ouvrir sur le commerce extérieur, ce qui a fait passer leur part d'exportation dans le PIB de 0% à 7% en 15 ans.³

2. L'apogée du commerce mondial au 20^{ème} siècle :

Désormais le sort du commerce mondial a été marqué par la révolution industrielle et a été voué à une accélération rapide des échanges internationaux. Le volume du commerce mondial a été multiplié par 25 au cours du 19^{ème} siècle, soit au rythme de 3,3% par an. La croissance des exportations mondiales a été deux fois plus rapide que la production mondiale.

A la veille de la première guerre mondiale, la croissance des échanges est spectaculaire, la part du commerce mondiale dans la production a atteint un sommet historique qui ne sera retrouvé qu'après les années 1970, soit 10,5% en 1973.⁴ Durant la première guerre mondiale et l'entre deux guerres les échanges internationaux ont nettement ralenti. Par ailleurs on assiste à la relance des échanges internationaux juste après la deuxième guerre mondiale, plus soutenus que la croissance mondiale. Entre 1948 et 1974, alors que la production mondiale en volume s'accroît à un rythme annuel de +4%, les échanges internationaux progressent de 7,5% par an.⁵ Cette amorce de la croissance c'est poursuivi jusqu'à 1980 et ce, malgré la crise qui a atteint les pays industrialisés en raison du premier choc pétrolier en 1973 et qui a engendré un fléchissement du commerce mondial durant les années 80. De 1950 à 1980. La

¹ Laffargue, J.P, *op. cit.* p.24.

² Les corn lows est une série de lois adoptée par la Grande Bretagne entre 1773 et 1815 qui régissait le commerce des céréales avec l'étranger.

³ *Ibid*, p.34.

⁴ Le commerce mondial au XXI^{ème} siècle, institut français des relations internationales, *op.cit.* 2000, p. 27.

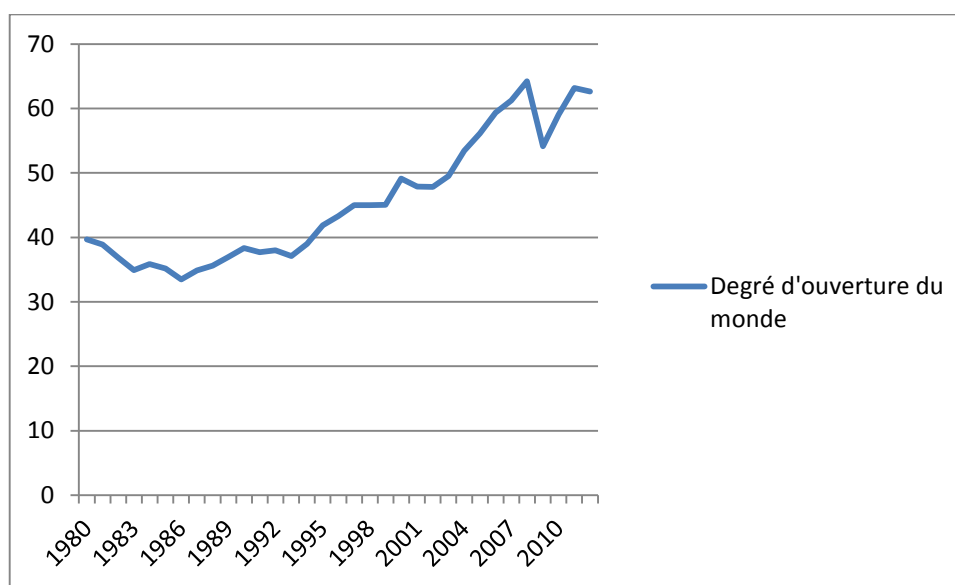
⁵ Teulon F,*op. cit.*, p. 83.

valeur des exportations mondiales est passée de 93 à 189 milliards des dollars, tandis qu'en volume elles progressaient à peu près deux fois plus vite que le PIB mondial.¹

Cependant le commerce mondial durant les trois dernières décennies du 20^{ème} siècle accru plus vite que le PIB mondial, alors que la production mondiale était multipliée par 1,6% entre 1980 et 2000, la valeur des exportations s'est multipliée par 3,3% durant la même période².

Les échanges se sont donc intensifiés et le degré d'ouverture au commerce mondial a connu haussière comme l'illustre la figure ci-dessous interféré par un fléchissement en 2008 en raison de la crise financière.

Figure N° 1: Évolution du degré d'ouverture du commerce mondial (1980-2011)
(en pourcentage du produit intérieur brut)



Source : UNCTADstat

2.1. Mutation de la nature des produits échangés

Traditionnellement, les PVD exportaient les matières premières mais, depuis les années 90, la majorité de leurs exportations étaient des produits manufacturés, ce qui a fait augmenter leur part atteignant en 1993, 75% du total des exportations mondiales. De 1974 à 1987, le commerce international des produits manufacturés progresse de 4,9% en volume et ce, au détriment des matières premières. Ceci est dû à l'abaissement des barrières tarifaires sur les produits manufacturés. Concernant les produits agricoles sa part dans le commerce international a régressé puisque elle était de 46% en 1950 comparé à 11% en 2000.³

Le marché international des services, durant le 20^{ème} siècle a connu la même tendance haussière puisque, dès les années 70, il a commencé à occuper une part importante dans le PIB mondial et à se développer plus vite que celui des marchandises, soit 4 fois plus vite,

¹ Heckly, C, *op. cit.*, p. 104.

² Rainelli, M, *op. cit.*, p. 24.

³ Teulon, F, *op. cit.*, p. 88.

pourtant les échanges de services ne représentaient environ qu'un cinquième du commerce mondial. Cela s'explique par le fait que la plupart d'entre eux sont difficilement échangeables.¹

En 2000 le montant total des exportations des services a atteint 1435 milliards de dollars, ce qui représentait 23% des exportations des marchandises.²

La production des services est particulièrement importante dans les pays développés. Elle représente dans les économies des pays de l'OCDE 70% de la valeur ajoutée totale. En 2003, les exportations totales des pays membres de cette organisation représentaient près de 78% des exportations mondiales.³

Traditionnellement les services échangés étaient liés au commerce des marchandises, mais depuis les trois dernières décennies, ils se sont étendus pour concerner d'autres types de services notamment, les services informatiques, financiers, juridiques, services de bâtiments et travaux public, services d'assurance etc. D'ailleurs les services qui ont enregistré une progression, soit un pourcentage annuel de 20%,⁴ sont les services d'informatique et d'information et également les services d'assurances et financiers. Par ailleurs les services de transport et de voyage ont progressé moins vite annuellement soit respectivement 3,9 et 3,6% pour les exportations et 4,9% et 5% pour les importations. Enfin la part des **services** représente aujourd'hui 20 % de l'ensemble des flux du commerce mondial, en augmentation régulière depuis vingt ans.

Tableau n° 5 : Évolution des exportations des marchandises et services 1970-1993

	Années 70 (variation annuelle en %)	Années 80 (variation annuelle en %)	Valeurs en 1993 en milliards de dollars (et variation annuelle en %)
Exportation de marchandises			3580 (-2,0)
-Produits agricoles	4,5	2	
-Industries extractives	1,5	0,5	
- Produits manufacturés	7	5	
Toutes marchandises	5	4	
Exportations de services			1030 (+3,0)
- Services aux passagers	19	7,5	
- Services portuaires	21,5	0	
- Voyages	18	6,5	
-Autres services commerciaux	20,5	6,5	
Total services commerciaux	19	5	
Total invisibles	20,5	5,5	

Sources : Rapport GATT Focus, juin 1994.

¹ Krugman, P. et Obstfeld, M., *op. cit*, p. 23.

² Rainelli, *op. cit*, p. 34.

³ Heckly, *op. cit*, p. 122.

⁴ *Ibid*, p.124.

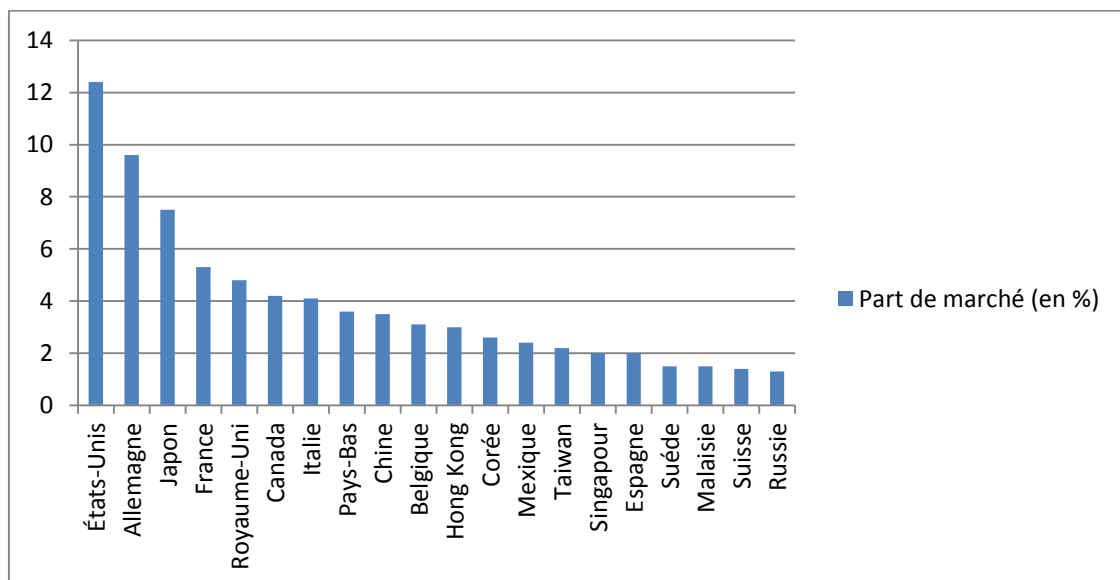
2.2. La polarisation des échanges commerciaux :

Les grands courants d'échanges ont été déstabilisés par les événements tragiques qui ont frappé le monde. La première et la deuxième guerre mondiale ont été la cause du déplacement des épicentres commerciaux.

2.2.1. La part des pays dans le commerce mondial :

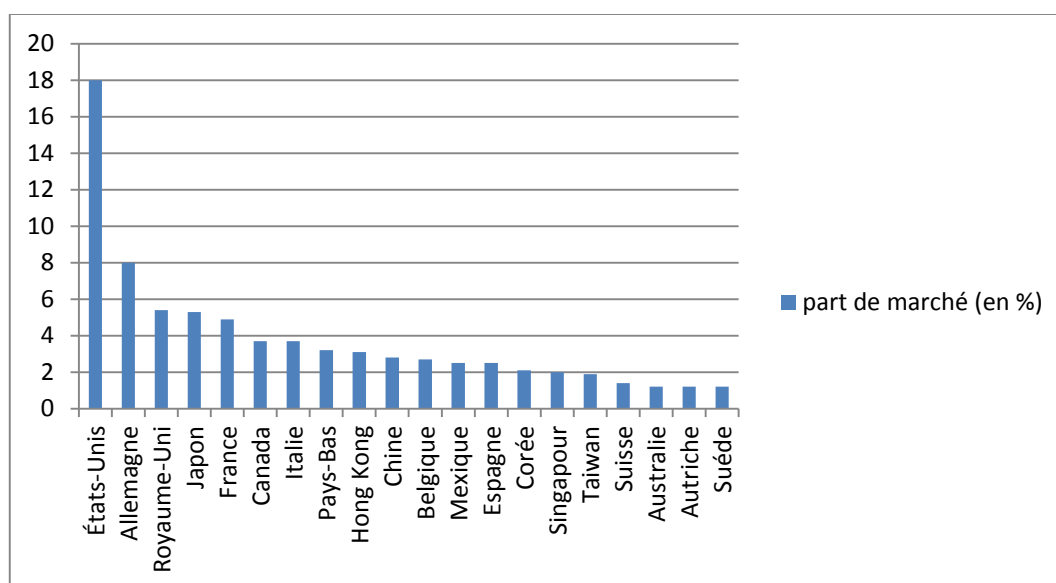
Le royaume uni a occupé la première place dans le commerce mondial durant des années jusqu'au déclenchement de la première guerre mondiale où il a commencé à perdre sa place graduellement au profit des États-Unis et à moindre degré au profit du Japon. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale les États-Unis dominait le monde économique au détriment des pays d'Europe et le Japon, dont les économies furent affaiblies par les guerres. Ce n'est qu'à partir de 1960 que les pays d'Europe et les Japon sont arrivés à redresser leurs économies et à reprendre une part croissante dans les échanges mondiaux. Par ailleurs la part du commerce de l'Amérique dans le commerce mondial a progressivement baissé, passant de 27,5% en 1973 à 17,1% en 1999. Néanmoins elle a été classée au premier rang en 2000 parmi les pays exportateurs et importateurs. Ainsi elle a détenu la plus grosse part de marché soit 12% des exportations et 18% des importations en 1999. En cette période le commerce mondial c'est concentré dans les 5 premiers pays intégrés dans le commerce mondial, ils représentent à eux seuls près de 40% des échanges mondiaux.

Figure N° 2: Principaux pays exportateur de marchandises en 1999



Source : OMC, rapport 2000

Figure N° 3: Principaux importateurs de marchandises en 1999



Source : OMC, rapport 2000

L'intégration réussie du Japon et de l'Asie au commerce mondial est traduite par la progression rapide de la part de leurs exportations dans les échanges internationaux. La part des exportations du Japon dans les exportations mondiales est passé de 4,5% au milieu des années 1960 à 7,5% en 2000, tandis que la part de l'Asie a également évolué durant la même période, passant de 5,5% à 15%.¹

Tableau N° 6: Exportations mondiales de marchandises par régions (part de marché) (1948-1999)

	1948	1973	1983	1999
Amérique du Nord	27,5	17,2	15,4	17,1
Amérique Latine	12,3	4,7	5,8	5,4
Europe de l'Ouest	31,0	44,8	39,0	43,0
Afrique	7,4	4,8	4,4	2,0
Asie	13,8	15,0	19,1	25,5
Japon	0,4	6,4	8,0	7,7
Chine	0,9	1,0	1,2	3,6

Source : OMC, rapport 2000

Selon le tableau ci dessous qui dresse la part des exportations dans le PIB le Netherland est le pays qui a enregistré la plus grosse part soit une moyenne de 17% de 1820 à 1929 puis 55,3% en 1992. Le Canada a également vu sa part d'exportation augmenter de 1870 à 1929 et encore davantage entre 1973 à 1992. Le Royaume uni par contre a connu une récession dans le commerce mondial puisque il est passé du 2^{ème} rang au 5^{ème} rang. A partir des années 70, le

¹ Teulon F, *op. cit.*, p. 86.

Japon et l'Allemagne étaient placés aux premiers rangs car leur commerce international a progressé. En 1986 l'Allemagne est devenu le premier pays exportateur au monde concurrençant ainsi les USA, soit 243 milliards de \$ d'exportations contre 217 milliards de \$ pour les USA¹. Les pays asiatiques, appelés les 4 dragons (Hongkong, Taiwan, Corée, Singapour) ainsi que le Mexique et le Brésil, ont également connu de gros progrès pendant cette période. Le volume de leurs exportations a double en 10 ans. Avant le début des années 70, la part des exportations dans le PIB des pays asiatiques était faible, d'une moyenne de 2,5%. Puis elle a connu un véritable progrès entre 1973 et 1992. Au Taiwan par exemple elle a plus que doublé passant de 10,2% en 1973 à 34,4% en 1992 (tableau 1). On en déduit que les pays asiatiques ont participé à l'essor du commerce mondial, affirmé par les résultats durant les années 70 et 90. En 1992 Hongkong est classée 8^{ème} parmi les 10 premières puissances mondiales. La Chine, le Taiwan, la Corée et Singapour sont classés respectivement 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}.²

Tableau N° 7 : La part des exportations des marchandises dans le PIB (1820-1992)

Pays	1820	1870	1913	1929	1950	1973	1992
France	1,3	4,9	8,2	8,6	7,7	15,4	22,9
Allemagne	na	9,5	15,6	12,8	6,2	23,8	32,6
Pays-Bas	na	17,5	17,8	17,2	12,5	41,7	55,3
Grande Bretagne	3,1	12,0	17,7	13,3	11,4	14,0	21,4
L'Europe de l'ouest	na	10,0	16,3	13,3	9,4	20,9	29,7
Espagne	1,1	3,8	8,1	5,0	1,6	5,0	13,4
Russie	na	na	2,9	1,6	1,3	3,8	5,1
Australie	na	7,4	12,8	11,2	9,1	11,2	16,9
Canada	na	12,0	12,2	15,8	13,0	19,9	27,2
Etats-Unis	2,0	2,5	3,7	3,6	3,0	5,0	8,2
Argentine	na	9,4	6,8	6,1	2,4	2,1	4,3
Brésil	na	11,8	9,5	7,1	4,0	2,6	4,7
Mexique	na	3,7	10,8	14,8	3,5	2,2	6,4
Amérique Latine	na	9,0	9,5	9,7	6,2	4,6	6,2
Chine	na	0,7	1,4	1,7	1,9	1,1	2,3
Inde	na	2,5	4,7	3,7	2,6	2,0	1,7
Indonésie	na	0,9	2,2	3,6	3,3	5,0	7,4
Japon	na	0,2	2,4	3,5	2,3	7,9	12,4
Corée	0,0	0,0	1,0	4,5	1,0	8,2	17,8
Taiwan	-	-	2,5	5,2	2,5	10,2	34,4
Thaïlande	na	2,01	6,7	6,6	7,0	4,5	11,4
Asie	na	1,3	2,6	2,8	2,3	4,4	7,2
Monde	1,0	5,0	8,7	9,0	7,0	11,2	13,5

Source : Maddison (1995), p. 38.

¹ Sandretto, R., « L'économie mondiale », Cahiers Français, n° 269, 1995, p. 6.

² *Ibid*, p.8.

2.2.2. Les grands flux des échanges internationaux :

Les échanges internationaux se répartissent principalement en trois grands flux : les échanges entre les pays industrialisés et eux même, les échanges entre les pays industrialisés et les pays en développement et les échanges entre les pays en développement et eux-mêmes.

Au 19^{ème} siècle, la plus grosse part des échanges commerciaux se concentraient entre pays Européens. Vers 1850 l'Europe réalise 2/3 du commerce mondial avec elle-même, 20% avec l'Amérique et 10% avec l'Asie. Durant la période 1880-1890, 80% des échanges des Pays développés (PD) s'effectuent avec d'autres PD, environ 8 à 10% avec l'Asie et l'Amérique Latine et 2% avec l'Afrique.¹ Cette tendance des flux se poursuit jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle. Selon Sandretto (1995)² une grande partie des échanges de biens et services s'effectuent entre Nord-Nord³, soit 70%. Le commerce mondial reste donc essentiellement dominé par les pays du Nord, autrement dit par les pays de la triade (Amérique du Nord, Europe, Japon). Cette suprématie (la suprématie du Nord) s'explique par la part élevée du commerce intra-branche, des structures de demande similaires, et par des niveaux de revenus comparables.

La part des flux d'échanges entre pays industrialisés tend à se réduire en faveur de leur commerce avec les pays émergents, et également avec quelques PVD. La Chine et l'Asie du Sud Est qui ont intégré l'économie mondiale dans les années 70, ont réalisé une croissance économique très rapide, et font désormais partie des pays émergents. Il leur a été attribué également l'acronyme NPI⁴ (Nouveaux Pays Industrialisés). Ainsi en 1998 le commerce extérieur de pays émergents représentait près de 20% du commerce mondial comparé à 10% en 1967.

Tableau N° 8: Matrice des échanges de marchandises 1967 (% des échanges mondiaux)

Matrice des échanges 1967 (% des échanges mondiaux)				
Destination Origine	Non émergents	Émergents	Riches	Total
Non émergents	10,20	1,71	10,36	22,27
Emergents	1,31	0,73	7,24	9,27
Riches	8,65	8,24	51,57	68,46
Total	20,16	10,68	69,16	100,00

¹ www.ifri.org, 2000, *op. cit.*, p. 29.

² Sandretto R, *op. cit.*, pp. 4-6.

³ C'est un terme qui date de 1970 et qui désigne les échanges entre pays industrialisés et d'autres pays industrialisés.

⁴ Parmi les NPI la Malaisie, Indonésie, Thaïlande, Philippines, Viet-Nam, Mexique, Chili, Colombie, Chine, Inde, Brésil, l'Afrique du Sud Turquie.

Tableau N° 9: Matrice des échanges de marchandises 1998 (% des échanges mondiaux)

<i>Matrice des échanges 1998 (% des échanges mondiaux)</i>				
Destination Origine	Non émergents	Emergents	Riches	Total
Non émergents	2,51	2,13	7,73	12,37
Emergents	1,38	3,79	11,94	17,11
Riches	5,91	15,12	49,48	70,51
Total	9,80	21,04	69,15	100,00

Source : Données base Chelem Cepii

Selon les tableaux ci-dessus on remarque les échanges des pays en développement (pays émergents et non émergents) désignés par le terme Sud se sont intensifiés avec les pays riches (pays industrialisés qui font référence au terme Nord). Ainsi leurs exportations et importations, respectivement sont passées de 56% et 55% en 1967 à 66,7% et 68,2% en 1998.

2.2.3. La régionalisation des échanges :

La régionalisation des échanges est un aspect du commerce international qui s'est formé à ses débuts durant la période qui va du milieu des années 1970 jusqu'au début du 21^{ème} siècle. Des blocs de pays se sont formés pour constituer une région ou une zone commerciale ouverte pour ses pays membres, au delà des avantages tarifaires, à des opportunités d'un marché plus large, d'investissement, d'échanges de services, de main d'œuvre, de technologie etc. le commerce intra régions est, entre autre, déterminé par la proximité géographique encouragé par des similitudes culturelles et historiques. Ainsi les échanges des Etats Unis avec le Canada ou le Mexique sont cinq fois plus importants qu'ils ne devraient être, trois fois pour ceux entre le Japon et la Chine et près de vingt fois pour ceux entre l'Australie et Nouvelle-Zélande.¹

Tableau N° 10 : Exportation de biens intra et extra-zone
(1970 – 2000, en % des exportations mondiales)

	1970		1980		1990		2000	
	Intra	Extra	Intra	Extra	Intra	Extra	Intra	Extra
UE 15	59	41	60	40	67	33	61	39
ALENA	41	59	37	63	44	56	54	46
Amérique du sud et centrale	13	87	19	81	16	84	27	73
Ex URSS – CEI							20	80
ASEAN	23	77	20	80	19	81	19	81
ACP	10	90	8	92	8	92	17	83
Australie/Nelle Zélande	10	90	11	89	13	87	15	85
Grande Chine	8	92	9	91	12	88	10	90
Autre Europe	4	96	4	96	3	97	9	91
Japon / Corée du sud	4	96	6	94	9	91	7	93
Tiers Méditerranée	5	95	4	96	4	96	5	95
OPEP hors Indonésie	1	99	2	98	4	96	4	96
Asie du sud	0	100	1	100	0	100	0	100

Source : CHELEM

¹ www.ifri.org, 2000, *op. cit*, p. 67.

L'Europe est la zone géographique la plus dominante dans les flux intra- régionaux, son poids ne cesse de s'élever passant de 59% en 1970 à 61% en 2000 et son commerce intra-zone est toujours plus important que celui de l'extra-zone. Nous remarquons que le commerce mondial est concentré dans les trois grands pôles, l'UE, l'ALENA et l'ASEAN. Les flux intra régions sont plus intenses dans les deux premiers pôles. Les pays en développement sont très peu concernés par les accords régionaux, seulement 5% pour les pays tiers méditerranéens.

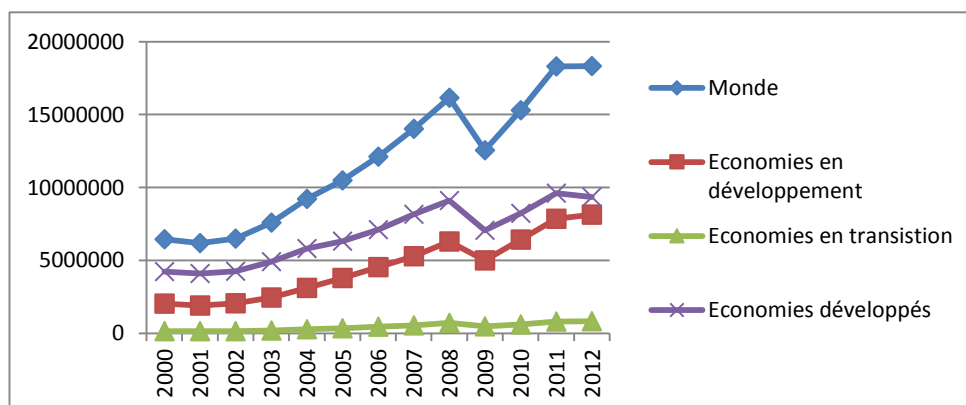
L'essor de la régionalisation du commerce est dû au nombre croissant des accords régionaux qui ont été conclus au sein de l'OMC. 161 accords régionaux ont été notifiés à l'OMC, dont 125 pour la formation de zones de libres échanges (comme l'AELE, l'ALENA, les accords entre l'Union Européenne et les pays euro-méditerranéens) et 14 pour la formation d'Unions douanières et de marchés communs (comme l'Union Européenne et le Mercosur).¹

Aujourd'hui les accords régionaux sont porteurs d'objectifs plus ambitieux concernant les investissements, les services, les normes techniques, les procédures douanières et les commerce électronique. Selon Krugman (1992)² la régionalisation est un facteur d'intégration au commerce mondial.

3. Tendances récentes du commerce mondial (2000 à 2012) :

Le commerce mondial des années 2000 a été caractérisé principalement par deux tendances complètement opposées. Une tendance expansionniste et l'autre rétractrice. Les échanges internationaux n'ont cessé d'accroître depuis 2000 jusqu'à 2008, ils se sont donc inscrits dans une période expansionniste. Cependant ils ont brutalement chuté à partir de 2008, en conséquence de la crise économique mondiale, qui a plongé le commerce mondial dans une profonde récession. La reprise a été amorcée inégalement par les économies des différents pays, en 2010, puis a fléchi en 2011. Le commerce mondial n'a pu, ainsi retrouver son niveau d'avant crise.

Figure N° 4: Évolution des exportations des marchandises de 2000 à 2012
(en millions de dollars au prix courant)

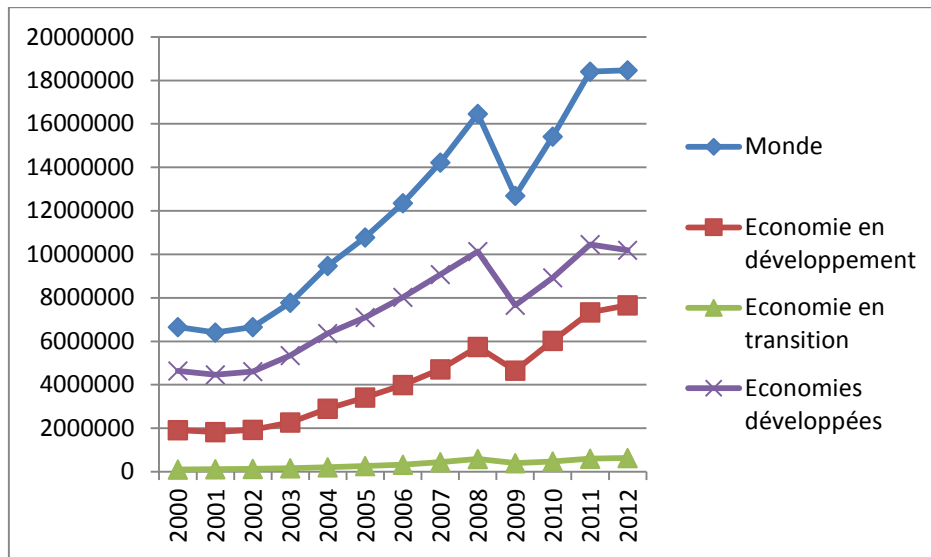


Source : Base de données UNCTADstat.

¹ Guillochon, B, *op. cit.*, p. 159.

² Krugman, P., « L'émergence des zones régionales de libre-échange : justifications économiques et Politiques », Problèmes économiques, n° 2289, Paris, la Documentation française, 1992.

Figure N° 5: Évolution des importations de marchandises de 2000 à 2012
(en millions de dollars au prix courant)

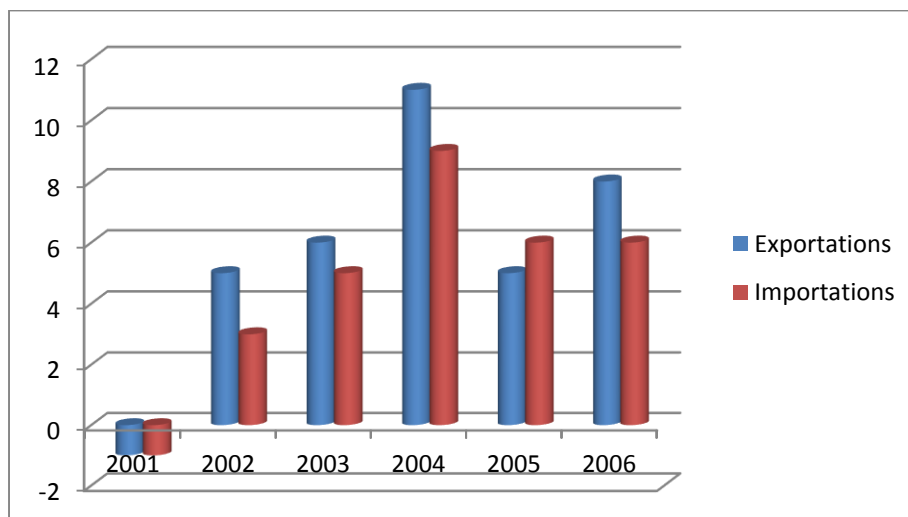


Source : Base de données UNCTADstat

3.1. Expansion du commerce international :

Le commerce mondial a connu une forte progression durant la période 2000-2006. Il a suivi la tendance expansionniste de l'économie mondiale durant cette même période. Le commerce mondial des marchandises a augmenté deux fois plus que la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial. Il atteint en 2006, une hausse annuelle de 8% contre 3,5% pour le PIB.¹

Figure N° 6 : Évolution des exportations et importation mondiales de marchandises
2001-2006 (variation annuelle en pourcentage)

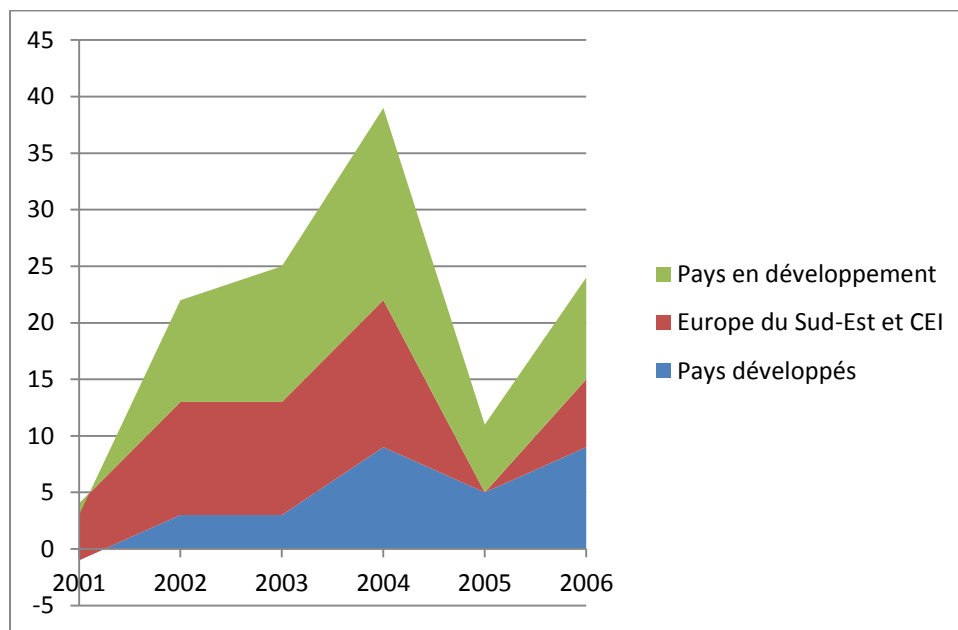


Source : UNCTADstat

¹ unctad.org/fr/Docs/tdr2007_fr.pdf

L'expansion du commerce international s'est propagée sur toutes les catégories de pays. D'ailleurs elle a été également répartie entre les pays en développement (PD) et les pays en voie de développement (PVD) puisque ils ont enregistré un taux de variation des exportations en volume similaire qui est de 9% chacun en 2006. Cette progression est due à la forte demande de la part de PD qui ont vu leurs recettes d'exportation accroître grâce à la hausse des prix des produits primaires. Dans les PVD, La répartition de l'évolution du commerce a été inégale en 2006, puisqu'elle a été remarquable en Asie de l'Est avec un taux de croissance des exportations de 18%. Cette augmentation a été principalement tirée par les progrès de la Chine et l'Inde, soit respectivement un taux de 25% et 14%. Ainsi ces deux pays ont apporté une contribution majeure dans l'expansion du commerce mondial. Cette croissance est due à la progression des exportations des produits manufacturés et également à l'intensification des échanges intra régionaux. Cependant la croissance des exportations a été très timide en Afrique, Amérique Latine/Caraïbes et en Asie occidentale. L'évolution de leurs exportations en volume a été pratiquement stable par contre en valeur ils ont progressé de 15% en l'Afrique, de 18% en Asie occidentale et 20% en Amérique Latine/Caraïbes.¹ Cette progression des exportations en valeur est due à l'augmentation des prix des produits primaires étant les principaux exportations de ces pays.

Figure N° 7: Évolution des exportations de marchandises par catégories économiques (2001-2006) (taux de variations annuel)



Source : UNCTADstat

3.2. Impact de la crise économique sur les échanges internationaux :

La crise économique de 2008 a eu un impact direct sur le commerce mondial puisque son taux d'évolution a brusquement chuté pour la majorité des pays développés.

¹ Rapport sur le commerce et le développement, CNUCED, 2007, p. 6.

Depuis 1965, jamais un tel taux de recul du volume commerce mondial, n'a été atteint soit -12% comparé à -7% en 1967, -2% en 1982 et -0,2% en 2001¹. L'existence de la chaîne d'approvisionnement mondiale est en partie la raison de la contraction des échanges internationaux.

L'origine de la chute de la demande mondiale, remonte à la crise économique dont la source du déclenchement a eu lieu en 2006. Cette dernière a provoqué une récession économique traduite par le recul de la croissance mondiale et en particulier dans le PD. La demande de ces pays sur les marchandises, notamment les biens d'équipements et de consommation durable (automobiles) a affecté les exportations des autres pays, ceux qui exportent les intrants tels que les fer, l'acier etc.

En 2009, la régression du volume des exportations a concerné la plus part des pays du monde, et en particulier les PD. Le taux de baisse en Amérique du Nord et en Europe a été supérieur à la moyenne mondiale, soit -14,4% pour chacune des deux régions, au Japon il a reculé de -24%.

Les pays et régions qui ont subi une faible régression sont L'Afrique avec -5,6%, l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale - 5,7% et les pays nouvellement industrialisés -5,9%.

Tableau N° 11: Commerce de marchandises par région, 2007-2009
(variation annuelle en pourcentage)

	Exportations			Importations		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Monde	6.4	2.1	-12.2	6.1	2.2	-12.9
Amérique du nord	4.8	2.1	-14.4	2.0	-2.4	-16.3
Etat unis	6.7	5.8	-13.9	1.1	-3.7	-16.5
Amérique du sud et Amérique centrale	3.3	0.8	-5.7	17.6	13.3	-16.3
Europe	4.2	0.0	-14.4	4.4	-0.6	-14.5
Union européenne	4.0	-0.1	-14.8	4.1	-0.8	-14.5
Communauté d'État indépendants (CEI)	7.5	2.2	-9.5	19.9	16.3	-20.2
Afrique	4.8	0.7	-5.6	13.8	14.1	-5.6
Moyen – Orient	4.5	2.3	-4.9	14.6	14.6	-10.6
Asie	11.7	5.5	-11.1	8.2	4.7	-.79
Chine	19.8	8.5	-10.5	13.8	3.8	2.8
Japon	9.4	2.3	-24.9	1.3	-1.3	-12.8
Inde	14.4	14.4	-6.2	18.7	17.3	-4.4
Pays nouvellement Industrialisés	9.0	4.9	-5.9	5.3	3.5	-11.4

Source : secrétariat de l'OMC, rapport sur le commerce mondial 2010

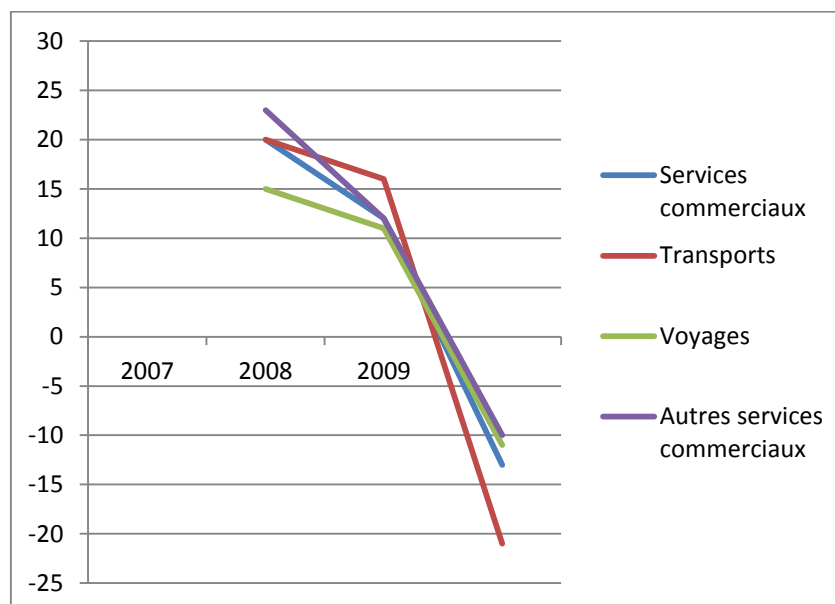
¹ Communiqué de presse 26 mars 2010, www.wto.org > [accueil](#) > [nouvelles](#) > [communiqués de presse 2010](#).

Concernant le volume des importations mondiales, il a également baissé passant d'un taux de variation annuel de 2,2% en 2008 à -12,9% en 2009. Les importations ont régressés avec des taux négatifs pour la majorité des pays du monde à l'exception de la Chine qui a enregistré un taux de croissance de 2,8%. Cela est dû à l'avantage de la baisse des prix des produits de bases, saisie par la Chine pour des fins de constitution de stocks de minéraux et autres ressources naturelles. Cette progression lui a permis d'accéder en 2009 à la deuxième place, celle occupée au paravent par l'Allemagne, avec une part dans les importations mondiales de 8%. Elle a également pris la place des États-Unis en matière d'exportations mondiales, soit la première place, avec une part de 9,5%.

Les taux de recule les plus conséquents ont été enregistrés par la Communauté d'États Indépendants (CEI), soit -20,2%, les États-Unis -16,5 %, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, 16,3% chacune et l'Europe -14,5%.

Le commerce mondial des services a subi les mêmes conséquences que celui des marchandises, mais à moindre degré, puisque le taux de variation annuel des exportations mondiales des services commerciaux est passé de 12% en 2008 à -13% en 2009. Les services de transport sont ceux qui ont accusé la plus importante régression avec -21% devant les voyages -11% et les autres services commerciaux 10%.¹

Figure N° 8: Évolution des exportations mondiales des services commerciaux, 2005-2009 (en milliards de dollars et en pourcentage)



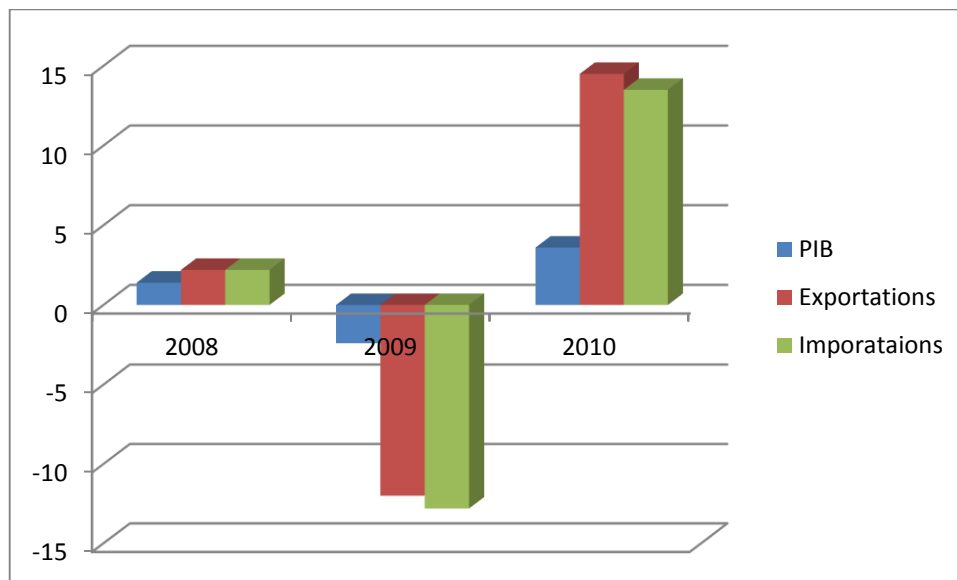
Source : Secrétariat de l'OMC, rapport sur le commerce mondial 2010, p. 27.

¹ Rapport sur le commerce mondial, OMC, 2011, p. 22.

3.3. Reprise du commerce international :

A partir de 2009 la plus part des pays touchés par la crise ont opté pour des politiques de relance économique qui les aidé à redresser leurs commerce extérieur. Dès 2010, la reprise de la croissance économique dès 2010 a été accompagnée d'un rebondissement dans les échanges internationaux. Le PIB mondial a progressé de 3,6% en 2010 après une forte rétractation de 2,4% en 2009 due à la crise financière. Le commerce mondial a suivi la même tendance puisque les exportations mondiales ont enregistré une croissance de 14,5% en 2010 et les importations mondiales de 13,5% contre respectivement en 2009, -12% et -12,8%. Cette tendance haussière à été supérieure à l'évolution du PIB puisque le commerce mondial exprimé par les exportations a augmenté quatre fois plus vite que le PIB mondial en 2010.

Figure N° 9: PIB et commerce des marchandises mondiaux
(variation annuelle en pourcentage)



Source : Secrétariat de l'OMC

3.3.1. Reprise inégal des échanges :

La relance du commerce international a été caractérisée par une croissance inégale des échanges entre les grands groupes de pays.

La reprise a été plus remarquée dans les économies en développement que dans les économies développées. En termes de volume d'exportations, les économies en développement ont enregistré progression de 16,7% contre 12,9% pour les pays développés. Cette différence a également concerné la structure du commerce puisque pour les pays développés la croissance des exportations a été supérieure à celle des importations soit respectivement 12,9% et 10,7% à l'opposé des pays en développement qui ont vu leurs importations accroître plus que les exportations soit par ordre, 17,9% et 16,7%.

Tableau N° 12: PIB et commerce des marchandises par région, 2007-2010
(Variation annuelle en pourcentages)

	PIB			Exportations			Importations		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Monde	1,4	-2,4	3,6	2,2	-12,0	14,5	2,2	-12,8	13,5
Amérique du Nord	0,1	-2,8	3,0	2,1	-14,8	15,0	-2,4	-16,7	15,7
États-Unis	0,0	-2,6	2,8	5,8	-14,0	15,4	-3,7	-16,4	14,8
Amérique du Sud et central*	5,1	-0,2	5,8	0,8	-7,9	6,2	13,2	-16,3	22,7
Europe	0,5	-4,0	1,9	0,2	-14,1	10,8	-0,6	-14,2	9,4
Union européenne (27)	0,5	-4,2	1,8	0,0	-14,5	11,4	-0,9	-14,2	9,2
Communauté d'États indépendants (CEI)	5,5	-7,1	4,3	2,0	-5,2	10,1	16,4	-25,6	20,6
Afrique	4,8	2,1	4,7	1,2	-4,2	6,5	14,6	-5,0	7,0
Moyen-Orient	5,3	0,8	3,8	3,5	-4,3	9,5	14,2	-7,8	7,5
Asie	2,8	-0,2	6,3	5,5	-11,2	23,1	4,7	-7,5	17,6
Chine	9,6	9,1	10,3	8,5	-10,5	28,4	3,8	2,9	22,1
Japon	-1,2	-6,3	3,9	2,2	-24,8	27,5	-1,0	-12,2	10,0
Inde	6,4	5,7	9,7	14,4	-6,8	19,9	17,3	-1,0	11,2
Nouvelles économies industrialisées (4) ^b	1,9	-0,8	7,7	4,9	-5,7	21,3	3,5	-11,4	18,0
Pour mémoire : économies développées	0,2	-3,7	2,6	0,8	-15,1	12,9	-1,2	-14,4	10,7
Pour mémoire : économies en développement et CEI	5,7	2,1	7,0	4,2	-7,8	16,7	8,5	-10,2	17,9

^a Y compris les Caraïbes

^b Hong Kong, Chine, République de Corée, Singapour, et Taipei chinois.

Source : Secrétariat de l'OMC.

Les pays en développement ont ainsi enregistré en 2010 une augmentation de leurs exportations en valeur de 16%, passant de 7000 milliards de dollars en 2009 à 8200 plus milliards de dollars. En dépit de cette augmentation ils ont vu leur part dans le commerce mondial chuté de 55%, son bas niveau historique. Le même constat enregistré pour les importations puisque leur part dans les importations mondiales a baissé à 59% comparée à 61% en 2009 et 63% en 2008.¹

Les plus hautes augmentations des importations en 2010 ont été enregistrées par l'Amérique du Sud et centrale soit 22,7%, la communauté d'Etats Indépendants (CEI) atteignant 20,5%, et l'Asie avec 17,6% tirée principalement par la Chine avec une augmentation de 22,1%.

Pour ce qui est des exportations, leurs variations haussières en volume ont été la plus conséquente en Amérique du Nord et Asie puisque elles étaient supérieures à la moyenne, soit respectivement 15% et 23,1%. La Chine et l'Inde ont ainsi connu une augmentation supérieure à la moyenne mondiale, soit respectivement, 10,3% et 9,7%. Concernant l'Europe la croissance de ses exportations était lente soit, 11,4%.

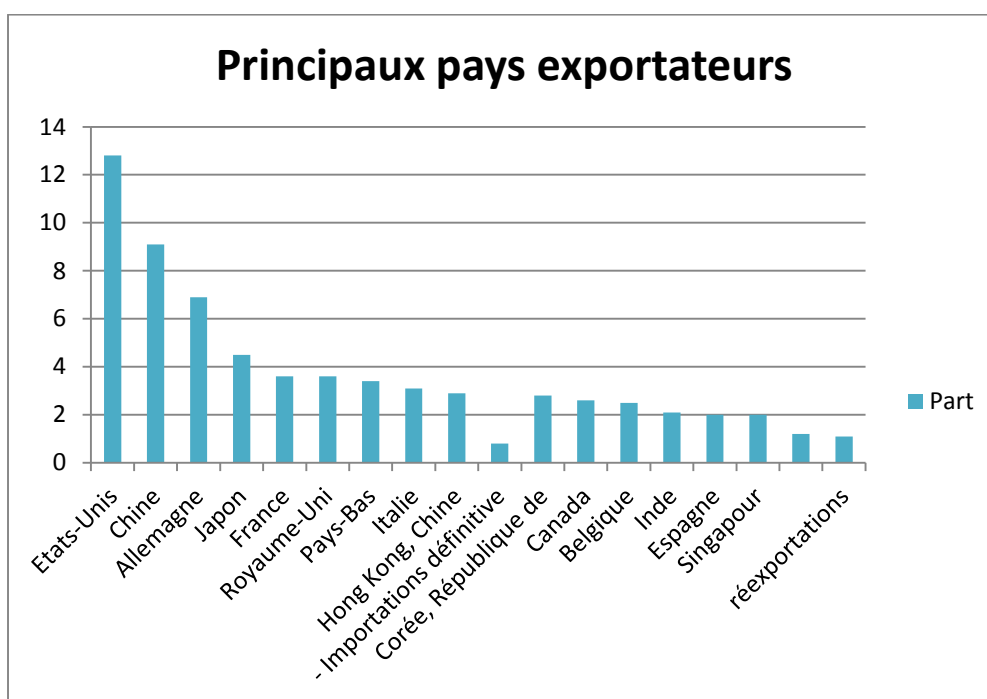
¹ Rapport sur le commerce mondial, *op.cit*, OMC 2011, p30.

Comparée aux PD, la hausse des exportations des PVD en 2010 a été plus faible en volume mais plus forte en valeur. Ainsi les exportations de l'Afrique ont enregistré une hausse de 6% en volume et de 28% en dollars. La reprise à la hausse des prix des matières premières en a été la cause engendrée à son tour par la forte demande d'importation de la part de la Chine et l'Inde.

La liste des principaux exportateurs et importateurs dressée par le secrétariat de l'OMC en 2010, place la Chine au premier rang des pays exportateurs avec une part de 10,4% des exportations mondiales de marchandise, suivie par ordre par les États-Unis (8,4%), l'Allemagne (8,3%), le Japon (5,1%), et les Pays-Bas (3,8%).¹

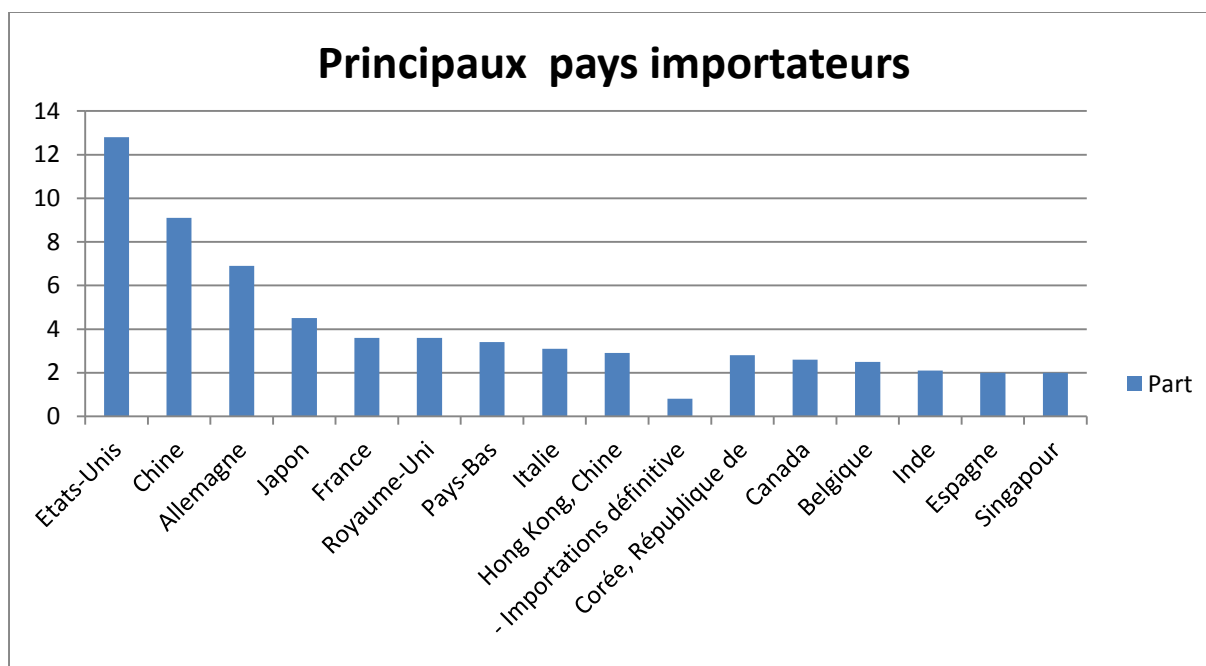
Concernant le classement des pays importateurs, les États-Unis occupent la première place avec une part de 12,8% dans les importations mondiales de marchandises, suivis par la Chine, l'Allemagne, le Japon et la France avec des parts respectifs de 9,1%, 6,9%, 4,5% et 3,9%.

Figure N° 10: Les principaux pays exportateurs de marchandises en 2010 (en pourcentage)



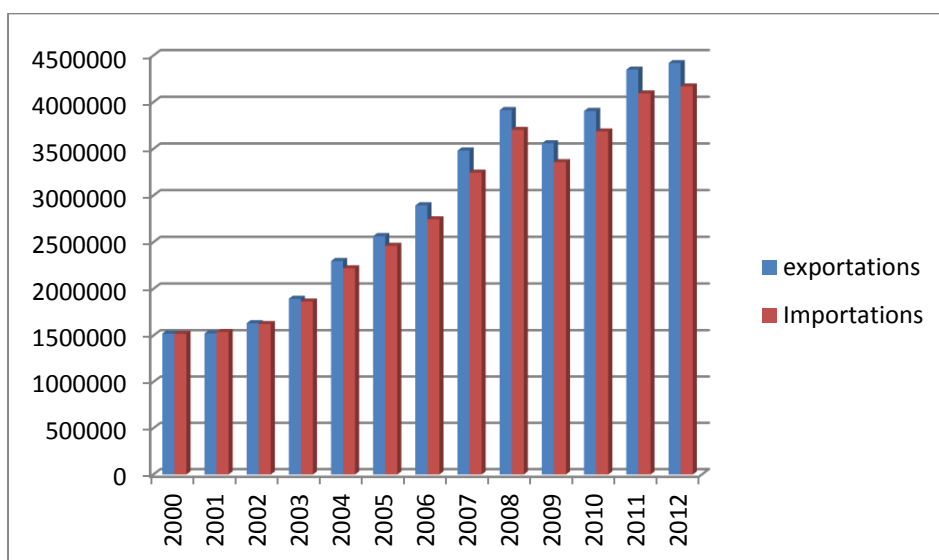
¹ Voir en annexe 5, le tableau qui illustre le classement des principaux pays exportateurs et importateurs de marchandises.

Figure N° 11: Les principaux pays importateurs de marchandises en 2010 (en pourcentage)



En considérant l'Europe comme une entité unique, elle est placée au premier rang en tant qu'exportateur et importateur de marchandises, en 2010 sa part dans les exportations mondiales est estimée à 15%, soit 1790 milliards de dollars, tandis que ses importations s'évaluent à 1980 milliards de dollars, soit une part de 16,5%.¹ Elle garde le même rang pour les importations et exportations des services avec une part dans les importations mondiales de 22,1%, et une part de 24,5% dans les exportations mondiales.

Figure N° 12: Évolution des exportations et importations mondiales des services (2000-2012) en million de dollars.



Source : UNCTADstat

¹ Rapport sur le commerce mondial, OMC 2010, p. 25.

Le commerce mondial des services n'a pas cessé d'évoluer depuis 2000 jusqu'à 2008. Par contre 2009, il a fortement fléchi en 2009 à cause de la crise économique mondiale, il a par la suite amorcé une reprise traduite par une croissance soutenue jusqu'à 2012.

Tableau N° 13: Exportation mondiale de marchandises et de services commerciaux
2005-2010 (milliards de dollars et variation annuelle en pourcentages)

	Valeur		Variation annuelle en pourcentage		
	2010	2008	2009	2010	2005-10
Marchandises ^a	15,23	15	-22	22	8
Service commerciaux	3,66	13	-12	8	8
Transports	783	16	-23	14	7
Voyages	936	10	-9	8	6
Autres services commerciaux	1,645	13	-8	6	9

Source : Secrétariat de l'OMC.

^a Y compris des réexportation importantes ou des importations destinées à la réexportation

Les services de transport sont ceux qui ont enregistré la plus forte croissance en termes d'exportations mondiales atteignant, soit 14% en 2010. Cette augmentation s'explique par le fait que les transports sont liés au commerce des marchandises qui a connu une importante croissance, la même année. Mis à part les voyages qui ont augmenté au même rythme que l'ensemble des services commerciaux, les services financiers ont progressé lentement.

En matière de commerce mondial de service, la Chine et le Japon occupent les premières places juste après les États-Unis avec une part d'exportations respective de 6,1% et 4,9%. Concernant les importations, la Chine dispose d'un pourcentage de 7,1%, soit 192 milliards de dollars. Le Japon se place juste après, avec une part de marché de 5,7%, soit 155 milliards de dollars.

Le cinquième et sixième rang est partagé par le Singapour et l'Inde. Les importations sont dominées par l'Inde, avec une part de marché de 4,3%. Le Singapour a par contre une part dans les exportations mondiales des services supérieures à celle de l'Inde estimé à 4%.

3.4. Fléchissement du commerce mondial en 2011 :

Selon les estimations de la CNUCED le rebond qu'à connu le commerce mondial des marchandises en 2010 a reculé en 2011 pour atteindre un taux de croissance de 5,5%. Ce fléchissement revient en grande partie au pays développés qui occupent la plus grande place dans le commerce mondial. Les séquelles de la crise économique de 2008, traduite par une faible croissance ont affecté leur demande puisque leurs importations n'ont augmenté en volume que de 3,5% en 2011. Par contre la croissance des exportations a été meilleure avec un taux de 5,1%. Cependant les flux d'échanges Nord-Sud se réduiront de plus en plus en 2012, puisque n'ayant pas de demande de la part des PD, les PVD et en particulier certains pays d'Asie exportateurs de produits manufacturés, verront leurs exportations baissées, à l'exception de l'Asie du Sud et l'Asie occidentale. Par ailleurs la croissance des exportations de l'Afrique et l'Amérique du Sud est prometteuse puisque la demande sur les produits

énergétiques et alimentaires persistera de la part d'autres PVD qui réalisent une croissance soutenue. Contrairement à la demande sur les produits manufacturés et services commerciaux, qui continuent à baisser en raison de la faible croissance enregistrée dans la plus part des pays, surtout les PVD, les produits pétroliers, miniers et minéraux recèlent une demande soutenue qui fait profiter les pays qui les produisent, notamment, ceux d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie occidentale.

SECTION 3 : Dynamique des flux d'IDE

Les investissements directs étrangers ont longtemps été source de question et de controverse. D'une part, les privés locaux redoutent la concurrence massive des étrangers, l'exploitation des ressources naturelles, la connaissance des technologies inventées sur place etc. D'autre part ces pays apprécient ces investissements car elles leurs procurent une source de financement, elles contribuent à la croissance de l'emploi, aux transferts de technologie et de pratiques de management, et à l'amélioration de la balance des paiements. Ayant adopté de nouveaux régimes économiques orientés vers la libéralisation, beaucoup de pays en développement ont ouvert leurs capitaux aux investisseurs étrangers. Pour certains, Ils y ont trouvé une source de croissance économique, tel est le cas des pays d'Asie, de l'Amérique Latine et d'Europe de l'Est. Ainsi elles leurs permet une augmentation de l'épargne locale et une dynamisation des investissements productifs.

Les IDE font partie des flux de capitaux à savoir : les opérations courantes de règlement des transactions sur les biens et services ; les investissements de portefeuille et les transactions sur les marchés de taux (devises et intérêts) et de matières premières. Ce sont des flux de capitaux qui ont existé depuis longtemps, et qui n'ont cessé d'accroître tout au long des années mais entrecoupés à certaines courtes périodes par des fléchissements. L'évolution des IDE en termes de croissance, d'augmentation de pays d'accueil, de concentration dans les services, a marqué l'économie mondiale. « Le phénomène de l'IDE est une des caractéristiques majeures du mouvement d'intégration des économies que l'on observe aujourd'hui »¹. Ils représentent cependant un facteur participant aux mutations l'économie mondiale.

1. Définition des investissements directs étrangers :

Plusieurs définitions ont été attribuées à l'IDE. Les institutions internationales telles que le FMI et l'OCDE ont défini les IDE dans le manuel de la balance de paiement comme: « L'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert un intérêt d'au moins 10 % dans une entreprise résidant dans un autre pays »². Ce pourcentage est supposé donner à l'investisseur un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. Comme la finalité de l'opération à l'étranger est supposée être celle de la gestion durable, on peut ainsi distinguer l'investissement direct de l'investissement de portefeuille. Ce dernier est constitué de simples placements financiers, soit à long terme, soit à caractère spéculatif (acquisition d'actions, d'obligations, de produits dérivés, options et autres instruments financiers. Les IDE sont cependant, effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur. Le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'Entreprise³. L'OCDE de son côté a défini les IDE au début des années quatre-vingt comme : « Toute personne physique, toute personne publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, tout gouvernement, tout groupe de personnes physiques liées entre

¹ Mucchielli J.L. et Mayer T, *op. cit.*, p. 249.

² Manuel de la balance des paiements du FMI, 5^{ème} édition.

³ Tersen D. et Bricourt J.L., *Investissement international*, Edition Armand Colin, 2009, p. 7.

elles, est un Investisseur direct étranger, s'il possède lui-même une entreprise d'investissement direct, c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale, faisant des opérations dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs ».

Par entreprise d'investissement direct, on entend une entreprise jouissant ou non de la personnalité morale dans laquelle un seul investisseur étranger contrôle :

- ✓ Soit 10% ou plus des actions ordinaires ou des droits de vote dans une entreprise jouissant de la personnalité morale, ou de l'équivalent dans une entreprise n'ayant pas la personnalité morale, à moins que cela ne permette pas à l'investisseur d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise.
- ✓ Soit moins de 10% des actions ordinaires ou des droits de vote dans l'entreprise, mais avec un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise.

Le pouvoir de décision effectif implique seulement que l'investisseur direct soit en mesure d'influencer la gestion de l'entreprise ou d'y participer, et non qu'il dispose d'un contrôle absolu.

On en déduit de toutes ces définitions, que l'IDE est un investissement qui implique la prise de pouvoir de décision sur l'entité implantée à l'étranger. Il se traduit non seulement par un transfert de capitaux, mais aussi par un transfert de technologie et de capital humain.

2. Aperçu historique des investissements directs étrangers :

L'IDE est un phénomène ancien, il remonte à loin, aux époques coloniales lorsque les entreprises britanniques et françaises exploitaient les ressources agricoles et minières des colonies. Il a pris de l'importance à partir de la révolution industrielle et de l'essor du capitalisme à la fin du XIX^e siècle, des années marquées par une évolution d'IDE scindée en trois périodes successives et différentes : La première période comprise entre les deux guerres mondiales, la deuxième période s'étend entre la fin de la deuxième guerre mondiale et 1973 et la troisième période entre 1973 et 1984.

2.1. Première période : 1914 – 1945 :

Au cours de cette période, les pays investissant hors de leur pays d'origine étaient des puissances coloniales : le Royaume-Uni, la France, les États-Unis et l'Allemagne. En 1914, à eux seuls, ces pays détenaient la quasi-totalité du stock mondial d'IDE, soit 87%, le Royaume-Uni était le leadership avec une part avoisinant les 50%.

Les investissements des pays industrialisés avaient comme destination principale les pays en développement. Ces derniers recevaient près de 73% du total des IDE dans le monde. Cette orientation vers les pays en développement s'expliquait soit par le besoin d'écouler les marchandises, soit par le besoin d'assurer l'approvisionnement en matières premières, à partir de plantations et d'activités extractives près de ressources naturelles. Ceci a engendré la concentration de l'IDE à hauteur de 55% dans le secteur primaire.

2.2. Deuxième période : 1945 - 1973 :

L'amorce de la croissance des IDE s'est révélée à partir de la fin de la deuxième guerre mondiale. Le Royaume-Uni qui était en tête des pays investisseurs, perd son hégémonie. Les États-Unis dont l'appareil productif est resté intact pendant le conflit se sont affirmés en tant que puissance dominante en matière d'investissement international. Comme illustré par le tableau n°1, en l'espace de deux décennies, de 1938 à 1960, leur part a progressé de 20 points pour atteindre les 48% du stock mondial d'IDE. C'est ainsi que les États-Unis se sont substitués au Royaume-Uni comme leader mondial dans l'investissement direct à l'étranger.

Tableau n° 14: La répartition du stock d'IDE par pays d'origine en % (1914-1960).

Pays \ Années	1914	1938	1960
Pays du GE	86,9	81,2	72,8
Etats-Unis	18,5	27,7	48,3
Japon	0,1	2,9	0,8
Royaume-Uni	45,5	39,8	16,3
Allemagne	10,6	1,3	1,2
France	12,2	9,5	6,2
Europe hors GE	10,8	15	18,4
Stock mondial d'IDE	100	100	100

Source : Rapport sur l'investissement dans le monde, CNUCED, 1995.

Contrairement à la période précédente durant laquelle les IDE se concentraient dans les pays en développement, le début des années 50 a connu un renversement des tendances en faveur des pays développés. En 1960, ces pays détenaient près des deux tiers du stock mondial d'IDE.

2.3. Troisième période : 1973-1984 :

Les IDE ont connu une accélération de la croissance à la fin des années 70, ils représentaient 250 milliards de dollars par an en moyenne sur la période 1970-2002¹. Malgré le choc pétrolier de 1973, les IDE n'ont cessé d'accroître, jusqu'à 1982-1983, où ils ont enregistré un fléchissement suite au deuxième choc pétrolier, passant ainsi de 69 milliards de dollars en 1981 à 52 milliards en 1983. Depuis, il y a eu reprise de la croissance des IDE. Selon la banque mondiale, la croissance des IDE a atteint seulement 2% dans les années 1950 et 1960 contre 4% à la fin des années 1980 et une moyenne de 15% entre 1999 et 2004².

Cette période fut donc caractérisée par une accélération des flux d'IDE, enclenchée par la mise en place de politiques d'ajustements structurels sous l'égide du FMI et de la Banque Mondiale lesquelles ont pour objectifs l'amorce d'une croissance stable et durable à travers la

¹ Bouchet, M.H, *op. cit.*, p. 89.

² Indicateurs de la croissance mondiale, Washington D.C, Banque Mondiale, 2004.

libéralisation commerciale et financières et l'engagement dans des réformes structurelles et institutionnelles. En adoptant un régime économique plus libéral, un bon nombre d'opérations de fusions et d'acquisition se sont effectuées dans beaucoup de pays d'Europe de l'Est et d'Asie.

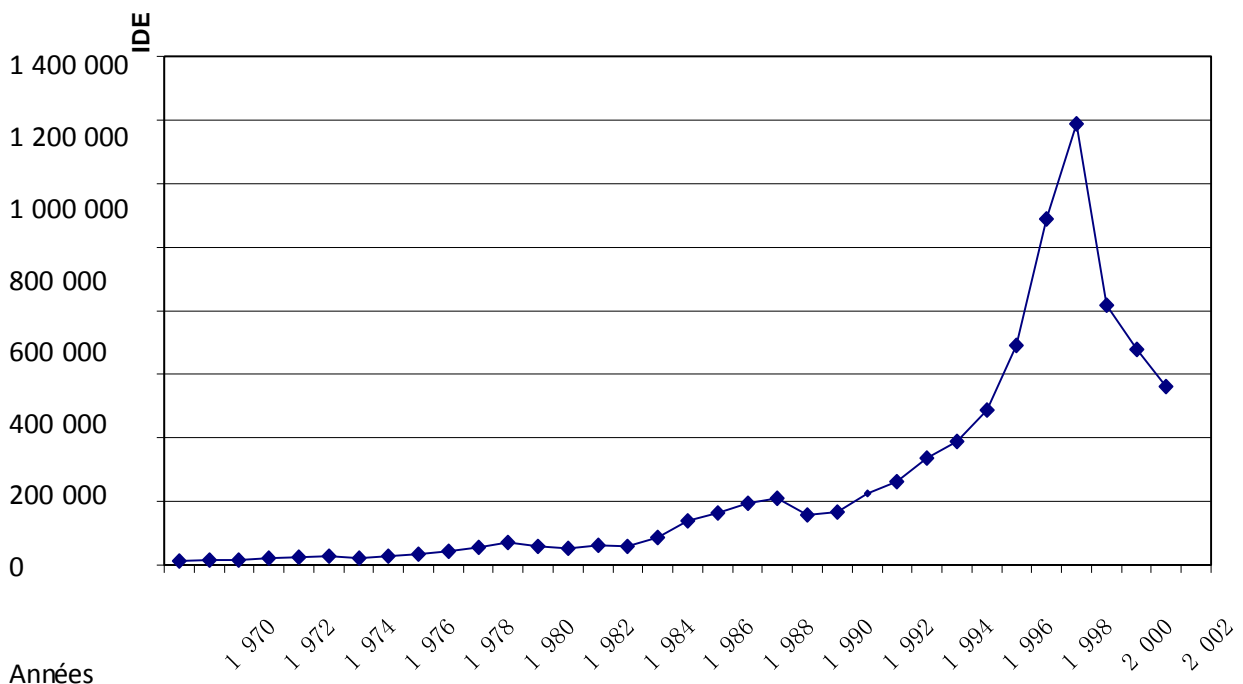
3. Évolution des flux d'IDE au 21^{ème} siècle :

De 1980 à 2000 les IDE ont enregistré une croissance rapide par rapport à la production mondiale. La part de production des filiales dans la production mondiale a évolué passant de 6,43% à 10,2% entre 1990 et 2000. Selon le rapport sur l'investissement dans le monde publié par l'ONU, en 2001 il y avait environ 65000 FMN qui détenaient 850000 filiales à l'étranger. Celles-ci employaient 54 millions de salariés comparés à 24 millions en 1990. Leurs ventes ont dépassé le volume des exportations mondiales et leur production atteignait plus de 10% du PNB mondial et enfin leur exportation comptait parmi le tiers des exportations mondiales. Malheureusement cette situation c'est dégradé. Les IDE ont enregistré un recul consécutif depuis 2001 à 2003.

3.1. Le déclin des IDE dans le monde (2001-2003) :

Tandis qu'ils étaient en augmentation rapide depuis les années 70 jusqu'à l'an 2000, passant de 13 milliards de dollars à 1388 milliards de dollars soit un taux de croissance de 99%, l'IDE a enregistré un recul consécutif depuis 2001 à 2003 passant de 818 milliards de dollars en 2001 pour les IDE entrants à 560 milliards de dollars en 2003.

Figure N° 13 : Évolution des IDE dans le monde de 1970 à 2003 (en millions de dollars)



Source : CNUCED

Ainsi, le taux de croissance annuel de l'IDE entrant, depuis 2001, était négatif enregistrant en cette année la plus forte chute soit, -41%. (Tableau ci-dessous). Ce recul a été fortement ressenti ces trois dernières années aux États-Unis puisque entre 2001 et 2003 il a atteint -81,3%. Il a également touché l'Europe Centrale et Orientale atteignant un taux de recul de -32% entre 2002 et 2003. En revanche le groupe de pays en développement, est le seul qui a enregistré une reprise dès 2002 passant de 157,6 milliards de dollars à 172 milliards de dollars en 2003.

La régression de l'IDE depuis 2001 est due à la chute des fusions et acquisitions internationales, à la dépréciation des valeurs boursières et au fléchissement de la croissance mondiale.

Tableau N° 15 : Évolution de certains indicateurs d'IDE et de la production internationale, 1982-2003
(en milliards de dollars et pourcentage)

Indicateur	Valeur en prix courants			Taux de croissance annuelle						
	1982	1990	2003	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2000	2001	2002	2003
Entrées d'IED	59	209	560	22,9	21,5	39,7	27,7	-41,1	-17,0	-17,6
Sortie d'IED	28	242	612	25,6	16,6	35,1	8,7	-39,2	-17,3	2,6
Stock d'IED entrant	796	1950	8245	14,7	9,3	16,9	19,1	7,4	12,7	11,8
Stock d'IED sortant	590	1758	8197	18,1	10,7	17,1	18,5	5,9	13,8	13,7
Fusions-acquisition internationales	151	297	25,9 ^a	24,0	51,5	49,3	-48,1	-37,7	-19,7	
Chiffre d'affaires des filiales étrangères	2717	5660	17580	16,0	10,2	9,7	16,7	-3,8	23,7	10,7
Produit brut des filiales étrangères	636	1454	3706	17,4	6,8	8,2	15,1	-4,7	25,8	10,1
Total des actifs des filiales étrangères	2076	5883	30362	18,2	13,9	20,0	28,4	-5,4	19,6	12,5
Exportations des filiales étrangères	717	1194	3077	13,5	7,6	9,9	11,4	-3,3	4,7	16,6
Effectifs des filiales étrangères (en milliers)	19232	24197	54170	5,6	3,9	10,8	13,3	-3,2	12,3	8,3
PIB (en prix courants)	11737	22588	36163	10,1	5,1	1,3	2,7	-0,9	3,7	12,1
Formation brute de capital fixe	2285	4815	7294	13,4	4,2	2,4	3,8	-3,6	-0,6	9,9
Droits et redevances	9	30	77 ^b	21,3	14,3	7,7	9,5	-2,5	6,7	..
Exportations de biens et de services non facteurs	2246	4260	9228	12,7	8,7	3,6	11,4	-3,3	4,7	16,6

Source : CNUCED, World Investment Report, 2004.

^a 1987-1990 seulement

^b 2002

3.2. La reprise des IDE dans le monde : dès 2003 :

Après avoir enregistré une forte chute durant la période 2001-2003, les IDE ont affiché une reprise en 2003 et en particulier dans les pays développés notamment en Europe centrale et orientale avec un taux de croissance respectif de 4,01% de 42,85% entre 2002-2003. Par contre, durant la même période, les pays en développement ont subi un recul de -19,09% tiré essentiellement par l'Amérique Latine et les Caraïbes qui ont reculé de 51,4 milliards de dollars à 49,7% milliards de dollars, soit un taux de recule de - 3,3%. Par ailleurs les IDE entrant en Afrique ont augmenté atteignant 15 milliards de dollars en 2003 (**tableau ci-dessous**).

Les pays développés demeurent ceux qui détiennent la plus grosse part d'IDE entrant dans le monde avec un taux de 60% en 2003. Ainsi la majorité des flux d'IDE entrant et sortant est concentré dans la triade États-Unis, UE et le Japon.

Tableau N° 16 : Répartition régionale des entrées et des sorties d'IED, 1992-2003 (en milliards de dollars)

<i>Région/ pays</i>	<i>Entrées d'IED</i>							<i>Entrées d'IED</i>						
	<i>1992-1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>1992-1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
PAYS DEVELOPPES	180,8	472,5	828,4	1108,0	571,5	489,9	366,6	275,7	631,5	1014,3	1083,9	658,1	547,6	569,6
Europe occidentale	100,8	263,0	500,0	697,4	368,8	380,2	310,2	161,7	436,5	763,9	859,4	447,0	364,5	350,3
Union européenne	95,8	249,9	479,4	671,4	357,4	374,0	295,2	146,9	415,4	724,3	806,2	429,2	351,2	337,0
Autres pays d'Europe occidentale	5,0	13,1	20,7	26,0	11,4	6,2	15,1	14,8	21,2	39,6	53,3	17,9	13,3	13,3
Japon	1,2	3,2	12,7	8,3	6,2	9,2	6,3	20,2	24,2	22,7	31,6	38,3	32,3	28,8
Etats-Unis	60,3	174,4	283,4	314,0	159,5	62,9	29,8	77,6	131,0	209,4	142,6	124,9	115,3	151,9
PAYS EN DEVELOPPEMENT	118,6	194,1	231,9	252,5	219,7	157,6	172,0	51,4	53,4	75,5	98,9	59,9	44,0	35,6
Afrique	5,9	9,1	11,6	8,7	19,6	11,8	15,0	2,2	2,0	2,6	1,3	-2,5	0,1	1,3
Amérique latine et Caraïbes	38,2	82,5	107,4	97,5	88,1	51,4	49,7	9,5	19,9	31,3	13,7	12,0	6,0	10,7
Asie et Pacifique	74,5	102,4	112,9	146,2	112,0	94,5	107,3	39,6	31,6	41,6	83,9	50,4	37,9	23,6
Asie	74,1	102,2	112,6	146,1	111,9	94,4	107,1	39,6	31,6	41,7	83,8	50,3	37,9	23,6
Asie Occidentale	2,9	7,1	1,0	1,5	6,1	3,6	4,1	0,5	-1,0	2,1	3,8	4,1	2,5	-0,7
Asie Centrale	1,6	3,0	2,5	1,9	3,5	4,5	6,1	-	-0,2	0,4	-	-0,14	0,8	0,8
Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est	69,6	92,1	109,1	142,7	102,2	86,3	96,9	39,0	32,5	39,2	80,0	45,1	34,7	23,5
Asie du Sud	2,5	3,5	3,1	3,1	4,0	4,5	6,1	0,1	0,1	0,1	0,5	1,4	1,2	0,9
Pacifique	0,4	0,2	0,3	0,1	0,1	0,2	0,1		0,1	-	0,1	0,1	-	-
Europe Centrale et Orientale	11,5	24,3	26,5	27,5	26,4	31,2	21,0	1,2	2,3	2,5	4,0	3,5	4,9	7,0
MONDE	310,9	690,9	1086,8	1388,0	817,6	678,8	559,6	328,2	687,2	1092,3	1186,8	721,5	596,5	612,2

Source : CNUCED, World Investment Report 2004 : The Shift Towards Services, tableaux B.1 et B.2 de l'annexe.

La reprise des IDE en 2003 est due à la relance des fusions et acquisitions internationales, aux opérations de privatisation et aux mesures incitatives à l'investissement direct étranger notamment la libéralisation des régimes applicables à l'IDE dans le monde. En 2003, 220 modifications apportées aux régimes nationaux d'investissement sur 224, étaient en faveur de la libéralisation des IDE. Aujourd'hui beaucoup de pays prennent des mesures incitatives en matière d'IDE, en concluant de plus en plus d'accords bilatéraux d'investissement. En 2003, 86 accords bilatéraux d'investissement et 60 conventions concernant la double imposition ont été conclus.

En Afrique par exemple beaucoup de pays ont procédé à la libéralisation de l'IDE, ainsi qu'à la privatisation. La prorogation jusqu'en 2015 de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique en vertu de la loi sur l'accélération de l'application de l'AGOA¹ en 2004, devrait faciliter l'essor de la production internationale en Afrique².

L'Asie compte parmi les pays où le processus de libéralisation de l'IDE est le plus rapide en raison de son attractivité. Sur la période 2002-2004, elle reçoit 53% de tous les IDE à destination des pays émergents, suivis par l'Amérique Latine (27%), l'Europe de l'Est (16%) et enfin la région d'Afrique-Moyen Orient dont le taux ne dépasse pas les 4%³. La Chine est en tête de liste en matière de pays d'accueil des IDE, il atteint en moyenne 1 milliard de dollars par semaine (environ 4% du PIB). Certains pays de l'Europe de l'Est, ont font également des IDE une source de croissance. Les IDE en Estonie, Lettonie, République tchèque, Slovaquie et Hongrie, représentent entre 4% et 7% de leur PIB⁴. Ces pays sont très attractifs d'IDE de part leurs coûts salariaux modérés et leurs forte productivité. Les IDE pour ces pays, représentent une source de croissance car ils viennent combler l'insuffisance d'épargne national aux besoins d'investissements, dans un contexte économique où le système financier manque de performance.

De part leurs attractivités les pays en développement tirent profits des IDE en réalisant une croissance économique plus vigoureuse et en même temps contribuent à la croissance des IDE dans le monde.

Tableau N° 17: Modifications apportées aux régimes nationaux d'investissements, 1995-2003.

Indicateur	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de pays ayant modifié leur régime d'investissement	64	65	76	60	63	69	71	70	82
Nombre de modifications	112	114	151	145	140	150	208	248	244
Plus favorables à l'IED <i>a</i>	106	98	135	136	131	147	194	236	220
Moins favorables à l'IED <i>b</i>	6	16	16	9	9	3	14	12	24

a Modifications allant dans le sens d'une libéralisation ou visant à améliorer fonctionnement du marché, et renforcement des mesures incitatives.

b Y compris les modifications destinées à renforcer les restrictions et à réduire les mesures incitatives.

Source : CNUCED, *Rapport sur les investissements dans le monde, 2004*.

¹ Initié par les États-Unis l'AGOA (African Growth and Opportunity) est un outil de développement économique destiné à encourager les pays d'Afrique à exporter vers les Etats-Unis et à développer les investissements de ce dernier en Afrique.

² Rapport sur l'investissement dans le monde, *op.cit.*, CNUCED, 2004, p. 12.

³ Bouchet M.H, *op. cit.*, p. 101.

⁴ *Ibid*, p. 101.

Mis à part les régimes de libéralisation de l'IDE, les firmes multinationales des pays développés ont également contribué à la reprise de l'IDE, leurs part dans les flux mondiaux est passé de 6% au milieu des années 80 à 11% au milieu des années 90 avant de rechuter à 7% en 2001-2003. Ils détiennent 90 % du montant total des sorties d'IDE¹.

La reprise en 2003, a donné un nouveau souffle aux IDE, puisque il a permis un renversement de tendance à la hausse des flux d'investissement mondiaux entre la période 2003-2007. En effet, après quatre années consécutives de croissance, les entrées mondiales d'IDE ont augmenté de 30% pour s'établir à 1833 milliards de dollars en 2007, dépassant ainsi largement le record historique de 2000.

Malgré la crise financière et la crise de crédit apparue depuis le deuxième semestre de 2007, les entrées des IDE entrants n'ont cessé de progresser dans le monde. Cette hausse spectaculaire tire ses fondements dans une large mesure, de la croissance économique relativement élevée enregistrée par la plupart des sociétés dans le monde, par la forte dépréciation du dollar et par le dénombrement des opérations de fusions-acquisitions². Cependant les flux d'IDE ont été inégalement répartis entre les groupements des pays. Les entrées d'IDE dans les pays développés ont atteint 1248 milliards de dollars, contre 500 milliards de dollars pour les pays en développement et 13 milliards de dollars pour les Pays les Moins Avancés (PMA). Malheureusement, l'afflux des IDE mondiaux sera vite interrompu par la crise financière internationale de 2007. Ainsi, les flux entrants d'IDE mondiaux se sont contractés de 16% en 2008, de 37% en 2009 et de 40% en 2010³.

En 2011, les flux mondiaux d'investissement direct étranger ont augmenté de 16 % dépassant pour la première fois, le niveau atteint avant la crise sur la période 2005-2007, et ce en dépit des effets persistants de la crise financière et économique mondiale (2008-2009). Cette progression est due à la hausse des profits des sociétés transnationales (STN) et à la croissance économique relativement élevée dans les pays en développement au cours de ces dernières années.

Une résurgence des incertitudes économiques et l'éventualité d'un recul des taux de croissance des principaux pays émergents pourraient remettre en cause cette tendance favorable en 2012. La CNUCED s'attend à un ralentissement du rythme de croissance de l'IDE en 2012, les flux se stabilisant à environ 1600 milliards de dollars dans une hypothèse intermédiaire⁴.

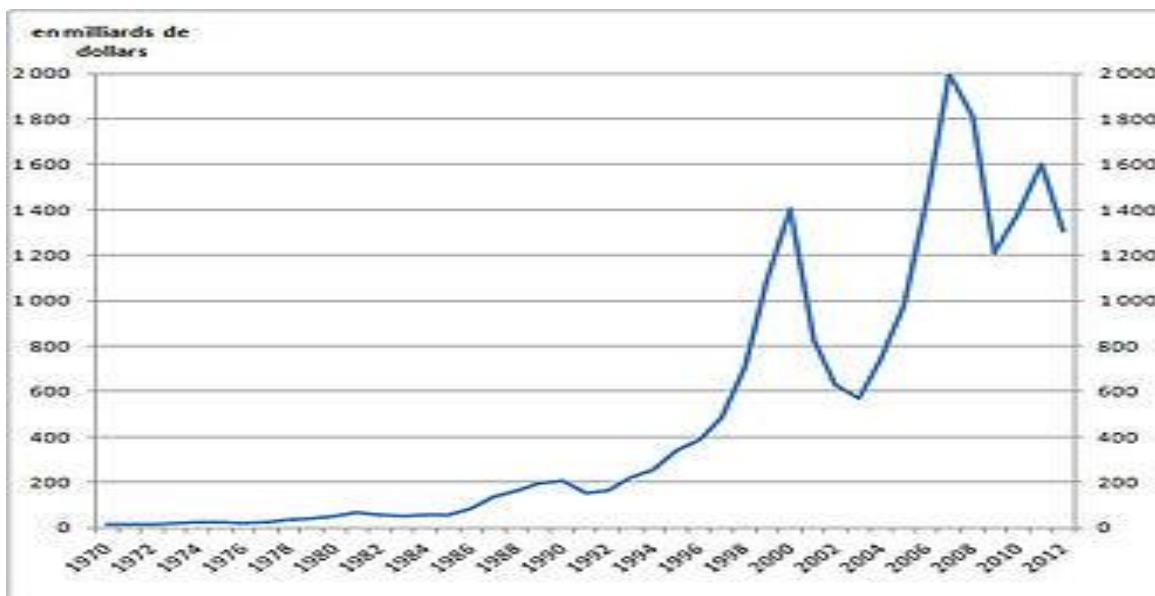
¹ Rapport sur l'investissement dans le monde, *op.cit*, 2004, CNUCED, p. 7.

² Rapport sur l'investissement dans le monde, CNUCED, 2008.

³ Rapport sur l'investissement dans le monde, CNUCED, 2010.

⁴ Rapport sur l'investissement dans le monde, CNUCED, 2012.

Graphique N° 14: Évolution des IDE dans le monde (en millions de dollars)



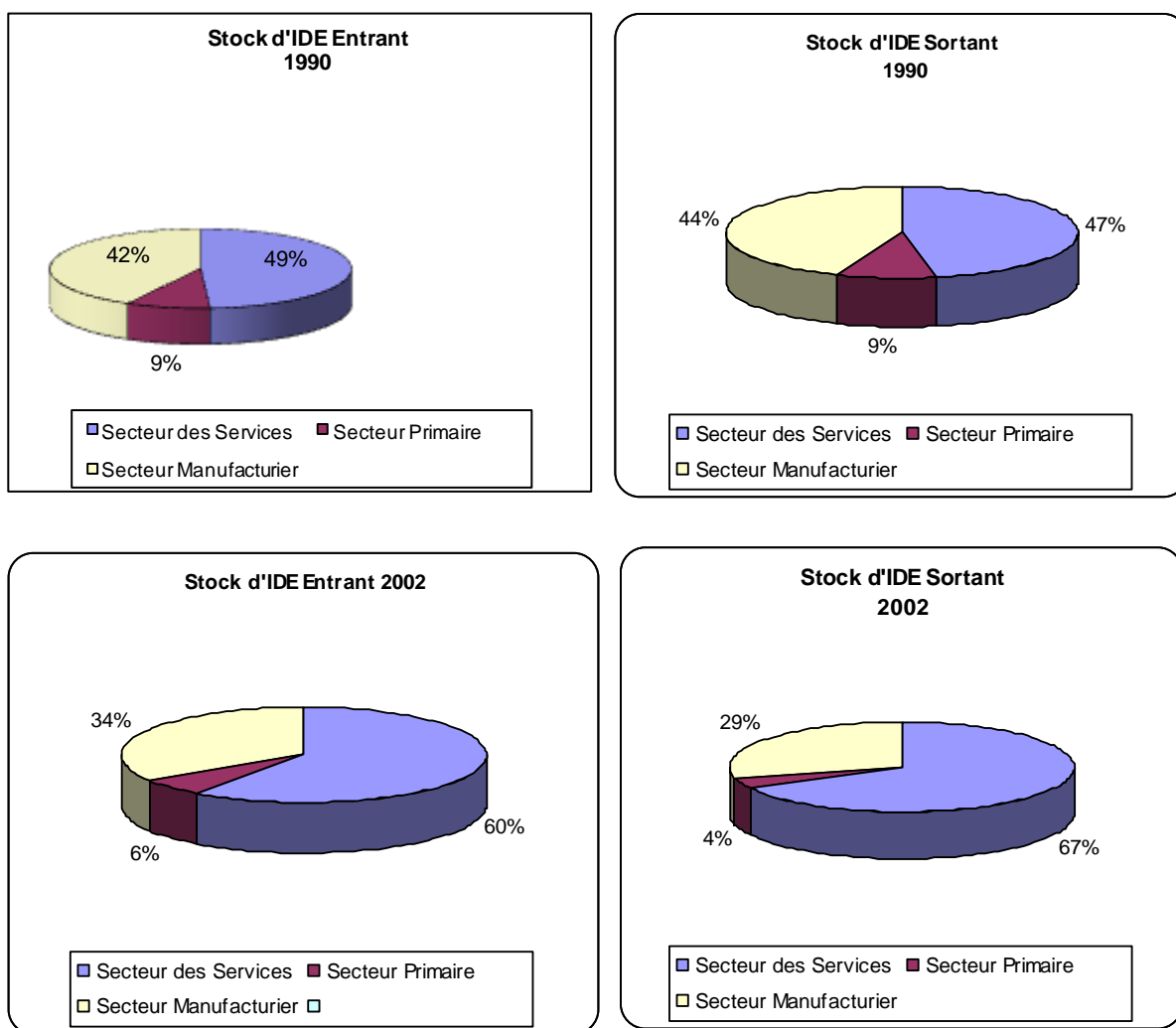
Source : UNCTADstat

4. La structure des IDE dans le monde :

4.1. La répartition sectorielle :

Ces trois dernières décennies ont été caractérisée par la progression rapide des IDE des services au détriment du secteur primaire et secteur manufacturier. Dans les années 70 le secteur des services absorbait le 1/4 seulement du stock mondial d'IDE. En 1990 ce taux a atteint près de la moitié et en 2002 il a réalisé environ les 60%, ce qui correspond au montant de 4 billions de dollars (figure ci dessous). En revanche, durant la même période, la part du secteur primaire dans le stock mondial d'IDE a diminué de 9 à 6%, et celle du secteur manufacturier encore d'avantage de 42 à 34%.

Figure N° 15 : Les stocks d'IDE en Algérie : 1990, 2002



Source : élaboré par nous même selon le rapport sur les investissements dans le monde, CNUCED, 2004.

La part des services dans les IDE a continué à progresser jusqu'à 2009-2010, une période enregistrant une forte chute, mais après laquelle elle a connu un rebondissement, puisqu'elle a enregistré 570 milliards de dollars en 2011.

Tableau n° 18 : La répartition sectorielle des projets d'IDE
(en milliards de dollars et en pourcentage %)

Années	valeur			Part		
	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Moyenne 2005-2007	130	670	820	8	41	50
2008	230	980	1130	10	42	48
2009	170	510	630	13	39	49
2010	140	620	490	11	50	39
2011	200	660	570	14	46	40

Source: CNUCED, rapport 2012, p. 07.

À l'instar des services, le secteur primaire et le secteur manufacturier ont connu un fléchissement à partir de 2009, puis se sont redressés en 2011, passant ainsi respectivement durant cette période de 170 à 200 milliards de dollars et de 510 à 660 milliards de dollars.

Les cinq branches d'activité principales qui ont contribué à l'augmentation des projets d'IDE sont, les industries extractives (secteur minier et pétrole), les produits chimiques, les services de distribution (électricité, gaz et eau), les transports et les communications, et divers services (en grande partie les services liés à l'exploitation pétrolière et gazière)¹.

4.2 La répartition régionale des IDE dans le monde :

Les flux d'IDE vers les pays développés ont été dynamiques en 2011, soit 21 % de plus qu'en 2010. Le niveau des entrées dans ces pays est cependant resté inférieur de 25 % au niveau moyen des trois années antérieures à la crise. En dépit de cet accroissement, les pays en développement ont continué de représenter ensemble plus de la moitié de l'IDE mondial, leurs entrées cumulées atteignant un nouveau montant record, avec une progression de 12%.

Tableau n° 19 : Flux d'IDE par région, 2009-2011 (En milliards de dollars et en pourcentage)

Région	Entrées d'IED			Sorties d'IED		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Ensemble du monde	1197,8	1309,0	1524,4	1175,1	1451,4	1694,4
Pays développés	606,2	618,6	747,9	857,8	989,6	1237,5
Pays en développement	519,2	616,7	684,4	268,5	400,1	383,8
Afrique	52,6	43,1	42,7	3,2	7,0	3,5
Asie de l'Est et du Sud-Est	200,6	294,1	335,5	176,6	243,0	239,9
Asie du Sud	42,4	31,7	38,9	16,4	13,6	15,2
Asie occidentale	66,3	58,2	48,7	7,9	6,4	25,4
Amérique latine et Caraïbes	149,4	187,4	217,0	54,3	119,9	99,7
Pays en transition	72,4	73,8	92,2	48,8	61,6	73,1
Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables	45	42,2	46,7	5,0	11,5	9,2
Pays les moins avancés	18,3	16,9	15,0	1,1	3,1	3,3
Pays en développement sans littoral	28,0	28,2	34,8	4,0	9,3	6,5
Petits états insulaires en développement	4,4	4,2	4,1	0,3	0,3	0,6
Pays développés	50,6	47,3	49,1	73,0	68,2	73,0
Pays en développement	43,3	47,1	44,9	22,8	27,6	22,6
Afrique	4,4	3,3	2,8	0,3	0,5	0,2
Asie de l'Est et du Sud-Est	17,2	22,5	22,0	15,0	16,7	14,2
Asie du Sud	3,5	2,4	2,6	1,4	0,9	0,9
Asie occidentale	5,5	4,4	3,2	1,5	1,1	1,5
Amérique latine et Caraïbes	12,5	14,3	14,2	4,6	8,3	5,9
Pays en transition	6,0	5,6	6,0	4,2	4,2	4,3
Pays les moins avancés	1,5	1,3	3,0	0,3	0,2	0,2

Source: CNUCED, Rapport des investissements dans le monde, 2012, p.4.

¹ Rapport sur les investissements dans le monde, op. cit, CNUCED, 2012, p. 7.

Les pays développés sont à l'origine d'une progression des sorties d'IDE au niveau mondial, l'IDE en provenance des pays développés a augmenté fortement en 2011 (+25 %). Si les trois grands blocs de pays développés – Union européenne (UE), Amérique du Nord et Japon – ont contribué à cet accroissement, les facteurs dominants ont été différents pour chacun. L'IDE en provenance des États-Unis a été alimenté par un niveau record de bénéfices réinvestis (82 % du total des sorties totales d'IDE), ce qui explique l'accroissement des flux sortant d'IDE des pays développés par rapport aux flux entrants durant la période 2010-2012. Les pays en développement ont par contre enregistré la tendance inverse, puisque leurs entrées d'IDE ont dépassé leurs sorties.

Ces deux derniers ont maintenu la même tendance jusqu'à 2010, où ils ont enregistré respectivement 200 milliards de dollars et 660 milliards de dollars et en 2011 tous les secteurs ont connu une hausse.

Les cinq branches d'activité principales qui ont contribué à l'augmentation des projets d'IDE sont, les industries extractives (secteur minier et pétrole), les produits chimiques, les services de distribution (électricité, gaz et eau), les transports et les communications, et divers services (en grande partie les services liés à l'exploitation pétrolière et gazière)¹.

5. Les déterminants des IDE :

Les facteurs d'attractivité des IDE sont les éléments déterminants dans la prise de décision d'investissement. Ils sont nombreux, ils se répartissent en trois grands groupes : les déterminants économiques ; les déterminants de la demande, les déterminants de l'offre et les déterminants liés au facteur travail.

5.1 Les déterminants économiques :

Les investisseurs étrangers prêtent un grand intérêt aux considérations économiques du pays d'accueil notamment en matière d'indicateurs macroéconomique.

Le choix de l'investisseur pour le pays hôte qui recevra ses investissements, est fondé entre autre sur l'évaluation des variables macroéconomiques à savoir : le taux de chômage ; la croissance ; l'investissement national et le taux d'inflation.

5.1.1. Le Taux de chômage :

Le taux de chômage est un indicateur révélateur de la situation économique et industrielle d'un pays. Il permet d'aider l'investisseur étranger dans sa prise de décision.

Un faible taux de chômage peut traduire une hausse des salaires, comme il peut révéler un état du secteur industriel peu performant supportant de sureffectifs dans certaines entreprises publiques, ce qui est décourageant pour l'investisseur étranger.

Quant à un taux de chômage élevé, il indique des niveaux des salaires peu élevés, étant donné que l'offre est supérieure à la demande.

¹*Ibid*, p. 7.

5.1.2. La croissance économique :

Le taux de croissance économique est un sérieux indicateur de l'attractivité du pays d'accueil. Un taux de croissance élevé représente pour l'investisseur étranger une opportunité de pénétration de nouveaux marchés favorable à son expansion. En revanche un faible taux de croissance traduit, une insuffisance d'épargne, de demande interne et d'investissement, ce qui est démotivant pour l'investisseur étranger.

5.1.3. L'investissement national :

L'investissement national fait partie des déterminants des IDE, puisque sa croissance dans le pays hôte indique l'état d'une économie dynamique et l'existence d'un bon climat des affaires dans le pays hôte, ce qui représente des facteurs encourageants pour l'investisseur étranger. Par contre une faible croissance de l'investissement national peut traduire l'existence d'entraves aux entreprises locales, les empêchant de réaliser leurs projets d'investissements dans de bonnes conditions. Dans ce cas l'investisseur évitera le risque d'effectuer un IDE.

5.1.4. Taux d'inflation :

Les pressions inflationnistes peuvent conduire à des restrictions de crédit (politique monétaire anti inflationniste), dont l'effet est double : elles rendent moins aisée l'obtention de capitaux localement, et par leur action déflationniste sur la demande, elles réduisent les bénéfices des entreprises.

Un taux d'inflation faible et instable rend également difficile l'estimation du prix d'un contrat à long terme, il gêne les anticipations et le calcul économique de l'investisseur étranger et l'oblige à d'incessantes opérations de couverture, tout en dépréciant rapidement les perspectives de profit futur.⁵

5.1.5. Le déficit de la balance des paiements :

Le déficit de la balance des paiements est un indicateur de prise de risque pour l'investisseur étranger car, elle peut engendrer une dévaluation monétaire ou contraindre le gouvernement à adopter des politiques monétaires et financières sévères, notamment des restrictions temporaires sur les bénéfices.

5.2. Les déterminants en termes de demande :

La taille du marché du pays hôte traduit l'importance ou l'insuffisance de la demande. C'est un indicateur que l'investisseur doit prendre en considération dans sa prise de décision en matière d'IDE.

5.2.1. La taille du marché :

La taille du marché est mesurée par la population, le niveau du pouvoir d'achat ou par la demande locale.

Mesurée par la population, la taille du marché peut représenter un indicateur important dans les décisions d'investissement. Plus la taille du marché est grande, plus la demande est importante, ce qui favorise la réalisation d'économies d'échelle. Ceci dit des exceptions ont été observées concernant ce principe. En dépit de la taille importante en terme de population en Russie et en Inde, leurs IDE ne sont pas conséquents, puisque ils se classent respectivement 42^{ème} et 25^{ème} rang. Par contre l'Irlande dont la population ne dépasse pas les quatre millions d'habitants (114^{ème} place), s'est classée à la 11^{ème} place

pour l'accueil des IDE. Il semble donc que la taille du marché (population) n'est pas le seul facteur d'attractivité puisque des pays à forte population accueillent moins d'IDE que les pays moins peuplés.

5.2.2. L'importance économique du marché :

Mesuré par le revenu par tête, l'importance économique du marché renseigne sur le dynamisme de l'économie du pays d'accueil, sur sa forte demande et sur l'accroissement de ses investissements nationaux, et ce dans le cas d'un niveau élevé de cet indicateur. À l'inverse, un niveau de revenu faible est signe d'une faible demande nationale, ce qui n'est pas motivant pour l'investisseur étranger.

5.3. Les déterminants en termes d'offre :

Les déterminants liés à l'offre sont, l'accès aux ressources naturelles et le facteur travail. Ces derniers seront pris en compte par l'investisseur étranger pour l'appréciation de l'étendue des opportunités offertes par le pays hôte.

5.3.1. Accès aux ressources naturelles :

Par le passé beaucoup d'entreprises délocalisaient leurs productions pour se rapprocher des matières premières. C'est moins le cas aujourd'hui, en raison du développement des moyens de transports et la réduction de leurs coûts, d'une part, et de l'autre, l'importance que prend la technologie, l'innovation et le savoir faire dans la découverte de nouveaux secteurs incorporant ces nouveaux avantages comparatifs. Aujourd'hui les ressources naturelles ne sont plus un facteur déterminant dans la prise de décision d'investissement sauf s'ils sont à la base de l'activité de l'entreprise.

5.3.2. Le facteur travail :

5.3.2.1 Le niveau de rémunération de la main d'œuvre :

Souvent les entreprises délocalisent leurs productions pour profiter des coûts salariaux peu élevés. L'objectif final, étant de produire un bien très compétitif en matière de prix et de qualité. Cependant cet indicateur à lui seul n'est pas suffisant pour la prise de décision d'investissement. Si c'était le cas, des pays africains comme le Mali ou Madagascar, auraient été des pays d'accueil d'IDE.

5.3.2.2. La qualification du travail :

Les investisseurs étrangers sont souvent attirés par une main d'œuvre qualifiée, car elle leur permet d'éviter des coûts salariaux élevés qui peuvent être provoqués par des frais engagés dans des formations de la main d'œuvre locale ou par le recrutement d'une main d'œuvre importée. Une main d'œuvre qualifiée permet de s'acquitter de tâches plus ou moins complexes, sa capacité à utiliser le matériel de pointe. L'attrait de l'investissement direct étranger est cependant étroitement lié à la présence dans les pays hôtes d'une main d'œuvre qualifiée.

5.3.2.3. Flexibilité du marché du travail :

Le manque de souplesse de la réglementation du travail représente une entrave pour l'attractivité des IDE. L'investisseur étranger prendra cependant en compte dans l'appréciation de son IDE, la flexibilité du marché du travail.

Le manque de rigueur dans la réglementation du travail, notamment dans les règles applicables aux recrutements et aux licenciements est un facteur déterminant de la prise de décision de l'investissement direct étranger.

6. Les avantages des IDE :

Les IDE peuvent être autant avantageux pour les pays d'origine que pour les pays hôtes, ils font partie intégrante du processus d'intégration des pays à l'économie mondiale. Ils constituent un réel catalyseur de la croissance économique. Cependant les politiques économiques nationales et le cadre réglementaire et institutionnel de l'investissement dans le pays d'accueil, représentent des déterminants majeurs de l'attractivité des IDE. A cet effet les autorités locales doivent veiller à la mise en place d'un climat d'investissement doté de transparence, d'une main d'œuvre qualifiée et d'un cadre économique structurel et institutionnel performant et ce pour favoriser les investissements.

6.1. Croissance de la productivité :

Les IDE sont source de croissance de productivité des facteurs et de revenu dans le pays hôte. Ils permettent d'extraire des ressources rares, qui seront utiles pour de nouveaux investissements. Leurs contributions financières permettent de palier aux insuffisances de l'épargne nationale. L'IDE constitue donc une source de financement supplémentaire pour le pays d'accueil, il permet d'une part, d'éviter l'accroissement de l'endettement et d'autre part d'augmenter la part des investissements. L'orientation des flux d'IDE dans les secteurs financiers et dans les projets d'infrastructures permettent d'améliorer leurs efficacités et par conséquent accroître la productivité.

6.2. Intensification des échanges:

Les IDE permettent d'intensifier les échanges internationaux et à cet effet ils contribuent à l'intégration de l'économie d'accueil dans l'économie mondiale. Le rapprochement des économies des PED à celles de pays industrialisés, leur permet de tirer profit des IDE en s'intégrant plus sérieusement à l'économie mondiale à travers l'accroissement des échanges

Le commerce international et les IDE sont très complémentaires, car ils participent ensemble à l'accroissement des activités internationales.

La délocalisation de la production dans les pays en développement leur permet de développer leur commerce extérieur notamment les exportations. Certains PED, souffrant d'insuffisances financières, bénéficient d'investissements étrangers dans le secteur primaire, pour développer leurs exportations en matières premières. Dans d'autres PED, la situation géographique est un facteur d'attractivité pour les IDE qui engendreront dans le pays d'accueil une expansion de leurs exportations. Certains économistes n'approuvent pas l'hypothèse selon laquelle les IDE sont des substituts à l'importation. Au contraire ils affirment que les IDE engendrent l'augmentation des importations, mais qui ont tendance à diminuer au fur à mesure que l'industrie nationale se développe et soit capable de sous-traiter les besoins des entreprises multinationales implantées à l'étranger.

6.3. Transferts de technologie :

Un bon nombre d'études économiques ont prouvé que les IDE ont des retombées positives sur les pays d'accueil en matière de transfert de technologie. Ce dernier peut s'opérer de plusieurs manières : Par des relations verticales ; des relations horizontales, la mobilisation de la main d'œuvre qualifiée ; et l'internationalisation de la Recherche et Développement (R-D).

Le transfert technologique peut s'effectuer par la voie verticale qui traduit la relation entre les entreprises multinationales et les fournisseurs nationaux. Souvent les entreprises multinationales, mettent à la disposition de leurs fournisseurs une assistance technique et des formations afin de pouvoir disposer des biens intermédiaires désirés et nécessaires à leur production, et par conséquent éviter d'importer , afin d'éviter les coûts de transports qui ne feront qu'augmenter le prix de revient.

La relation horizontale qui se traduit par le lien entre l'entreprise multinationale et ses concurrents locaux, peut également véhiculer le transfert de technologie. Généralement les entreprises nationales concurrentes mettent en place une stratégie pour s'informer sur la technologie détenue par l'entreprise étrangère et ce afin de pouvoir l'imiter pour des fins concurrentielles. Cependant l'effet positif de ce canal de transfert sur l'économie du pays hôte est difficile à estimer en raison de la volonté des entreprises étrangères de protéger et ne pas diffuser leur technologie et savoir faire à leurs concurrents locaux.

La technologie résulte des investissements colossaux opérés dans la recherche et développement par les multinationales. Ces dernières sont cependant la source de transfert de la technologie aux PED. Cependant il faut que le niveau de la technologie au sein des entreprises du pays d'accueil, se rapproche de celui des multinationales, pour que les pays hôtes puissent absorber les technologies transférées.

6.4. Amélioration des niveaux de qualification de la main d'œuvre :

Les IDE, peuvent améliorer le niveau de qualification de la main d'œuvre du pays d'accueil. Les entreprises multinationales contribuent à améliorer le capital humain, par des formations et l'apprentissage sur place au sein de l'entreprise. Elles peuvent également avoir un effet positif sur le capital humain indirectement à travers la diffusion de leurs savoir faire à leurs fournisseurs.

Le niveau élevé de qualification représente un des facteurs d'attractivité de l'IDE. A cet effet les pays d'accueil sont tenus de déployer des efforts en matière de capital humain pour attirer les investisseurs étrangers. A cet effet les autorités nationales doivent adopter des stratégies de développement du capital humain et de son environnement, notamment par l'amélioration de l'enseignement, l'adoption de règlements qui se rapprochent des normes internationales de travail. L'adoption de cette politique de développement du capital humain, permettra d'offrir aux salariés une certaine sécurité les protégeant contre les abus et la discrimination. Cette sécurité offrira aux salariés un climat de confiance leurs permettant de fournir plus d'effort pour être plus rentable.

Afin de profiter pleinement des avantages que peuvent offrir les IDE, notamment l'amélioration du capital humain, la réduction du taux de chômage, le transfert de technologie, les autorités du pays d'accueil doivent veiller à maintenir un niveau de qualification de la main d'œuvre proche de celle des investisseurs directs étrangers. « Lorsque persiste un important « écart de savoir » entre les investisseurs

étrangers et le reste de l'économie d'accueil, on n'a guère de chances d'enregistrer de retombées significatives »¹.

6.5. Amélioration de la compétitivité :

Les IDE peuvent avoir des retombées positives sur les entreprises locales, améliorant ainsi leurs performances et rentabilités. La présence des entreprises étrangères dans le pays d'accueil va générer l'installation d'une concurrence qui aura pour effet, la stimulation des entreprises nationales par l'amélioration de la qualité-prix du produit. Ceci contribuera à la croissance économique par l'amélioration de la productivité, l'affectation plus efficace des ressources, et à la baisse des prix. Pour pouvoir exploiter pleinement ces retombées, l'état doit veiller à certains aspects, notamment, la réglementation, la privatisation et le démantèlement tarifaire etc. Un cadre réglementaire développé et bien appliqué en matière de concurrence permet aux pays d'Accueil de tirer profit de la concurrence étrangère. Les opérations de privatisation dans les PED, permettent de préparer le terrain pour l'implantation de firmes locales compétentes, prêtes pour affronter la concurrence étrangère.

Aujourd'hui les politiques de concurrence ne doivent pas se concentrer sur les entreprises concurrentes, mais plutôt, prêter attention aux consommateurs, en les protégeant. Une concurrence déloyale est une source de nuisance pour le consommateur.

6.6. Restructuration des entreprises :

Les IDE peuvent être considérés comme un moyen efficace de restructuration des entreprises du pays d'accueil. L'acquisition des entreprises nationales, par des investisseurs directs étrangers implique le changement des pratiques de management et de production par de nouvelles méthodes importées incorporant des nouvelles technologies et du savoir faire. Ainsi l'IDE contribuera à moderniser les entreprises et améliorer leurs performances.

Dans le cadre de l'ouverture économique, certains PED ont pu réussir leurs opérations de privatisations grâce en grande partie, à l'IDE. Ce dernier, par le biais de l'acquisition des entreprises publiques, participe à améliorer l'efficacité de l'entreprise locale. Rares sont les entreprises du pays d'accueil qui peuvent réaliser ces performances en raison des insuffisances financières dont elles souffrent.

Généralement les entreprises étrangères désireuses d'investir dans des pays autres que les siens, ciblent des secteurs et les entreprises ayant du potentiel à réaliser des gains.

Tant que les investisseurs étrangers sont prêts à apporter éléments nouveaux et modernes à l'entreprise locale, qui contribuent à l'amélioration de son efficacité, l'État n'a d'autres choix que de renforcer les moyens d'attractivité des IDE qui seront une source de restructuration des entreprises du pays d'accueil.

6.7. Avantages environnementaux et sociaux :

Les IDE peuvent avoir des retombées positives sur le pays d'accueil, sur le plan environnemental et social.

¹ L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts, synthèse, OCDE 2002, p. 16.

En opérant des investissements directs étrangers, les multinationales transfèrent de bonnes technologies et pratiques aux entreprises locales. Cependant, le pays d'accueil doit adopter des politiques environnementales conformes à celles appliquées dans le pays de l'investisseur étrangers et ce afin qu'il tire profit des avantages apportés par les IDE dans ce domaine.

L'IDE peut également avoir un impact positif sur le côté social du pays d'accueil en réduisant la pauvreté et améliorant les conditions sociales. Il peut contribuer à la hausse des revenus et du pouvoir d'achat des citoyens à condition que les multinationales, investissent dans des secteurs industriels à forte intensité de main d'œuvre. Des études économétriques, ont conclu que les IDE ne peuvent avoir que des conséquences positives sur les droits des travailleurs. Les investisseurs étrangers veilleront à appliquer des règles de travail très strictes dans le pays d'accueil afin de ne pas compromettre leur réputation et notoriété sur le plan international.

7. Les conditions de succès des IDE :

Comme nous l'avons évoqué précédemment les IDE peuvent être source de bénéfices pour le pays hôte dans plusieurs, domaines : L'industrie, les marchés, le capital humain, La société et l'environnement. Les pays hôte doivent disposer d'un environnement propice à l'accueil des IDE.

Le pays hôte peut profiter pleinement de ces avantages, à conditions qu'il dispose d'un environnement propice à l'IDE, tirant ainsi profit de ces avantages. Ainsi le gouvernement doit développer tous les facteurs d'attractivité de l'IDE, à savoir : la technologie, l'éducation, les infrastructures, les institutions, les marchés, le cadre réglementaire etc.

À l'instar de l'ouverture commerciale, la libéralisation des flux de capitaux doit s'accompagner de réformes engagées dans plusieurs domaines tels cités précédemment, afin d'être conformes aux standards internationaux en matière institutionnel et d'infrastructures, ce qui permettra une plus grande attractivité des IDE.

7.1. Le niveau de technologie et d'infrastructure :

Pour que les pays hôtes puissent, bénéficier des avantages de l'IDE, il faut que les autorités nationales veillent au développement des technologies et des infrastructures. En prenant des mesures d'amélioration des infrastructures, le pays d'accueil sera plus apte à accueillir les IDE et surtout de tirer le maximum de profits des investisseurs étrangers. L'existence d'infrastructures modernes permette d'attirer les IDE qui engendreront des retombées technologiques sur les entreprises nationales, ainsi que leurs diffusions dans l'économie hôte.

7.2. Le niveau d'éducation :

Une autre condition nécessaire pour bénéficier des avantages de l'IDE est, le niveau d'éducation. Il faut que le niveau d'éducation soit élevé pour attirer les IDE, lesquels trouveront un environnement propice à des retombées positives sur l'économie du pays d'accueil. C'est pour cela les autorités concernées du pays hôte, doivent développer et améliorer le niveau d'éducation des citoyens et également veiller à former une main d'œuvre spécialisée et qualifiée qui sera à tout moment prête à intégrer les entreprises multinationales.

7.3. Le cadre réglementaire :

Un environnement réglementaire transparent et rigoureux, s'avère nécessaire à l'attraction d'IDE. Un manque de transparence dans les pratiques réglementaires peut favoriser l'application de règles illicites, l'abus de pouvoir et la discrimination. Les autorités publiques du pays d'accueil, doivent donc, prêter attention à la transparence et aux pratiques réglementaires et à la non-discrimination, afin d'attirer les investisseurs directs étrangers et d'en faire profiter l'économie nationale par leurs avantages.

Un État hôte armé d'une bonne gouvernance représente une condition fondamentale pour attirer les IDE et saisir les opportunités qu'elles génèrent. A cet effet les autorités publiques doivent se doter d'une bonne gouvernance et veiller à respecter les règles en luttant contre la corruption et le marché informel et en mettant en place des règles propices à : l'amélioration des conditions de la concurrence, à la protection de la propriété intellectuelle et à la diffusion de l'information financière. De cette façon, le pays d'accueil disposera d'un climat d'investissements favorable qui favorisera l'augmentation des flux entrants d'IDE.

7.4. Ouverture des marchés :

La libéralisation du commerce des pays d'accueil, à travers l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires, permet d'ouvrir les marchés nationaux aux potentialités extérieures, et de la sorte intensifier les échanges internationaux. « La poursuite de la libéralisation des échanges contribuerait sensiblement au développement économique mondial, avec des retombées positives aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement »¹.

L'État doit donc déployer des efforts en matière d'ouverture commerciale et d'intensification de la concurrence, afin d'attirer les IDE, et en saisir les opportunités ayant des effets positives sur l'économie nationale. Néanmoins une attention particulière doit être orientée la concentration des marchés qui prend l'ampleur et qui peut avoir des conséquences néfastes.

¹ *Ibid*, p. 34.

Conclusion du chapitre II

L'économie mondiale a été marquée ces dernières décennies par le phénomène de la mondialisation qui n'est que l'intégration grandissante des pays à l'économie mondiale. L'accélération de ce processus d'intégration a été le produit de plusieurs facteurs notamment les progrès techniques, la création d'institutions économiques, commerciales et financières internationales, l'adoption de politiques plus libérales, la montée de firmes multinationales etc. Autant de facteurs qui ont remodelé le paysage économique mondial. L'interdépendance des économies c'est fortifiée, cela c'est confirmé lors de la crise financière de 2008, qui a affecté la croissance économique mondiale durant les années qui ont suivis. La tendance baissière de la croissance (mesuré par le taux de croissance annuelle de la production) a concerné tous les continents du monde, mais à des degrés différents. Ainsi elle est passée durant la période (2007-2009) de 3,2% à -4,4% en Europe, de 6% à 0,9% en Afrique et de 9% à 4,1% en Asie.

Les différents facteurs qui ont contribué à la refonte de l'économie mondiale telle que la création d'organismes économiques et commerciales internationales, notamment l'OMC, le FMI et la Banque Mondiale, la montée des firmes multinationales, l'adoption de politiques commerciales libérales par des économies traditionnellement centralisées et planifiées etc. ont permis de faire évoluer le commerce mondial marqué par l'émergence de certains pays en voie de développement qui ont occupé les premières places dans le classement des pays importateurs et exportateurs tel est le cas de la Chine, par des mutations dans la structure commerciale : le secteur de services occupe désormais une place importante dans les échanges internationaux, par le déplacement du centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie, et enfin par le phénomène de régionalisation : des blocs économiques se forment de plus en plus pour faire face à une concurrence internationale plus ardue. Tous ces événements ont contribué à l'intégration de plus en plus de pays à l'économie mondiale.

Mis à part le commerce, les IDE est un canal d'intégration qui a pris de l'importance au fil des années en raison des multitudes avantages qu'ils comportent. D'ailleurs ils ont été caractérisés ces dernières décennies par une croissance plus rapide que la production mondiale et le commerce mondial. Ils ont ainsi dépassé les flux des biens et services grâce notamment aux ventes de filiales de multinationales. Un autre fait majeur des IDE, est qu'une grande part des flux (en particulier entre pays développés) est formée de fusions et acquisitions. La CNUCED estime que la part des fusions et acquisitions dans les IDE représentait les deux tiers à la fin des années 1980, contre trois quarts à la fin des années 1990. Les IDE ont été également caractérisés par le fait que les services ont occupé une part importante dans les flux d'IDE et ce au détriment du secteur primaire. En 2005, les services ont représenté 53,2% du stock des investissements directs entrants des pays de l'OCDE, contre 5,6% pour les produits primaires et autour de 40% pour l'industrie¹.

Les principaux avantages qu'offrent les IDE pour les pays d'accueils sont le transfert de technologie, et le développement des investissements dans des secteurs peu développés. Pour les pays d'origine, l'intérêt des IDE réside essentiellement dans la minimisation des coûts de production afin d'offrir des produits très compétitifs.

¹ Navaretti, B. et Venables, A., *Multinational firms in the world economy*. Edition Princeton University Press, 2004, p. 52.

CHAPITRE III

*LES ENSEIGNEMENTS TIRES DES
EXPERIENCES DE L'INTEGRATION DES PAYS
EN DEVELOPPEMENT A L'ECONOMIE
MONDIALE*

L'économie mondiale a été marquée ces quatre dernières décennies par le phénomène de mondialisation traduit par l'intégration grandissante des pays à l'économie mondiale. Nous comprenons par cela que le nombre de pays qui intègrent l'économie mondiale augmente de plus en plus. Le meilleur exemple qui peut nous prouver cela est la montée en puissance des pays émergents qui ne sont que des pays en développement qui ont pu réaliser de fortes croissances en peu de temps. Parmi les pays traditionnellement émergents sont : la Corée du Sud, Taiwan, Singapour et Hongkong, désignés sous le nom des « quatre Dragons », la Thaïlande, les Philippines et la Malaisie, sont des pays d'une seconde génération appelés « Bébés tigres ». À l'instar de ces groupes de pays émergents, les BRICS constitué du Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du sud sont des pays qui ont su intégrer efficacement l'économie mondiale grâce entre autre à une forte croissance.

La rupture de nombreuses économies des pays en développement avec le régime économique centralisé et planifié leurs a ouvert la porte aux opportunités d'intégration à l'économie mondiale qu'ils ont pu ou pourraient saisir grâce à l'adoption de politiques d'ouverture économique. A cet effet il existe certains pays en développement qui ont pu saisir ces opportunités en réussissant leur intégration et il en existe certains d'autres qui n'ont pu bénéficier de l'ouverture économique et en conséquent ont échoué à leurs intégration.

C'est dans ce contexte que nous voulons connaître à travers ce chapitre les différents facteurs qui ont contribué à la réussite de l'intégration de certains pays en développement à l'économie mondiale et en particulier les pays émergents tel que le Brésil et la Chine. Nous essayerons par la suite de déceler les éléments qui ont été les causes d'échec d'intégration pour d'autres pays en développement. En fin nous conclurons ce chapitre par citer les clés de succès de l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale, que nous avons pu déduire grâce aux enseignements tirés des expériences d'intégration des pays en développement à l'économie mondiale.

SECTION 1 : Les expériences réussies de l'intégration à l'économie mondiale

1. Expériences d'économies émergentes : Les BRICS :

1.1. Dynamique des économies des BRICS :

L'économie mondiale, a été caractérisée ces dernières décennies par l'émergence des pays à la taille de continent. Elles occupent aujourd'hui une place importante dans les échanges internationaux, à l'instar de celle réservée au pays développés qui faisait partie de la triade, les trois pôles qui dominaient le monde économique depuis ces cinquante dernières années : les États-Unis, l'Europe et le Japon. Ainsi ils représentent les pays en développement qui ont su tirer profit de leur intégration à l'économie mondiale.

« BRICS » est un acronyme créé en 2001 par Jim O'Neill, dans un rapport de la banque d'investissement américaine Goldman Sachs qui faisait état de prévisions économiques concernant les 4 pays du BRICS à l'horizon 2050. Il fait référence à des pays à fortes capacités de développement, à savoir : Le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud qui a récemment intégré le quartet en 2011 et qui est désigné par le « S » South Africa. Ce dernier représente 15 à 20% du commerce international¹.

1.2. Données chiffrées sur les BRICS :

En 2012 les BRICS ont représenté 18 % du produit intérieur brut (PIB) mondial et 40 % de la population, 15 % du commerce et 40 % des réserves monétaires de la planète. Affichant un PIB commun de presque 14 000 milliards de dollars, ces économies ont représenté 30 % de la croissance mondiale.

La part des BRICS dans le commerce mondial n'a pas cessé d'augmenter en moins de dix ans sa part dans le commerce mondial a plus que doublé. Elle a atteint en termes d'exportation en 2009, une part de 15% pour les biens dans les exportations mondiales et 9% pour les services. Concernant les importations ils ont enregistré 13% pour les biens et 10% pour les services. La croissance des exportations des BRIC est donc allée de pair avec une très forte augmentation des importations, notamment de matières premières, de biens intermédiaires, de biens d'équipement et de services.

Les BRICS sont des pays caractérisés par une forte attractivité d'IDE. L'intégration de ces pays à l'économie mondiale c'est produite grâce entre autre à leurs capacités d'attirer les IDE et de transformer la nature de leurs échanges.

En 2012, ils ont attiré 20% d'IDE mondiaux (soit 263 milliards de dollars) contre 6% il y a 10 ans. Les flux en provenance de ces cinq pays sont passés de 7 milliards de dollars en 2000 à 145 milliards de dollars en 2012, représentant 10% du total mondial. 46% de ces flux ont été destinés à la Chine, 25% vers le Brésil, 17% vers la Russie et 10% vers l'Inde. Ils ont à leur

¹ Rapport sur les investissements dans le monde, CNUCED, 2013, p. 15.

tour investi 126 milliards de dollars à l'étranger, soit 9% du total mondial, contre 1% en 2000¹.

Chaque pays des BRICS s'est spécialisé dans un secteur bien précis. L'agriculture et les matières premières pour le Brésil, l'énergie (pétrole, gaz) pour la Russie, les services (informatique) pour l'Inde et les produits manufacturés pour la Chine. Ils ont pu intensifier leurs échanges grâce à leur stratégie de développement du secteur manufacturier basé sur la recherche et le développement. Ainsi ils sont passés de l'exportation de matières premières à l'exportation de produits manufacturés et biens de hautes technologies. Le textile détient une grosse part du marché mondial, soit 40% en 2011, mais c'est dans les secteurs électriques et électroniques qu'ils ont le plus progressé ces deux dernières décennies. Celles ci ont représenté 30% de leurs exportations totales en 2011, contre 15% en 1995.

Pour leur propre développement, les BRICS, ont un projet de création, la « New development » avec un capital pour leurs besoins de financement de 20 milliards de dollars d'infrastructures. De cette façon, ils se détacheront des influences du FMI et de la Banque Mondiale.

2. Le Brésil : Une économie émergente :

Le Brésil fait partie des pays émergents qui appartiennent au BRICS. Son intégration à l'économie mondiale s'est effectuée à partir des années 90 sous la pression des institutions internationales, imposant ainsi l'adoption de mesures libérales dans le domaine commerciale, monétaire, financier et technologique. Sous la contrainte du « processus de Washington »² le gouvernement a fini par adopter le programme d'ajustement structurel comportant la mission de garantir une stabilisation macroéconomique, notamment monétaire et financière.

La libéralisation économique c'est accompagnée de réformes dans plusieurs secteurs, notamment dans le secteur de l'industrie, par des opérations de privatisation et de réallocations de ressources, dans le secteur bancaire et le commerce par l'adoption de politiques tarifaires et de promotion d'exportations plus favorable à la libéralisation commerciale.

2.1. Un peu d'histoire :

L'économie brésilienne était une économie dirigée jusqu'aux années 80. L'État était le principal acteur de la vie économique brésilienne. A cet effet des entreprises étatiques ont été créées pour gérer différents secteurs notamment le secteur pétrolier, l'énergie, les télécommunications et le secteur bancaire.

¹ Kateb, A., *Les nouvelles puissances mondiales : Pourquoi les BRIC changent le monde ?* Paris, Editions Ellipses p. 233.

² Voir les principes du processus de Washington en annexe 6.

2.1.1. Une transition forcée vers l'économie de marché :

En raison de l'insuffisance de l'épargne, le Brésil faisait recours aux crédits extérieurs et aux investissements étrangers afin de pouvoir financer les projets de développement économique et social. Ce recours permanent au financement étranger à mener l'économie brésilienne vers une grave crise de la dette dans les années 80. A cet effet une réorientation de la politique économique vers une politique d'ouverture basée sur la libéralisation des échanges c'est avérée nécessaire. Ce fut les débuts du processus d'intégration dans l'économie mondiale.

2.1.2. Succès du Plan réel, mais à court terme :

Les tentatives de redressement économiques ont été soldées par une succession d'échecs, jusqu'au lancement du Plan Réel, par le président Cardoso en 1994 ayant pour objectif principal la stabilisation économique. Ce plan prévoyait donc les missions suivantes :

- La réduction du taux d'inflation ;
- La réalisation d'une croissance soutenue et durable ;
- La réduction du rôle monopolistique de l'État dans les affaires économiques du pays
- Favoriser le secteur privé national et étranger
- Améliorer la compétitivité sur les marchés internationaux ;
- La réduction des écarts de répartition des revenus.

Le Plan réel fut un grand succès, car il a pu stabiliser l'économie en atteignant l'objectif primordial qui est la maîtrise de l'inflation. Celui-ci est passé d'un taux de 2500% par an au cours des années 80 et au début des années 90 à moins de 10% en l'espace de quelques années.¹ Le taux d'inflation a pu être réduit grâce entre autre à la politique de change et à l'ouverture des marchés. Le contrôle de change et la réduction des droits de douanes sur les importations ont contribué à la baisse des prix des biens. Les prix des produits étrangers vu à la baisse ont influencé les prix locaux à la baisse également ce qui a engendré une réduction conséquente des taux d'inflation.

Le plan réel a pu ainsi atteindre ses objectifs en matière de désinflation, au prix d'une dévaluation du réal de 40% en 2002.

À la fin de 2002, le nouveau président Da Silva a suivi les mêmes politiques en veillant à la stabilisation macroéconomique, avec un excédent budgétaire de plus de 4% du PIB, des taux d'intérêts élevés soit 17% en valeur nominale et un taux d'inflation réduit à 8%.

¹ Tandel Soraia, « Stabilisation et développement économique au Brésil : le Plan real de 1994 à 1999 », Ma. économie, Université catholique de Sao Paulo, p. 11.

2.2. Les facteurs de succès de l'économie brésilienne

2.2.1. Stratégie d'industrialisation : De la substitution aux importations à la promotion des exportations :

Pour la réalisation du projet de développement économique et social, le Brésil a adopté, depuis les années 30 jusqu'aux années 90, une stratégie d'industrialisation basée sur la substitution aux importations. Le but de cette politique est de se détacher progressivement de la dépendance des produits étrangers et par conséquent réduire les dépenses publiques engendrées par les importations. Cette stratégie est censée se réaliser en trois étapes. La substitution s'effectue en premier lieu sur le produit fini. Celui-ci est produit localement, alors que les biens intermédiaires et les équipements continuent d'être importés. La deuxième étape consiste à remplacer l'importation des biens intermédiaires par une production locale. La dernière étape enfin réside en la substitution des biens d'équipements.

Cette politique a favorisé le développement de l'industrie de l'automobile dans les années 1950 mais elle a eu des conséquences négatives sur la compétitivité des entreprises en raison de l'accès insuffisant aux nouvelles technologies et aux nouvelles machines.

Ce n'est qu'à partir des années 90, que la stratégie d'industrialisation a pris une nouvelle orientation tournée vers les exportations. Elle a été accompagnée de réformes notamment la privatisation des entreprises publiques et de nouvelles politiques tarifaires axées plus sur la libéralisation commerciale.

2.2.2. Politiques d'ouverture commerciale :

La libéralisation du commerce brésilien c'est traduit par la réduction des droits de douanes et par la promotion des exportations.

2.2.2.1. Politiques tarifaires :

Le Brésil a entrepris des réformes importantes en terme de libéralisation du commerce puisque il c'est engagé depuis les années 90 dans l'abaissement des barrières tarifaires. En 2012, 8% des lignes tarifaires sont en franchise de droit de douanes. Les droits de douanes appliqués par le Brésil la même année sont des droits ad valorem compris entre 0% et 55% qui ont été consolidés dans le cadre du cycle de négociation de l'Uruguay Round. La libéralisation du secteur manufacturier a été plus avantageuse que les secteurs agricoles. Le droit de douane appliqué sur celui-ci était supérieur de 12% au taux appliqué sur les produits manufacturés.

2.2.2.2. Promotion des exportations :

Depuis la réorientation vers un politique ouverte sur l'extérieur basée sur une industrialisation centrée sur les exportations, le Brésil a vu défiler une succession de moyens de promotion des exportations. Ainsi l'État met à disposition des entreprises nationales et en particulier les petites entreprises, des mesures d'aide favorisant leur compétitivité et la croissance de leurs exportations. Les exportateurs bénéficient donc d'une panoplie de

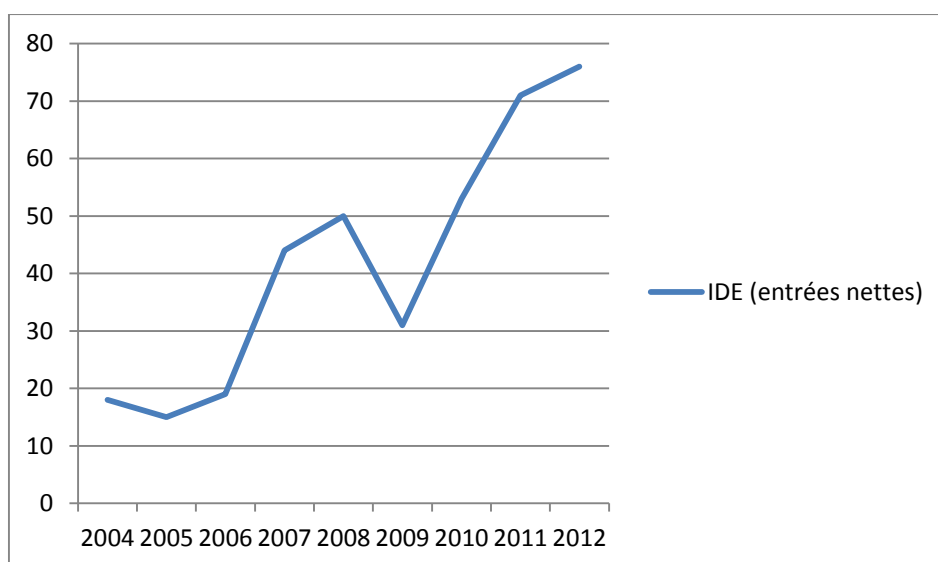
programme d'aide à l'exportation tel que le Programme de financement des exportations (PROEX) et les mécanismes de financement, d'assurance et de garanties accompagnés de taux d'intérêt attractifs et d'autres conditions avantageuses.

2.2.3. Politiques attractives d'IDE :

L'ouverture des capitaux aux investisseurs directs étrangers représente une des mesures les plus importantes d'intégration du Brésil à l'économie mondiale. L'État brésilien a mis à la disposition des investisseurs directs étrangers des conditions fiscales et financières et autres très avantageuses. Il leur offre des exonérations fiscales, des coûts de financement relativement faibles, et un traitement égal à celui appliqué sur les investisseurs nationaux. Les investisseurs étrangers au Brésil bénéficient du même traitement juridique que les investisseurs nationaux dans la plupart des secteurs économiques, conformément à des amendements à la Constitution votés en 1995, lesquels ont interdit toute forme de discrimination.¹

D'ailleurs ces efforts déployés par l'état en termes d'attractivité d'IDE ont escompté de très bons résultats, puisque les IDE n'ont cessé d'augmenter depuis 1995 passant de 4 milliards dollars à 18 milliards de dollars en 2004. Et depuis ils ont poursuivi leurs augmentations jusqu'à 2012 enregistrant ainsi une valeur de 76 milliards dollars à l'exception du fléchissement accusé en 2009 affichant ainsi un montant de 31 milliards² dollars et ce en raison de la grande récession de 2008.

Figure N° 16: Évolution des IDE (entrées nettes) en dollars



Source : Données de la Banque mondiale

<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.CD.WD/countries/1W?page=3&display=default>, consultés le 23/02/2014, à 16 :51.

¹ www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s283_sum_f.pdf, consulté le 03/02/2014 à 13h.00.

² Banque Mondiale,

<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.CD.WD/countries/1W?page=3&display=default>, consulté le 23/02/2014 à 17 :05

Les secteurs concernés par ces facteurs d'attractivité sont les secteurs, de transport, l'énergie, l'aéronautique et beaucoup d'autres à forte concentration de technologie. Les autres secteurs ne sont pas concernés par l'ouverture aux IDE, notamment la santé, les médias, les télécommunications, l'aérospatial, la propriété rurale et le transport maritime et rural. Le but de cette politique d'attractivité d'IDE est de promouvoir les investissements, stimuler la compétitivité et profiter des transferts de technologie ce qui impactera positivement sur la croissance économique.

2.2.4. Des politiques protectionnistes pour encourager la concurrence :

Malgré la réorientation de la politique économique vers l'ouverture sur l'extérieur, sauf que l'État maintient de tant à autres des politiques protectionnistes afin de stimuler la production nationale en la rendant plus compétitive. A cet effet l'état a entrepris des mesures restrictives à l'encontre des secteurs commerciaux ciblés, par une augmentation temporaire des droits de douanes, et l'application de marges de préférence aux produits et services locaux disponibles sur les marchés publiques. Des dispositions d'ordre financière ont été également mises en place pour encourager la production locale et ce à travers l'offre de crédits à des taux d'intérêts avantageux.

2.2.5. Participation active aux négociations multilatérales :

Le Brésil a renforcé son intégration à l'économie mondiale à travers son accession à l'OMC. Il est un membre très actif dans les négociations commerciales multilatérales, puisqu'il défend ses positions en matière des négociations sur les produits agricoles. A cet effet il n'hésite pas introduire ces désaccords dans les règlements des différends. Entre octobre 2008 et octobre 2012, il a formulé trois plaintes au sein l'organisme de règlement de différent de l'OMC.

Il est également très actif dans les négociations, en tant que membre de la zone régionale le MORCOSUR (Marché Commun du Sud) et aussi comme participant au groupe BRICS. D'ailleurs il a formulé de nombreuses propositions concernant l'agriculture, le commerce des services, la propriété intellectuelle etc. dans le cadre du Programme de Doha pour le Développement (PDD).

En tant que fondateur et membre du MORCOSUR, le Brésil a conclu des accords préférentiels avec la Bolivie, le Chili, la Colombie, Cuba, l'Équateur, le Mexique, le Pérou et la République Bolivarienne du Venezuela. Il a également pour projet de conclure un accord de libre échange entre l'union Européenne et le MERCOSUR.

La participation du Brésil dans les négociations multilatérales, fait partie de la politique économique du pays ayant pour objectif le développement et la croissance économique et ce à travers notamment l'intensification des échanges commerciaux internationaux. Le marché commun du sud (le MERCOSUR) est un projet qui s'inscrit également dans une politique de développement qui permettra une meilleure intégration à l'économie mondiale.

2.2.6 Une attention particulière accordée à l'agriculture, le secteur dynamique de l'économie brésilienne :

Les produits de base ont toujours occupé la première place dans les exportations du Brésil. La plus grosse part de ses exportations est constituée de produits agricoles tels que le blé. L'État brésilien veille en continu à soutenir et développer ce secteur n'hésitant pas à changer de politiques agricoles quand il le faut. D'ailleurs à partir des années 90, l'État brésilien a pris l'initiative de s'éloigner de la culture vivrière pour se rapprocher et miser sur la culture de graine de soja qu'il considère comme un secteur plus compétitif.

Le secteur agricole est très impliqué dans l'excédent commercial de la balance des paiements. Ces exportations ont atteint un niveau record de 95,8 milliards de dollars en 2012. Ceci explique une panoplie de politiques d'aides et de développement mise place par le gouvernement brésilien en faveur des producteurs agricoles.

Parmi ces programmes le programme d'aide aux exploitations agricoles de taille moyenne (PRONAMP), le programme pour une agriculture faible en carbone (Programme ABC) et la politique de garantie des prix minimums (PGPM) etc.

Tous ces programmes sont destinés à soutenir les agriculteurs brésiliens essentiellement par des aides financières. Des lignes de crédits préférentiels et des mécanismes de soutien des prix sont mis à la disposition des agriculteurs. Ces fonds destinés à financer les agriculteurs sous forme de crédits sont à l'origine de politique de réserves bancaires obligatoires pour le soutien des activités agricoles. L'état fournit à titre d'exemple, des crédits à des taux d'intérêts fixes pour le soutien de l'agriculture familiale au Brésil.

Le Brésil est également premier producteur et exportateur mondial de café, de sucre, de tabac, de viande bovine et de poulet et deuxième exportateur de soja.

Cependant cette structure commerciale peut comporter des risques pour l'économie en raison de l'instabilité de prix mondiaux sur les produits primaires et les barrières appliquées par beaucoup des pays développés sur les produits agricoles.

2.2.7. Un soutien national à un secteur manufacturier peu compétitif :

Le secteur de l'acier avait de l'importance dans les années 1980 puis a accusé un recul. En dépit de cette régression, le Brésil demeure le deuxième exportateur mondial d'acier. D'autres produits manufacturiers ont pris de l'importance comme le papier, le cuir ou les boissons.

La perte de dynamisme du secteur manufacturier est dû à l'insuffisance de sa compétitivité qui s'est traduite par la hausse des importations et la baisse des exportations ce qui a généré un déficit de la balance commerciale du secteur manufacturier d'un montant de 81,3 milliards de dollars en 2012. Pour y remédier à ces insuffisances le gouvernement a lancé deux programmes nationaux : La politique de développement productif (2008-2010) et le plan grand Brésil (2011-2014).

2.2.8. Promotion de l'industrie automobile :

L'industrie de l'automobile a toujours occupé une place importante dans l'économie brésilienne, en contribuant à l'amélioration de la croissance économique. Et pour soutenir et développer continuellement ce secteur, l'Etat lui accorde des avantages fiscaux. Pour relancer l'industrie de l'automobile affectée par la crise mondiale, le gouvernement a accordé en 2012 des allègements fiscaux aux entreprises qui produisent des véhicules dont 65% de composants sont fabriqués localement. En 2013 la politique fiscale a été remplacée par un nouveau régime « INOVAR-AUTO ». Les entreprises qui bénéficiaient de ce programme, pouvaient obtenir une réduction de l'impôt sur les produits industriels (IPI) à hauteur de 30% maximum sous certaines conditions, tel que le respect de règles d'efficacité énergétique.

2.2.9. Une ouverture contrôlée des secteurs stratégiques : pétrole gaz et électricité :

Le secteur de produits énergétiques notamment le gaz et le pétrole sont des domaines protégés depuis 2010 date à laquelle l'État modifie le règlement relatif à la prospection et la production du pétrole et le gaz. A cet effet elle accorde à l'entreprise étatique PETROBAS une participation majoritaire dans la prospection et la production du pétrole et gaz. PETROBRAS demeure l'entreprise qui détient le monopole en termes de production, de raffinage, de la distribution et le commerce du pétrole et gaz. Elle est à l'origine de 90% de la production pétrolière totale du pays et elle possède 98% de la capacité de raffinage totale du Brésil ¹.

Pour soutenir cette position prestigieuse, des programmes d'aides financiers ont été engagé en 2012, sous forme d'octroi de crédit à des conditions avantageuses. D'ailleurs La Société Petrobas a bénéficié dans le cadre du plan quinquennal d'investissement (2010-2014) de 224 milliards de dollars pour des opérations de prospections et de découvertes de pétrole.

L'efficacité des politiques économiques adoptés dans le domaine de ces secteurs stratégiques ont obtenus des résultats très satisfaisants en terme de productivité. La production du pétrole a augmenté entre 2007 et 2011, de 20,5%. D'ailleurs le Brésil est devenu en 2007 pour la première fois exportateur net de pétrole. Néanmoins il demeure dépendant des importations de produits pétroliers raffinés et ce en raison de ses insuffisances en matière de raffinage. Le Brésil effectue un commerce intra-branche de gaz naturel. Celui-ci continue d'être importé en dépit de la hausse de son niveau de production soit 41% entre 2007 et 2012.

Le secteur d'électricité est moins dominé par l'état, puisque le nouveau règlement ouvre le secteur aux investisseurs privés, par le biais de concessions et de système de quotas de la production, du transport, et de distribution de l'électricité et ce pour une période de 30 ans. Cependant le producteur doit se plier à certaines conditions pour obtenir le marché, tel que le respect de la production des quotas, des tarifs à appliquer et des normes de qualité.

¹ www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s283_sum_f.pdf, consulté le 03/02/2014 à 13h.00.

2.2.10. Opérations de privatisations :

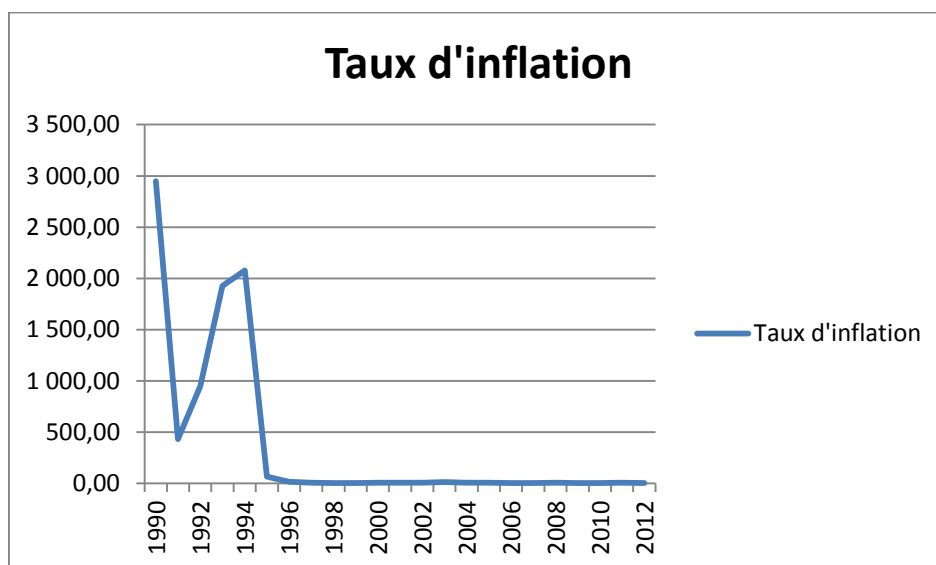
La politique d'ouverture commerciale a été accompagnée d'importantes réformes structurelles notamment la privatisation. Celle-ci a été lancée dès le début de 1990 et a été intensifiée au sein du plan real avec la mise en vente des banques et des services publics. Les opérations de privatisation ont eu du mal à se conclure en raison de la très mauvaise situation financière de certaines entreprises publiques. En 1998 la privatisation d'une entreprise de télécommunication Telebras a été un grand succès.

2.3. Des retombées positives sur l'économie brésilienne :

2.3.1. Une situation macroéconomique maîtrisée :

La politique d'ouverture a eu un impact positif sur l'économie brésilienne. La stabilité macroéconomique a pu être maintenue grâce à la maîtrise de l'inflation et à l'adoption du régime de taux de change flottant. L'inflation est passée d'un taux à quatre chiffres au début des années 90 soit 1928% en 1993 à un taux à un chiffre durant ces dernières années, soit une moyenne de 5,2% entre 2007 et 2012.

Figure N° 17: Évolution du taux d'inflation (1990-2012)



Source : Banque Mondiale

Entre 2007 et 2012, l'économie brésilienne a affiché une croissance soutenue qui s'élève à une moyenne de 3,6% par an. Plusieurs facteurs ont contribué à cette croissance notamment la stabilité macroéconomique, les conditions favorables des marchés internationaux des matières premières, traduites par la forte demande et le prix élevé sur les produits de base brésiliens, une demande intérieure importante. Grâce à la réalisation d'une croissance soutenue durant plusieurs années, le Brésil a pu réaliser ses objectifs en termes de réduction de la pauvreté et de la répartition inégale des revenus.

Tableau N° 20: Croissance du PIB (%) annuel

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PIB(%)	6,1	5,2	-0,3	7,5	2,7	0,9

Source : Banque Mondiale

2.3.2. Des exportations en hausse stimulées par les produits de bases :

Durant la période 2007-2012, les exportations ont enregistré une croissance soutenue qui a atteint une moyenne de 8,6%. Ceci est dû à une importante demande extérieure sur les produits de base brésiliens qui ont donc constitué la plus grosse part des exportations totales soit 62,7% en 2012. Les exportations de ces biens, à savoir, les produits miniers et agricoles, ont affiché une croissance moyenne annuelle respective de 15,4% et 12,3%. Par ailleurs l'augmentation des exportations des produits manufacturiers a été moins marquée, soit une moyenne annuelle de 1,8%. Seules les exportations des marchandises ont accusé un recul de 46,6% en 2007 à 33,8% en 2012.

En dépit des grands défis qu'a pu relever le Brésil en matière d'intégration réussie à l'économie mondiale et de réalisation d'une croissance économique soutenue, certains domaines demeurent à la traîne des projets ambitieux de croissance et développement économique et sociale. L'État doit rattraper le retard accusé dans les infrastructures. D'ailleurs Il a commencé à œuvrer dans ce sens en lançant un Programme d'Accélération de la Croissance (PAC 2) pour la période 2011-2014 ayant une enveloppe financière de 415 milliards d'euros qui servira entre autre à remédier aux insuffisances des infrastructures pays (construction massive de logements, accès aux services publics, aménagements en vue des grands événements sportifs, infrastructures énergétiques et de transport). Ce programme a également privilégié le capital humain en lançant une ambitieuse politique de formation. Des ressources humaines.

3. La chine : « Le miracle asiatique » :

La Chine est le meilleur exemple en terme de pays ayant réussi son intégration à l'économie mondiale. Sa politique d'ouverture économique lui a permis de réaliser une croissance économique phénoménale traduite par un taux moyen de PIB de 9,17% entre 2009 et 2012.¹

3.1. L'économie chinoise : une transition progressive :

La Chine a opté pour une nouvelle orientation économique à partir de la fin des années 70. Elle a cependant adopté une politique d'ouverture en rampant avec le régime maoïste caractérisé par une économie planifiée et centralisée. l'arrivée au pouvoir du nouveau

¹ Banque Mondiale, *op.cit* <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG>, consulté le dimanche 23/02/2014 à 14h :14 mn.

dirigeant Deng Xiaoping, a permis de rompre avec l'ancienne politique économique et passer à un nouveau régime ouvert sur l'extérieur et dont la croissance est tirée par les exportations. Cette rupture s'est opérée d'une façon graduelle et non brutale. Ainsi le passage d'une économie planifiée à une économie de marché s'est fait par plusieurs étapes telles distinguées par les économistes.

À partir de 1978 jusqu'à 1984 (première étape), la Chine a commencé à ouvrir son économie tout en gardant l'ancien régime comme pilier de son économie. D'ailleurs les prix ont largement demeuré des prix administrés.

Pour le changement, le nouveau gouvernement a lancé lors du plénum de 1978, de nombreuses réformes à savoir :

- Suppression progressive des prix administrés ;
- Incitations à l'investissement étranger par la libéralisation de la réglementation propre à l'IDE.
- Développement de l'appareil législatif pour qu'il soit en conformité avec le nouveau régime économique ;
- Décentralisation des pouvoirs économiques détenus par les ministères et les organismes centraux ;
- Réformes bancaires et boursières afin de disposer d'institutions capables de collecter les fonds nécessaires pour alimenter les promouvoir les investissements ;
- Réformes monétaires et fiscales ;
- Réformes sociales notamment par l'amélioration de la situation et la protection des travailleurs urbains ;
- Réformes de la structure administrative afin de les alléger et déléguer les activités opérationnelles à des organismes spécialisés.¹

La seconde étape est comprise entre 1984 et 1988. Elle a été caractérisée par une croissance vigoureuse mais qui a eu pour conséquences une forte hausse d'inflation soit 30% en 1988². En raison de la situation économique qui c'est dégradée à partir de septembre 1988, le Comité Central du Parti a adopté une politique de réajustement qui a réussi à stopper l'inflation mais l'instabilité économique s'est poursuivie durant la période 1989-1992 en s'aggravant. La Chine a connu une ère sévère durant cette période et s'est plongée dans une crise économique. À la fin de cette période Deng Xioping entreprend un voyage au sud de la Chine où il fait un discours remettant en cause le régime planifié et où il relance les réformes. Suite à cet événement, les réformes se sont accélérées et l'économie de marché a commencé à se confirmer au détriment de l'économie planifiée.

Pour améliorer la situation économique, Zhu Rongji, premier ministre (de 1998 à mars 2003), a adopté une politique de relance économique basée non seulement sur les exportations et les

¹ Bouteiller A.F ; *La Chine : Clés pour s'implanter sur le dernier grand marché*, Edition Vuibert, avril 2003, p. 86.

² *Idem*, p. 89.

IDE mais également sur la consommation intérieure et les investissements dans le domaine des infrastructures.

L'étape suivante et qui a caractérisé le 21^{ème} siècle, fut l'accession de la Chine à l'OMC, en 2001, et qui a marqué une évolution économique flagrante durant les années qui ont suivi.

La nouvelle politique d'ouverture adoptée par la Chine est considérée comme le catalyseur de la croissance économique. Dans ce nouveau contexte la stratégie de croissance est fondée sur les exportations. Cette stratégie consiste à promouvoir les exportations par la mise en place de différentes politiques destinées à encourager la production de biens qui seront écoulés sur les marchés étrangers. D'ailleurs cette stratégie de croissance a constitué le déclencheur de la croissance pour de nombreux pays émergents et en particulier pour les économies asiatiques (Corée du Sud, Taiwan etc.). Elle leur a permis de passer du statut de pays en voie de développement au statut de nouveaux pays industrialisés.

3.2. Panorama de l'économie Chinoise :

Il est important de prêter attention à la situation économique Chinoise et en particulier aux canaux principaux de l'intégration économique qui sont le commerce extérieur et les capitaux étrangers.

3.2.1. Le commerce extérieur Chinois :

Les échanges commerciaux de la Chine ont commencé à s'intensifier qu'à partir des années 70. La Chine vivait auparavant en autarcie, son commerce était fermé au reste du monde. Entre 1952 et 1978 son taux d'ouverture commerciale n'excédait pas les 10%. Comme l'illustre le tableau suivant, le commerce extérieur de la Chine a commencé à occuper graduellement une place importante dans la croissance économique atteignant plus de 10% depuis 1978, 28% en 1991, 43% en 2001 et 68% en 2007. En 2008, le degré d'ouverture était très prononcé dans certaines régions, soit 70% en région de l'Est et plus de 100%, pour certaines villes et provinces comme Beijing, Shanghai, Shandong et Guangdong.¹

Cet accroissement du taux d'ouverture est dû d'une part à l'expansion des échanges extérieurs et d'autre part à la dévaluation de la monnaie chinoise par rapport aux dollars.

Tableau N° 21: Évolution du taux d'ouverture commerciale de la Chine 1982-2012 :
(Importations + Exportations) / PIB

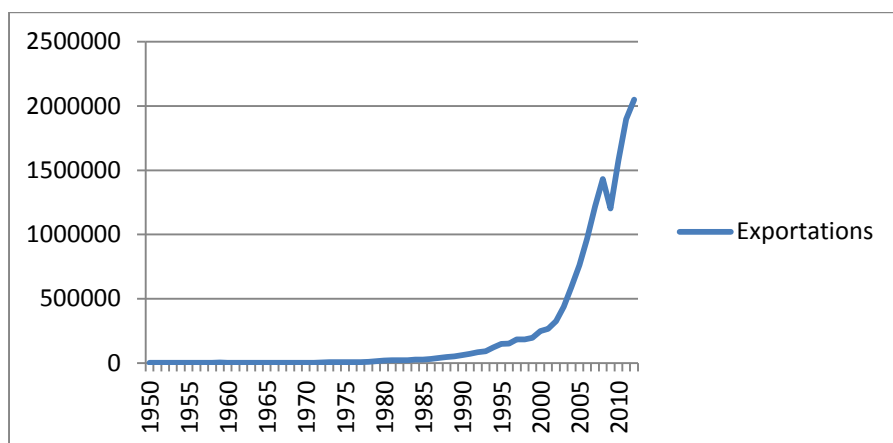
Années	1982	1989	1991	1996	2001	2007	2012
Taux d'ouverture	14,40	21,87	28,34	36,52	43,33	68,01	52,79

Source : UNCTADstat

¹ ZHAO, Yanhai ; « L'insertion de la Chine dans la mondialisation, les flux d'investissements directs étrangers et la disparité économique régionale en Chine ». Thèse de doctorat, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, Ecole Doctorale 385 juin-juillet 2009.

Les exportations ont également suivi une progression graduelle, soit 5.7% dans les années 1980, 12.4% dans les années 1990, et plus de 20% dès 2000. À partir des années 2000 les exportations ont connu une croissance très accélérée comme le montre la figure suivante.

Figure N° 18: Évolution des exportations de la Chine (1950-2010) en millions de dollars.



Source : UNCTADstat

Selon le classement des pays effectué par l'OMC chaque année en matière de performance à l'exportation, la Chine est en tête de liste devant les États-Unis et L'Allemagne. Ses exportations ont atteint en 2010 une part de 10,4% dans les exportations mondiaux et 8% devant 4% pour les États-Unis en 2012.

Tableau N° 22: Classement des pays exportateurs en valeur en milliards de dollars et en pourcentage (1980-2011)

	2011			1980	
	Valeur	Rang	Part du commerce mondial	Rang	Part du commerce mondial
Monde	18255,2	-	100,00	-	100,00
Chine	1898,4	1	10,40	30	0,89
États-Unis	1480,4	2	8,11	1	11,09
Allemagne	1472,3	3	8,06	2	9,48
Japon	822,6	4	4,51	3	6,41
Pays-Bas	661,0	5	3,62	9	3,64
France	596,1	6	3,27	4	5,70
République de Corée	555,2	7	3,04	32	0,86
Italie	523,2	8	2,87	7	3,84
Fédération de Russie	522,0	9	2,86	-	-
Belgique	476,7	10	2,61	11	3,17
Royaume-Uni	473,2	11	2,59	5	5,41
Hong Kong, Chine	455,6	12	2,50	22	1,00
Exportations intérieures	16,8	-	0,09	-	0,67
Réexportations	438,8	-	2,40	-	0,33
Canada	452,4	13	2,48	10	3,33

Singapour	409,5	14	2,24	26	0,95
Exportations intérieures	223,9	-	1,23	-	
Réexportations	185,6	-	1,02	-	0,33
Royaume d'Arabie saoudite	364,7	15	2,00	6	5,36
Mexique	349,6	16	1,91	31	0,89
Espagne	308,7	17	1,69	21	1,02
Taipei Chinois	308,3	18	1,69	24	0,98
Inde	304,6	19	1,67	45	0,42
Émirats arabes unis	285,0	20	1,56	17	1,08
Australie	270,4	21	1,48	18	1,08
Brésil	256,0	22	1,40	23	0,99
Suisse	234,4	23	1,28	13	1,46
Thaïlande	228,8	24	1,25	48	0,32
Malaisie	227,0	25	1,24	39	0,64

Source : OMC

Cette expansion des exportations a coïncidé avec une accélération de la croissance économique. Nous remarquons selon le tableau ci-dessous que le taux de croissance n'a pas cessé de progresser depuis 1970, atteignant ainsi une moyenne de 12,35% durant la période 2008-2012.

Tableau N° 23: Évolution du taux de croissance annuel du PIB par période

Période	1970 - 1980	1980 - 1989	1990 - 2000	1992 - 2005	2005 - 2008	2008 - 2012
taux de croissance du PIB	5,90	10,83	10,65	9,41	12,35	9,25

Source : UNCTADstat

L'évolution du commerce extérieur chinois a été caractérisée essentiellement par les mutations subies par la structure des exportations. Celle-ci était composée principalement de produits traditionnels à savoir le textile et habillement soit 37,9% en 1993. Au cours des vingt dernières années, la Chine a su développer certains secteurs tels que ceux du matériel électrique et des produits à haute technologie, où elle était peu présente en 1990. D'ailleurs la part des machines et équipement dans les exportations de la chine est passé de 18,2% en 1993 à 38,5% en 2000. Ainsi l'émergence de ces secteurs ont permis de détrôner la place prestigieuse qu'occupait le secteur textile et habillement, en matière d'exportations étant donné qu'il est passé de la première place en 1993 avec une part de 37,8% à la deuxième place en 2000 avec une part de 24%.

Tableau N° 24: Évolution des exportations de la Chine par grandes catégories de produits

Structure en pourcentage	1993	2000
Machines et équipement	18,2	38,5
Textile et habillement	37,9	24
Articles manufacturés divers	11,1	10,8
Produits chimiques, matériaux de construction	8,6	9,2
Métallurgie, produits métalliques	5,1	5,8
Produits agricoles et alimentaires	11,7	5,3
Matériel de transport	2,1	3,2
Matières premières et combustible	5,3	3
Total	100	100

Source : Statistiques douanières de la République populaire de Chine.

3.2.2. Les flux des capitaux étrangers :

Les IDE représentent un autre aspect de l'intégration de la Chine à l'économie mondiale. Il est le catalyseur de la croissance commerciale de la Chine et de l'accélération de sa croissance économique.

Ils sont essentiellement concentrés dans l'industrie à haute technologie et dans les secteurs qui adoptent la stratégie de substitution aux importations.

La part des IDE dans les exportations de la Chine n'ont cessé d'augmenter. D'ailleurs ils ont connu une montée fulgurante dès les années 90. Durant la période 1990-2002, les IDE entrant en Chine représentaient un quart du total des IDE entrant dans les pays en voie de développement soit 6% des flux mondiaux¹. Entre 1992 et 2003 les IDE étaient à l'origine des deux tiers de la croissance des échanges extérieurs chinois. En 2003 ils ont représenté plus de 55% du commerce extérieur chinois.

¹ Lemoine F., « La montée de la Chine dans les échanges mondiaux », Régionalisation et mondialisation, CEPII, p. 32.

Tableau N° 25: Poids des entreprises à capitaux étrangers dans le commerce extérieur de la Chine

	1992	1997	2003
Importations totales	100	100	100
Entreprises à capital étranger, dont :	32	55	56
- Activités d'assemblage	33	32
Exportations totales	100	100	100
Entreprises à capital étranger, dont :	20	41	55
- Activités d'assemblage	...	35	43

Source : Statistiques douanières de la République populaire de Chine

Les IDE ont poursuivi leur trajectoire haussière jusqu'à la deuxième moitié du 21^{ème} siècle passant ainsi de 45,2 milliards de dollars en 1997 à 121 milliards de dollars en 2012.

Cette accélération de la croissance d'IDE en Chine est due à l'abondance d'une main d'œuvre associée à des coûts du travail très bas.

Tableau N° 26: Les IDE en Chine (Milliards de dollars)

ANNEE	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
IDE	45,3	45,4	40,3	40,7	46,9	52,7	53,5	60,6	72,4	72,7	83,5	108,3	95,0	114,7	123,9	121,0

Source : UNCTADstat

L'adhésion de la Chine à l'OMC n'a fait que renforcer sa position en terme de flux d'IDE. Elle a été le premier pays hôte d'IDE dans le groupe des pays émergents. Et en 2007 elle a été classée mondialement au 5^{ème} rang, représentant 4,556% des flux mondiaux d'IDE.¹

Les réformes engagées par le gouvernement chinois en terme de libéralisation des flux de capitaux et en particulier les IDE, ont offerts aux investisseurs étrangers la possibilité de détenir 100% des capitaux de l'entreprise en Chine. Ce type de filiale ont contribué en 2003 à hauteur d'un tiers des exportations chinoises.

3.3. Les facteurs de succès de l'intégration Chinoise :

3.3.1. Une ouverture progressive :

L'ouverture de la Chine peut être considérée comme une intégration progressive à l'économie mondiale. La libéralisation de l'économie en matière d'ouverture du commerce et des capitaux s'est effectuée graduellement.

¹ ZHAO Yanhai, *op. cit.*, p. 42 .

Concernant la libéralisation des IDE, elle c'est produite progressivement. Dans un premier temps, durant la période (1979-1984) , un nombre limité de régions ont été ouvert aux investisseurs étrangers tels que Guangdong Fujian. Par la suite entre 1985 et 1991, l'ouverture a été étendue à une dizaine de villes côtières, puis à la majorité des provinces côtières. Dès 1992, la Chine a connu une nouvelle vague d'extension. L'ouverture des villes côtières s'est approfondie et s'est propagée aux provinces intérieures. Ce schéma d'ouverture suit l'avantage en matière de coûts d'investissement offerts par ces villes et provinces.

S'agissant de la libéralisation commerciale, l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires ne c'est pas appliqué sur tous les biens. La Chine a maintenu une politique protectionniste pendant longtemps afin de protéger la production nationale, en même temps il a adopté une politique libérale dans les industries exportatrices. Pour promouvoir leurs exportations l'État a réduit voir aboli les droits de douanes sur les équipements et produits intermédiaires nécessaires au développement des secteurs orientés vers l'exportation.

Les réformes inscrites dans le nouveau régime économique chinois celui de l'ouverture sur l'extérieur ont touché en premier lieu l'agriculture. Elles ont été d'abord lancées dans les régions rurales, puisque la population chinoise est constituée de 80% d'agriculteurs

Ainsi le processus de libéralisation dans ce secteur a adopté une approche gradualiste, il a débuté dans les villages et communes. Les terres ont été transférées aux agriculteurs qui recevaient en contrepartie, le bénéfice de leur propre travail, c'est ce qu'on appel le *systeme de responsabilité individuelle*, il s'agissait ici d'une application standard de la théorie des incitations.¹ Cette politique de libéralisation s'est ensuite étendue au secteur de l'industrie par la création de nombreuses entreprises dans les villages et communes.

L'approche gradualiste de la Chine dans son processus d'ouverture est également traduite par l'expérimentation de son ouverture économique au départ dans seulement quatre régions établies en 1979 connues sous le nom de zones économiques spéciales (ZES) et qui étaient : Shenzhen, Xiamen, Shantou et Zhuhai. L'intérêt du choix de ces régions porte sur leurs situations géographiques stratégiques puisqu'elles sont à proximité de Hong-Kong et de Macao. Elles sont considérées comme des laboratoires économiques offrant aux investisseurs étrangers de nombreux avantages, tel que les avantages fiscaux et le libre rapatriement des bénéfices. Ainsi Shenzhen, un petit village de pêcheur, fut en 1980 la première expérience en tant que ZES, région ouverte aux capitaux étrangers, en premier lieu aux Hongkongais et au Taïwanais.

En raison du succès emportés par ces expériences, le gouvernement chinois a étendu les opérations d'ouvertures à quatorze villes côtières. En 1990 Shangani fut ouverte et c'est ainsi que Pudong fut construite.

L'approche gradualiste à concerné également la libéralisation du régime de change. Cette dernière s'est opérés de façon progressive et ce depuis 1981. Le régime de change en 1979 était sous l'emprise de l'état qui administrait les taux de change fixes et conséquence

¹ Stiglitz, E.J. Walsh E.C. et Lafay, J.D., *op. cit.*, p. 760.

surévaluait la monnaie chinoise. Le taux était de 1 dollar pour 1,5 Renminbi (rmb). La libéralisation du régime de change a été initié en 1981, les autorités ont instauré un taux de change réservé aux opérations commerciales, soit 1 dollar pour 2,8 rmb. Cette première dévaluation a favorisé la progression des exportations. En 1985, la libéralisation du régime de change s'est étendue au taux de change officiel qui s'est ainsi aligné au taux de conversion commercial. Les autorités publiques ont également permis aux entreprises détenant des quotas de devises, soit 50% sur leurs recettes en devises, d'effectuer librement les opérations de change et ce à travers « des centres d'ajustement des devises » qu'ils ont mis en place.

Le processus de libéralisation du régime de change a continué à progresser puisque en 1994, toutes les entreprises autorisées à importer peuvent se procurer librement des devises auprès des banques.

3.3.2. Restructuration en faveur des produits industriels manufacturés :

La restructuration du commerce extérieure fait partie des stratégies employées par la Chine pour accélérer la croissance et permettre une meilleure intégration à l'économie mondiale. Ainsi, la Chine a favorisé l'importation et l'exportation des produits manufacturés au détriment des échanges commerciales traditionnelles.

Les importations de matières premières, des produits agricoles et alimentaires se sont réduites en faveur des produits manufacturés tel que les machines, les équipements et les produits électroniques. L'intérêt de Cette mutation structurelle est d'alimenter l'industrie exportatrice d'équipements et de produits nécessaires à son développement et d'acquérir les nouvelles technologies à travers l'importation de produits à haute technologie.

Les exportations ont également connu une restructuration, puisque la chine est passée de l'exportation de produits primaires à l'exportation de produits manufacturés, essentiellement l'habillement et les produits électriques et électroniques. La spécialisation de la Chine dans ce type de produits lui a permis d'être en tête de liste sur le marché international.

3.3.3. Promotion des IDE source de croissance économique :

La Chine est parvenu à faire des IDE un vecteur moteur de la croissance économique. Sa politique en matière de libéralisation des flux d'investissements étrangers s'est inscrite dans une politique beaucoup plus globale, celle de l'intégration à l'économie mondiale. Au départ, depuis le lancement des réformes en 1978, les flux d'IDE ont connu une progression assez lente, puis ils se sont accélérés au milieu des années 80. Les années qui ont suivi ont connu une accélération très rapide des IDE tirée par une croissance soutenue et par l'ouverture de nouveaux secteurs aux IDE. Le montant des flux d'investissements directs étrangers est ainsi passé de 4,6 milliards de dollars en 1991 à 11 milliards en 1992, 27 milliards en 1993, 33 milliards en 1994 et 37 milliards en 1995 et 121 milliards en 2012.¹

¹ Lemoine,F, *op. cit.*, p. 11.

L'ascension des IDE en Chine est due à l'amélioration de l'environnement économique. Ainsi pour encourager les IDE, l'État a mis en place des mesures incitatives telles que les allègements fiscaux, l'amélioration du système réglementaire, réduction des délais d'approbation d'IDE, développement et modernisation des infrastructures.

Au départ dans les années 80, la libéralisation des IDE a été traduite par des incitations fiscales censées faire de la Chine un pays accueillant un grand flux d'IDE. La Chine a persévéré dans ses mesures d'attractivité en offrant aux investisseurs un cadre réglementaire rigoureux et transparent et des délais d'approbation d'IDE court. A cet effet le gouvernement Chinois s'est engagé dans le lancement d'un ensemble de lois visant à faciliter l'accès des investisseurs étrangers au marché chinois. L'amélioration du système juridique en le rendant impartial, efficace et stable fait partie des réformes modernes qui s'inscrivent dans la politique d'attractivité des IDE. Une telle qualité du cadre législatif permettra d'offrir aux investisseurs étrangers une sécurité en terme de protection du droit de propriété intellectuelle et également d'égalité de traitement par rapport aux entreprises locales.

Les IDE représentent pour la Chine un des moyens d'ouverture les plus qui ont contribué fortement au développement économique de la Chine. Ils ont ainsi permis d'offrir aux consommateurs chinois une variété de produits et de créer de nouvelles activités industrielles. Les investisseurs étrangers se déplacent en Chine munis de leurs technologies qui profitera dans différents domaines à l'économie chinoise. La délocalisation de la production en Chine permet de créer de l'emploi et en conséquence réduire le chômage. L'embauche par les investisseurs étrangers est accompagnée souvent de formation dans le domaine technique et managérial ce qui contribuera à l'amélioration de la qualification de la main d'œuvre.

3.3.4. Un commerce extérieur alimenté par une industrie extravertie :

L'ascension du commerce extérieur Chinois a été caractérisé principalement par le développement d'une industrie exportatrice de produits importés qui ont été transformés. Il s'agit d'une industrie extravertie qui consiste à produire un produit fini à partir de biens importés destinés à des opérations d'assemblage et de transformation et qui sera réexporté.

En 1988 une politique de promotion des exportations a été mise en place par le premier ministre Zhao Ziyang, autorisant et facilitant l'importation des matériaux et produits intermédiaires grâce à des régimes douaniers spécifiques.

Les importations de ces produits sont généralement déterminées par l'acheteur étranger du produit final. Le producteur Chinois réalise donc la commande de l'acheteur étranger en important les composants nécessaires destinées à construire le produit final grâce à des opérations d'assemblage et de transformation. Parfois les produits intermédiaires sont fournis par l'acheteur étranger lui-même.

L'échange issu de l'industrie extravertie occupe une large place dans le commerce extérieur Chinois. En 2002-2003 Plus de 50% des exportations de la Chine sont originaires des opérations d'assemblage et de sous-traitance plus encore dans les secteurs les plus dynamiques puisque ces opérations assurent les trois quarts des exportations de matériel

électrique, de machines et d'instruments de précision. En 2002, 63% concernent la part des importations de produits intermédiaires dans les importations totales de la Chine dont 27,5% pour l'importation des pièces et composants. D'ailleurs ces dernières années passant de 66 millions de dollars en 2002 à 303 millions de dollars en 2011.

Tableau N° 27 : Importation de pièces et composants de produits électriques en millions de dollars (2002-2011)

ANNEE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Pièces et composants de produits électriques	66	94	127	158	197	227	232	212	277	303

Source : UNCTADstat

Les importations destinées aux industries d'assemblage sont cependant très concentrées sur le matériel électrique avec un taux de 39 %, pour les produits chimiques 15 % et pour les fils et tissus 11 %.¹ On en déduit que la demande d'importation est largement dominé par certains secteurs tels que le matériel électrique, les fils et le tissu).

Malgré les avantages dont peut bénéficier la Chine de ce type d'opérations, notamment la création d'emploi et la conformité aux normes et modes internationales, sauf que leurs contributions en termes de valeur ajoutée est faible. Elle est en moyenne 17% de la valeur du produit final.²

3.3.5. Taux de change sous évalué :

La stratégie de sous évaluation du Yuan par rapport au dollar a permis d'accélérer la croissance des exportations qui ont à leurs tours permis une meilleure intégration à l'économie mondiale.

Une dévaluation du Yun de près de 50% est intervenu en 1994. Comme l'illustre le tableau ci-dessous le Yuan a subit une forte dévaluation depuis plus de vingt ans.

Tableau N° 28: Taux de change Yuan/Dollar

Période	Taux de change
1990	4,78
1991	5,32
1992	5,51
1993	5,76

¹ Lemoine F, *op. cit*, p. 215.

² Lemoine F ; « l'intégration de la Chine dans l'économie mondiale » in : Tiers-Monde, 1996, tome 37 n°147, p. 497.

1994	8,61
1995	8,35
1996	8,31
1997-2004	8,28
2005	8,07

Source : National Bureau of Statistics, China Statistical Yearbook

La baisse du dollar par rapport à l'euro, au yen et à la livre sterling en 2003-2004, a engendré la baisse du yuan ce qui a avantage les exportations de la Chine en étant de bons marchés en Europe et au Japon.

Cette situation avantageuse de la Chine en terme de commerce extérieur a gêné énormément les États- Unis au point de lui mettre la pression pour réévaluer sa monnaie. En 2005, le Sénat américain a demandé à l'administration Bush d'imposer des droits de douanes de 27,5% sur toutes les importations chinoises à défaut d'une réévaluation ». ¹ Depuis le Yen c'est réévalué à 2,1% et l'a attaché à un panier de onze devises, chacune est pondéré en fonction de l'importance de ces échanges avec le pays en question. En 2010 les taux de change du Yuan par rapport aux dollars étaient de 1\$/6,66Y. En dépit de son appréciation, il demeure sous évalué en terme de parité des pouvoirs d'achat. Cette situation de taux de change a permis à la Chine de réaliser un compte courant excédentaire s'évaluant en 2008 à 9,4% du PIB, ce qui lui a permis d'acheter des devises fortes et le mettre en réserve de changes. En Janvier 2010, les réserves de changes de la Chine s'estimaient à 2400 milliards de dollars. Cette aisance financière permis également à la Chine d'investir dans d'importantes entreprises américaines et européennes par l'achat d'actions.

3.3.6. Accession à l'OMC : Un moyen de renforcement du commerce Chinois :

À travers son adhésion à l'OMC la Chine poursuit et renforce son intégration à l'économie mondiale en tirant profit des opportunités qui y sont offertes.

La Chine a mis plus des 15 ans de négociations avant de s'intégrer à l'OMC, et ce depuis son dépôt de candidature au GATT en 1986. Et elle est restée plus de 5 ans depuis le dépôt de sa demande d'adhésion officielle à l'OMC en 1995.

Ainsi la chine a adhéré l'OMC le 10 novembre 2001, en signant les accords de Doha qui les ont engagé à respecter ses principes généraux à savoir :

- Administration uniforme du commerce international sur tout le territoire, y compris dans les régions économiques spéciales (transparence de la réglementation, publication de la réglementation) ;

¹ Sloman J., Wride A, *op. cit.*, p. 722.

- Non-discrimination envers les entreprises étrangères ;
- Gestion des arrangements spéciaux (accords de troc etc.) ;
- Élargissement du droit de commercer et commerce d'État ;
- Diminution des barrières douanières (mesures tarifaires et non tarifaires, régimes des licences d'importation et d'exportation) ;
- Politiques gouvernementale et restriction des mesures de nature à entraver la libre concurrence ;
- Mécanismes de sauvegarde transitoires pour la Chine et pour les autres États membres.¹

Lors de sa demande d'adhésion officielle en 1995, la Chine était loin de pouvoir respecter les exigences de cet accord. Les conditions nécessaires pour cela n'étaient pas encore réunies. La période d'adaptation de cinq ans qui ont suivi son accession à l'OMC ont permis à la Chine de se préparer à l'ouverture en mettant en place progressivement des réformes dans différents domaines. Ces derniers ont été déjà entamé dès 1990 et progressaient vigoureusement. Déjà à l'époque du parti socialiste en 1992, une politique réformatrice a été adoptée et en 1994 d'importantes réformes ont été lancées.

L'Accession à l'OMC a permis à la Chine d'approfondir et d'élargir son ouverture sur l'extérieur, ce qui a été le plus souvent dans sont intérêt et profitable pour sa population.

En appliquant les principes fondamentaux de l'OMC notamment la libéralisation commerciale à travers l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires, la Chine a vu ses échanges commerciaux s'intensifier. Le taux de croissance des exportations a atteint un pic de 28,4 % pour l'année 2005 et depuis reste à des niveaux très élevés.

Ainsi l'adhésion de la Chine à l'OMC s'est traduite par des engagements dans l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires. A cet effet elle a mené progressivement 977 tarifs sur les produits agricoles à un taux de 15%, et les tarifs portant sur 6181 produits non agricoles à un taux moyen de 8,9%.² Elle s'est engagée également à abolir les barrières non tarifaires tels que le système de licence d'importations, quotas appels d'offre et autres barrières techniques non conformes aux règles de l'OMC.

La Chine a fait beaucoup de progrès en termes de libéralisation de la réglementation des IDE et en particulier depuis son adhésion à l'OMC. Elle a ainsi supprimé les mesures d'investissements liées au commerce, ouvert le secteur de service notamment son secteur financier aux investisseurs étrangers, et elle s'est engagé à adhérer à l'accord sur les respects de droits de propriétés intellectuelles qui touchent le commerce. Grâce à ses mesures d'attractivité, la Chine a pu tirer profit des IDE, par le transfert de technologie et de savoir faire qui lui ont permis de progresser rapidement dans le domaine des technologies et de modernisation des différents secteurs de l'économie. Cette volonté d'ouvrir son marché aux

¹ Bouteiller, A.F, *op. cit.*, p. 376.

² Le Hen J-B., « L'impact de l'adhésion de la Chine à l'OMC sur la réforme du système de retraites : Une analyse en équilibre générale calculable », CERDI, EC 2005, p. 18.

investisseurs directs étrangers se traduit par des projets très ambitieux d'amélioration du tissu industriel et ce en matière d'équipements, taille des unités de production, capacité de recherche et développement, etc.

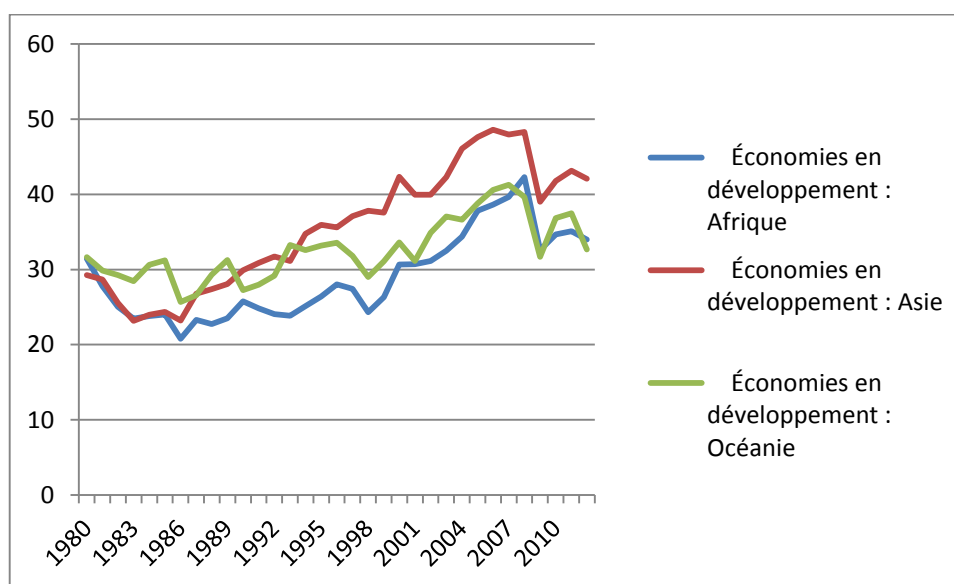
L'adhésion à l'OMC représente une opportunité pour la Chine en termes d'amélioration des performances des entreprises Chinoises. La pénétration de la concurrence étrangère à travers les importations où les IDE, stimule la productivité et la compétitivité des entreprises locales. A cet effet ces dernières sont constamment incitées à se restructurer.

SECTION 2 : Des expériences d'intégration inefficace à l'économie mondiale

1. Le continent africain : difficultés d'intégration à l'économie mondiale

Notre choix s'est porté sur le continent africain pour illustrer l'exemple d'échec d'intégration à l'économie mondiale, car c'est le continent le moins développé au monde en termes de revenu par habitant et en terme de degré d'ouverture comme en témoigne la figure ci-dessous. Parmi les pays en développement, le continent africain est le moins développé en termes d'ouverture commerciale par rapport aux continents asiatiques et océaniques.

Figure N° 19: Degré d'ouverture des économies en développement (1980-2010)



Source : UNCTADstat

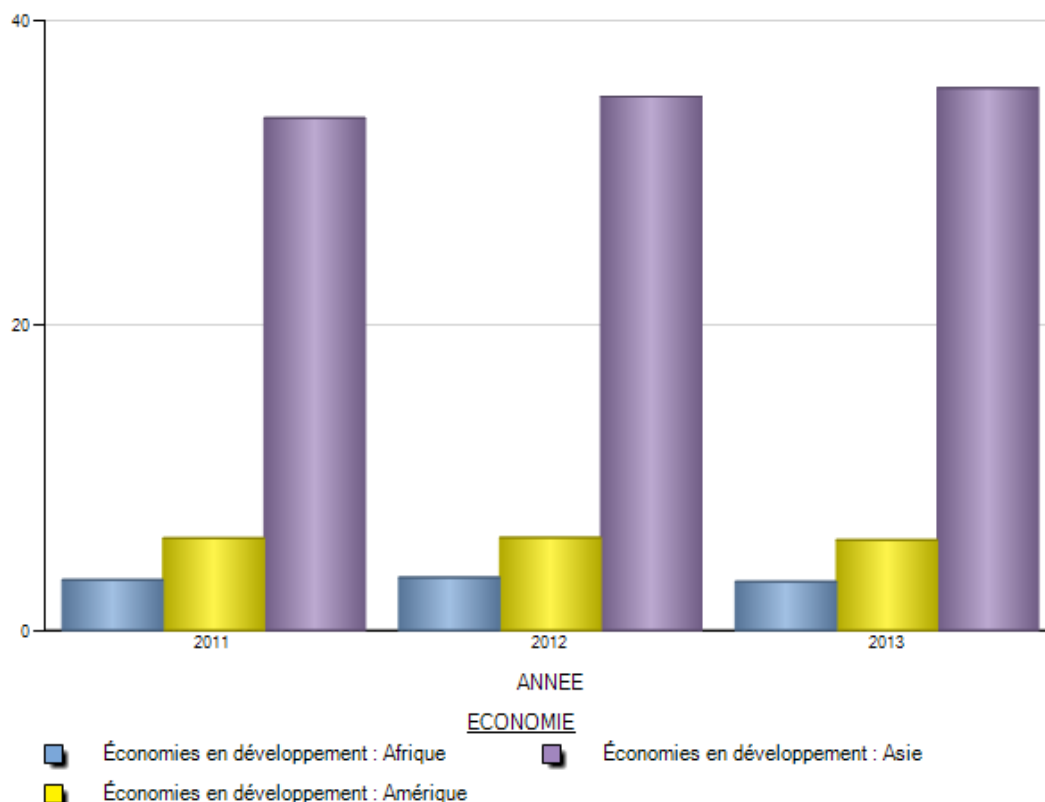
La plus part des pays d'Afrique ont entamé une intégration à l'économie mondiale, à travers une libéralisation économique forcée, imposée par des institutions financières internationales à savoir, le FMI et la Banque Mondiale, et ce pour mettre un terme aux crises économiques incluant notamment la crise de la dette.

Le processus d'ouverture économique a pris la forme du PAS (Plan d'Ajustement Structurel) qui consiste à s'engager dans la mise en œuvre de réformes économiques. Ces derniers ont eu pour objectif de remédier aux problèmes économiques du à des facteurs externes et internes. Parmi les facteurs externes, l'instabilité politique, l'instabilité des prix des produits primaires sur les marchés internationaux, les mauvaises conditions climatiques etc. Les facteurs internes concernent des politiques budgétaires monétaires et financières inappropriées au développement économique, un cadre institutionnel peu performant etc.

Le PAS n'a pas réussie à intégré efficacement le continent africain dans l'économie mondiale comparé aux autres économies en développement de l'Asie et l'Océanie. Et malgré la volonté d'intégrer l'économie mondiale exprimée par l'engagement dans des politiques d'ouverture, le continent africain n'est pas parvenu à rattraper ses homologues en matière d'efficacité d'intégration traduite entre autre par les exportations et les IDE.

Comme nous le remarquons sur la figure ci-dessous parmi les économies en développement l'Afrique est le continent le moins développé en matière d'exportations dans le monde. En 2013, sa part d'exportation dans les exportations totales mondiales a atteint 1,192%, un très faible pourcentage comparé aux économies en développement d'Amérique et d'Asie qui ont affiché des taux respectifs de 5,94% et 35,59%.¹

Figure N° 20 : La part d'exportations des économies en développement dans les exportations mondiales 2011-2013 (en pourcentage du total monde)



Source : UNCTADstat

2. Les facteurs d'échec de l'intégration des pays africains à l'économie mondiale :

2.1. Des infrastructures insuffisantes :

L'Afrique souffre d'insuffisances des infrastructures qui l'empêchent de s'épanouir commercialement et par conséquent ne lui permet pas une bonne intégration à l'économie mondiale. La déficience des infrastructures concernent les secteurs du transport, de l'énergie, des communications et de l'eau, qui engendre des coûts élevés et une baisse de productivité. La CNUCED estime que la médiocrité des infrastructures africaines réduit la productivité des entreprises de 40% et la croissance de la production par habitant d'environ 2 points de

¹ UNCTADstat. <http://unctadstat.unctad.org/TableViewer/chartView.aspx>, consulté le 29 /05/2013 à 22 :02

pourcentage.¹ L'Afrique a les coûts de transport et de télécommunication les plus élevés du monde.²

L'association du manque de ressources financières à l'insuffisance des infrastructures amplifie le problème lié aux infrastructures, car celle-ci requiert d'importants montants d'investissement dans ce domaine. Selon une récente étude du programme « Africa Infrastructure Country Diagnostic » (études diagnostiques des infrastructures nationales en Afrique), le déficit de financement atteindrait environ 50 milliards de dollars par an, et ce, uniquement pour l'Afrique subsaharienne. D'ailleurs l'apport d'investissements de la part du secteur privé dans les infrastructures en Afrique Subsaharienne a baissé, il est passé d'environ 13,8 milliards de dollars en 2010 à 11,5 milliards de dollars en 2011, soit une réduction de 17%.³

Tableau N° 29: Engagements du secteur privé envers les infrastructures d'Afrique subsaharienne, 2011.

Secteur	Part (En pourcentage)	Total (En millions de dollars)
Télécommunications	79	9 040
Énergie	13	1 495
Transports	7	851
Eau et assainissement	0	-
Total	100	11 387

Source : CIA 2012

Les investissements dans les infrastructures sont concentrés dans le secteur des télécommunications seulement alors que le reste des secteurs sont négligés. Ces derniers souffrent de beaucoup de problèmes tels que des pannes d'électricité, des pénuries d'eau, le manque de camions et d'installation frigorifiques, les mauvais états des routes etc. selon le rapport de la CNUCED 2013 La densité routière est de 7,2 kilomètres pour 100 kilomètres carrés de terre arable, contre 127 pour les pays en développement d'autres continents. La production d'électricité est de 398 mégawatts pour 1 million d'habitants, contre 2 475 dans les pays en développement non africains. Toutes ces insuffisances représentent un obstacle majeur au développement des échanges internationaux des pays africains.

¹ Rapport sur le développement économique en Afrique : Commerce intra africain : libérer le dynamisme du secteur privé, rapport 2013, CNUCED 2013, p. 96.

² Aryeetey E., Court J. et al. Le renforcement de la participation de l'Afrique à l'économie mondiale, Rapport de réunions consultatives d'experts organisées par l'UNU et le CREA, Octobre 1998, p. 23.

³ Rapport sur le développement économique en Afrique, *op. cit.*, p. 95.

A ce propos les gouvernements et les associations africains ont exprimé leur bonne foi dans la perspective d'améliorer l'état de leurs infrastructures, en lançant des programmes concernant le sujet en question. En 2010 l'Union africaine a lancé son programme de développement des infrastructures en Afrique à Kampala qui couvre la période 2010-2040. Il inclut des programmes qui ont déjà été lancés, tel que le plan d'action à court terme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Les gouvernements africains ont confirmé, lors du seizième sommet de l'Union africaine en 2011, l'importance de ces réformes en s'engageant une nouvelle fois dans la poursuite du développement des infrastructures et en consacrant d'importantes sommes à cet égard. Selon le rapport de la CNUCED 2013, les projets d'investissement dans les infrastructures prévus par le plan d'action à court terme pour la période 2010-2020 devraient coûter 68 milliards de dollars tandis que le coût total de mise en œuvre est de 360 milliards de dollars. 95% de ces coûts sont absorbés par les secteurs de l'énergie et des transports.

Ce programme devrait réduire les coûts d'électricité de 30 milliards de dollars par an, générer des gains d'efficacité de 172 milliards de dollars sur une période de trente ans grâce à une réduction des coûts de transport, et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau.

2.2. Le secteur primaire : un secteur stratégique peu développé :

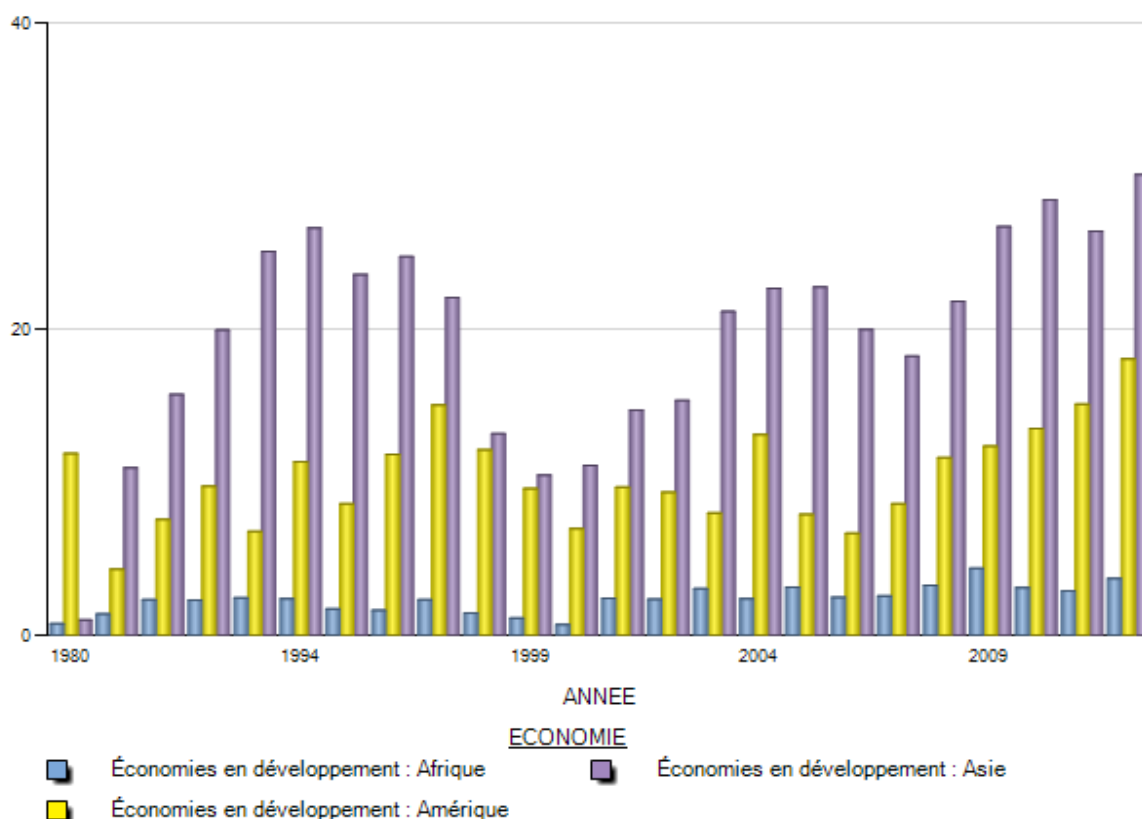
Pour la plus part des pays d'Afrique, les ressources naturelles représentent pour eux l'avantage comparatif exploité à des fins d'exportations. Leur structure économique est cependant dominée par le secteur primaire. Malheureusement ce secteur est peu performant dans certains pays africains en raison du manque d'investissement dans la recherche et développement, la technologie et le capital humain. Ce manque d'initiatives affecte donc les exportations des produits primaires en termes de volume et de diversification de la gamme.

Le secteur primaire est cependant peu industrialisé en raison du manque de technologie et d'une main d'œuvre peu qualifiée et c'est pour cela qu'il souffre d'une carence de productivité et d'un manque d'économie d'échelles ce qui empêche le renflouement des recettes d'exportation.

Pour y remédier à ces insuffisances, les gouvernements africains devraient donner la priorité au secteur primaire en le stimulant car il représente celui qui fournit les ressources naturelles qui y sont en abondance en Afrique. Pour cela d'importants investissements devraient y être consacrés notamment dans la technologie et le capital humain afin de réaliser des économies d'échelle et en conséquence améliorer la productivité et augmenter les recettes d'exportations. En d'autres termes, il faudrait industrialiser et moderniser le secteur primaire.

2.3. L'incapacité d'attirer les IDE :

Figure N° 22: Les IDE entrant en pourcentage du monde



Le continent africain est très en retard en terme d'IDE par rapport aux deux autres continents l'Amérique et l'Asie (voir figure ci-dessus). Sa part d'IDE entrant dans le IDE mondiaux ne représentent que 3,7% en 2012, alors que l'Amérique détient une part de 18,05% et l'Asie 30,11%¹.

Les IDE en Afrique restent pour la plus part des pays tels que la Mauritanie, Mozambique, Ouganda et la République démocratique du Congo, concentrés dans les secteurs extractives comme le pétrole.

2.4. L'essor du secteur informel :

Ce facteur représente également un obstacle à une intégration efficace à l'économie mondiale. Il est très présent dans les pays Africains, puisque en Afrique Subsaharienne, il représente le plus grand taux comparé aux autres régions, soit 38% du PIB (voir tableau ci-dessous). Cependant une grande part des activités économiques des pays africains ne contribuent pas à l'apport de valeurs ajoutées ce qui handicape leur développement économique et l'essor de leur commerce extérieur et en conséquences nuit à leur intégration internationale.

¹ CNUCEDstat, *op.cit.*

Tableau N° 30: L'économie informelle en pourcentage du PIB en 2011

Région	Économie informelle en pourcentage du PIB
Afrique subsaharienne	37,6
Asie de l'Est et Pacifique	17,5
Europe et Asie centrale	36,4
Amérique latine et Caraïbes	34,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	27,3
Pays de l'OCDE à revenu élevé	13,4
Asie du Sud	25
Monde	17,1

Source : Schneider, 2012.

Beaucoup d'entreprises africaines ne sont pas inscrites au registre de commerce et ce pour fuir les impôts et la réglementation. Ce fait nuit au développement de ces entreprises informelles puisqu'elles n'ont qu'un accès très réduit aux infrastructures de base et aux moyens financiers offerts par les institutions bancaires. A cet effet le secteur informel entrave le développement du secteur privé.

Comme pour les entreprises, l'emploi dans le secteur informel n'est pas structuré. D'ailleurs l'emploi informel a augmenté entre les années 80 et les années 2000, passant de 40 % au cours de la période 1985-1989 à 61 % au cours de la période 2000-2007 (Schneider, 2012).

Pour une meilleure intégration internationale, les gouvernements africains devront prendre en charge ce fléau qui est le marché informel en mettant en place, à la disposition des entreprises, des mesures de facilitation notamment l'allégement des procédures d'inscription au registre de commerce, des allègements fiscaux pour réduire les coûts et une souplesse dans la réglementation.

2.5. Le faible niveau de compétitivité à l'exportation :

Le faible niveau de compétitivité représente aussi un obstacle à une intégration efficace des pays d'Afrique à l'économie mondiale car il affecte en particulier l'essor de ses échanges dans le commerce mondial.

Comparé aux autres pays en développement, la compétitivité des pays d'Afrique est faible. Selon l'indice mondial de compétitivité établi pour 2012-2013 par le Forum économique mondial, les deux pays africains les plus compétitifs, à savoir l'Afrique du Sud et Maurice, arrivent aux cinquante-quatrième et cinquante-cinquième rangs sur 144 pays, respectivement.

Parmi les 20 pays les moins compétitifs du monde, on retrouve 14 pays africains (dont la Guinée, la Sierra Leone et le Burundi). En outre, le *Rapport 2009 sur la compétitivité de l'Afrique* indique que ce continent est 19 % moins compétitif que l'Asie de l'Est et 18 % moins compétitif que l'Asie du Sud.

Le manque de compétitivité est dû à plusieurs facteurs notamment à la faible productivité du travail, à la main d'œuvre peu qualifiée, aux coûts de facteurs de production élevés, aux coûts commerciaux, à la médiocrité des infrastructures, à l'instabilité macroéconomique et politique, à l'accès limité au crédit etc.

Selon des études récentes, la productivité des entreprises d'Afrique subsaharienne est inférieure à celle de la plupart des autres régions en développement. Par exemple, la productivité du travail en Afrique subsaharienne, exprimée en dollars des États-Unis de 2005, est en moyenne de 4 734 dollars par travailleur tandis qu'elle est de 6 631 dollars en Asie de l'Est. Cela est dû en partie à la petite taille qui caractérise l'entreprise africaine.

Le manque de compétitivité est également dû aux coûts élevés des facteurs de production. Ainsi les entreprises subissent des coûts élevés en matière d'emploi de main d'œuvre qualifiée, de crédit d'électricité etc. et ce en raison de l'insuffisance et de la difficulté d'accès à ces facteurs.

Un autre facteur qui pénalise la compétitivité des entreprises africaines est le mauvais état des infrastructures qui engendre en conséquence des coûts supplémentaires à ces firmes. Selon les sources de la CNUCED, 50% des entreprises africaines étudiées entre 2006 et 2010, se plaignent de l'approvisionnement de l'électricité comme source de problème à leurs opérations de production et 27,8% seulement considère que la médiocrité du transport affecte leur commerce.

Les coûts commerciaux élevés entravent entre autre la compétitivité des pays d'Afrique. Les coûts de transport et assurances sont très élevés en Afrique, en raison de la médiocrité de l'infrastructure du transport. Ainsi, le coût moyen du transport en Afrique représente 7,7% de la valeur totale des exportations, c'est-à-dire le double de la moyenne mondiale qui est de 3,7%.

Pour permettre une meilleure intégration à l'économie mondiale les gouvernements africains devraient se soucier de l'amélioration de la compétitivité à l'exportation qui est un facteur principale à l'insertion commerciale internationale et au développement économique. A cet effet ils devraient s'engager dans des projets d'amélioration des infrastructures, de facilitation d'accès aux crédits et de la réduction des coûts des facteurs de production à travers des subventions.

2.6. Le manque de capacités d'innovation :

De nos jours l'innovation est un élément indispensable dans la réussite de l'intégration à l'économie mondiale. Les entreprises innovantes permettent de garder voire d'accroître leur part de marché sur la place internationale grâce à une meilleure compétitivité.

Malheureusement les entreprises africaines sont très en retard en matière de connaissance et technologie. Elles n'ont pas les capacités d'innover ou d'absorber les nouvelles technologies. L'adaptation rapide des entreprises aux impératives du marché en terme de technologie est plus que nécessaire de nos jours car c'est un élément déterminant parmi d'autres, de la compétitivité

Certaines firmes africaines souffrent du manque de performance en matière de qualité de produit, de gestion, de méthodes de commercialisation, de production à forte technicité etc .

Selon le *Global Innovation Index de 2013* (Indice global de l'innovation) de la *World Intellectual Property Organization* (WIPO, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), sur 142 pays, les meilleurs pays africains en matière d'innovation sont classé à la 53^{ème} place pour l'île Maurice, la 58^{ème} place pour l'Afrique du Sud et la 89^{ème} place pour l'Ouganda.

Ce retard africain en matière de technologie, est dû au manque d'investissement dans la recherche et développement de la part du secteur public, des centres de recherche ou de grandes entreprises. Les gouvernements africains n'agissent pas suffisamment dans la promotion de l'innovation au sein de l'entreprise. La plus part des pays d'Afrique subsaharienne consacrent en moyenne tout juste 0,3% de leur PIB à la science et à la technologie ce qui est très insuffisant.¹ Comparé aux autres continents, l'Afrique est celui qui dépense le moins dans la recherche et le développement, soit un taux de dépense au niveau mondiale de 0,9% (voir tableau)

Tableau N° 31: Investissement dans la recherche-développement, 2009

	Pourcentage du PIB consacré à la R-D	Pourcentage des dépenses en R-D au niveau mondial
Afrique	0,4	0,9
Europe	1,8	28,5
Amérique latine et Caraïbes	0,7	3,1
Amérique du Nord	2,7	32,7
Asie	1,6	33
Océanie	2,2	1,8

Source: Données tirées des bulletins d'information n° 21 et 22 de l'institut des statistiques de l'UNESCO, novembre 2012.

A cet effet les autorités publiques africaines doivent déployer d'importants efforts dans l'essor de l'innovation dans les entreprises activant dans différents secteurs. Ils devraient dépenser beaucoup plus dans les secteurs de la science et de la technologie, notamment dans l'ingénierie, la fabrication et la construction, en raison de leurs dimension porteuse en terme d'innovation et d'amélioration de la productivité.

¹ Agir face aux changement climatique, <http://www.banquemondiale.org/fr/results/2013/04/13/climate-change-results-profile> p. 8, consulté le 17/03/2014 à 17.

Ce n'est pas les opportunités d'innovation dans différents domaines qui manquent en Afrique, mais au contraire ce continent possède un large éventail de chances à saisir en matière d'innovation. On peut citer par exemple le fait que, d'ici à 2050, l'Afrique pourrait être un chef de file de la production bioénergétique mondiale, grâce à la mise en œuvre de technologies de deuxième génération. Dans ce domaine, l'Afrique du Sud devrait à elle seule produire plus de 400 millions de litres de biocarburants par an et créer 25 000 emplois supplémentaires.¹

2.7. Difficultés d'accès au crédit :

Les difficultés d'accès au crédit par les entreprises africaines est un handicap pour leur épanouissement et par conséquent leur contribution à une meilleure intégration de leurs pays dans l'économie mondiale.

Les difficultés d'accès au crédit limitent le nombre d'entreprises pouvant emprunter sur le marché bancaire. Seulement environ 23% d'entre elles ont obtenu des prêts ou des lignes de crédit, contre 46% dans les pays en développement non africain.²

Désormais les entreprises africaines et en particulier les petites et moyennes entreprises rencontrent beaucoup d'obstacles quand à leurs accès au crédit. Ceci est dû au manque d'infrastructures financières efficaces, notamment les bureaux de crédit, les registres de garantie, les agences de notation de crédit et de systèmes de paiement et de règlement, au non respect des normes de comptabilité et d'audit interne et aux exigences imposées par les banques en matière de documentation justifiée par le caractère informel des entreprises et l'asymétrie de l'information.

Les gouvernements africains devraient remédier à ces problèmes en lançant des réformes dans le secteur financier qui pourront franchir les obstacles qui entravent l'accès des entreprises au crédit. Cela participera à leurs développements en améliorant entre autre leurs compétitivités.

2.8. Compétences insuffisantes de la main-d'œuvre :

Les performances du capital humain de nos jours est un facteur plus que jamais nécessaire au développement de l'entreprise puisqu'il contribue à l'amélioration de son degré de compétitivité et à la croissance de ses exportations. A cet effet l'entreprise doit suivre les mutations économiques et s'adapter en continu avec les nouvelles technologies. Une main d'œuvre qualifiée est donc, un facteur de plus qui rejoint les éléments clés de succès de l'intégration dans l'économie mondiale. Malheureusement ce n'est pas le cas pour le continent africain, puisque sa main d'œuvre est peu qualifiée et ne peut donc s'adapter aux avancées technologiques, ce qui affectera négativement l'entreprise par un manque de

¹ Ibid, p.7

² Rapport sur Développement économique en Afrique, *op. cit.*, p. 99.

compétitivité et par conséquent réduira les chances à saisir de l'insertion internationale. Selon les mêmes sources de la CNUCED, en 2009, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur n'était que de 6 % en Afrique subsaharienne alors qu'il était en moyenne de 27% au niveau mondial. Ce faible niveau de scolarisation engendre un manque de main d'œuvre compétent, d'ailleurs les dirigeants africains se plaignent de ce problème. Selon la seizième édition annuelle de l'Étude mondiale menée auprès des dirigeants par PricewaterhouseCoopers, 82 % des dirigeants africains ont placé la pénurie de talents en tête de liste des menaces commerciales qui les préoccupaient.

L'éducation permet non seulement l'amélioration de la productivité mais contribue à la restructuration de l'économie d'un pays grâce à la mobilité de la main d'œuvre. La Chine en est un bon exemple puisque l'amélioration de la qualité de son enseignement lui a permis de développer le secteur manufacturier par le passage de la main d'œuvre du secteur primaire au secteur secondaire.

Ce manque de compétences humaines dans le continent africain est dû à une qualité médiocre d'enseignement, à une inadaptation de l'offre des compétences aux besoins du marché du travail et au manque d'investissement dans la recherche et le développement.

A cet effet les gouvernements africains devraient se mobiliser d'avantage en matière d'amélioration de la qualité de la main d'œuvre afin de pouvoir suivre les tendances des marchés mondiaux. L'Afrique Subsaharienne a pris des initiatives dans ce sens puisque au cours de la période comprise entre 1999 et 2009, le pourcentage de sa population s'inscrivant à des programmes de formation technique et professionnelle est passé de 9 à 16 %.¹

¹ *Ibid*, p. 102.

SECTION 3 : Les clés de succès d'une intégration efficace à l'économie mondiale

1. Une ouverture commerciale accompagnée :

La libéralisation du commerce n'est pas à elle seule suffisante pour produire une croissance économique, mais faut-il en parallèle réaliser une accumulation en capital physique (investissement) et en capital humain (travail) et en progrès technique. La libéralisation commerciale n'est pas en soi source de croissance, ni de réduction de la pauvreté ; cela dépend des structures économiques et sociales. Ainsi l'ouverture commerciale et la promotion des exportations doivent être effectuées avec des mesures d'accompagnement afin de tirer profit de bénéfices potentiels et d'atténuer les coûts d'ajustement.

2. Bonne politique fiscale :

L'intégration à l'économie mondiale, entraîne des changements institutionnels et structurels. La politique fiscale fait partie du paysage économique à modifier. L'ouverture commerciale par l'abaissement des barrières tarifaires, entrainera une réduction des recettes fiscales, ce qui peut être nuisible pour l'économie et en particulier si elles constituent la plus grosse part des recettes publiques.

Ainsi l'ouverture commerciale exigerait que l'économie en question, change radicalement la structure de son système fiscal pour trouver d'autres sources de revenus. Certains pays d'Asie de l'Est ont réalisé des pertes de recettes douanières en raison de l'adoption du désarmement douanier adopté au début des années 80. Cette politique de libéralisation du commerce adopté sans mesures compensatoires, a abouti à de très dures conséquences budgétaires. Ces pays ont du abandonner l'ouverture et la remettre à plus tard en raison de l'insuffisance des recettes à financer les dépenses publiques.

Ainsi La libéralisation du commerce doit être accompagné de politiques tarifaires et fiscales afin d'amortir les coûts d'ajustement représentés dans ce contexte par la baisse des recettes publiques et assurer une intégration réussie.

3. Stabilisation macroéconomique :

Pour une ouverture efficace inscrite dans le processus d'intégration à l'économie mondial, il faudrait disposer de conditions propices au développement, notamment une situation macroéconomique stable.

L'assainissement de la situation macroéconomique demeure une priorité nécessaire à l'intégration internationale sans être une condition unique de réussite à l'insertion. Ainsi la stabilité macroéconomique contribue à la dynamisation de l'économie qui, à son tour, rendra vraisemblablement l'ajustement plus rapide et plus facile. Les déséquilibres

macroéconomiques, comme une inflation excessive et de forts déficits budgétaires, ont par le passé entraîné un ralentissement de la croissance économique.¹

La stabilité macroéconomique est donc une condition nécessaire à une insertion internationale réussie de part l'amorce d'une croissance et un développement durable.

Pour un grand nombre de pays en développement, assurer la stabilité Macroéconomique par des politiques budgétaires et monétaires saines, supprimer les discriminations à l'encontre des exportations et appliquer une politique de change adaptée sont autant de facteurs qui ont joué un rôle central dans les premiers efforts déployés pour placer leur économie sur un sentier de croissance tourné vers l'extérieur et la restructurer.²

4. Développer le facteur technologie et innovation :

Le facteur technologie et innovation, prend de plus en plus une place importante dans le monde de la concurrence internationale. Il est considéré comme l'avantage comparatif en excellence qui permet aux multinationales de continuer à se développer en gagnant de nouvelles parts de marché grâce à l'accroissement de leur productivité. D'ailleurs Les pays industriels délaissent de plus en plus leurs productions qui assurent un avantage comparatif ou absolu, aux PED pour s'orienter vers les activités à forte valeur ajoutée et qui incorporent la technologie.

Aujourd'hui la spécialisation n'est plus fondée uniquement sur les facteurs de productions qui assurent un avantage comparatif ou absolu. Les entreprises munies de force compétitive, sont celles qui incorporent de plus en plus l'information, la technologie, l'innovation, et le savoir faire dans le processus de gestion et de production. D'ailleurs La Grande Bretagne par exemple, a délaissé son avantage comparatif détenu dans la production du textile, au profit du Maghreb, l'Inde et la Chine. L'innovation technologique permet de réduire les coûts de production notamment le coût du travail. Au milieu du XXe siècle un travailleur pouvait fournir 100 000 heures de travail. Aujourd'hui la même quantité de travail peut être produite en 10 000 heures. Il est estimé que vers 2025 cette quantité de travail va être d'avantage réduite pour atteindre 1000 heures.³

Les pays ne peuvent donc plus compter sur leurs avantages comparatifs fondés sur la production à cout faible, ils doivent de plus en plus structurer leurs productions en y incorporant la technologie et le savoir faire. La plus part des PED négligent ce facteur. Ils ne peuvent réaliser une croissance soutenue que si les gouvernements et les institutions financières déploient les efforts nécessaires pour mieux distribuer l'accès aux nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication (NTIC). 80% de la recherche et développement sont encore concentrés dans les pays de L'OCDE (les régions d'Amérique du

¹ Rapport sur les échanges et l'ajustement structurel, OCDE 2005, n° 83114, p. 12.

² Rapport OCDE, *op. cit.*, 2005, p. 12.

³ Rodriguez J.P., « L'espace économique mondiale », Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 150.

Nord, le Japon et l'Europe),¹ alors que les autres régions tel que l'Afrique, l'Asie du Sud et l'Amérique Latine, qui représentent les trois quart de la population mondiale, n'ont pas un accès limité à internet. Pour mieux répartir ce facteur, la banque mondiale s'est initiée dans une nouvelle mission dès 1996, d'intermédiaire dans le savoir. Grâce au président Wolfenshon, la banque mondiale s'assimilera à une « banque du savoir ». La planification d'une stratégie de transfert du savoir en 1997 a permis à la banque mondiale de réserver une enveloppe financière de 300 millions de dollars pour mettre en place un réseau mondial de gestion et d'échange de technologie et de savoir faire. La technologie traduit de nouvelles opportunités de développement en rendant des ressource (ressources naturelles, main-d'œuvre, capital, etc.) plus facilement disponibles.²

La technologie et l'innovation n'est plus que jamais une condition nécessaire pour réussir sont intégration internationale. A cet effet l'État doit mobiliser les ressources financières nécessaires pour pouvoir accéder au savoir et à la connaissance. « L'insertion réussie dans le commerce international reste une condition sine qua non de dégagement de ressources financières permettant d'accéder au savoir et aux technologies ».³

5. Développer l'éducation :

L'éducation représente un facteur important dans l'influence positive de l'ouverture économique sur la croissance inscrite dans le cadre de l'intégration à l'économie mondiale. La libéralisation économique implique l'instauration d'une concurrence étrangère accrue qu'il faut affronter en offrant de biens compétitifs dont l'avantage comparatif est la technologie. Cette dernière requiert une main d'œuvre qualifiée qui désormais est un facteur rare dans les PED. A cet effet, ces derniers doivent beaucoup miser sur un système d'éducation qui est apte à répondre à des besoins de plus en plus exigeants en matière de main d'œuvre.

Ainsi, pour profiter pleinement de l'intégration à l'économie mondiale, il faut favoriser l'éducation et la formation professionnelle, pour que les travailleurs saisissent l'opportunité d'acquérir des connaissances en perpétuelle évolution. A cet effet l'allocation efficace des fonds publics et privés pour soutenir et développer le capital humain est fortement recommandé.

6. Bonne gouvernance :

Pour une intégration réussie à l'économie mondiale il faut que l'état joue un rôle très important dans la régulation du marché et l'orientation et le développement des différents secteurs économiques notamment par des aides et soutiens à la production nationale.

¹ Bouchet M.H, *op. cit*, p. 314.

² Rodriguez J.P, *op. cit*, p. 149.

³ Fayolle J., « l'économie mondiale : le retour ? » in L'économie mondiale, Cahiers français, n°269, janvier, février 1995.

Pour doter ses entreprises d'avantage concurrentiel, l'état intervient par la mise en place de barrières non tarifaires telles que les quotas d'importation, de barrières tarifaires des avantages fiscaux etc. L'avantage comparatif des pays industrialisés est souvent le produit d'une compétitivité déloyale, gagnée, grâce aux subventions de leurs gouvernements, au mépris des règles de la concurrence, en particulier dans le secteur agricole, de textiles ou de l'acier.¹ Une bonne gouvernance représente également une condition nécessaire à ouverture économique qui contribue à une croissance durable et dont les bénéfices sont partagés équitablement.

L'intervention de l'État est donc conseillée ce qui est à l'encontre de l'avis des institutions financières internationales. Ces dernières doivent donc se concerter avec le PED afin de parvenir à des orientations de politiques économiques plus adaptés, qui prennent en considération les réalités économiques de ces pays.

7. Amélioration du système financier :

L'État doit préparer son insertion au système financier international en réformant le secteur bancaire par l'instauration de réglementation conforme aux normes internationales. A l'instar de la libéralisation commerciale, l'ouverture au mouvement de capitaux étrangers, doit se faire avec des mesures d'accompagnement qui permettront de limiter les risques liés aux déstabilisations provoquées par les capitaux à court terme.

8. Implications des institutions internationales dans l'intégration des PED :

Les organismes commerciaux et internationaux sont en partie responsables du degré d'insertion des PED à l'économie mondiale, puisque c'est eux qui dictent les règles en matière de finance et commerce international. Ainsi le fonds monétaire international (FMI) et la banque des règlements internationaux (BRI) devraient limiter les excès et dérapages qui provoquent des crises financières et ce en mettant en place un système réglementaire très rigoureux qui met en garde et sanctionne ces dépassements financiers.

A l'instar du FMI et la BRI, l'OMC est l'institution qui gère les négociations commerciales multilatérales. Elle régit toutes les règles du commerce internationales. De ce fait elle doit prendre en compte les préoccupations et intérêts des PED dans les différents cycles de négociation en y intégrant par exemple les secteurs porteurs des ces pays, tel que l'agriculture, le textile, les services de construction etc. elle doit également faire en sorte de les intégrer de manière plus égalitaire aux différents cycles de négociation. Les PED devraient avoir plus de représentants commerciaux auprès du siège de l'organisation de Genève car le vote par consensus favorise les membres qui assurent une présence en continu². De cette façon, les PED acquerront plus d'autonomie dans la formulation de leurs politiques économiques. Ainsi les pays développés auront une part de responsabilité vis-à-vis du processus d'intégration des

¹ Bouchet M.H, *op. cit*, p. 173.

² Nicolas F, *op. cit*, p. 73.

PED à l'économie mondiale. Elles devront contribuer à faciliter l'intégration des PED à l'économie mondiale, en leur ouvrant d'avantage leurs marchés. L'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires particulièrement aux importations des produits textiles et agricoles provenant des PED, représentera donc une action encourageante d'intégration des PED à l'économie mondiale qui se traduira par l'amorce au développement économique. De cette façon, l'écart des inégalités entre les nations qui est un fait marquant du phénomène de mondialisation économique se réduira progressivement, ne se creusera plus mais aura tendance à se combler. Les échanges internationaux verront l'espoir de devenir équitable entre nations.

Cette aide extérieure doit cependant être considérée comme une condition d'intégration des PED à l'économie mondiale favorisant l'amélioration de la croissance économique.

9. Stratégie d'industrialisation adaptée

L'adoption d'une politique commerciale liée à une stratégie d'industrialisation adaptée à l'économie du pays s'avère une condition nécessaire pour une intégration efficace à l'économie mondiale. L'histoire des économies des nations nous enseigne, que le sort des pays en développement est différencié, certains rejoignent le club des pays à revenus élevés alors que d'autres restent pauvres.¹

La plus part des économies qui ont réussi a déclencher une croissance économique à travers l'ouverture économique sont ceux qui ont adopté une politique de croissance industrielle basée sur le modèle d'industrialisation par substitution ou promotion d'exportations (**IPE**) à savoir les pays de l'Asie de l'Est et certains pays Latino-Américains (Brésil, Argentine, etc.) A l'inverse les pays qui n'ont pas réussi l'intégration à l'économie mondiale sont ceux qui ont adopté le modèle d'industrialisation par substitution aux importations (**ISI**), tel que certains PED. L'objectif de **l'ISI** est de construire une industrie nationale en remplaçant progressivement les produits importés par une production locale satisfaisant la demande domestique en premier temps puis procéder à l'exportation dans un deuxième temps. L'échec, souvent avancé de ce modèle est traduit par une politique protectionniste complexe combinant des droits de douane, licences d'importation et l'application de différents taux de change afin d'encourager les importations prioritaires et de limiter les autres.

L'ISI a demeuré une pratique très répandue dans les PED, néanmoins elle peut escompter de bons résultats en termes d'ouverture commerciale, et de développement économique lorsqu'elle est utilisée en faveur des industries naissantes qu'il faut isoler temporairement de la concurrence étrangère le temps que le produit soit compétitif. Il est cependant intéressant de protéger une industrie naissante qui tente de produire des biens manufacturés en les subventionnant et dressant des barrières à l'importation des produits similaires. Cette politique va permettre à la nouvelle industrie de se développer jusqu'à ce qu'elle atteigne un bien très compétitif qui pourra face aux produits étrangers en matière de prix et qualité. A ce

¹ Lindert H.P. et Pugel T.A., *Economie internationale*, 10^{ème} édition, Economica, 1997, p. 360.

moment le secteur pourra être ouvert sur l'extérieur. Cette politique est fondée sur la théorie de « *la protection des industries dans l'enfance* » qui a été annoncée très tôt par le secrétaire d'état américain au Trésor (entre 1789 et 1795) A. Hamilton dans son rapport sur les manufactures (1791) puis reprise par Friedrich List dans l'ouvrage *Le système national d'économie politique* de 1841. D'ailleurs certains pays industrialisés comme le Japon et les États-Unis ont adopté cette politique. Les États-Unis ont protégé leur industrie en acier depuis la guerre de récession jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Cette industrie est devenue par la suite une force d'exportation pour les États-Unis.

Tableau N° 32: Orientation de la politique commerciale et croissance moyenne annuelle du PIB réel par habitant dans 41 pays en développement, 1963-1992

Orientation de la politique commerciale	1963-73	1973-85	1980-92
Fortement tournée vers l'extérieur	6,9%	5,9%	6,4%
Modérément tournée vers l'extérieur	4,9	1,6	2,3
Modérément tournée vers l'intérieur	4	1,7	-0,2
Fortement tournée vers l'intérieur	1,6	-0,1	-0,4

Source : Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde de 1986, 1987 et 1994.*

Ce tableau illustre la corrélation qui existe entre différentes politiques commerciales et la croissance économique d'un échantillon de 41 pays en développement et ce sur trois périodes différentes. Durant ces trois périodes, les pays ouverts sur l'extérieur sont ceux qui ont réalisé une croissance économique accélérée, tel que la Corée du Sud et Hong Kong. Ceux qui étaient orientés vers l'intérieur sont ceux qui ont réalisé de faibles croissances économiques.

Selon les enseignements tirés des expériences des PED en matière d'intégration, l'ouverture commerciale semble être une condition nécessaire à la croissance, notamment en raison du caractère désastreux des expériences autarciques et de l'échec des stratégies de développement fondées sur la substitution aux importations, mais il semble un peu à contre courant, nécessaire de contrôler en certaines circonstances à la fois la vitesse et la nature du processus.¹ Malgré les résultats satisfaisants de la stratégie d'ISP sauf qu'il est prudent de la façonner pour en bénéficier pleinement. Il est ainsi préférable au sein de ce modèle de protéger les secteurs immatures qui ne sont pas encore en mesure d'affronter la concurrence et de promouvoir les secteurs compétitifs.

10. Des politiques commerciales souples et adaptées à l'économie nationale :

Pour une ouverture commerciale réussie, les PED devraient adopter une politique commerciale libérale qui favorise les exportations des biens qui incorporent l'avantage

¹ Blancheton B, *op.cit*, p. 22.

comparatif sans pour autant dresser des barrières tarifaires ou non tarifaires sur le reste des biens. Pour bénéficier pleinement de ces avantages comparatifs, il est préférable de taxer les exportations des biens en question pour collecter des fonds qui serviront de financement des autres secteurs de production entre autre, celui des biens manufacturés.

11. un gradualisme plutôt qu'une thérapie de choc :

Les avis en termes de choix du rythme d'intégration à l'économie mondiale qui assurent une croissance et un développement économique avec un minimum de coûts, sont partagés en deux. Il ya ceux qui préconisent le gradualisme et ceux qui sont pour la thérapie de choc.

Les partisans du gradualisme préconisent la mise en place d'infrastructures institutionnelles nécessaires pour tirer profit des avantages du libéralisme. D'ailleurs l'absence de cette condition ne peut permettre un bon fonctionnement de l'économie de marché.

L'autre approche est la thérapie de choc ou la libéralisation du commerce et l'ouverture de marchés de capitaux doivent se faire rapidement et d'un seul coup. Les organismes internationaux notamment le FMI ont prôné ce type de changement pour les pays en transition.

Ces deux approches ont démontré leurs prouesses ou limites à travers les expériences des différents pays en transition vers l'économie de marché. Ainsi, les pays qui ont réussi à tirer avantage du libéralisme sont ceux qui ont opté pour le gradualisme tel que la Pologne, la Slovaquie et la Hongrie, qui ont d'abord maîtrisé leurs hyperinflation. La Chine aussi est un très bon exemple en matière d'ouverture gradualiste. Au contraire les pays qui n'ont pu amorcer une croissance soutenue sont ceux qui ont opté pour la thérapie de choc tel que la Russie. La libéralisation des flux de marchandises et capitaux ne doit pas être ni trop rapide ni se faire à la hâte.¹ Elle doit s'adapter à la situation économique et sociale du pays permettant ainsi une meilleure intégration à l'économie mondiale ayant pour résultat l'amorce d'une croissance économique stable et durable.

¹ Stiglitz J.E., "Two principles for the next round or how to bring developing countries in from the cold?", mimeo, 21 septembre, 1999, p. 15.

Conclusion du chapitre III :

Tous les pays en développement n'ont pas eu le même degré d'intégration à l'économie mondiale, les pays les mieux intégrés sont ceux qui ont su accompagner leurs politiques d'ouvertures par la mise en œuvre de réformes structurelles et institutionnelles conformes aux exigences économiques internationales. La libéralisation commerciale et des capitaux à travers l'abaissement aux barrières à l'échange n'est donc pas à elle seule suffisante pour réussir l'intégration à l'économie mondiale. Les expériences réussies sont celles qui ont su également choisir de bonnes stratégies d'ouverture traduites souvent par une libéralisation progressive, par le développement des secteurs manufacturiers à haute intensité technologique, par l'amélioration de la qualité de la main d'œuvre, par le transfert de technologie etc.

Le Brésil a intégré l'économie mondiale avec succès. Il est considéré comme « le géant » de l'Amérique Latine. Sa réussite est due aux efforts considérables déployés par l'État au cours de ces dernières années en matière de réformes économiques.

La réalisation et le maintien la stabilité macroéconomique à travers la maîtrise de l'inflation durant des années, est le fondement de la mise en œuvre des projets très ambitieux de croissance et développement économique.

Malgré l'adoption d'une économie ouverte, l'État demeure un acteur central et très actif dans les activités économiques du pays. Il n'hésite pas à adopter des politiques protectionnistes dans certains secteurs où il le juge nécessaire.

Le secteur primaire qui représente le pilier de l'économie brésilienne est sujet à un grand intérêt de la part de l'État. Celle-ci lui affecte constamment des programmes de soutien adaptés à la situation agricole en cours. L'objectif est de le maintenir très compétitif à travers une meilleure productivité et une augmentation de ses exportations.

A l'instar du Brésil la Chine a su également tirer profit de son intégration à un rythme rapide dans l'économie mondiale en réalisant une forte croissance économique soit un taux moyen de PIB de 9,17% entre 2009 et 2012. Cette réussite est due à plusieurs facteurs notamment l'exploitation et le développement de son avantage comparatif qui est une main d'œuvre abondante et à bon marché. Le développement de cet avantage est traduit par l'amélioration du niveau de qualification de la main d'œuvre. Cette évolution suit les tendances des mutations de la nature des échanges en une gamme de produit supérieur motivée par des IDE en matière de connaissances et de savoir faire et innovation.

La stratégie d'ouverture de la Chine qui est une libéralisation gradualiste, a également contribué au succès de son intégration. L'économie chinoise a amorcé une ouverture sur l'extérieur après l'ère maoïste progressivement en lançant des réformes de libéralisation et qui ont progressé tout au long des années.

L'accession de la Chine à l'OMC en 2001 compte aussi dans les facteurs de succès en matière d'intégration internationale puisqu'elle a contribué à intensifier ses échanges internationaux et améliorer sa réglementation en s'alignant aux principes de l'OMC.

Contrairement aux expériences réussies, certains pays en développement n'ont pas pu intégrer efficacement l'économie mondiale en raison de plusieurs obstacles. Malgré la volonté des autorités publiques à intégrer l'économie mondiale, traduite par des réformes engagés dans différents secteurs, ces pays demeurent très en retards dans plusieurs domaines. Des domaines qui doivent être prêt à affronter une concurrence internationale tels que les infrastructures, la technologie, la compétitivité, la main d'œuvre, le secteur financier et bancaire etc.

CHAPITRE IV

*POLITIQUES D'OUVERTURE DE L'ECONOMIE
ALGERIENNE ET INTEGRATION A
L'ECONOMIE MONDIALE*

A l'instar de certains pays en développement qui faisaient partie du bloc socialiste et qui se sont réorientés vers une ouverture économique, l'Algérie a adopté une politique d'ouverture dès les années 90, qui c'est confirmée en 1994 dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel imposé par le Fond Monétaire International. Ce fut donc une ouverture contrainte et non volontaire qui c'est traduite par la promulgation de plusieurs textes et règlements en matière de libéralisation du commerce extérieur. La mise en œuvre de cet objectif c'est poursuivi dans le cadre du Plan de Redressement Économique (1999-2005) qui a été porteur de réformes « de seconde génération ». Il s'agit de réformes plus profondes qui concernent les secteurs piliers d'un processus d'intégration réussi, notamment le secteur industriel, le secteur privé, le secteur financier et bancaire, les infrastructures etc.

Le processus d'ouverture qui a débuté dans les années 90 et qui c'est inscrit dans des programmes de développement économiques notamment le PAS et le PRE, devait intégrer l'Algérie d'une manière efficace à l'économie mondiale. L'expression « gagnant- gagnant » traduit bien le mot *efficace*, fréquemment utilisé dans notre document et que nous avons constamment lié au mot *intégration*. L'objectif principal attendu donc de l'ouverture commerciale est la diversification de l'offre qui sous entend le devoir d'atteindre des sous objectifs tel que la redynamisation du secteur industriel, le développement du secteur privé par la promotion des exportations, le développement du système financier et bancaire par la facilité d'accès au crédit etc.

Nous aborderons donc, dans ce chapitre les politiques d'ouverture économique adoptées par l'Algérie, notamment au sein du PAS et PRE et nous évalueront leur retombées sur l'économie pour estimer la capacité des réformes engagées au sein de ces politiques à intégrer efficacement l'Algérie dans l'économie mondiale.

SECTION 1 : L'économie algérienne

Depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, l'économie algérienne a connu deux régimes différents, le régime économique centralisé planifié et un régime orienté vers une ouverture de l'économie. A cet effet il nous semble important de faire un rappel rétrospectif de l'économie algérienne depuis l'indépendance à nos jours, et ce afin de replacer les politiques économiques entreprises par les autorités algériennes dans la dynamique historique de notre économie.

1. Rétrospective de l'économie algérienne :

L'économie algérienne a connu plusieurs transformations depuis l'indépendance de l'Algérie à nos jours. Nous pouvons ainsi découper le parcours économique en différentes phases les plus marquantes qui ont caractérisées l'économie algérienne à savoir :

1.1. La première phase : économie administrée de 1962 à 1979 :

Cette première période est caractérisée principalement par une économie socialiste. L'objectif de l'Etat était de récupérer les richesses nationales qui étaient détenues jusqu'ici par les colons. Les biens vacants (logements, entreprises, terre ...) devaient être donc nationalisés. Suite donc au départ des colons l'Algérie a repris en main une économie en voie de naître.

Très enthousiastes d'être libérés du colonialisme, les jeunes dirigeants voulaient à tout pris agir, pour prendre place en tant que pays indépendant sur la scène internationale. A cet effet des actions ont été menées dans les différents domaines stratégiques connues sous le nom de « révolution » notamment la révolution industrielle, la révolution agraire et la révolution culturelle.

1.1.1. Les premiers plans de développement (1967-1977) :

Juste après l'indépendance le gouvernement algérien a adopté une politique économique centralisé et planifié qui devait s'inscrire dans un plan de développement étalé sur plusieurs années. Ce plan fut inspiré du plan économique du programme de Tripoli caractérisé par la prédominance de l'État comme acteur principal dans la gérance des affaires nationales. C'est ainsi que les autorités algériennes ont planifié un plan de croissance économique sur sept ans 1967-1973. Ces perspectives de développement sont elles mêmes scindées en deux plans. Le premier plan triennal 1967-1969, et le second quadriennal 1970-1973. Il était question à travers ces plans de, nationalisation et construction de grandes usines, d'indépendance agraire par le développement du secteur de l'agronomie, et d'amélioration du domaine social pour assurer aux citoyens un bien être sur le plan de la santé et de l'éducation.

1.1.1.1. Le premier plan triennal (1967-1969) :

Le premier plan triennal fut le point de départ de lancement du restant des programmes économiques. Ce fut un pré-plan qui avait pour objectif de mobiliser les différentes

institutions du pays (finances, commerce extérieur etc.) afin de développer les industries de base d'abord, les industries légères, l'éducation et la formation et également de valoriser les ressources du sous sol, notamment les hydrocarbures¹.

Mis à part son aspect qualitatif, ce plan a revêtu un aspect quantitatif puisque il fut un programme d'investissement étalé sur trois ans ayant une préférence pour le secteur de l'industrie et pour les activités liées aux hydrocarbures. D'ailleurs le secteur en question s'est approprié plus de la moitié des crédits destinés à l'investissement soit 4,75 milliards DA d'un montant global de 9,21 milliards DA. La priorité a été cependant accordée à l'industrie lourde (sidérurgie, métallurgie), l'objectif est l'édification d'un système productif national intégré².

La politique algérienne de développement économique des années 70 fut basée sur les grandes opérations d'industrialisation. Ce choix fut argumenté dans les discours étatiques par le fait que l'industrialisation soit destinée à la fabrication sur le sol national des biens d'équipements qui permettra un développement économique solide et une indépendance vis-à-vis de l'étranger.

La politique économique de cette période a été portée par deux plans quadriennaux successifs, le premier plan quadriennal 1970-1973 et le second 1974-1977.

1.1.1.2. Le premier plan quadriennal (1970-1973) :

Ce plan avait comme priorité la construction d'une économie intégrée, de renforcer le développement du secteur industriel et en particulier l'industrie lourde, de valoriser les ressources du pays et de promouvoir le secteur de l'agriculture afin de subvenir aux besoins nationaux. Comparé au premier plan, celui-ci est bien plus profond dans ses actions. Ce plan était très ambitieux, car en plus des projets d'investissement des entreprises nationales qui devaient être réalisés, d'autres étaient proposés et intégrés par le ministère de l'industrie et de l'énergie, d'ailleurs le montant des investissements a presque quadruplé par rapport au montant du plan précédant passant ainsi de 27,740 millions de DA à 110, 217 millions de DA.

¹ Benbitour A et Hafsi, T. *Le développement économique de l'Algérie*. Edition Casbah, 2011, p. 101.

² Talahite, F., « L'économie algérienne depuis 1962 : le poids croissant des hydrocarbures, tendances économiques », in Afkar/idées, printemps/été 2006, p. 82.

Tableau N° 33: Investissements, en Millions DA.

	Réalisations 1967-69	Plan objectifs	1970-73 réalisations	Plan Objectifs	1974-77 Réalisations	1978 Réalisations
Agriculture	1.885	4.140	4.350	12.005	8.913	4.144
Industrie	4.750	12.400	20.803	48.000	74.154	32.505
Dont Hydrocarbures	885	2.307	9.776	15.521	35.979	14.705
Education	838	3.310	3.036	9.947	5.947	2.966
Autres secteurs	1.089	5.589	36.297	24.784	32.221	13.047
Total	9.121	27.740	36.297	110.217	121.236	52.662

Source : Benissad M.E, *Économie du développement de l'Algérie*, OPU, 1982.

1.1.1.3 Le deuxième plan quadriennal 1974-1977 :

Ce second plan est élaboré d'une part sur la base des perspectives à l'horizon 1980-82 et d'autre part des retards accumulés par rapport au premier plan appelés, *les restes à réaliser*.¹ Il s'inscrit dans la continuité du plan précédent. Le montant des investissements qui lui a été alloué s'élève à 323% de plus par rapport au montant du plan précédent comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Nous remarquons par les biais de ce dernier que le montant des investissements s'élève d'un plan à un autre et dans les différents secteurs et que l'industrie maintient une place importante dans les programmes d'investissement soit une moyenne de 44%. Ceci nous ramène à conclure que les deux plans quadriennaux se sont caractérisés par l'augmentation de la part des investissements en maintenant le privilège d'allocation de crédit au secteur de l'industrie. Ce dernier a bénéficié de 12,4 milliards DA, soit, 44,7% contre 14,% pour le secteur de l'agriculture et ce pour le premier plan quadriennal. Le montant alloué au secteur de l'industrie a augmenté durant le deuxième plan pour atteindre 48 milliards DA d'une valeur totale d'investissement qui s'élève à 110,217 milliards DA.

¹ Benissad M.E, *Economie du développement de l'Algérie*, OPU, 1982.

Tableau N° 34: L'évolution des investissements en Algérie durant la période 1967-1977
(en millions de dinars)

Les secteurs planifiés	1967 - 1969	1970 - 1973		1974 - 1977	
		Somme	%	Somme	%
Industrie	4750	12400	44,7	48000	43,5
Agriculture	1606	4140	14,9	120005	10,9
La base structurelle	855	2370	8,5	15521	14
Éducation et enseignement	810	3310	11,9	9947	9
Autres secteurs	1121	5583	20,1	24784	22,5
Total	9121	27740	100	110217	100

Source : Benissad, op. cit., OPU, 1982.

Le tableau ci-dessus indique et confirme que le secteur industriel a été largement privilégié au détriment du reste des secteurs. Le secteur de l'agriculture a été négligé et par conséquent, il est rentré en déclin. Ainsi la stratégie algérienne de développement a accordé une place importante à l'industrie pensant que ce secteur seul, peut déclencher une croissance rapide. D'ailleurs cette stratégie économique a été fatale pour notre économie puisque elle aura des effets très conséquents sur le long terme.

1.1.1.3.1. Des opérations de nationalisations :

Des opérations de nationalisation de banques, assurances et des mines ainsi que la création de banques commerciales ont été engagées durant la période 1966-1970.

Les premières nationalisations ont concerné le secteur minier et les assurances. C'est ainsi la SONAREM a été créée pour la recherche et l'exploitation minière.

La seconde vague de nationalisation a touché le secteur financier. Ainsi, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) et le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) furent créées en 1996 et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) en 1967. En mai 1963 fut créée, la caisse d'Algérie de développement (CAD) et remplacée par la Banque d'Algérie de Développement (BAD). Cette institution financière avait pour vocation le financement des investissements et la collecte de crédits auprès des fonds étrangers. La Caisse Nationale de Prévoyance (CNEP) a vu le jour, le 10 août 1964 ayant pour mission la collecte des fonds auprès des épargnants afin de financer l'économie algérienne.

S'agissant du secteur pétrolier ce n'est que six ans après, que sa nationalisation a été effectuée. Il fut donc nationalisé le 24 février 1971, par la création d'une nouvelle société étatique, la SONATRACH. La nationalisation des sociétés pétrolières a été l'acte majeur et le plus symbolique du processus d'émancipation économique après l'indépendance.¹

¹ Benachenhou, A ; *La fabrication de l'Algérie*. Alpha Design, 2009, p. 30.

1.1.1.3.2. Naissance de la dette extérieure :

Pensant bien faire, l'Algérie développa le secteur public au détriment du secteur privé, en lui octroyant tous les moyens financiers et techniques nécessaires pour le fonctionnement de sa machine industrielle. Ceci dit, il faut savoir que jusqu'à 1973 le secteur privé était productif à un taux supérieur à celui du secteur public. Cette situation c'est inversée juste après, puisque la part du secteur public dans la production intérieure brute est passée de 34,09% en 1969 à 65,42% en 1978.¹

Le financement des investissements effectués par les entreprises se faisait par des crédits bancaires à hauteur de 100% octroyés par les banques. Ce procédé fait partie des réformes financières de 1970 qui ont eu pour objectif une meilleure allocation des ressources et également une meilleure maîtrise des investissements.

Les fonds bancaires ne pouvaient couvrir à eux seuls les montants d'investissements publics qui ne cessaient d'accroître. C'est pour cela que l'Algérie profite de la situation des marchés financiers internationaux favorables (taux d'intérêts faibles) pour contracter des emprunts. Et c'est ainsi que la dette extérieure est née, d'ailleurs le stock de la dette extérieure est passé de 1 Milliard US\$ en 1970 à 17 Milliards US\$ en 1980, soit une multiplication par 17 du stock en une seule décennie et le ratio du service de la dette extérieure est passé de 4% en 1967 à 30% en 1979.²

Tableau N° 35: Évolution du stock de la dette extérieur de 1970 à 1980

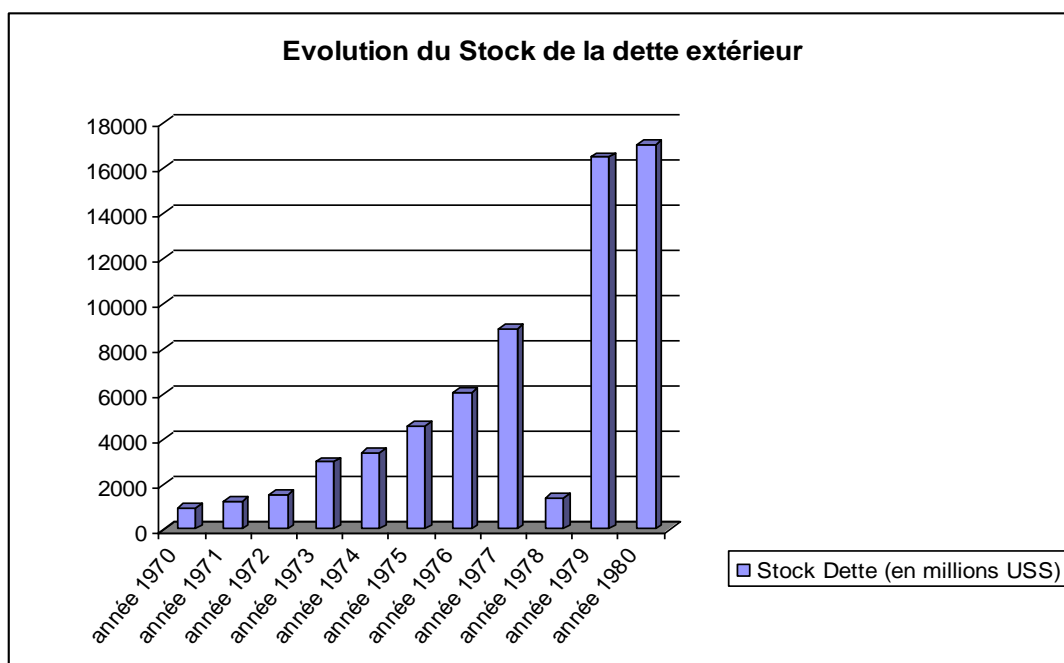
Année	Stock Dette (en millions USS)
1970	944
1971	1260
1972	1550
1973	2991
1974	3412
1975	4593
1976	6085
1977	8902
1978	1367
1979	16510
1980	17051

Source : Benbitour A, *l'Algérie au troisième millénaire, défis et potentialités*, édition Marinoor, 1998, p. 57.

¹ *Ibid*, p. 23.

² Benbitour A., *l'Algérie au troisième millénaire, défis et potentialités*, édition Marinoor, 1998.

Figure N° 22: Évolution du stock de la dette extérieure de 1970 à 1980



Par ailleurs les investissements se sont accrus passant entre 1967 et 1978 de 30409 à 53424 millions de DA. D'ailleurs les années 70 se sont caractérisées par un des taux d'investissements les plus élevés soit 45%.

Les années 78-79 n'ont pas été couvertes par un plan. Les projets d'investissement inachevés des années précédentes, ont poursuivi leur réalisation durant cette période. Par ailleurs elles n'ont pas été dépourvues de dépenses publiques puisque 30 milliards de dollars ont été investis dans le secteur de l'industrie en 1978 contre 33 milliards de dinars en 1979.¹

Cette période dite de transition a fait l'objet d'évaluation des plans précédents en déterminant l'écart et ses causes entre les objectifs assignés et ceux réalisés.

La politique de développement des années 70 fut un échec malgré un taux de croissance de production positif soit 7% en moyenne et une baisse du chômage passant de 25% en 1967 à 19% en 1978. Cette croissance s'explique par un marché pétrolier et un marché financier international favorable, ainsi qu'une politique budgétaire rigoureuse.

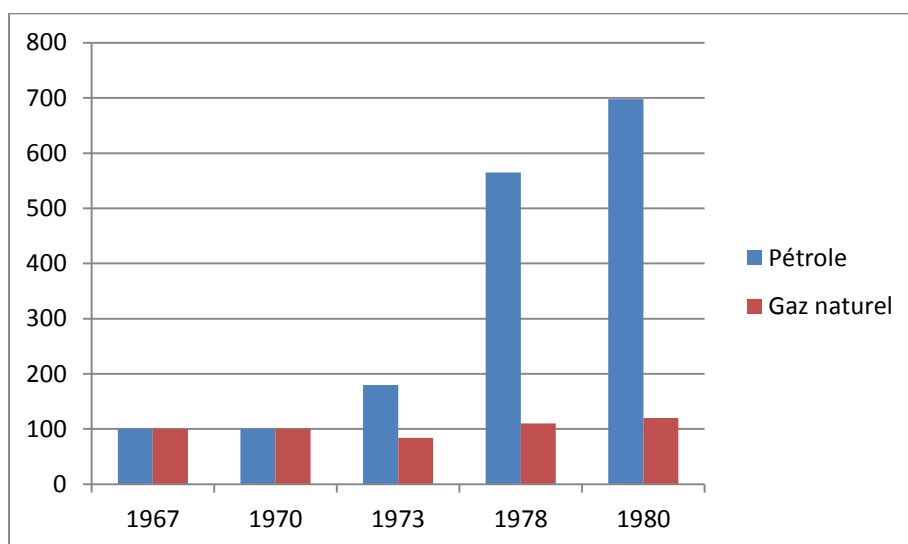
L'échec fut les conséquences de divers facteurs, notamment, d'une mauvaise planification de l'économie basée en particulier sur la promotion de l'industrie au détriment des autres secteurs tels que l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics, l'habitat etc. ; de la défaillance des entreprises publiques, d'une mauvaise allocation des ressources ; de l'endettement etc.

Dès la fin des années 70, la situation économique algérienne a commencé à s'améliorer grâce à la hausse du prix du pétrole et l'appréciation du dollar. Ainsi l'indice des prix du pétrole à l'exportation est passé entre 1967 et 1980 de 100 à 698 (figure ci-dessous) ce qui a engendré

¹ *Ibid*, p. 47.

une augmentation des recettes des exportations et du volume d'investissements. L'État finançait son budget grâce à la rente pétrolière récoltée du marché pétrolier, dont la situation était favorable grâce également au recours d'emprunts extérieurs.

Figure n° 23: Évolution des indices des prix des hydrocarbures à l'exportation de 1967 à 1980 (Base 100-1967)



Source : A. Benachenhou, op.cit., Alpha design, mai 2009, p. 63.

1.2. La deuxième phase : les années 80 - 90 :

Le début des années 80 a été touché par les conséquences négatives de la politique économique des années 70, les entreprises publiques ont été inefficaces puisque elles procédaient à une mauvaise allocation des ressources et également à une mauvaise maîtrise des coûts, ce qui a remis en cause la politique d'industrialisation au début des années 80.

Heureusement et malheureusement qu'entre 1979 et 1981 Les prix du pétrole étaient en hausse et que la valeur du dollar s'appréciait par rapport au franc français.

Heureusement, parce que ça nous permettait d'alimenter nos recettes, d'ailleurs, elles ont plus que doublé entre 1978 et 1982 passant de 6345 millions de dollars à 13509 millions de dollars en 1982.

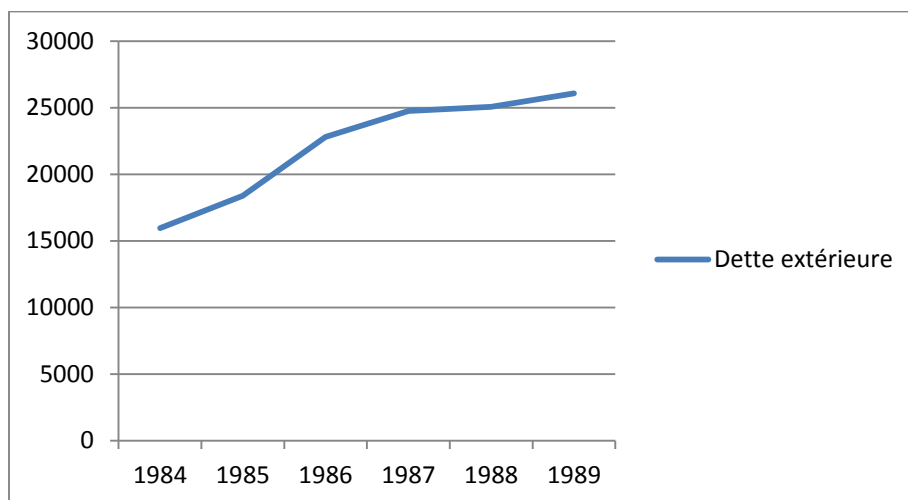
Tableau N° 36: Évolution des recettes d'exportation

Années	Exportations de marchandises (en millions USS)	Indice
1978	6345	100
1979	9483	149
1980	13651	215
1981	14117	222
1982	13509	213

Source : Benissad M.E., Économie du développement de l'Algérie, OPU, 1982.

Cette amélioration produite dans les recettes de l'État, n'a pas empêché, la dette extérieure de grimper, comme l'illustre le graphe suivant.

Figure n° 24: Évolution de la dette extérieure (1984-1989) en millions de dollars.



Source : Banque Mondiale

Elle a ainsi augmenté durant les années 80 de 15944 millions de dollars en 1984 à 26067 millions de dollars en 1989.

Malheureusement parce que ça permettait à l'Algérie d'adopter la politique de l'autruche en cachant les insuffisances derrière la rente pétrolière. De la sorte nous hypothéquons notre économie, car nous dépendions du marché pétrolier international dont les prix étaient volatiles.

Pour y remédier aux insuffisances du plan de développement économique précédent les, autorités algériennes ont mis en place un nouveau programme de redressement économique traduit par deux plans quinquennaux s'étalant sur la décennie (1980 à 1989).

Ces nouveaux programmes de développement portaient essentiellement sur la diversification des investissements et la restructuration des entreprises publiques. Il n'était plus question de développer uniquement le secteur industriel, mais plutôt soutenir et donner plus d'importance aux autres secteurs notamment, le secteur de l'agriculture, la santé, le logement, etc. A cet effet le secteur de l'industrie n'a bénéficié que de 51 milliards DA comparé aux 5 dernières années soit 63 milliard DA.¹

S'agissant des entreprises publiques c'est en 1983 qu'il a été décidé de leurs restructurations tant au niveau organisationnel qu'au niveau financier. Cette opération exprimait la volonté de sauver ces entreprises du gouffre dans lequel elles s'enfonçaient, et ce par la réduction de leurs taille et l'assainissement de leur situation financière.

¹ Henni, A; *Économie de l'Algérie indépendante*, Edition ENAG, 1991, p. 31.

1.2.1. Début de la crise économique (1985) et ses conséquences :

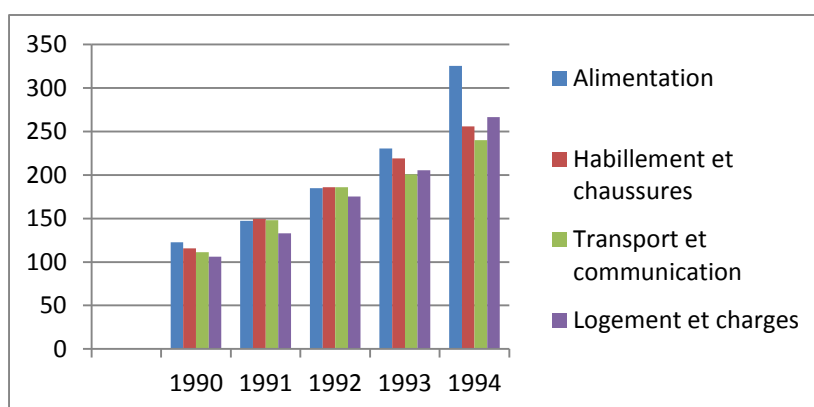
La crise économique a commencé à se faire ressentir dès les débuts des années 1983 et 1984, elle s'est accentuée à partir de 1985 en raison de la chute brutale de prix du pétrole et du cours de dollars. Ce choc pétrolier a eu des conséquences désastreuses sur l'économie algérienne. Il s'ensuit l'effondrement du dinar dont on découvre par magie que la parité est en partie fonction du cours du dollar et du baril de pétrole et non du travail et de l'intelligence, seules sources permanentes de richesse.¹

Ainsi les recettes pétrolières ont chuté étant donné que 95% les exportations sont fondées sur les hydrocarbures. Elles ont baissé de plus de 38% entre 1985 et 1986.²

Concernant les importations ils ont également baissé de 54% en raison de l'insuffisance des ressources financières engendrée par la baisse de la rente pétrolière. Contraint de subvenir aux besoins de la population et des sociétés publiques de production, et ce, afin d'éviter une révolution sociale, l'Algérie se tourne vers l'extérieur pour solliciter des prêts. C'est ainsi qu'elle s'endette pour pouvoir payer la facture des importations des biens d'équipement pour le secteur industriel, et des biens alimentaires et d'autres de première nécessité. Ainsi le stock de la dette extérieure a augmenté de plus de 41% entre 1985 et 1987.³

La crise économique de cette période a eu également comme conséquences, la hausse du taux d'inflation traduite par l'augmentation des indices des prix tirée principalement par l'accélération de l'indice des prix des produits alimentaires. Ceci est dû à l'adoption d'une politique budgétaire très restrictive traduite par la réduction des subventions et des dépenses en matière d'importation de biens divers (biens de consommation, de biens d'équipements etc.) ce qui a engendré une pénurie. Ainsi l'indice des prix des produits alimentaires est passé entre 1990 et 1994 entre 122,7 et 325,6. Nous remarquons selon la figure suivante que les différents types de biens et services affichent une tendance haussière et en particulier pour l'alimentation, son indice des prix est supérieur aux autres produits.

Figure N° 25: Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 1994



Source : Publication de l'ONS

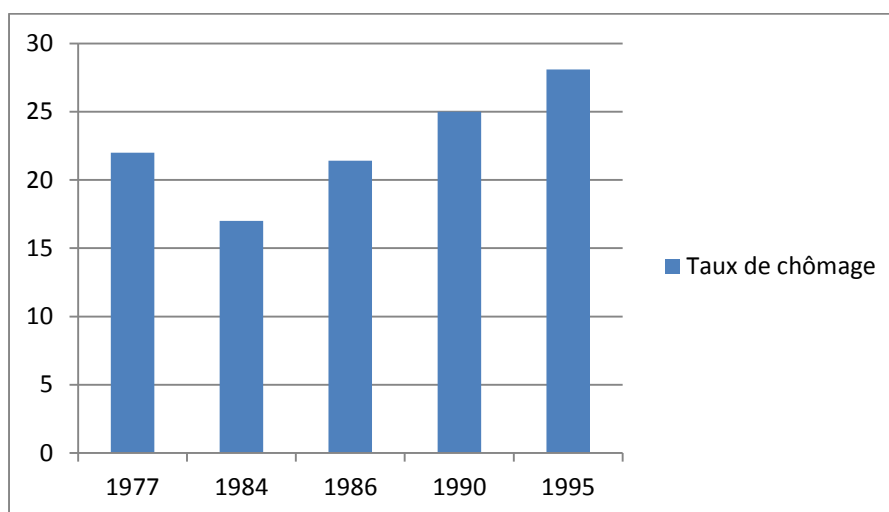
¹ Mebtoul A. « La situation économique en Algérie : Une évolution contrastée » in *Le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives*, Hafsi T., édition Casbah, 2011, p. 49.

² Sadi N., *La privatisation des entreprises publiques en Algérie*, 2^{ème} édition OPU, Alger, 2006, p. 41.

³ *Ibid*, p 45.

Cette situation économique très critique a affecté aussi l'emploi, puisque les taux de chômage s'est aggravé dès 1984. Après avoir baissé de 670 000 en 1977 à 435 000 en 1985, le nombre de chômeurs remonte à 1 140 000 en 1987 ; 1 266 000 en 1991 et 2 104 000 en 1995, en l'espace de dix ans, entre 1985 et 1995, le nombre de chômeurs a été multiplié par cinq.¹ Malgré les efforts déployés par les autorités algériennes en matière d'emploi de jeunes, le taux de chômage n'a cessé d'augmenter.

Figure n° 26: Evolution du taux de chômage (1977-1995)



Source : A. Benachenhou, *la fabrication de l'Algérie*, Alpha Design, mai 2009, p. 76.

L'économie algérienne a été marquée dans les années 80 par d'importants événements notamment la chute du prix du pétrole en 1986 de 50%, qui a rendu l'économie algérienne très vulnérable, car elle procédait à une mono- exportation celle des hydrocarbures et nous dépendions des prix du pétrole très volatiles sur les marchés internationaux et également du cours du dollar américain qui était souvent déprécié. A ce contre choc pétrolier s'ajoutait, donc un choc monétaire (la baisse du dollar de plus du tiers de sa valeur.)²

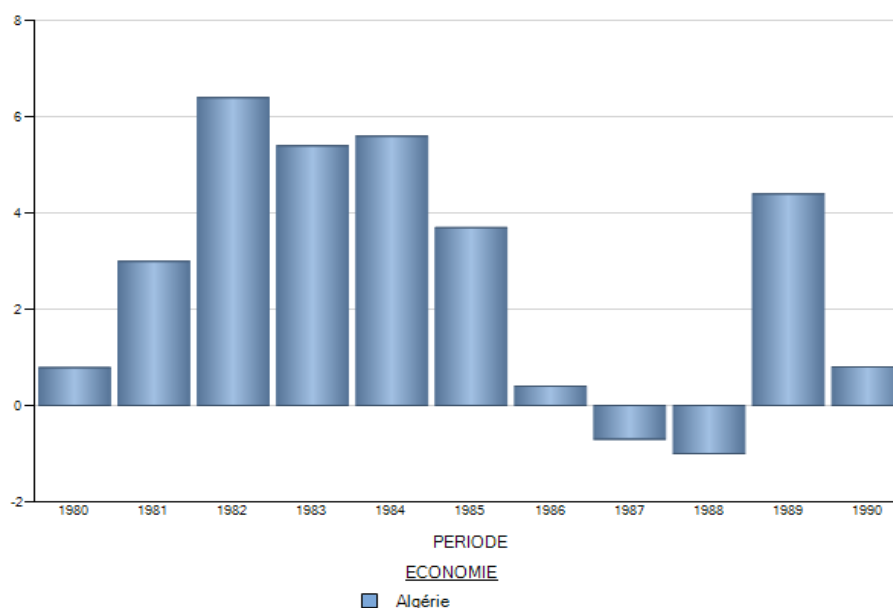
Face à cette crise, une politique économique restrictive a été adoptée en minimisant les dépenses au détriment du paiement de la dette, ce qui a fait baissé le volume de production et d'investissements. En mettant la quasi-totalité des recettes au service de la dette extérieure, il ne restait plus de fonds nécessaires au financement des investissements. Le volume des importations des biens notamment les produits intermédiaires, a été réduit, ce qui a engendré une baisse de la production.

Le choix de résolution de la crise n'était pas le bon car ses conséquences notamment la baisse de la production et des investissements ont à leur tour engendré une baisse de la croissance.

¹ Benachenhou B, *op. cit*, p. 76.

² *Ibid*, p. 86.

Figure N° 27: Évolution du PIB de 1980 à 1990



Source : CNUCEDstat

Enfin comme l'a évoqué Djilali Sari dans son ouvrage « aucune rupture n'a été observée pour mettre fin à la gestion bureaucratique d'une rente se poursuivant toujours au détriment des ressources futures, de surcroît des ressources non renouvelables ». ¹

Pour y remédier à cette crise, les autorités algériennes se sont engagées dans des réformes économiques visant à une stabilisation macro économique et à des transformations institutionnelles

1.2.2. Les années de réformes :

Dès le début des années 90 l'économie algérienne s'emballe et prend une nouvelle voie en direction de mouvements de l'économie mondiale qui n'arrêtent pas de bouger de manière rapide. Il fallait donc rompre avec l'ancien système celui d'une économie administrée et centralisée et passer à une économie de marché.

L'avènement en 1989 d'un gouvernement réformateur est alors le point de départ d'un projet global de réformes économiques appuyées par un processus d'ouverture politique. ²

Ainsi, des réformes structurelles et des programmes de stabilisation ont été engagés pour donner un nouveau souffle à l'économie algérienne. Elles ont été entamées dès 1988 ayant pour principal objectif la restructuration industrielle et financière du secteur public notamment la réorganisation des entreprises publiques par la publication de la loi 88/01 de 1988 relative à leur autonomie. L'objectif était de redynamiser ces entreprises en les rendant performantes et compétitives.

¹ Sarri D., *La crise algérienne et économique et sociale. Diagnostic et perspectives*, PUBLISUD, 2011, p. 15.

² Talahite F., *op.cit*, p. 84.

Des réformes financières ont également été mises en place, puisque une nouvelle loi sur la monnaie et le crédit a été promulguée, instaurant ainsi l'indépendance de la banque centrale.

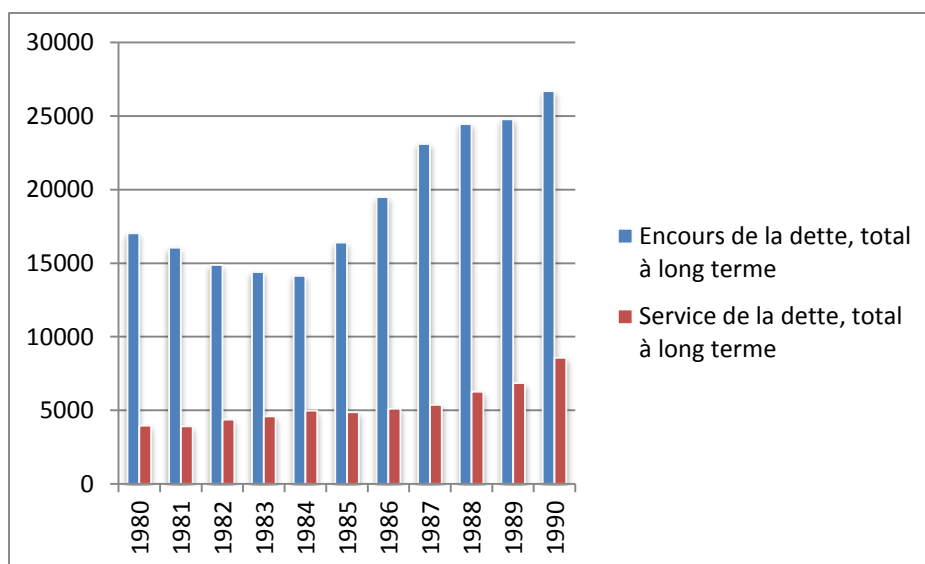
1.2.2.1. Des réformes contestées :

Ces nouvelles réformes ont été remises en cause par les autorités algériennes entre 1992 et 1994. L'État repris sa position de gérante dans les affaires économiques du pays. Les lois sur l'autonomie de des entreprises furent revues par la suppression des fonds de participation. Les entreprises dites stratégiques ne pouvaient être privatisées sauf les autres, à hauteur de 49% par le capital privé national ou étranger.

Concernant le commerce extérieur, un comité ad hoc interministériel est créé en 1992 pour se charger de toutes les transactions du commerce international. Ainsi l'instruction n° 625 du 18 Août 1992 attribuera à ce comité, la fonction de fixer en relation avec le système bancaire, les normes d'accès au cash (devises) et au crédit pour les importations.

Ces premières réformes n'étaient pas concluantes d'autant plus qu'elles s'inscrivaient dans un climat économique hostile. La rareté des ressources financières continuait à enfoncer l'économie algérienne dans l'endettement. Comme le montre la figure ci-dessous, le stock de la dette ainsi que le service de la dette n'ont cessé d'augmenter depuis les années 80 jusqu'à la fin des années 90. D'ailleurs le service de la dette à lui seul représentait en 1990, 68,9% des revenus d'exportations, contre 82,2% en 1993.¹

Figure N° 28: Évolution de la dette et services de la dette extérieure de l'Algérie de 1980 à 1990



Source : UNCTADstat

En 1989 le Fonds Monétaire International accepte un refinancement par un crédit sans condition. Ce qui n'était pas le cas pour les accords suivants.

¹ Sarri D., *op. cit.*, p. 84.

Ainsi la période comprise entre la fin des années 80 et le début des années 90 s'est caractérisée par la crise de la dette et l'engagement de nouvelles réformes épousant un nouveau régime économique qui est l'économie de marché. Seulement ces réformes vont s'inscrire dans un environnement économique en opposition aux fondements d'une économie ouverte. Un environnement où le secteur public dominait, où l'économie dépend d'une mono-exportation celle des hydrocarbures, et où l'Etat contrôlait le commerce extérieur et les flux financiers avec l'étranger.

1.2.2.2. L'ajustement structurel et l'ouverture contrainte :

Confronté à la situation de cessation de paiement en 1994, l'Algérie demande le rééchelonnement de sa dette extérieure, et signe des accords avec le club de paris en 1994, et avec le club de Londres en 1995. Cette demande de rééchelonnement est conditionnée par des exigences soumises par le FMI, en matière d'ajustement à savoir, la dévaluation du dinar de 77,8%¹, le lancement d'un programme de privatisation, l'adoption d'un programme de stabilisation macroéconomique, libéralisation des importations de produits professionnels et industriels ainsi que d'autres biens, réduction des taux maximum des droits de douane de 60 à 50% en 1996 puis de 50 à 45% en 1997, interdiction des restrictions à l'exportation, possibilité de la convertibilité du dinars pour les opérations de transactions commerciales internationales.

1994, fut cependant, l'année du point de départ de la relance économique après une longue période de récession. Des programmes d'ajustements structurels soumis (PAS) par le FMI ont été lancés afin de restaurer les grands équilibres macroéconomiques et financiers et qui ont durés trois ans de mars 1995 à mars 1998. Ils s'articulent autour de quatre principaux objectifs :

- Favoriser une forte croissance économique ;
- Assurer une convergence rapide de l'inflation vers les taux en vigueur dans les pays industrialisés ;
- Atténuer les retombées transitoires de l'ajustement structurel sur les couches les plus défavorisées de la population ;
- Rétablir la viabilité de la position extérieure tout en constituant des réserves de change suffisantes.²

Ces réformes ont enregistré des résultats satisfaisants en matière de stabilisation macro économique. Selon la Banque Africaine de développement, le taux d'inflation a progressivement baissé passant de 29,8% en 1995 à 2,6% en 1999, la dette extérieure a également baissé durant la même période passant de 32,5 à 28,3 milliards de dollars ceci est dû à l'amélioration de la position extérieure par la réalisation d'un excédent de la balance commerciale engendré par la hausse des prix des hydrocarbures. Le PIB a progressé également durant la même période enregistrant une hausse de 3,4% par an. Concernant les réserves de changes ils ont réalisé une hausse, passant de l'équivalent de 2,1 mois

¹ Sarri D., *op. cit*, p. 79.

² Services du FMI, 1998.

d'importations en 1995 à 9,4 mois en 1997. Ceci est dû à la très hausse des prix des hydrocarbures en 1999 qui a généré une balance commerciale excédentaire. D'ailleurs le secteur des hydrocarbures a été le moteur de croissance du développement économique durant cette période, ainsi il contribue pour près de 28% au PIB, fournit 95% des recettes d'exportation et environ 60% des recettes fiscales du pays.¹

Ce plan d'ajustement a permis d'obtenir de bons résultats sur le plan de la stabilisation macro-économique, par contre il n'a pas permis de relancer la croissance économique. Des problèmes socio économiques ont entravé le développement économique, notamment le chômage dont le taux est maintenu à 30% en 1999, la crise de logement, une érosion brutale du pouvoir d'achat, la volatilité des cours des hydrocarbures, secteur public dominant inefficace, faible productivité industrielle et agricole etc.

La situation économique à la fin des années 90 a continué à se détériorer avec une insuffisance et mauvaise affectation des ressources budgétaires, une réduction du volume d'importations, un taux de chômage élevé et une baisse du revenu réel et du niveau de vie.

Alors que le deuxième rééchelonnement s'achève dans des conditions financières démoralisantes, une lueur d'espoir apparaît au bout du tunnel, les cours du pétrole reviennent à la hausse.

1.3. La troisième phase : les années 2000 :

Les années 2000 ont été caractérisées par le lancement du plan de soutien à la relance économique (PSRE) qui s'inscrit dans le programme électoral du Président Bouteflika élu en 1999. Les objectifs de stabilisation macroéconomique étant atteints, le programme accorde la priorité à la diversification du marché, à la création de l'emploi et des richesses et de l'indépendance vis-à-vis des hydrocarbures.

A partir du début des années 2000 deux programmes de développement économiques sont donc lancés, le plan triennal (2001-2004) et le plan quinquennal (2005-2010). Ils s'articulent au tour de trois principaux volets : la promotion de la bonne gouvernance, la réorganisation de relance de l'économie et enfin la promotion et renforcement du développement humain. Ils accordent sur le plan économique la priorité aux entreprises publiques, et aux secteurs de l'agriculture et de l'industrie en y introduisant des réformes constructives.

Une enveloppe de 525 milliards de dinars a été réservée au plan triennal (2001-2004) dont 75% seront dépensés les deux premières années. La réalisation des grands projets prévus dans ce programme a pris du retard, 35% seulement du budget ont été dépensés jusqu'à fin 2003.

¹ Document de stratégie par pays 2000-2002, Banque Africaine de Développement, p. 5.

1.3.1. Opérations de privatisation :

L'origine des réformes de privatisation des entreprises publiques économiques (EPE) remonte à 1988 par la promulgation de la loi 88-01 qui a donné aux EPE leurs autonomies de gestion tout en maintenant l'État actionnaire unique de ces entreprises.

Ce n'est qu'à partir des années 90 que des premières tentatives de privatisation, prévoyant le désengagement partiel de l'État du capital des entreprises, furent lancées.

Les premiers projets de privatisation furent inscrits dans le cadre du plan d'ajustement structurel (PAS) exigé par le FMI en 1994 et ce, par la promulgation de plusieurs lois sur la privatisation, mais dont les objectifs n'ont pas été atteints en raison des conditions très contraignantes imposées pour l'acquisition des entreprises.

Ainsi le premier cadre législatif de privatisation fut exprimé par les articles 24 et 25 de la loi de finances complémentaire de 1994, prévoyant ainsi l'ouverture des Entreprises Publiques économiques (EPE) aux investisseurs privés nationaux et internationaux, par la cession d'actions à hauteur de 49%. Ce projet n'a pas abouti puisque beaucoup de d'EPE n'ont pas trouvé d'acquéreurs.

La seconde tentative représentée par l'ordonnance 95-22 de 1995 fut également un échec à cause de ses lourdes conditions de vente, tels que la participation de l'Etat à hauteur de 51%, le paiement cash de l'acquisition et le maintien de l'effectif et de l'activité durant 5ans. Cette loi fut donc amendée par l'introduction de facilitations dans l'opération de vente, tel que le paiement à tempérament jusqu'à 10 ans avec un règlement initial de 30% de la valeur totale. Malgré ces mesures d'incitation d'achat, les résultats des projets de vente étaient très timides.

En 2001 un sérieux processus de privatisation est engagé par la promulgation d'une nouvelle ordonnance le 20 Août 2001, portant sur la privatisation de l'ensemble du secteur des entreprises publiques, ainsi 1270 entreprises sont concernées par la privatisation dont 459 entreprises publiques économiques et 713 filiales.¹ Cette nouvelle législation semble plus ambitieuse puisque 238 entreprises et actifs de différents secteurs ont été cédés et 37 opérations de partenariat ont été effectuées rapportant ainsi au trésor un montant de 94,1 milliards de dinars.

Selon Mohamed Temmar, ministre de la coordination des réformes, Ces opérations de privatisation avaient comme objectif la vente des entreprises pour renflouer les ressources financières, elles n'étaient donc pas sujettes aux réformes, notamment l'assainissement. Cette décision a eu un impact négatif sur le secteur de la santé publique, de l'éducation etc, en raison des relâchements dans les différents niveaux de management.

Cette optique de privatisation a changé grâce à l'avènement de la hausse du prix du pétrole. Désormais il n'était plus question de privatiser pour vendre, mais plutôt pour développer l'économie et créer de la richesse à travers la relance de l'appareil productif national et

¹ Bouzidi A., *Economie Algérienne : Eclairages*, édition ENAG, 2011, p. 35.

international notamment les investissements directs étrangers. Ainsi, la décision de privatisation est plus que jamais inscrite dans la politique d'ouverture économique.

1.3.2. Bilan du PSRE :

Le PSRE a affiché une nette amélioration sur le plan macroéconomique. La croissance enregistrée durant la période 2001-2005 est de 4,5 %, elle ainsi triplé par rapport à la période 1990-1999. Cette augmentation est dû principalement aux secteurs de l'agriculture et du bâtiment qui ont eux-mêmes enregistré une progression dans la croissance par rapport aux années 90. Par contre le secteur manufacturier a connu une décroissance de 10% en 2003, sa part dans la valeur ajoutée hors hydrocarbures et hors agriculture a baissé de 50% depuis 1990 malgré les efforts financiers colossaux fait parts l'Etat.¹

Le taux d'emploi a également connu une hausse puisque il est passé de 370 000 emplois à plus de 800 000 durant le PSRE.

Tableau n° 37: Croissance, emploi et productivité du travail

	Périodes	Agriculture	industrie	BTP	Administration	autres	Total
Croissance du PIB (%)	1990-1999	4,7	0,2	0,3	3,2	1,4	1,5
	2000-2005	5,3	2,2	6,1	3,4	5	4,5
Croissance de l'emploi (%)	1990-1995	1,7	-1	1,5	2,9	2,7	1,9
	2000-2005	7,3	1,1	5,9	1,3	6	4,6
Productivité du travail (%)	1990-1995	-0,3	-0,7	0,1	0	-2,8	-1,2
	2000-2005	-0,2	1,3	0,4	3,3	-3,8	-0,1

Source : Banque mondiale

Les progrès enregistrés dans les secteurs de l'agriculture et du bâtiment en terme de croissance du PIB et de l'emploi, sont dûs aux dépenses publiques dont ils ont bénéficiées en grande partie. Ces deux secteurs sont donc considérés comme les porteurs de la croissance économique réalisée en cette période.

La montée des cours du pétrole amorcée en 2006 a permis à l'Algérie d'accumuler d'importantes réserves de change atteignant 77,781 milliards de dollars et ainsi rembourser une grande parties de sa dette extérieure qui d'ailleurs a baissé à 4,889 milliards de dollars, soit 3,6% du PIB. Concernant les importations elles ont enregistré une hausse puisque ells ont atteint 27 milliards de dollars en 2007 contre 20,031 milliards de dollars en 2006. Les investissements ont également augmenté de 10% en 2007, ainsi que les taux d'inflation soit 4,7% en 2007 contre 1,7% en 2005.²

Les indicateurs de cette période 2006, 2007 affichent une nette amélioration de la situation financière cependant ils n'excluent pas la stagnation du taux de croissance économique. Ceci peut s'expliquer par la politique de la relance économique qui n'a pas donné de résultats concluants.

¹ Benachenhou A., *op. cit*, p. 139.

² Bouzidi, A., *Economie Algérienne : Eclairages, op. cit*, p. 80.

1.3.3. Le programme d'investissement (2010-2014) :

Suite aux PSRE, le gouvernement adopte un programme d'investissements publics pour la période 2010-2014 qui ne fait que relayer les deux programmes précédents de relance économique.

L'enveloppe financière réservée à ce nouveau programme s'évalue à 286 milliards de dollars. Elle concerne deux principaux volets :

- Le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans le secteur du rail, des routes et de l'eau, pour un montant de 130 milliards de dollars.
- Et l'engagement de projets nouveaux pour un montant de 156 milliards de dollars.¹

Ce programme s'avère très ambitieux puisque qu'il s'intéresse aux éléments les plus sensibles au développement social et économique du pays, il s'agit du facteur humain. Ainsi 40% du montant du programme est consacré à la bienveillance du bien être du citoyen algérien, par l'amélioration des infrastructures de santé, de l'éducation nationale, des logements, de sport etc.

Concernant le domaine économique ce programme d'investissement lui consacre un montant de 1500 milliards DA destiné à la promotion des moyennes et petites entreprises (PME) par leur mise à niveau et également au secteur industriel par le développement de l'industrie pétrochimique et la modernisation des entreprises publiques.

Ce programme donne de l'importance au domaine de la connaissance à travers le soutien à la recherche scientifique.

Les années 2000 s'avèrent prometteuses puisque les recettes de l'Etat ne cessent d'augmenter grâce principalement au marché des hydrocarbures favorable. Les réserves de changes ont augmenté de 14 milliards de dollars US durant les premiers mois de 2011, atteignant 178 milliards de dollars à la fin Août 2011 soit l'équivalent de trois fois années d'importations.² Ceci est dû en grande partie, à la hausse consécutive des cours du pétrole et du gaz qui a engendré une augmentation des recettes pétrolières et gazières de 30% durant les neufs premiers mois de 2011. La quasi-totalité de ces recettes a été destinée à l'exécution de la politique de soutien socio-économique traduite par la stimulation de l'investissement privée, la création de l'emploi et de logements sociaux.

Les nouvelles réformes en matière d'impôts engagées par la Direction Général de Impôts (DGI) ont contribué à l'augmentation des recettes hors hydrocarbures, soit 15% par an au cours des six dernières années

Concernant les importations, elles étaient en augmentation durant les huit premiers mois de 2011 soit 19%. Cette hausse est dû à l'augmentation des produits alimentaires et des biens de consommation soit respectivement, 67% et 40%. Les taux d'inflation ont augmenté atteignant

¹ Communiqué du conseil des ministres, p. 2, <http://www.mae.dz/photos/gov/programme.htm>, Consulté le 9/12/2010 à 18:29.

² Rapport de services du FMI pour les consultations de 2011 au titre de l'article IV, p. 1.

5,5% en octobre 2011, contre 3,5% au milieu de la même année et ce en raison de la hausse des produits alimentaires frais. Malgré les mesures de motivation et de développement des petites et moyennes entreprises (PME), prises par l'État, le secteur privé demeure toujours en retrait.

Selon le rapport de la banque mondiale les carences du secteur privé et le chômage continuent à poser problèmes à l'économie algérienne.

Les mêmes tendances économiques ont été enregistrées en 2012, selon la banque mondiale les réserves de change ont été considérables, elles ont atteint estimées à 193 milliards de dollars en septembre 2012. La croissance globale du PIB s'est estimé à 3,1%, par contre le taux d'inflation a augmenté atteignant 9,1% sous l'influence de l'envolée des prix de produits alimentaires frais et du niveau élevé des dépenses publiques. Cependant, les perspectives dans les années à venir demeurent positives puisque elle va continuer de bénéficier des cours des hydrocarbures élevé.

SECTION 2 : Politiques d'ouverture de l'économie algérienne

Dans un environnement économique où de constantes mutations s'effectuent, chaque pays est contraint de s'adapter à ces transformations à fin qu'il ne soit pas marginalisé, et par contre tirer profit des relations quelles qu'elles soient bilatérales ou multilatérales dans les échanges internationaux.

Depuis l'indépendance jusqu'au début des années 90, la politique commerciale adoptée par l'Algérie était une politique protectionniste. A cette époque le monde était partagé en deux modèles idéologiques totalement opposés, l'un capitaliste qui prônait le libéralisme et l'autre socialiste adoptant le protectionnisme. Depuis, ce monde a été bouleversé par des événements politiques et économiques qui ont fait basculé la majorité des pays socialistes vers l'adoption de politiques économique de plus en plus ouvertes dont les biens faits ont été démontrés et justifiés par une pléthore d'études théoriques et empiriques. Concernant l'Algérie, l'ouverture économique a commencé à s'affirmer à partir des années 90. Une ouverture qui c'est inscrite dans le cadre du plan d'ajustement structurel proposé par le FMI qui constitue un ensemble de réformes engagées dans différents secteurs et notamment le commerce extérieur algérien.

La crise économique au milieu des années 80 était donc l'origine d'une réorientation vers une politique commerciale opposée à celle habituellement appliquée (économie planifiée et centralisée). Cette nouvelle optique commerciale s'inscrit dans un cadre politique plus global qui est le passage vers une économie de marché. C'est donc la politique de libéralisation du commerce qui vient s'installer dans la démarche de transition vers une économie de marché.

1. Les politiques de prés ouverture :

1.1. Le monopole du commerce extérieur :

Depuis l'indépendance jusqu'aux années 90, l'Algérie adoptait un régime économique centralisé et planifié. L'État était le principal acteur qui intervenait dans quasiment toutes les affaires économiques du pays et par conséquent il détenait le monopole du commerce extérieur. A cet effet dès l'indépendance il a créé des entreprises publiques d'importations, de conditionnement et de commercialisation de produits alimentaires et industriels afin de subvenir aux besoins de la population. Ainsi dès 1963 l'Algérie a opté pour une politique commerciale protectionniste en dressant des barrières tarifaires et non tarifaires tels que des droits douanes élevés, des contingentements etc.

A cette époque le commerce extérieur était sous le monopole de l'état puisque dès 1962, l'office National de commercialisation (ONACO) a été créé par décret ayant pour mission la gestion des opérations d'importations et d'exportations. L'ONACO était donc, chargé de recenser les besoins des consommateurs en matière de biens alimentaires (café, sucre, etc.) et biens d'équipement qu'il devait importer. Les importations des biens alimentaires par cet office représentaient 40% du total des importations.

L'ONACO a atteint ses limites, puisque il était dans l'incapacité de planifier et gérer toutes les transactions du commerce extérieur. Ce fait, fut l'enclencher du premier pas vers une

libéralisation du commerce extérieur. Désormais en 1974 l'État autorisait les entreprises publiques, par le biais du ministère du commerce, d'importer directement des biens qui lui sont nécessaires, sans passer par le monopole du commerce l'ONACO.

Dans les années 80, les missions de l'État en matière de commerce extérieur ont été pleinement définies dans la loi n°88-29 promulguée en juillet 1988, tels citées ci-dessous :

- Organiser les choix et priorités dans les échanges extérieurs, conformément aux orientations, décisions et directives en la matière déterminés par le gouvernement ;
- Stimuler le développement et l'intégration de la production nationale ;
- Favoriser la diversification des sources d'approvisionnement du pays et la réduction des importations et leurs coûts ;
- Contribuer à la promotion des exportations.¹

Une réorientation politique commerciale extérieure a commencé à prendre ses repères à partir de la fin des années 80. Désormais l'Algérie s'engage dans une nouvelle approche du commerce internationale celle du libre échange. Le décret n° 88-201 du 18 octobre 1988 est venu abroger toutes les stipulations de l'ancien décret en amorçant la démonopolisation du commerce extérieur.

1.2. Amorce de la libéralisation du commerce :

Les premières mesures de libéralisation du commerce furent énoncées par la loi de finances complémentaire de 1990 à partir de laquelle une vague de décrets ont été promulgués faisant preuve d'une volonté de libéralisation du commerce extérieur.

Deux principaux textes vont décider du sort du commerce extérieur.

- Le décret 91-37 du 13 février 1991, va organiser les opérations d'importations, en délivrant aux concessionnaires et grossistes des agréments à condition qu'ils investissent ultérieurement dans la production locale des biens concernés. D'ailleurs une « prime de l'investisseur »* est délivrée aux concessionnaires et grossistes ayant l'agrément, pour la réussite de leurs projets. Cette loi ne fait que transformer le monopole public en monopole privé et quelques importateurs vont partager le marché des automobiles, des produits pharmaceutiques etc.²
- Le règlement 91-03 du 20 février 1991 de la banque d'Algérie représente également un important texte réformateur du commerce extérieur. Il facilite les opérations d'importation de biens et services et leurs paiements, puisque il permet la libre convertibilité commerciale du dinar ainsi que l'accès bancaire aux devises sous des règles bien précises.

¹ www.mincommerce.gov.dz, consulté le 18/07/2013 à 18 :35, p. 5.

² Benachenhou, A., *op. cit*, p. 93.

Malheureusement ce règlement est remis en cause par l'instruction 03-91, en limitant la libre convertibilité du dinar en raison de la crise financière externe. Les importateurs sont ainsi obligés de trouver des financements extérieurs en collaboration avec leurs banques domiciliataires, lorsque le montant de l'opération dépasse 2 millions de dollars.

Dans ce contexte, les pratiques de financement du commerce extérieur ont été également révisées par la banque d'Algérie en publiant trois règlements n°90/02, n° 91/12 et n°91/13 portant sur les conditions d'ouverture des comptes devises, la domiciliation des importations et les moyens de règlement des exportations hors hydrocarbures.

La dévaluation du dinar en deux temps, la première en 1989, et la seconde officielle en 1991, fut un passage obligé par le gouvernement pour soutenir la convertibilité du dinar nécessaire aux transactions commerciales internationales notamment les importations. A cet effet, un système d'accès libre aux devises a été mis en place en 1991.

En raison de la crise économique durant cette période, traduite par la hausse du service de la dette et des déséquilibres intérieurs qui ont engendré une pénurie de devises, le gouvernement a engagé en 1992 des mesures restrictives en matière d'allocation de devises. Les banques étaient contraintes de limiter leur octroi de devises et de crédits aux importations et ce pour économiser la monnaie étrangère. La gestion de cette politique financière a été confiée à un comité interministériel ad hoc qui a été donc créé pour contrôler les allocations des devises selon les priorités fixées par l'État. Cette politique n'a pas été à l'avantage de la libéralisation du commerce.

Cette pré-ouverture du commerce supposait des pré-requis qui devaient être élaborés par l'Etat sous formes de réformes notamment, la mise à niveau des entreprises, le développement des secteurs jadis paralysés comme l'agriculture, l'habitat, les services, en augmentant leurs parts d'investissement, la promotion du secteur privé etc.

2. Les politiques d'ouverture économique :

Le passage vers l'économie de marché fut enclenché à partir des années 90, notamment par l'amorce d'un processus d'ouverture économique qui a été non volontaire, mais contraint sous l'égide du FMI, imposant un Plan d'Ajustement Structurel en contrepartie de l'aide financière proposée pour sortir de la crise de la dette. Dès 1991, le monopole de l'état sur le commerce fut supprimé.

La politique d'ouverture se confirme de plus en plus à la fin du programme d'ajustement structurel en mai 1998, et le retour aux équilibres macro-économiques. L'élection du nouveau Président Abdelaziz Bouteflika en 1999, coïncide avec la hausse des prix des hydrocarbures à partir de la deuxième moitié de 1999. Ces deux événements vont favoriser l'ouverture de l'économie algérienne. Le nouveau gouvernement dispose ainsi d'une confortable marge de manœuvre afin de promouvoir le commerce extérieur et continuer à œuvrer pour une insertion internationale.

2.1. L'ouverture commerciale dans le cadre du programme d'ajustement structurel :

Le processus de libéralisation de l'économie algérienne a été engagé de façon officielle en janvier 1995, dans le cadre du plan d'ajustement structurel. En raison de la crise de la dette dont souffrait l'économie Algérienne, l'Etat a accepté de signer un accord de confirmation en 1994, avec le FMI, qui prévoyait le rééchelonnement de ses dettes extérieures vis-à-vis des clubs de Paris et de Londres. Cet accord officiel avait été précédé par un premier accord de confirmation avec le FMI en 1989, puis un engagement de négociations avec celui-ci. « C'est ainsi que l'Algérie est passée de l'ajustement volontaire en 1989-1991 à l'ajustement structurel imposé par le FMI en 1994. »¹

En contrepartie de l'aide financière du FMI d'un montant d'un milliard de dollars et la mobilisation d'environ 500 millions de dollars de financements exceptionnels de soutien à la balance des paiements auprès de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne et de la Banque japonaise, des conditions représentées par l'application du programme d'ajustement structurel comportant les indications suivantes ont été imposées au gouvernement Algérien tels cités par le CNES² :

Ajustement du taux de change par l'entremise d'une dévaluation de 40 %, dès le début des programmes, en vue de soutenir le processus de libéralisation du commerce extérieur.

- *Levée progressive des interdictions qui entravaient les transactions courantes*
- *Réduction du déficit du Trésor public.*
- *Rationalisation des modalités d'accès au filet social.*
- *Poursuite du processus de libération des prix entamée depuis 1989 par la réduction des subventions explicites et implicites (énergie et produits alimentaires).*
- *Réduction du rythme de l'expansion monétaire.*
- *Ajustement des taux d'intérêt appliqués au refinancement des banques, des taux de réescompte, d'intervention et sur les découverts bancaires*

L'ajustement structurel poursuit plusieurs objectifs synthétisés par J. Williamson dans le « consensus de Washington » les principaux étant la stabilisation, la privatisation et la libéralisation.

La stabilisation macroéconomique notamment le redressement budgétaire assigné par le FMI dans les priorités du PAS, permettra ainsi au gouvernement de rembourser ses dettes extérieures, de développer l'épargne, de contrôler la masse monétaire et de réaliser un taux de change réaliste.

La privatisation fait également partie du PAS, elle permettra de disposer d'un appareil de production efficace et performant qui stimulera l'offre interne, et réduira l'interventionnisme de l'Etat. Elle contribuera donc à l'amélioration des performances de l'entreprise (meilleure

¹ Akalay, O., *L'économie algérienne, de l'ère des réformes (1989-1991) à celle de l'ajustement structurel (1994-1998)* In : Mahiou A. et Henry J.R., *Où va l'Algérie*, édition karthala, 2001, p. 301.

² Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel. Bulletin officiel N° 6, CNES 1999.

qualité de gestion, maîtrise des coûts etc.), à la promotion des investissements et des exportations et par conséquent renforcera la compétitivité internationale. Par ailleurs elle devra améliorer la situation économique et sociale par la valorisation des ressources humaines.

Elle représentera alors un premier pas vers l'instauration progressive d'une économie de marché.

En fin la libéralisation du commerce extérieur qui, à travers l'abaissement des obstacles à la libre circulation des marchandises et capitaux, permettra une meilleure allocation des ressources et l'amorce d'une croissance soutenue.

Le programme de libéralisation de l'économie algérienne dans le cadre du PAS prévoyait donc :

- L'unification des règles d'accès au commerce extérieur pour tous les opérateurs économiques
- La révision des tarifs douaniers par la réduction des taux de droits de douanes.
- Le libre accès aux devises officielles pour les opérations courantes instaurant ainsi une convertibilité commerciale pour les dinars.
- La mise en place d'un cadre juridique destiné à attirer les IDE qui bénéficieront désormais du même traitement légal que celui appliqué aux investissements nationaux.

Dans le cadre de la politique d'ouverture économique le PAS prévoit la relance de réformes engagées auparavant en matière de libéralisation du commerce et des capitaux étrangers à travers de règlements qui ont permis cependant de :

- d'abolir le comité ad hoc ;
- Supprimer une liste de produits prohibés d'importation qui a été instituée en 1994 ;
- Libéraliser les importations de matériel professionnel et industriel d'occasion ;
- Éliminer la contrainte imposée aux importateurs de certains produits en matière de respects des critères professionnels et techniques
- Éliminer toutes les interdictions d'exportation, sauf pour des biens ayant une valeur historique ou archéologique.
- Libéraliser toutes les exportations sauf pour les biens ayant une valeur historique ou archéologique (règlement 91-13 d'août 1991).

S'agissant des réformes engagées dans le financement du commerce extérieur, de nouveaux règlements également prévoient des changements dans ce domaine. Ainsi

Le financement des opérations d'importations fut réglementé par la loi de décembre 1995 qui a remplacé le règlement relatif aux changes de mars 1992. Cette nouvelle loi stipule « qu'à l'exception des opérations en transit, tout contrat d'importation et ou d'exportation définitive ou temporaire de marchandises de quelque nature que se soit, doit faire l'objet d'une domiciliation auprès d'une banque intermédiaire agréée sur la base d'un contrat ». Cette dernière est donc habilitée de gérer les opérations financières des transactions commerciales internationales. Elle doit cependant céder, au comptant ou à terme des devises aux

importateurs de marchandises et de services dans les conditions arrêtées par la Banque d'Algérie. Dans le cas où l'opération d'importation fait objet d'un financement extérieur, la banque mandatée est habilitée de veiller à la conformité du moyen de financement aux textes réglementaires de la Banque d'Algérie en matière d'endettement extérieur. cette loi a notamment prévu : l'élimination de l'échéance minimale obligatoire pour les emprunts extérieurs contractés aux fins de l'importation de biens d'équipements ; l'autorisation de paiements aux fins de dépenses de santé et d'éducation à l'étranger déléguées aux banques commerciales à concurrence de plafonds annuels, et au delà de ces plafonds par la Banque d'Algérie.

Pour ce qui est des exportations d'hydrocarbures, leurs recettes sont encaissées uniquement dans les comptes de la banque d'Algérie auprès de ses correspondants bancaires à l'étranger c'est ce que stipule l'article 7 du règlement n°95-03 de mars 1995, «les recettes encaissées par la Banque d'Algérie pour le compte des sociétés exportatrices d'hydrocarbures, sont versées en contre valeur en dinars au profit de ces dernières, auprès de la banque domiciliataire à l'exception des montants devant être utilisés».

L'Algérie poursuit ses réformes en matière d'ouverture économique en adoptant en 1997 l'article VII des statuts du FMI relatif à la convertibilité du dinar pour les transactions courantes. « En effet, le pays membre du FMI qui souscrit à cette disposition s'engage à ne pas recourir à des restrictions aux paiements et transferts relatifs aux transactions internationales courantes. »¹

La convertibilité citée dans l'article ne concerne que le compte courant de la balance des paiements c'est pour cela que les flux des capitaux ne sont pas totalement ouverts, excepté pour les investissements directs étrangers ou investissements de portefeuille des non-résidents.

2.1.1. L'impact du PAS sur les échanges internationaux de l'Algérie :

L'objectif du PAS qui a été lancé en 1994 pour une durée de 5 ans, est de redresser l'économie algérienne par l'application des réformes dans différents domaines notamment dans le commerce extérieur. Le PAS a donc prévu la libéralisation des échanges commerciaux et à cet effet, de nouveaux règlements ont été promulgués pour amorcer et accélérer cette ouverture. A travers les données sur les exportations et les importations nous pouvons donc analyser les conséquences de ces réformes sur le commerce extérieur de l'Algérie.

2.1.1.1. Les conséquences sur les exportations :

Les chiffres enregistrés durant les cinq années d'application du PAS en matière d'exportations vont nous permettre de savoir si celui-ci a atteint certains de ses objectifs notamment l'ouverture commerciale.

¹ Guide des banques et des établissements financiers en Algérie. Edition 2012, KPMG, p. 60.

Tableau N° 38: L'évolution des exportations algériennes de marchandises par Groupe de produits de 1994 à 1998 en millions de dollars

Libellés	1994	1995	1996	1997	1998
<i>Produits alimentaires</i>	35	111	136	37	29
<i>Energie et lubrifiants</i>	8606	9730	12595	13210	9664
<i>Produits bruts</i>	23	39	44	40	50
<i>Demi-produits</i>	207	284	496	387	268
<i>Equipements agricoles</i>	3	4	3	1	1
<i>Equipements industriels</i>	9	18	46	23	22
<i>Biens de consommation</i>	24	74	159	23	19
Total	8907	10260	13476	13723	10054
<i>Exportations d'énergie en % du total</i>	97	95	93	96	96

Source : Ministère des finances : <http://multimania.com/algeriafinance/fic/a35>

Site du FAW : <http://www.fao.org/es/ess/toptrade/trade.asp> -
Office national des statistiques ONS <http://www.ons.dz>

Selon le tableau ci-dessus nous apercevons que le PAS a eu des retombées positives sur l'évolution des exportations, puisqu'elles ont augmenté durant les deux années qui ont suivi les réformes économiques, enregistrant ainsi un taux de 51,29% entre 1994 et 1996. Cette hausse a concerné tous les secteurs de production à l'exception des équipements agricoles dont la valeur des exportations a quasiment stagné durant la même période. Cependant elle a été tirée en grande partie par le secteur des hydrocarbures puisque de 1994 à 1996, ses exportations ont représenté une moyenne de 95% des exportations totales. Malheureusement les exportations ont régressé en 1997 pour la majorité des produits, sauf pour l'énergie et lubrifiants qui ont tiré les exportations totales vers une timide hausse de 1,8%. Cette régression s'est confirmée en 1998 sur la totalité des exportations soit -26,73% en 1998 en raison de la baisse du prix du baril passant de 15 à 10 \$ de janvier à décembre 1998 et également de la crise asiatique dont le continent représente un gros client des produits énergétique algérien.

Le bilan du PAS durant les cinq années (1994-1998) en matière d'exportations n'a pas été très satisfaisant. Certes l'évolution des chiffres au lendemain du PAS ont traduit une augmentation des exportations mais qui n'était pas significative. Les produits énergétiques demeurent le secteur dominant dans les exportations algériennes soit 96% en 1998, ce qui n'a pas permis d'atteindre l'objectif de diversification des exportations défini dans le PAS. Par contre les objectifs du PAS ont été atteints au niveau des grands équilibres macro-économique. Comme l'a évoqué A. Benachenhou, « le PAS a donné des résultats macroéconomiques acceptables en matière de lutte contre l'inflation, qui recule de plusieurs points en quelques années, d'équilibre budgétaire relatif, d'équilibre extérieur temporaire. »¹

¹ Benachenhou, A., *op. cit.*, p. 100.

2.1.1.2. Les conséquences sur les importations :

A l'instar des exportations les chiffres enregistrés en matière d'importations durant la période 1994-1995 vont révéler si le PAS a eu un effet réducteur sur la facture des importations.

Tableau N° 39: L'évolution des importations algériennes 1994 à 1998 (en millions de dollars)

Libellés	1994	1995	1996	1997	1998
<i>Produits alimentaires</i>	2915	2762	2601	2544	2657
<i>Energie et lubrifiants</i>	58	115	110	132	110
<i>Produits bruts</i>	641	790	498	499	558
<i>Produits semi-finis</i>	2218	2390	1788	1564	1732
<i>Equipements agricoles</i>	34	41	41	21	45
<i>Equipements industriels</i>	2513	2934	3023	2831	2907
<i>Biens de consommation</i>	1314	1757	1037	1095	1811
Total	9693	10789	9098	8687	9820
<i>Produits alimentaires en % du total des importations</i>	30	26	29	29	27

Source : Ministère des finances : <http://multimania.com/algeriafinance>

Site du FAW : <http://www.fao.org/es/ess/toptrade/trade.asp> -

Office national des statistiques ONS <http://www.ons.dz>

Les résultats du PAS en matière d'importations ont été satisfaisants. Les objectifs tracés dans le cadre du PAS notamment la maîtrise de la facture des importations ont été atteints. Nous remarquons d'après le tableau qu'effectivement les importations totales ont régressé entre 1995 et 1997 de -19,47%, mais ils ont connu une hausse en 1995 et 1998. La régression en question qui est conforme à l'objectif du PAS paraît en contradiction avec la politique d'ouverture de l'économie algérienne puisque l'État a abaissé les droits de douanes passant de 60% en 1994 à 50% en 1996 et à 45% en 1997.¹

Les produits alimentaires et les équipements industriels sont les deux grandes composantes des importations de l'Algérie, chacune d'elles représente environ 30% du total des importations. En plus des produits semi-finis, ces produits ont toujours constitué les importations de l'Algérie et ce depuis l'indépendance. « En 1980, ces trois catégories de produits ont constitué 90% du total des importations. »²

La réduction des produits alimentaires comme le montre le tableau ci-dessus a atteint un taux de -12,72% entre 1994 et 1997. Il reflète la maîtrise des objectifs du PAS en matière de rationalisation de la consommation et la lutte contre le gaspillage. Cette baisse est due à l'augmentation de la production agricole locale favorisée par de bonnes conditions

¹ Abadli, R., Processus d'ouverture de l'économie algérienne, vingt ans de transition : Évolution et performance. Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université Paris 8, Vincennes, Saint-Denis, Juin 2011.

² Benissad, M.E., *op. cit.*, p. 191.

climatiques. Cette situation était différente avant l'application du PAS. La facture alimentaire n'a pas cessé d'augmenter depuis l'indépendance jusqu'au années 90. « En 1994 la facture alimentaire a absorbé 33% des recettes d'exportations, contre 21% en 1980 et seulement 12,7% en 1970. Ce taux a commencé à baisser à partir de 1995, passant de 29,5% à 26,6% en 1997 en raison de l'application du PAS qui a affecté les importations à la baisse. »¹

Contrairement aux produits alimentaires, la demande d'équipements industriels étrangers ont augmenté d'un taux de 20,29% entre 1994 et 1996. Cela traduit une volonté de relancer l'appareil industriel et promouvoir la production nationale.

Ces deux tendances opposées en matière d'importation ont généré une évolution des importations totales oscillantes dont l'écart de variation annuelle est d'une moyenne annuelle de plus ou moins 11,12%.

2.1.1.3. Conséquences du PAS sur la balance des paiements et le degré d'ouverture :

A présent nous allons tenter de traiter l'impact du PAS sur la balance des paiements ainsi que sur le degré d'ouverture commerciale.

Tableau N° 40: La balance commerciale et le taux d'ouverture économique entre 1994 et 1998

Libellés	1994	1995	1996	1997	1998
Exportations (en millions de dollars)	8907	10260	13476	13723	10054
Importations (en millions de dollars)	9693	10789	9098	8687	9820
Balance commerciale	-786	-529	4378	5036	234
PIB (en millions de dollars au prix courant)	8907	10260	13476	13723	10054
Taux de croissance annuelle du PIB	-0,90	3,80	4,10	1,10	5,10
Taux d'ouverture (%)	21,92	25,02	24,04	23,26	20,62

*(((Importations +Exportations))/2/PIB)*100

Source : Ministère des finances : <http://multimania.com/algeriafinance>
<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/MAR/fr/NE.RSB.GNFS.ZS.html>

La balance commerciale a toujours été négative depuis la fin des années 80 jusqu'à 1995, ce qui a engendré une cessation de paiement et nous a contraint d'accepter les conditions imposées par les organismes financiers internationales (le FMI et la Banque Mondiale) dans le cadre du PAS, pour nous aider de sortir de la crise d'endettement. Ce n'est qu'à partir de 1995 que la balance commerciale de l'Algérie a commencé à enregistrer des résultats positifs inscrits dans le cadre du PAS. Le montant de la balance commerciale est passée de -786 millions de dollars en 1994 à 5036 milliards de dollars en 1997. Ce n'est que durant l'année 1998 que la balance commerciale a connu une baisse assez importante soit un taux de 95,35% en 1998, en raison de la crise asiatique évoquée précédemment. En dépit de cette baisse le

¹ Sarri, D., *op. cit.*, p. 108.

montant enregistré a demeuré positif. Ceci est dû en grande partie à la hausse du prix du baril du pétrole, aux conditions climatiques favorables, et à la baisse du taux de change du dollar.

Les résultats obtenus de l'application du PAS en matière de balance commerciale sont visiblement positifs. Cependant ils ne sont pas très significatifs, étant donné que les exportations des hydrocarbures représentent 96% des exportations totales. Cette progression est due à l'augmentation des prix des hydrocarbures et du niveau de production du gaz et du pétrole satisfaisant ainsi la demande étrangère.

Concernant le taux d'ouverture commerciale, le constat est le même que celui de la balance commerciale. Visiblement le PAS a eu un effet positif sur le degré d'ouverture puisque il est passé une année après son application de 21,92 % à 1994 à 25,02% en 1995. Cependant cette évolution n'est pas significative car le commerce extérieur algérien dépend en majorité des exportations des hydrocarbures. La baisse du degré d'ouverture en 1998 atteignant 20,62%, en est la preuve, car en cette année le prix du baril a baissé à 17,8% comparé à 24,3% au début de l'année 1997.

Les objectifs du PAS en matière d'ouverture commerciale semblent de premier abord être atteints.

Cependant derrière les chiffres encourageants se cache une situation commerciale internationale pas assez satisfaisante. La progression des exportations repose sur l'augmentation du prix des hydrocarbures dont a bénéficié l'économie algérienne puisque les hydrocarbures représentent 96% du total des exportations. L'objectif de diversification des exportations tel qu'il a été prévu dans le PAS, n'a donc pas été atteint. Par contre le souci de réduction de la facture des importations a été maîtrisée tel souhaitée par le PAS, mais en parallèle, la politique de libéralisation du commerce a permis de faire émerger un bon nombre d'importateurs qui vont substituer les entreprises publiques. Ces nouveaux importateurs vont former un marché oligopolistique demandeur particulièrement de biens de consommation, et de produits semi finis. Cette structure du marché de la demande va engendrer une hausse brutale des prix des biens de consommation qui aura par conséquent un effet réducteur de la demande nationale. La réduction des obstacles tarifaires aux importations va déstabiliser des producteurs nationaux, en étant menacés par de biens étrangers très compétitifs.

D'une façon générale le PAS a pu restaurer les équilibres macro-économiques. Le gouvernement a pu afficher à son palmarès, pour 1996, une croissance de 4%, un taux d'inflation ramené à 18,7%, un niveau de réserves de 4 milliards de dollars US, une décreue des taux d'intérêts bancaires. En 1997, le taux d'inflation a même été réduit à un chiffre, et le stock de réserves a dépassé 8 milliards de dollars US.¹

En dépit de ces chiffres encourageant, le PAS n'est pas parvenu à redynamiser l'économie algérienne par l'amorce d'une croissance économique stable et un développement durable.

¹ Baba Ahmed M. *L'Algérie diagnostic d'un non développement*. L'Harmattan, 1999, p. 8.

2.2. La politique d'ouverture dans le cadre du plan de la relance économique « PRE » 1999- 2005 :

Les résultats escomptés du PAS non pas été satisfaisants puisque il n'a pas réussi à relancer une croissance économique basée sur des fondements structurels et institutionnels performants. Les années d'application du programme étant achevées sans avoir atteint les objectifs qui y étaient assignés, la poursuite par le redéploiement d'efforts dans la même lignée que les objectifs du PAS s'est avérée évidente et nécessaire pour l'amorce d'une croissance et un développement économique en Algérie. C'est ainsi qu'un nouveau programme a été lancé dès 1999, appelé « le plan de relance économique » et dont il prend fin en 2005. Celui-ci a été mis en place pour « asseoir les changements imposés par le PAS, il est porteur de réformes dites de « seconde génération » dont le but est de renforcer le développement économique »¹. Ses engagements en matière de réformes concernent :

- L'intégration à l'économie mondiale par l'accession à L'OMC et les accords d'association avec l'Union Européenne.
- La mise à niveau des entreprises pour promouvoir l'investissement. Une enveloppe de 30 millions d'euros a été allouée à cette opération dans le cadre du PRE.
- La privatisation des entreprises publiques par l'ouverture de capital.
- La réforme du système bancaire et financier, par l'assainissement des banques et la modernisation du système de paiements.
- Modernisation des finances publique, par la lutte contre la fraude et l'augmentation des recettes fiscales.
- Le développement des infrastructures et des transports.
- La réduction de la facture alimentaire par la réduction de l'importation des biens en question et ce afin de progresser vers une indépendance alimentaire.
- La mise en place d'une politique de développement environnementale par une gestion économique des ressources en sol et en énergie, notamment par une tarification des ressources et des incitations fiscales.

L'objectif du PSRE dans le domaine du commerce extérieur réside dans la libéralisation des échanges internationaux. D'ailleurs il est inscrit dans la continuité des objectifs tracés par le PAS, notamment la diversification des exportations.

2.2.1. Les effets du PRE sur le commerce extérieur de l'Algérie :

Dans le domaine du commerce extérieur de l'Algérie, le PRE a mobilisé tous les moyens nécessaires notamment financiers pour poursuivre et atteindre l'objectif de diversification des exportations tel qu'il a été prévu dans le PAS. Cette diversification permettra d'assurer une croissance économique stable.

¹ Guide investir en Algérie, KPMG, 2011, p. 30.

2.2.1.1. L'impact du PRE (1999-2005) sur les exportations :

Depuis le lancement du PAS, l'économie algérienne a demeuré tributaire de la production d'un seul produit (les hydrocarbures), ce qui rend notre économie vulnérable dépendante de prix volatiles des produits énergétiques sur les marchés internationaux. « Le secteur des hydrocarbures représente 98% des exportations, 70% des recettes publiques et près de 40% du PIB. Alors que le secteur non pétrolier détient une part de 5% dans le PIB contre 28% dans les autres pays émergents.¹

Nous allons cependant essayer d'analyser les conséquences du PRE sur les exportations pour savoir si le programme en question a pu réaliser l'objectif de diversification des exportations.

Tableau N° 41: L'évolution des exportations algériennes par branches entre 1999 et 2005
(en millions de dollars)

Libellés	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<i>Produits alimentaires</i>	26	30	28	35	48	59	67
<i>Energie et lubrifiants</i>	12041	21070	18484	18091	23939	31302	45094
<i>Produits bruts</i>	44	42	37	51	50	90	134
<i>Demi-produits</i>	345	477	504	551	509	571	651
<i>Equipements agricoles</i>	27	12	22	20	1	0	-
<i>Equipements industriels</i>	42	47	45	50	30	47	36
<i>Biens de consommation</i>	18	15	12	27	35	14	19
Total	12542	21692	19132	18825	24612	32083	46001
<i>Exportations d'énergie en % du total</i>	96%	97%	96,6%	96,1%	97,2%	97,5%	98%

Source : Site du FAW : <http://www.fao.org/es/ess/toptrade/trade.asp> -
Office national des statistiques ONS <http://www.ons.dz>

Visiblement l'objectif de diversification des exportations n'a toujours pas été atteint, les chiffres présentés dans le tableau en témoignent. Les exportations des produits énergétiques représentent une moyenne de 96,91% durant la période d'application du PRE (1999-2005). La valeur des exportations a augmenté de 144,36% entre 2002 et 2005 après avoir connu une baisse de - 13,21% entre 2000 et 2002. Ce fléchissement est dû à la baisse du prix de pétrole, passant pour la même période de 28,39\$ à 23,33\$. Concernant l'amorce de la hausse des exportations à partir de 2003, la raison réside toujours dans le prix du pétrole qui cette fois-ci a connu une envolée et ce à cause de la troisième guerre du golf, la guerre d'Irak. A travers cette analyse nous pouvons nous prononcer sur le caractère économique de l'Algérie très vulnérable qui dépend de la volatilité des prix des produits énergétiques sur les marchés internationaux.

Les demi-produits sont classés en deuxième position après les produits énergétiques en termes de valeurs d'exportations, ils représentent 71% des exportations hors hydrocarbures en 2005.

¹ Noubis, E. Algérie : la diversification? Vision et voix du moyen orient et d'Afrique du Nord, Banque Mondiale, 27 sept 2013. <http://menablog.banquemonddiale.org/node/1541>

Les équipements ont été remarqués tout d'abord par la hausse importante des exportations durant la période 1998-1999. Pour les équipements agricoles, ils sont passés de 1 million de dollars à 27 millions de dollars, de même pour les équipements industriels ils ont augmenté du double atteignant en 1999, 42 millions de dollars. Ces progrès réalisés dans ces branches de production en termes d'exportations, sont dû à un accord signé entre l'Algérie et l'Irak pour la fourniture d'équipements dans le cadre d'un programme mis en place par l'ONU. Les exportations d'équipements ont par la suite connu un déclin très brutal en 2003 certainement à cause de la rupture de l'accord survenu en raison de l'invasion de l'Irak par la coalition menée par les États-Unis.

L'objectif de diversification de l'offre tel prévu par le PRE n'a pas été atteint. La part des exportations des produits hors hydrocarbures dans les exportations totales demeure insignifiante à côté des exportations des produits énergétiques, avec une moyenne d'environ 4% entre 1999 et 2005. Les mesures d'accompagnement de l'ouverture économique notamment les politiques de privatisation ou de mise à niveau, la promotion des exportations n'ont pas été efficaces.

« Selon le crédo libéral, la privatisation est censée apporter une efficacité plus grande, à la croissance d'une manière générale, la transition à l'économie de marché se mesurant, par ailleurs, par la prédominance de la place qu'occupe le secteur privé dans l'économie d'un pays.»¹

Suite à l'ordonnance 01-04 du 20 août 2001, un programme de 1148 entreprises publiques économiques (EPE) nationales et régionales, devait être privatisé dans les délais de 18 mois. Le bilan énoncé par Hamid Tammam, ministre de l'Industrie et de la promotion des investissements, sur la période 2003-2007 est que le rythme de ce programme de privatisation est allé crescendo. 20 entreprises, 58 et 113, ont été respectivement privatisées en 2003, 2004 et 2005.²

L'objectif de renforcement de la performance de l'entreprise par l'instauration d'un dispositif de mise à niveau, n'a également pas été atteint.

« Le programme de mise à niveau en tant que concept est un processus continu qui vise à aider l'entreprise à s'adapter aux exigences de l'ouverture économique, de la concurrence et du libre échange.»³

La réussite du programme de mise à niveau, repose sur la maîtrise des coûts, l'innovation et la dynamisation des méthodes de management, l'amélioration de la qualité et la mise en place de la recherche et développement et de la veille technologique. Ce programme est une des mesures d'accompagnement de l'ouverture économique progressive, permettant en premier lieu de réaliser des objectifs microéconomiques lesquels déteindront positivement sur les objectifs macroéconomiques notamment la croissance. La mise à niveau permet donc de préparer les entreprises à la concurrence étrangère qui s'installera progressivement grâce aux démantèlements tarifaires et non tarifaires.

¹ Rebah A., *économie algérienne, le développement national contrarié*, édition INAS, 2001, p. 156.

² *Ibid.*, p. 163.

³ Bouzidi A., *op. cit.*, p. 257.

2.2.1.2. L'impact du PRE sur les importations :

A l'instar des exportations, nous allons voir comment les importations ont évolué sous l'application du programme de relance économique.

Tableau N° 42: L'évolution des importations algériennes par branches entre 1999 et 2005

Libellés	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<i>Produits alimentaires</i>	2307	2415	2395	2740	2678	3597	3587
<i>Energie et lubrifiants</i>	154	129	139	145	114	173	212
<i>Produits bruts</i>	469	428	478	562	689	784	751
<i>Produits semi-finis</i>	1547	1655	1872	2336	2857	3645	4088
<i>Equipements agricoles</i>	72	85	155	148	129	173	160
<i>Equipements industriels</i>	3219	3068	3435	4423	4955	7139	8452
<i>Biens de consommation</i>	1962	1393	1466	1655	2112	2797	3107
Total	9730	9174	9940	12009	13534	18308	20357
<i>Exportations d'énergie en % du total</i>	23,71	26,32	24,09	22,81	19,78	19,64	17,62

Source : Les rapports ministère des finances direction générale des douanes statistiques du commerce extérieur de l'Algérie de 2000 à 2007.
Site du FAW : <http://www.fao.org/es/ess/toptrade/trade.asp> -
Office national des statistiques ONS : <http://www.ons.dz>

Les chiffres inscrits au tableau ci-dessus indiquent que les importations ont connu une hausse progressive durant la période d'application du PRE (1999-2005) avec un taux de 109,21%.

Durant cette période de progression nous remarquons deux évolutions distinctes, la première qui s'étale entre 1999 et 2001, se caractérise par une quasi stabilisation des importations s'élevant autour de 9 milliards de dollars. La deuxième période comprise entre 2002 et 2005, a connu une tendance haussière très confirmée, puisque les importations sont passées de 12 milliards de dollars en 2002 à 20 milliards en 2005. Cela est dû au renflouement des recettes pétrolières du à la conjoncture économique mondiale, à la politique budgétaire, favorisant les dépenses publiques et à la forte demande sur les biens d'équipements et les biens intermédiaires qui ont représenté durant cette période les 2/3 des importations totales. D'ailleurs la couverture des importations par les exportations hors hydrocarbures a été faible soit 5%.

Les secteurs dominants dans les importations sont respectivement en 2005 : les équipements industriels avec un pourcentage de 41,51%, les produits finis (20,08%), les produits alimentaires (17,6%) et les biens de consommations (15,26%). Cette classification représentant la structure des importations algériennes a demeuré semblable à celle qu'elle était sous le PAS.

La facture alimentaire est toujours aussi importante malgré les actions engagées dans le secteur agricole. Le Fonds national de développement et de régulation agricole (FNDR) a lancé un programme de développement de l'agriculture mettant à sa disposition les moyens financiers nécessaires pour acquérir les différents équipements agricoles.

La fluctuation enregistrée dans ce secteur dépend de conditions climatiques. Lorsque celles-ci sont bonnes, la production agricole augmente et par conséquent la dépendance alimentaire étrangère diminue. De 2002 à 2003, les importations des produits alimentaires ont baissé passant de 2740 millions de dollars à 2678 millions de dollars, cela est dû à l'augmentation de la production céréalières pendant cette période qui est passée de 29 millions de quintaux à 42,4 millions de quintaux.¹

Les équipements industriels en termes d'importations ont gardé la part la plus importante, telle enregistrée au sein du PAS, à l'exception du léger fléchissement enregistré entre 1999 et 2000 de -4,69%, les importations des équipements industriels ont continué à grimper de 2000 à 2005 enregistrant une hausse de 175,48%. Cette augmentation dans les importations de ce produit est due à deux facteurs. Tout d'abord les fluctuations des prix de pétrole vers la hausse sur les marchés internationaux durant les trois dernières années de l'application du PRE, ont permis d'améliorer la situation financière de l'Algérie, réalisant ainsi des gains exceptionnels de la rente pétrolière. En suite une importante demande a été exprimée suite à la mise en place et l'émergence de différents projets, notamment, l'ouverture du marché téléphonique et le renforcement d'aide financier par l'Etat, à la création d'entreprises par les jeunes dans le cadre de l'ANSEJ², 50689 entreprises ont été créées entre 1998 et 2003³. Les équipements industriels ont été cependant destinés aux transports, à la téléphonie et aux industries de pompes.

En termes d'importations, nous pouvons conclure que durant les années d'application du PRE, les objectifs de libéralisation du commerce ont été atteints, puisque les importations plus que doublées entre 1999 et 2005, passant de 9,73 milliards de dollars à 20,35 milliards de dollars et ce grâce à la situation financière très confortable. Cependant le problème qui persiste dans cette ouverture commerciale c'est l'incapacité d'indépendance vis-à-vis de l'importation des produits alimentaires.

2.2.1.3. Les conséquences du PRE sur la balance commerciale :

Nous allons voir à présent quelles sont les répercussions des réformes d'ouvertures sous le PRE sur la balance des paiements et sur le degré d'ouverture de l'économie algérienne.

¹ Abadli, R. *op. cit*, 2011, p. 65.

² L'ANSEJ, Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, c'est un institution créée en 1996, aidant les jeunes chômeurs porteurs de projets de créer leurs propres entreprises.

³ Abadli R., *op. cit*, 2011, p. 65.

Tableau N° 43: La balance commerciale et le taux d'ouverture économique entre 1999 et 2005

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<i>Exportations (millions de dollars)</i>	12542	21692	19132	18825	24612	32083	46495
<i>Importations (millions de dollars)</i>	9730	9962	9940	12009	13534	18308	20357
<i>Balance commerciale (millions de dollars)</i>	2812	11730	9192	6816	11078	13775	25644
PIB (en millions de dollars au prix courant)	48641	54790	54745	56760	67864	85333	103198
Taux de croissance annuelle du PIB	3,20	2,20	2,60	4,70	6,90	5,10	5,10
Taux d'ouverture (%)*	22,89	28,89	26,55	27,16	28,10	29,53	32,39
<i>Prix moyen du pétrole en \$</i>	17,88	28,39	23,33	24,98	28,9		54,33

*(((Importations +Exportations))/2/PIB)*100

Source : Ministère des finances : <http://www.multimania.com/algeriafinance>
de l'Algérie de 2000 à 2007.
<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/MAR/fr/NE.RSB.GNFS.ZS.html>

Les chiffres présentés dans le tableau nous indiquent que la balance commerciale demeure positive tout au long des années d'application du PRE. Elle a connu durant pratiquement toutes ces années une tendance haussière à l'exception de la période 2000-2002, durant laquelle elle a baissé de -4,1%. Comparée à 1998 avec un excédent de 234 millions de dollars, la balance commerciale a enregistré un record de 25 milliards de dollars en 2005, ceci est dû à la flambée des prix du pétrole atteignant durant la même année, 54,33\$. C'est d'ailleurs pour la même raison que la balance commerciale a plus que quadruplé en un an à partir de 1999 passant de 2,81 milliards de dollars à 11,73 milliards dollars. Suite au déclin enregistré dès 2000, la balance commerciale a repris en 2003, puis a progressé jusqu'à 2005, puisque elle a plus que doublé, passant de 11,07 milliards de dollars à 25 milliards de dollars à 2005, cela est dû toujours à la hausse des prix du pétrole, qui sont passés de 28,9 dollars à 54,33 dollars.

La conjoncture mondiale traduite par la flambée de prix du pétrole a avantagée l'économie algérienne en lui permettant d'atteindre les objectifs du PRE en termes de libéralisation commerciale. Les exportations et les importations ont ainsi tous deux augmenté grâce à la hausse des prix de pétrole. Cette progression a permis d'accélérer le taux d'ouverture atteignant en 2005, 32,39%. Nous pouvons en déduire que les variations subies dans le commerce extérieur de l'Algérie sont sujettes aux fluctuations des prix de pétrole. L'évolution des exportations, des importations, de la balance commerciale et du taux d'ouverture ont tous, tout au long des réformes engagées dans le cadre du PAS et du PRE, ont dépendu des prix du pétrole. Ceci dit la poursuite des réformes engagées dans le cadre du PRE n'ont pas agi en profondeur sur l'économie nationale. Les résultats positifs obtenus ne représentent qu'une

façade extérieure qui ne reflète pas la réalité des différents secteurs. En effet le taux de croissance du PIB a augmenté entre 2001 et 2005 passant de 2,6% à 6,9% puis à 5,1% en 2005, cela est dû uniquement à la flambée des prix du pétrole. La croissance économique est cependant dépendante du secteur des hydrocarbures. Par ailleurs, la croissance hors hydrocarbures reste molle en raison d'une faible diversification de l'économie algérienne.

Les mesures d'accompagnement notamment la dynamisation du secteur industriel, la privatisation, les réformes institutionnelles, etc. qui sont les vecteurs moteurs de la diversification de l'économie nationale n'ont pu être réalisées. Nous pouvons donc cerner l'échec de la diversification de l'économie dans l'inefficacité de ces mesures. En dépit de la mise en place d'un potentiel économique important dans le secteur industriel à partir des années 1970 et des réformes engagées par la suite, la bonne volonté des pouvoirs publics n'est pas arrivée à propulser ce secteur. Malgré les fonds injectés par le trésor depuis une quinzaine d'années avant 2008, estimés à 35 milliards de dollars, il n'y a pas eu d'amélioration dans le tissu industriel. La majorité des entreprises publiques demeurent en dessous de leur capacité de production. « La croissance manufacturière enregistrée entre 2001 et 2005 a été négative enregistrant un pique de - 4,5% en 2005. »¹

Tableau N° 44: Contribution des industries à la valeur ajoutée globale (en%)

	1990	1995	2005
<i>Algérie</i>	11,4	11,17	5,3
<i>Maroc</i>	18,4	18,4	16,4
<i>Tunisie</i>	16,9	18,8	17,8
<i>Egypte</i>	17,8	17,4	18,9
<i>Turquie</i>	19,5	20,6	13,3

Source : Benachenhou A., *op. cit.*, Alpha Design 2009, p. 142.

Comparée aux autres pays, nous remarquons selon le tableau ci-dessus que plusieurs facteurs sont à l'origine de la régression du secteur industriel. Les entreprises publiques ont souffert de diverses défaillances, notamment le sureffectif, la mal gérance, le manque d'investissement, l'incapacité d'intégrer la technologie et l'innovation dans l'appareil productif. « Le pays ne dispose pas d'une plate forme industrielle suffisante capable d'accumulation au sens capitaliste et technologique. »²

En 2005 un Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) a été lancé pour une période de cinq ans, ce programme prolonge les projets du Programme de Relance Économique (PRE), il a été doté d'une enveloppe budgétaire de 55 milliards de dollars.

¹ Benachenhou A. *Pour une meilleure croissance*. Alpha Design, juin 2008, p. 18.

² *Ibid.*, p. 23.

2.3. La politique d'appui à la promotion des exportations :

2.3.1. Les organes de promotion des exportations :

2.3.1.1. L'ALGEX :

ALGEX, Association Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur, est le principal organe de promotion des exportations, il est placé sous la tutelle du ministère du commerce. Elle mobilise tous les moyens de communication et d'information au service des différents opérateurs concernés par les exportations, en diffusant des lettres d'information, des statistiques, des notes conjoncturelles et des recueils des procédures du commerce extérieur. Elle est également habilitée à organiser des séminaires ou conférences sur des thèmes liés aux activités d'exportations, et qui sont animés par des spécialistes dans le domaine et des experts et ce à l'attention principalement des entreprises exportatrices et également de toutes parties concernées.

Malgré le bon vouloir de ses dirigeants, **ALGEX** ne remplit pas pleinement sa mission en tant que promoteur des entreprises exportatrices et ce en raison du manque de qualification de son personnel, et l'insuffisance des moyens financiers.

2.3.1.2. Le FSPE :

FSPE, Fonds de Soutien pour la Promotion des Exportations, est habilité à assister les entreprises exportatrices dans leurs opérations de prospection notamment la participation aux salons et foires étrangères, et également dans leurs démarches logistiques. Il est géré par le ministère du commerce et ses fonds sont variables puisqu'ils sont constitués des taxes additionnelles appliquées à certains produits d'importation ou de production nationale.

Le **FSPE** a du mal à réaliser ses objectifs en raison de la lourdeur administrative et de la bureaucratie. Les formalités d'inscription au fonds sont lentes et les délais de remboursement de même, ils atteignent souvent plus d'un an, ce qui décourage les entreprises exportatrices de se rapprocher de cet organe d'aide.

2.3.1.3. La SAFEX :

SAFEX, Société Algérienne des Foires et Expositions, a pour mission de promouvoir les exportations. Elle est dotée d'un statut commercial autonome et d'une situation financière avantageuse, car elle récolte ses fonds de ses activités d'organisations de salons et foires et également de l'élaboration et la mise en place du programme annuel officiel des foires à l'étranger que lui confie le ministère du commerce. Contrairement aux autres organes, la **SAFEX** est très appréciée par les entreprises exportatrices. Cependant elle occupe une place institutionnelle importante de par l'afflux des entreprises algériennes aux foires et salons à l'étranger.

2.3.1.4. La CAGEX :

CAGEX, Compagnie Algérienne D'assurance et de Garantie à l'Exportation, créée en 1996, en vue de la gestion de l'assurance crédit. En dépit de sa longue existence, la CAGEX n'est pas parvenue à s'imposer comme institution promotrice et stimulatrice des opérations d'exportations. Plusieurs raisons contribuent à cette stagnation notamment l'absence de la culture de protection contre les risques liées aux opérations d'exportation, manque de coordination avec les banques commerciales, ce qui camoufle l'intérêt de souscription à l'assurance crédit dont l'objectif est d'améliorer les conditions du financement à l'international. Le nombre restreint d'opérateurs en termes d'exportation hors hydrocarbures représente également un obstacle au développement de la CAGEX, puisqu'il limite son champ d'activité. L'application des taux de primes de 3 à 5% supérieur aux normes internationales a accentué la dissuasion des entreprises exportatrice en vers elle. Malgré la révision de ses taux à la baisse, la CAGEX n'a pas amélioré ses résultats en terme de procession de notoriété.

SECTION 3 : L'impact de l'ouverture sur l'économie algérienne

1. L'abaissement des barrières tarifaires :

La première réforme tarifaire fut instaurée en 1992 par l'adoption d'une nomenclature internationale harmonisée. La structure tarifaire est passée de 18 à 6 taux (0,3%, 7%, 15%, 25%, 40%, 60%) et le taux maximal a été revu à la baisse, soit 60%, au lieu de 120%. Cette réforme a permis également d'introduire une nouvelle taxe qui est le droit compensateur parafiscal ad-valorem, et une taxe de formalité douanière de 2,4%.

Les réformes se sont poursuivies dans le cadre du PAS, puisque en 1996, la structure tarifaire est passée à quatre taux (5%, 15%, 25%, 40%) et le taux maximal a été réduit de 10% passant de 60% à 50%.

Contrairement aux idées reçues en 1994, l'économie algérienne n'était pas autant protégée que les pays voisins. L'Algérie et le Maroc appliquaient respectivement un taux de protection de 25% et 30% pour la Tunisie.

Tableau N° 45: Taux moyens des droits de douane non pondérés (1980-1999)

	80 – 82	83 – 85	88 – 90	93 – 96	97 – 99
Algérie	44,4	21,7	23,8	24,8	24,2
Maroc	54,0	27,0	24,0	25,7	22,1
Tunisie	26,4	27,2	27,4	30,0	29,9
PTM	23,8	18,0	16,6	18,2	15,9

Source : Femise

Les chiffres du tableau précédent nous indiquent que les tendances des réformes tarifaires pour l'Algérie et le Maroc ont été similaires puisque les taux des droits de douanes ont été réduits de la moitié pour les deux pays entre les périodes (80 – 82) et (83 – 85). La Tunisie par contre a toujours opté pour un taux quasiment stable et relativement élevé par rapport à l'Algérie et le Maroc, soit 29,9% durant la période (97 – 99).

En 2001, le système tarifaire a été réduit encore une fois à trois taux (5% pour les matières premières et les biens d'équipement, 15% pour les biens intermédiaires et les produits semi-finis. Le taux maximum a été également revu à la baisse, passant de 45% à 40% puis à 30%, la veille de la signature de l'accord d'Association avec l'Union européenne.

Tableau N° 46: Droits de douane appliqués aux importations des différents produits de 1993 à 2009

	1993	1997	2002	2005	2009
<i>Articles manufacturés minéraux et métaux</i>	21,34	24,63	18,53	16,09	13,92
<i>Minerais et métaux</i>	15,37	13,82	13,55	5,64	4,64
<i>Articles manufacturés</i>	21,51	24,86	18,66	16,36	14,14
<i>Machines et matériels de transport</i>	17,41	17,52	13,66	13,2	12,22
<i>Articles manufacturés divers</i>	27,2	31,59	22,76	20,74	17,46

Source : Abadli, op. cit., Thèse de doctorat, Paris 2011.

L'économie algérienne a enregistré d'importants progrès en terme de réforme tarifaire. Entre 1993 et 1997 tous les produits ont connu une augmentation en matière de droit de douane, sauf pour les minéraux et métaux. Cette hausse est justifiée par la politique budgétaire restrictive appliquée sous l'égide du FMI. Ce n'est qu'après la stabilisation macro-économique, à la fin de l'application du PAS en 1998, que les tarifs douaniers ont connu une baisse progressive, puisqu'ils ont été réduits de la moitié pour la majorité des catégories de produits importés.

Concernant les minerais et métaux ils sont passés d'un taux d'application de 13,82% en 1997 à 4,64% en 2009. De même pour les produits manufacturés, ils ont connu une baisse importante des droits de douanes passant, durant la même période de 24,86% à 14,14%.

Cette baisse conséquente des droits de douanes est due aux réformes engagées en matière de libération de commerce dans le cadre du PAS, du PRE et des accords d'association à partir de 2005. Elle doit être poursuivie afin de s'établir au tour des tarifs appliqués par des pays déjà membres de l'OMC.

L'Algérie est donc passée d'une politique protectionniste à une politique de libre échange.

Tableau N° 47: Tarif moyen dans différents pays en 2001

<i>Pays</i>	<i>Tarif douanier moyen simple</i>
<i>Algérie</i>	24
<i>Egypte</i>	26
<i>Maroc</i>	26
<i>Tunisie</i>	25
<i>Mexique</i>	33
<i>Chili</i>	27
<i>République tchèque</i>	7
<i>Pologne</i>	12

Source : FMI : Rapport Algérie, 2001.

Dans le groupe des pays tiers méditerranéens (PTM) le taux de droit de douane appliqué par l'Algérie est le plus bas, soit 24% comparé à l'Egypte, le Maroc et la Tunisie dont le taux varie entre 25 et 26%. D'ailleurs il est beaucoup plus bas que celui appliqué par certains pays engagés dans le processus d'intégration régionale comme le Mexique (33%) et le Chili (27%).

« L'Algérie a perdu les privilèges d'une position maximaliste »¹. Avant même d'adhérer à l'OMC, l'Algérie a revu maintes fois ses taux de droits de douane à la baisse. La poursuite des négociations avec l'OMC vont devoir baisser d'avantage les tarifs douaniers, car une fois que la consolidation est faite au sein des négociations, les taux fixés ne seront plus revus à la hausse mais éventuellement à la baisse. La Tunisie qui a adhéré à l'OMC dès 1995 n'a consolidé que 46% de ses positions tarifaires et malgré la signature de l'accord d'association,

¹ Benabdallah, Y., « L'économie algérienne entre réformes et ouverture : Quelle priorité ? », Cread Alger, p. 13.

elle sauvegarde 98% de ses lignes tarifaires au dessus de 15% tandis que l'Algérie était en dessous de ce niveau alors qu'elle n'a pas encore adhéré à l'OMC¹.

2. Réduction des recettes de l'État :

La politique de libération du commerce extérieur algérien à travers l'abaissement des barrières tarifaires inscrites dans des programmes de redressement et de relance économique notamment le PAS et le PRE ou dans des projets d'association avec l'Union européenne, a eu un impact négatif sur les recettes de l'État. Elles ont baissé de 6,42% entre 2002 et 2003 pour enregistrer 1475,44 milliards DA. Ces réformes de libéralisation du commerce ont permis d'une part d'augmenter la part des importations et des exportations et d'une autre part baisser les recettes de l'État. En 2003, après la dernière révision des droits de douanes, les importations et les exportations ont connu une hausse respective de 12,69% et 30,74%.

La baisse des recettes est expliquée par la baisse de la fiscalité pétrolière de 80,34 milliard de dinars entre 2002 et 2003 car les recettes fiscales se sont composées de 70,5% de fiscalité pétrolière en 2003. Ceci paraît en contradiction avec la hausse des exportations des hydrocarbures de 5,84 milliards de dollars entre 2002 et 2003.

Ces recettes baisseront davantage dès l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union européenne et engendreront une perte de 20 milliards de dinars pour le Trésor Public².

3. Impact sur les échanges extérieurs :

3.1. Les exportations :

Depuis l'adoption des politiques d'ouverture, et en particulier à partir de 1994 lors du lancement du programme d'ajustement structurel, les exportations n'ont cessé d'augmenter jusqu'au 21^{ème} siècle.

Désormais, les exportations totales sont composées essentiellement des exportations d'hydrocarbures, ce qui nous empêche d'être optimistes concernant les retombées positives des politiques de libéralisation économique sur le commerce extérieur et en particulier sur l'évolution des exportations hors hydrocarbures. Malgré les efforts déployés par l'État envers le secteur hors hydrocarbures en les subventionnant à hauteur de 5,5 milliards de dinars en 1998 puis 12,73 milliards de DA en 2002, celui-ci n'a pas progressé et encore moins en matière d'exportations. Celles-ci ont baissé atteignant 10,5 milliards de DA en 2004, puis 9,1 milliards en 2005.

L'effet des politiques de libéralisation sur les exportations a été positif mais pas significatif car l'évolution des exportations dépend en grande partie des prix des hydrocarbures dont leur envolée ces dernières décennies ont été au bénéfice de l'économie algérienne.

¹ Benabdallah Y., *op. cit.*, p. 13.

² إكرام مياي، الاندماج في الاقتصاد العالمي وانعكاسه على القطاع الخاص في الجزائر، دار هومة، 2011، ص 160.

3.2. Les importations :

L'amorce du processus d'ouverture économique a permis d'adapter les lois du commerce extérieur à la nouvelle politique économique.

Après avoir détenu le monopole du commerce extérieur, l'État a commencé à libéraliser ses échanges internationaux en promulguant de nouvelles lois. Ces règlements ont progressivement confirmé la libéralisation de l'économie algérienne à partir du début des années 90 jusqu'à 1994 l'année du début de l'application du PAS où les autorités algérienne ont accéléré le processus d'ouverture en publiant des règlements moins protectionnistes. Ainsi la liste des produits importés prohibés a été supprimée, toutes opérations des exportations ont été libéralisées, certaines contraintes d'importations ont été éliminées, l'accès aux devises pour les opérations courantes a été libéré en autorisant la convertibilité du dinar.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi 2002 qui porte sur les réformes tarifaires, le volume des importations n'a cessé d'augmenter et ce grâce à l'abaissement des droits de douanes.

Les premiers produits concernés par ce démantèlement tarifaire sont les équipements industriels, qui ont ainsi enregistré une hausse passant de 3,43 milliards de dollars en 2001 à 4,42 milliards de dollars en 2002, puis 8,45 milliards de dollars en 2005.

Les produits semi-finis sont la deuxième catégorie de biens d'importation touchés par cette loi, ils ont également connu une hausse entre 2002 et 2005 puisqu'ils sont passés de 2,3 milliards de dollars à 4 milliards de dollars.

Enfin, l'importation des produits alimentaires et des biens de consommation ont également augmenté mais à moindre degré que les produits cités précédemment. Après avoir connu un rythme de croissance constant trois ans avant la loi de 2002, les importations des produits alimentaires ont amorcé une croissance relativement modeste, passant de 2,3 milliards de dollars en 2001 à 3,5 milliards de dollars en 2005.

En effet, ce constat d'augmentation des importations est dû à l'application des mesures de la nouvelle politique commerciale, notamment, le démantèlement tarifaire, adopté dans le cadre de la transition vers l'économie de marché. Sachant que les recettes de l'Etat sont composées en grande partie des recettes pétrolières, l'augmentation du prix du pétrole à partir des années 2000, a favorisé l'augmentation des importations.

Désormais dans le cadre de libéralisation du commerce extérieur les opérations d'importations n'ont pas été organisées et planifiées selon les besoins des différents secteurs en matières de produits nécessaires à l'appareil productif voir même à son amélioration et son développement. L'ouverture économique a favorisé l'augmentation de la facture d'importation gonflée par l'achat de toutes catégories de biens consommables souvent secondaires que les entreprises algériennes peuvent elles même produire. A cet effet le dirigeant syndical Abdelhak Benhamouda a déclaré au début des années 90 « le gaspillage organisé est plus grave que la corruption, il se traduit par l'importation de produits disponibles ou de produits inutilisables ou secondaires, le stockage de produits jusqu'à

péréemption, le refus d'acheter des outils de travail, l'importation de produits finis au lieu de matières premières ». vu sous cet angle l'ouverture économique a eu un impact négatif sur le commerce extérieur en matière d'importations, en raison d'absence de stratégie d'importation qui s'avère nécessaire pour réduire les dépenses publiques et également protéger et encourager l'industrie algérienne en lançant des industries naissantes qui offriront plus tard des biens dignes de produits compétitifs.

4. Les conséquences sur les entreprises algériennes :

La transition vers l'économie de marché accompagnée de politiques d'ouverture économique a certainement des conséquences importantes sur les entreprises algériennes comprenant les deux secteurs, le secteur public et le secteur privé. Dans une économie de marché, le secteur dominant est le secteur privé, c'est dans ce contexte que l'Algérie a adopté ses politiques économiques au nouveau régime, en promulguant de nouvelles lois dans tous les domaines concernés, et notamment, dans le secteur privé. L'importance de ce dernier a commencé à prendre de l'ampleur à partir des années 90 à travers le règlement n° 90-10 du 14 avril 1990 relatif à la monnaie et crédit qui abolit les différences entre le secteur public et le secteur privé en termes d'acquisition d'avantages tel que le refinancement par la banque centrale. Une succession de règlements a été lancée par la suite en vue de promouvoir et offrir des facilitations au secteur privé. Le règlement 91-19 du 19 février 1991 porte sur la libéralisation du commerce extérieur et soumet les deux secteurs public et privé sous le même pied d'égalité en termes de critères et conditions.

Une nouvelle loi sur les investissements lancée le 5 octobre 1993 a eu comme objectif l'encouragement et la promotion des activités du secteur privé.

Cette loi a porté principalement sur la libéralisation économique à travers l'ouverture des marchés aux capitaux nationaux et étrangers. Elle fut le premier pas vers le libéralisme et l'économie de marché. La loi sur l'investissement de 1993 prévoit le droit d'investir en toute liberté dans le cadre réglementaire, l'égalité du traitement entre les opérateurs privés nationaux ou étrangers, l'ingérence de l'État dans les affaires des entreprises privées, sauf pour les encourager par le biais de réduction fiscale, la création de l'agence pour la promotion, le soutien et le suivi des investissements (APSI) dont l'objectif est la facilitation, la promotion et l'accompagnement des investissements.

Un an après l'application du PAS, apparut le décret n° 95-22 du 26 août 1995 qui vient appuyer la loi 93 sur les investissements, le décret porte sur la privatisation des entreprises publiques d'ailleurs sur 1600 entreprises publiques 400 d'entre elles ont fait faillite ou ont été privatisées. Ces dernières ont concerné les entreprises les plus rentables.

Depuis la publication de la loi sur les investissements en 1993 jusqu'à la fin de l'année 1994, le montant des investissements a atteint 92,62 milliards de dinars. Malheureusement, les textes de la loi de 1993 n'ont pas escompté les résultats espérés, et pour y remédier aux insuffisances et donner un nouveau souffle aux investissements, les autorités publiques ont publié l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001.

Les textes de cette ordonnance sont très proches des textes de la loi 93 sur les investissements. La nouveauté dans cette loi a porté sur le remplacement de l'APSI par une nouvelle institution l'ANDI (l'Agence Nationale du Développement et de l'Investissement) qui a été placée sous la tutelle du chef du Gouvernement. Cette nouvelle institution est censée promouvoir les investissements privés nationaux et étrangers en accueillant, informant et aidant les investisseurs dans la réalisation de leur projet.

L'ordonnance 01-03 est celle dont les textes sont conformes à la politique de libre échange et d'ouverture économique, elle confie également une place importante au secteur privé puisqu'elle lui donne l'accès à toutes sortes d'activités.

Dans la même année, de nouvelles lois ont été publiées toujours dans le souci de promouvoir l'investissement privé. Ainsi, la loi du 12 décembre 2001 a porté sur la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) en mettant à leurs dispositions des facilitations en matière des procédures administratives appliquées dans la phase de création de l'entreprise, et également concernant le financement bancaire.

Les autorités algériennes ont continué à œuvrer pour l'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale en adoptant une politique d'ouverture et ce dans le cadre du PRE (1999-2005). Ce nouveau programme lancé à partir de 1999 prévoit le renforcement des mesures prises précédemment envers le secteur privé. A cet effet le PRE a porté sur un ensemble de dispositifs permettant aux entreprises privées de se développer notamment :

- Améliorer et développer les services de l'impôt.
- La création de centres de prestation de service en matière de conseil en gestion et en juridiction.
- La poursuite de réalisation des réformes institutionnelles et structurelles afin de laisser la place aux forces du marché et où l'Etat joue son rôle d'encadreur et organisateur de l'économie nationale.
- Mettre en place des réformes fiscales ayant pour objectif la lutte contre la fuite fiscale et également le soutien aux entreprises en réduisant certaines taxes.
- Mettre à disposition des entreprises les conditions nécessaires pour la réalisation de leurs projets, notamment l'aménagement des zones industrielles et prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les délais de réalisation des projets etc...

Pour assurer la réalisation des projets de cette loi, les autorités publiques ont réservé une enveloppe de 7 milliards de dollars qui touchent différents secteurs économiques. A cet effet, les opérations de privatisation se sont accélérées durant la période du PRE et également lors des accords d'association.

Tableau N° 48: Les opérations de privatisation en Algérie 2003 – 2007

<i>Nombre d'opération</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>Total</i>
Privatisation totale (ordon. 1995)	5	7	50	62	68	192
Privatisation partielle (>50%)	1	2	11	12	7	33
Privatisation partielle (<50%)	0	3	1	1	6	11
Reprise par les salariés	8	23	29	9	0	69
Partenariat (joint ventures)	4	10	4	2	9	29
Cession d'actifs à repreneurs privés	2	13	18	30	20	83
Total	20	58	113	116	110	417

Source : Ministère de l'industrie et de la promotion investissements algériennes, Alger 2008.

Dès l'entrée en vigueur des accords d'association en 2005, le nombre d'opérations de privatisation a augmenté passant de 58 entreprises en 2004 à 113 en 2005. D'ailleurs ce moyen d'ouverture économique a eu un effet sur la stratégie de privatisation, puisque celle de la privatisation partielle appliquée auparavant notamment les partenariats ou la cotation en bourse, a été peu à peu délaissée au profit de la privatisation totale ou de la privatisation partielle supérieure à 50%. Ces derniers sont passés respectivement entre 2004 et 2005, de 7 à 50 entreprises privatisées et de 2 à 11 entreprises. 1200 entreprises publiques n'ont ni été fermés, ni privatisées. Il s'agit des grandes EPE qui emploient un grand nombre de salariés. Le poids et la force de leur organisation syndicale a pu empêcher la fermeture de ces entreprises. Par ailleurs, les tentatives de privatisation par le biais de partenariat ont échoué en raison des différentes défaillances de EPE et également de l'implantation d'entreprises étrangères très concurrentielles.

Dans la continuité du PRE, un programme a été lancé pour la période 2005-2009. C'est le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC). Une enveloppe budgétaire de 55 milliards de dollars lui a été réservée. L'objectif de ce programme est de maintenir la croissance économique en modernisant et développant les infrastructures et également en impliquant davantage le secteur privé dans la relance économique.

Désormais, toutes les lois et règlements prometteurs concernant le secteur privé, qui ont été publiées depuis les années 90, n'ont pu escompter les résultats souhaités car elles ont rencontré une multitude d'obstacles que d'ailleurs la banque mondiale, énumère dans son étude réalisée sur les difficultés et problèmes dont souffrent les entreprises algériennes à savoir :

- Le marché parallèle ;
- Obtention des crédits bancaires ;
- Coût du crédit ;
- Le taux des impôts (hausse du taux fiscale) ;
- La corruption administrative ;
- Les délais bancaires ;
- Obtention de la devise ;
- L'administration fiscale ;

- Obtention du foncier industriel ;
- Les lois douanières ;
- Difficultés d'enregistrement de l'entreprise ;
- Manque de la main d'œuvre qualifiée ;
- Problèmes liés aux services portuaires ;
- Difficultés d'obtention d'une ligne téléphonique ;
- Les lois de réglementations du travail ;
- Obtention de l'énergie¹.

L'ensemble de ces facteurs reflète le nombre important de difficultés que rencontre l'entreprise que ce soit lors de sa création ou son développement. Les problèmes sont donc d'ordre financier, administratif, foncier, managérial, etc...

Tableau N° 49: L'évolution de la valeur ajoutée durant la période (2000 – 2005)
(en milliards de Dinars)

	<i>Secteur public</i>		<i>Secteur privé</i>		<i>Totale</i>	<i>Part du secteur public</i>
	<i>Valeur ajoutée</i>	<i>Taux d'évolution</i>	<i>Valeur ajoutée</i>	<i>Taux d'évolution</i>		
2000	2000,13	-	1430,21	-	3430,84	42%
2001	1809,05	9,58%	1672,84	16,96%	3481,89	48%
2002	1847,69	2,14%	1817,25	8,63%	3664,94	50%
2003	2243,50	21,42%	2066,43	13,7%	4309,93	48%
2004	2736,30	21,97%	2338,85	13,18%	5075,15	46%
2005	3685,58	34,69%	2682,84	14,71%	6368,42	42%

Source : . 155 ص 2011، دار هومة، إكرام ميايبي، الاندماج في الاقتصاد العالمي وانعكاسه على القطاع الخاص في الجزائر، 2011، ص 155

Ce que nous remarquons depuis ce tableau c'est, que le secteur privé n'a pas dépassé la barrière de 50%, il demeure dominé par le secteur public malgré les efforts déployés par les autorités publiques en matière de promotion des entreprises privées.

Cependant, la participation du secteur privé en termes de valeur ajoutée s'est améliorée d'une année à une autre, son taux d'évaluation varie entre 13 et 16%, durant la période 2000 – 2005. Par ailleurs, cette part de participation des entreprises privées dans la valeur ajoutée a baissé en 2002 atteignant 8,63%, ce qui a affecté la part de participation du secteur privé puisque il a enregistré 42% en 2005 comparé à 50% en 2002.

Il est également intéressant de voir la structure de la valeur ajoutée du secteur privé, afin de savoir si les politiques économiques adoptées sous les différents programmes étatiques ont pu atteindre l'objectif de diversification de l'économie nationale.

¹ Rapport du Ministère de la petite et moyenne entreprise de l'artisanat, « des assises nationales de la PME » Janvier 2007, p. 43.

Les entreprises privées sont actives principalement dans quatre domaines d'activités :

- Le secteur commercial avec une valeur ajoutée de 23,5%.
- Le secteur agricole 21,5%.
- Le secteur du transport et communication 15,6%.
- Le secteur du bâtiment et travaux publics 14,46%¹.

L'ensemble de ces quatre secteurs représente 75,6% de la valeur ajoutée réalisée par 60% des entreprises du secteur privé équivalent à 147965 entreprises privées. Le reste des entreprises privées sont actives dans dix huit branches économiques et dont leurs participation dans la valeur ajoutée est de 24,4% en 2005.

Nous remarquons que le secteur industriel n'est pas très sollicité par les entreprises privées. Seule la branche de l'agroalimentaire domine dans le secteur industriel en terme de valeur ajoutée. Il représente 66% du secteur industriel, mais ne participe qu'à hauteur de 3,8% de la valeur ajoutée. Ce manque d'intérêt envers les branches du secteur industriel est dû au manque d'attractivité des investissements dans ce secteur, et l'existence de différents obstacles et problèmes.

Concernant le secteur public, la politique d'ouverture économique prévoit la restructuration des entreprises publiques économiques (EPE) à travers le redéploiement des actifs de l'Etat, soit par une restructuration des capitaux demeurant la propriété de l'Etat, soit par la vente des actifs aux investisseurs privés. Les entreprises souffrant d'une défaillance extrême sont destinées à la dissolution. Selon le FMI en avril 1998, plus de 800 entreprises locales avaient été soit privatisées soit dissoutes et à fin décembre 1997, 76 EPE avaient été dissoutes et 160 000 travailleurs congédiés.² Et d'après A. Benachenhou, entre 1994 et 1999, 750 EPE ont été dissoutes.³ Le sureffectif, la mauvaise qualité de gestion, l'endettement, le gaspillage, la vieillissement des techniques de production et management, etc. Représentent autant de facteurs qui ont mené les EPE à la dissolution ou la privatisation.

Malgré les efforts déployés par l'État pour préparer les entreprises à affronter la concurrence, notamment par la mise à niveau, les EPE demeurent très fragiles de part leur situation financière, managériale et productive. Elles sont en dessous de leur capacité de production et elles continuent à bénéficier du soutien de l'État financièrement sans pour autant être rentable. D'ailleurs les découverts bancaires des industries publiques sont passés de 10 milliards de DA fin 1994 à 94 milliards de DA à fin 1995 puis à 109 milliards de DA à fin 1996, ce qui représente 54% du chiffre d'affaires. Le taux d'endettement n'a cessé d'accroître au point où il a dépassé leurs fonds propres. En 1998, le rapport entre l'endettement et les fonds propres pour le groupe des produits manufacturés a atteint 47,44%⁴.

¹ إكرام مياسي، الاندماج في الاقتصاد العالمي وانعكاساته على القطاع الخاص في الجزائر، دار هومة، 2011، ص 158.

² Rapport FMI, Algérie stabilisation et transition à l'économie de marché, Washington 1998, p. 55.

³ El Watan du 14 mai 2000.

⁴ Kchou, L. « Institutions et organisation : réformes économiques et processus de privatisation en Algérie, 1990-2001 » thèse de doctorat, université de Picardie Jules Verne, Amiens. 2001.

5. Conséquences d'ordre social :

La libéralisation économique a eu des retombées négatives sur le niveau social des citoyens algériens, en raison d'un côté de l'augmentation du taux de chômage, et de l'autre, la hausse des prix à la consommation.

L'offre d'emploi a baissé et son statut s'est dégradé. Le taux de chômage est passé de 17% en 1985 à 28% en 1995. Les réformes engagées dans le secteur industriel public notamment la restructuration des entreprises publiques et ce dans le cadre de la politique d'ouverture économique, ont engendré des compressions d'effectifs. Le CNES a estimé le licenciement des travailleurs au nombre de 360 000 personnes entre 1994 et 1998 en raison de la dissolution de nombreuses entreprises notamment l'ENIAL l'ENAFILA en 1996 et l'ENAPAL en 1997.¹ Entre 1994 et 2000, les secteurs du BTPH et des services ont perdu plus de la moitié de leurs effectifs, ceux de l'agriculture et de l'industrie 43% et 18% respectivement.

Par ailleurs le statut de l'emploi est passé de celui de permanent à temporaire, précaire et peu qualifié. Le pourcentage de travailleurs hors contrat est très élevé : plus de la moitié de la population en activité. Ces dispositifs alternatifs permettent aux jeunes une insertion temporaire dans la vie active moyennant des emplois précaires et peu rémunérés.² Selon le CNES, 479 699 emplois temporaires auraient été créés, et le taux de permanisation demeure très faible, moins de 2%. Ce fait nous révèle que les mutations subies dans les différents domaines en raison de l'adoption de la politique d'ouverture engendrent un coût social, traduit par la hausse du taux de chômage, le manque d'emploi stables, de la baisse des salaires, etc. d'ailleurs durant la période 1985-2000, le revenu par habitant a baissé de près de 43%.³

La libéralisation des prix faisant partie des mesures d'ouverture économique, s'est accélérée à partir du lancement du PAS en 1994. L'État a abandonné sa politique de subvention à certains produits de consommation, pour appliquer les exigences du FMI notamment la libéralisation des prix. A cet effet les prix de certains produits sont partis à une hausse brutale. Entre 1992 et 1997 le prix du butane a augmenté de 317%, celui dû de l'essence de 190%, celui de l'électricité de 271%, celui du gaz naturel de 390%.⁴ Les prix ont continué à augmenter, puisque l'indice des prix des produits à la consommation a été multiplié par quatre entre 1990 et 2005. Cette nouvelle politique s'est répercuté sur le niveau social du citoyen, affectant ainsi à la baisse son pouvoir d'achat.

¹ Rapport du CNES du 24 mai 1999.

² Rebah, A., *op. cit.*, p. 95.

³ Les effets du PAS sur les ménages et les services publics, étude réalisée par le CENEAP pour le compte du CNES. In la lettre du CENEAP n° 5, octobre 1998.

⁴ Source : Ministère de l'énergie

Conclusion du chapitre IV :

L'ouverture économique et en particulier commerciale n'a pas traduit une intégration efficace de l'Algérie à l'économie mondiale en raison de l'échec des différentes réformes lancées dans le but d'inscrire l'Algérie dans une politique globale celle d'une insertion à l'économie mondiale. D'ailleurs nous avons pu évaluer l'efficacité de ces réformes à travers l'étude de l'impact des politiques d'ouverture sur l'économie algérienne.

L'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale à travers son adoption de politiques d'ouverture de 1994, l'année du lancement du PAS, à 2005 la fin de l'application du PRE, a donc des répercussions sur l'économie Algérienne, notamment sur le commerce extérieur et également sur les entreprises publiques et privées. Dans le cas de l'économie algérienne, l'ouverture est à la fois un acte de bon augure et de mauvais augure. D'un côté Elle est porteuse de projets très ambitieux dans différents domaines, puisque les réformes devant y être engagées dans différents domaines, représentent une condition à la réussite de l'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale. D'un autre côté elle peut nuire à l'économie comme c'est le cas pour les entreprises publiques qui non seulement n'étaient pas préparées à une libéralisation économique mais qui demeurent très peu performantes et fragiles dans l'incapacité d'affronter une concurrence étrangère et ce malgré les efforts étatiques déployés dans ce secteur. La part de ce dernier dans la valeur ajoutée du secteur productif algérien hors hydrocarbures a régressé, passant de 40,5% en 1989 (avant l'ouverture) à 23,5% en 2000. Concernant le commerce extérieur, sa libéralisation a favorisé l'expansion des importations et ce grâce à l'accélération du processus du démantèlement tarifaire à partir des années 2000. En contrepartie il n'y a pas eu de changement souhaité en matière d'exportations. Celles-ci n'arrivent pas à incarner leur nouveau rôle tirant bénéfices de l'ouverture. L'objectif de diversification de l'économie algérienne n'a toujours pas été atteint, les recettes pétrolières continuent à dominer les recettes de l'État.

Concernant le secteur privé, dans le cadre des différentes politiques d'ouverture que nous avons vu précédemment inscrites sous les programmes du PAS et du PRE, les autorités publiques ont accordé beaucoup d'importance à ce secteur, étant donné que « l'économie de marché est une économie où la propriété privée des moyens de production est dominante. »¹ Les réformes entreprises dans le secteur privé représentent une des mesures qui accompagnent l'économie Algérienne dans son processus d'intégration dans l'économie mondiale. A cet effet l'État a lancé des actions réformatrices du secteur privé traduites par la publication de règlements tout au long des programmes de relance économique, en lui réservant une place plus importante au détriment du secteur public et en revisitant le rôle de l'État dans la vie économique. Malheureusement en dépit de cela, les entreprises privées continuent de rencontrer des difficultés et obstacles d'ordre administratif, bureaucratique, réglementaire, financier managériaux etc. qui ne font qu'empêcher le secteur privé de percer et d'occuper sa place qui lui est réservée dans une économie de marché.

Pour y remédier à ces insuffisances les autorités devraient continuer à redéployer des efforts nécessaires à la percée de ce secteur, en encourageant les investissements privés, notamment

¹ Bouzidi, A., *Les années 90 de l'économie algérienne*. Edition ENAG, 1999, p. 111.

par la création d'institutions de soutien aux investissements, par des incitations fiscales etc. parce qu'ils sont à la base de la croissance économique. Ils permettent de créer de l'emploi, d'augmenter l'épargne et la consommation, d'améliorer la compétitivité, d'augmenter les exportations hors hydrocarbures etc.

Le problème crucial qui se pose aujourd'hui c'est la dépendance de l'économie algérienne vis-à-vis des hydrocarbures. Les deux tiers des recettes budgétaires proviennent du secteur des hydrocarbures. Ce fait, risque d'être irréversible pour l'économie dans le cas de chute des prix du pétrole, sachant que le niveau de dépenses publiques est élevé. Il est d'autant plus prudent de prendre en compte et au sérieux ce scénario dans la prise de décision de politique économique afin qu'il ne soit pas mis en scène.

Nos politiques économiques ont toujours soutenu le secteur des hydrocarbures en lui offrant les moyens nécessaires pour son développement. Le but final de cette stratégie réside dans le renforcement des ressources financières du pays afin s'autonomiser économiquement. Cependant le résultat escompté n'est pas celui espéré. Nous continuons toujours de dépendre des importations alimentaires et de produits semi-finis et d'équipements. Cette dépendance est une problématique qui est posée aujourd'hui comme un enjeu central de l'insertion internationale du pays du fait que 70% des financements du plan (2006-2014) ont été consacrés aux importations.¹

Nous devons suivre les tendances économiques mondiales, en modernisant en permanence nos politiques économiques. L'économie mondiale est aujourd'hui au rendez vous des ouvertures économiques des pays, basée sur des arrières solides, notamment la productivité et la compétitivité qui sont des éléments principaux de la survie des économies dans l'économie mondiale. Il est cependant, temps de prendre en compte des facteurs de production jusqu'alors ignorés et qui sont la connaissance, le savoir et le savoir faire. Le capital et le travail ne suffisent plus à eux seuls pour défier la concurrence. Aujourd'hui les économies compétitives sont passées à un niveau supérieur.

¹ Abbas M ; « L'ouverture commerciale de l'Algérie », LEPII, sept 2011, p. 3.

CHAPITRE V

*LES MOYENS D'INTEGRATION DE L'ALGERIE
A L'ECONOMIE MONDIALE*

L'Algérie a toujours été intégrée dans l'économie mondiale, puisque depuis l'indépendance elle procédait à des échanges avec le reste du monde. Néanmoins les politiques protectionnistes adoptées depuis l'indépendance jusqu'aux années 80 nous permettent de nous prononcer sur la faiblesse du niveau d'intégration de l'époque. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 80 que l'état a opté pour des politiques d'ouverture à travers la mise en place de mesures de libéralisation du commerce et des mesures d'ouverture aux capitaux étrangers adoptées beaucoup plus tard dès 2001. Ainsi l'État algérien a exprimé sa volonté de renforcer son intégration à l'économie mondiale en s'engageant dans des politiques réformatrices institutionnelles et structurelles notamment des réformes bancaires, fiscales, des opérations de privatisations, la création d'organismes de promotion des exportations etc.

Comme nous l'avons évoqué dans le premier chapitre l'intégration à l'économie mondiale peut vêtir plusieurs aspects, l'intégration commerciale, l'intégration financière et aussi l'intégration productive par les firmes multinationales.

L'Algérie a souhaité emprunter en premier lieu comme canal d'intégration, l'accession à l'OMC puisque c'est en juin 1987, qu'elle a exprimé sa volonté d'adhérer au GATT par le dépôt d'une demande d'accession. Et en 2001 la persévérance de sa volonté d'améliorer son degré d'intégration à l'économie mondiale c'est traduite par la signature d'accords d'association avec l'Union-Européenne qui sont entrées en vigueur en 2005. Enfin l'ouverture aux capitaux étrangers représente également pour l'Algérie un canal d'intégration à l'économie mondiale

L'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale a donc vêtis deux aspects : l'intégration commerciale à travers les accords d'association et la volonté d'accéder à l'OMC, et l'intégration par l'ouverture aux capitaux étrangers traduite par les Investissement Directs Étrangers.

A cet effet nous allons traiter dans ce chapitre les différents moyens d'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale à savoir : l'accession à l'OMC, les accords d'association Algérie Union-Européenne et les Investissement Directs Étrangers, et ce en évoquant leurs processus, leurs intérêts pour l'économie algérienne et les obstacles qui empêchent une intégration efficace de l'Algérie à l'économie mondiale.

SECTION 1 : L'accèsion de l'Algérie à l'OMC

1. Généralités sur l'OMC :

1.1. Origines de l'OMC :

Le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) est le prédécesseur de l'OMC. Il s'agissait à l'origine des négociations entre nations sur les échanges basés sur des règles temporaires définies au départ par 23 pays. L'institution officielle prévue pour encadrer ces négociations qui est l'Organisation International du Commerce (OIC) devait voir le jour au lendemain de la guerre mondiale, en 1945, l'année de la conférence de Bretton -Woods, par laquelle le FMI et la Banque Mondiale ont été créés. Finalement l'OIC n'a pas été créée car il n'a pas été ratifié ni par le congrès de États-Unis ni par les autres parlements nationaux. C'est ainsi que le GATT a continué à gérer les négociations commerciales multilatérales durant 48 ans.

Le GATT n'était donc pas une organisation, mais juste un accord international dont les signataires étaient considérés non pas comme des pays membres mais plutôt comme des parties contractantes. Il était doté d'un secrétariat installé à Genève qui se chargeait d'organiser les négociations. Ce n'est qu'en 1995, qu'une institution officielle dénommée Organisation Mondiale du commerce (OMC) a été créée par les signataires du GATT.

Toute négociation conclue dans le cadre du GATT, devait respecter les principes de réciprocité, de transparence et de non discrimination. Ainsi il offrait aux contractants un espace de partage de concessions en matière d'échanges de marchandises par l'abaissement des droits de douanes et également de règlement de différends. Ces signataires n'ont cessé d'augmenter passant de 23 pays en 1947 à 103 contractants en 1993. C'est ainsi qu'il est arrivé à chapoter la quasi-totalité du commerce mondial et a contribué à l'accélération de la croissance mondiale.

1.1.1. Le passage du GATT à l'OMC :

L'OMC a été créée en 1995 par les signataires du GATT, lors des négociations de l'Uruguay Round (1986-1994) elle a ainsi remplacé le GATT. Désormais l'OMC est l'organisation internationale qui régit toutes les transactions commerciales effectuées par ses pays membres. Le cycle de l'Uruguay a élargi le champ d'action de l'OMC puisque comparé au GATT, elle régit non seulement les échanges des biens, mais également des services et de la propriété intellectuelle. Ainsi l'OMC est dotée d'un ensemble de réglementation des services (l'accord général sur le commerce des services, AGCS et GATS en anglais) et de réglementation de la propriété intellectuelle (les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC ou TRIPS en anglais)).

Ce qui a fait surtout la différence entre le GATT et l'OMC c'est la nouvelle fonction attribuée à cette dernière, qui est le règlement de différends dont la procédure est de gérer et trancher les conflits entre les pays membres. Un pays fait appel à l'organe de règlement des différends lorsque généralement son partenaire n'a pas respecté ses engagements en matière de baisse

des droits de douanes. A ce moment des experts engageront des études sur le problème et rendront une décision au bout de quinze mois maximum. S'il s'avère que le partenaire est fautif, il ne sera pas obligé de se corriger. Par contre des mesures compensatoires, lui seront imposées par la restriction de ses exportations vers le pays du plaignant.

Contrairement au GATT l'OMC impose à ses pays membres le respect de tous les accords.

Les négociations commerciales multilatérales au sein l'OMC sont caractérisées par leurs difficultés et leur lenteur en raison de l'hétérogénéité des pays membres qui engendre des conflits traduites par des divergences d'intérêts.

2. Les principaux cycles de négociation :

Depuis l'entrée en vigueur du GATT jusqu'à la création de l'OMC, plusieurs cycles de négociations en eu lieu.

Tableau n° 50: Les cycles de négociations du GATT (1947-1994)

Années	Lieu/Appellation	Domaines couverts	Pays participants
1947	Genève	Droits de douanes	23
1949	Annecy	Droits de douanes	13
1951	Torquay	Droits de douanes	38
1956	Genève	Droits de douanes	26
1960-1961	Genève (Dillon Round)	Droits de douanes	26
1964-1967	Genève (Kennedy Round)	Droits de douanes et mesures antidumping	62
1973-1979	Genève (Tokyo Round)	Droits de douanes, mesures non Tarifaires et « accords- cadres »	102
1986-1994	Genève (Uruguay Round)	Droits de douanes, mesures non tarifaires, règles, services, propriété intellectuelle, règlement des différends, textiles, agriculture, établissement de l'OMC, etc.	123

Source : OMC

La première série de négociations a abouti à un ensemble de règles commerciales et a 45 000 concessions tarifaires portant sur environ un cinquième du commerce mondial.¹

Les cycles de négociations menés entre 1949 et 1951 ont été très concluants puisqu'ils ont permis d'abaisser les barrières tarifaires sur les produits manufacturés entre les pays industrialisés. Les Etats unis furent les meneurs de ces cycles de négociations. Ce n'est qu'à la fin des années 1950 que les pays européens libéralisent leur commerce en abolissant les

¹ Bécuwe, S ; *Commerce international et politiques commerciales*. Edition Armand Colin, 2006, p. 205.

quotas maintenu comme obstacle aux échanges. Ces cycles se sont ainsi caractérisés par la participation active des pays développés dans les négociations commerciales.

Les pays en développements n'étaient pas très impliqués dans les sept cycles de négociations commerciales des 20 premières années. Les biens d'exportations de ces pays qui étaient principalement des produits agricoles et le textile n'intéressaient pas les pays développés. Ces derniers négociaient plutôt des biens manufacturiers avec la même catégorie de pays (pays développés). Une tension est née entre les États-Unis et l'Europe dès la création du marché commun en Europe en 1950. Par peur de discrimination de ses exportations, les USA ont eu l'initiative de lancer le Kennedy Round en 1960. Cette même raison de discrimination qui a continué à hanter les américains, les a poussés encore une fois à lancer un nouveau cycle de négociation, le Tokyo Round au cours des années 1970. Durant donc des années, le GATT n'a profité qu'aux pays riches, les négociations des pays développement étaient très timides surtout que quelques uns comme la Chine, l'Inde et le Brésil préféraient être à l'abri temporairement le temps de bâtir leurs industries en suivant la politique de substitution aux importations.

Les pays les moins avancés ont pu intégrer le GATT grâce à son article 18 qui a instauré le principe de la nation la plus favorisée. Ainsi ces pays pouvaient protéger leurs industries naissantes, en imposant des droits de douanes, tout en étant membre du GATT. Malgré cet avantage, les pays en développement étaient toujours marginalisés des négociations sur le commerce mondial. Les seuls produits destinés à l'exportation dotés de l'avantage comparatif qui étaient soit les biens agricoles ou le textile, ils étaient confrontés à des obstacles tarifaires ou non tarifaires provenant des pays développés. Dans le cadre de l'Accord multifibre (AMF), les pays en développement négociaient bilatéralement des quotas vers les pays développés, ils étaient les seuls à subir une discrimination : un pays développé pouvait exporter des textiles vers les autres pays développés sans aucune restriction.¹

Ce n'est qu'à partir des années 1980, que les pays en développement ont commencé à jouer un rôle actif dans les négociations du GATT. Cela est dû en partie à la réorientation des politiques commerciales vers une ouverture commerciale par le démantèlement tarifaire. D'ailleurs à cette époque un grand nombre de pays en développement ont exprimé leur souhait d'adhérer ou d'accéder au GAAT. Ainsi leur volonté de participer et s'imposer aux négociations s'est conclue par le lancement de l'Uruguay Round. Ce dernier fut le cycle le plus ambitieux de tous les rounds précédents. Ces négociations s'articulaient au tour de la baisse tarifaire et non tarifaire sur les produits agricoles et le textile et ses champs d'application se sont élargis aux domaines des services et de la propriété intellectuelle.

2.1. Le cycle de l'Uruguay round

Les négociations de l'Uruguay round ont été lancées en 1986. Comme nous l'avons évoqué précédemment, ce fut le cycle le plus ambitieux car enfin, il était question de traiter les produits agricoles jusqu'ici exclues des négociations et aussi d'abaisser les barrières tarifaires aux exportations des produits textiles originaires des pays en voie de développement. Ce cycle

¹ Sriglitz J.E., Charlton A., *Pour un commerce mondial plus juste*, op. cit., 2005, p. 81.

a permis également d'élargir le domaine des échanges aux services, à la propriété intellectuelle et aux investissements directs étrangers.

Concernant les produits agricoles, les pays signataires ont convenu de réduire leurs subventions à l'exportation de produits agricoles en l'espace de six ans : de 36% en valeur des exportations, et de 21% en volume.¹ Le Japon qui protégeait sa production agricole par l'imposition de quotas devait désormais la remplacer par des droits de douanes voués à la baisse progressivement.

La libéralisation du commerce a également touché le secteur du textile et de l'habillement puisque désormais les quotas à l'importation imposés par les pays en développement allaient être supprimés et remplacés par un démantèlement tarifaire progressif.

Il fut également question d'ouvrir les marchés publics aux marchés étrangers en faisant des appels d'offres publics aux firmes étrangères.

Convaincu par l'acharnement des États-Unis à libéraliser le commerce des services afin qu'elle puisse pénétrer les marchés étrangers, le cycle de l'Uruguay a cédé à cette proposition en adoptant le projet d'appliquer aux services les mêmes principes qui régissent le commerce des biens.

La propriété intellectuelle est également au cœur des débats des négociations de l'Uruguay Round. L'instauration d'un cadre réglementaire international en matière de protection de la propriété intellectuelle et sa soumission au respect par les législations nationales est cependant une priorité du cycle.

2.1.1. Le bilan de l'Uruguay Round :

Les gains réalisés de l'Uruguay round ont été surestimés. La banque mondiale ainsi que l'OCDE ont estimé que les gains attendus du cycle seraient de 200 milliards de dollars par an soit une augmentation de 1% du revenu mondial réel.

Tableau N° 51: Estimations initiales des gains à attendre de l'accord de l'Uruguay Round (en milliards de dollars)

<i>Etude</i>	<i>Monde</i>	<i>Pays en développement</i>
Harrison, Rutherford et Tarr (1995)	52,5-188,1	4,8-61,7
François, McDonald et Nordstrom (1995)	51,466-251,1	9,0-91,9
Secrétariat de GATT (1993)	230	65
Banque Mondiale (1993)	313	78
Nguyen, Perroni et Wigle (1993)	212,1	36
OCDE (1993)	274,1	89,1
Deardorff (1994)	140-260	-

Source : Epstein (1995)

¹ Krugman, P. et Obstfeld, M., *op. cit.*, p. 233.

Selon certaines sources les 48 pays les moins avancés au monde ont subi des pertes issues du cycle de l'ordre de 600 millions de dollars par an.¹ D'après les estimations du PNUD l'Afrique subsaharienne a perdu 1,2 milliard de dollars. Il a été donc constaté que la majorité des gains de l'Uruguay Round a été au profit des pays en développement alors que le reste a été au profit d'un nombre restreint de pays en développement. Par contre comme le précisent les chiffres, il a fait subir des pertes aux pays les plus pauvres. Ceci s'explique par le fait que les pays en développement devaient respecter de nouvelles règles instaurées par le cycle et qui étaient surtout en faveur des pays développés. Certaines règles limitaient aux pays en développement le choix en matière de politique économique en particulier celles qui protégeraient leurs industries. D'autres permettaient des subventions aux produits agricoles et non pas aux produits manufacturés.

L'Uruguay Round n'a pas eu un grand effet de libéralisation du commerce. Les pays développés ont maintenu leurs barrières tarifaires et non tarifaires face aux exportations des pays en voie de développement. Les obstacles non tarifaires, concernant les biens agricoles, devant être abolies ont été remplacés par des droits de douanes dont les tarifs étaient élevés. La réduction des obstacles aux échanges de produits agricoles n'était pas significative selon l'OCDE, les subventions agricoles s'évaluaient à 48% de la production agricole et ce après l'application des accords l'Uruguay Round. Comparé aux années 1986-1988, dont les subventions équivalaient à 51%, la réduction n'est pas importante.

Concernant les produits manufacturés, les tarifs douaniers imposés aux importations en provenance des pays en développement sont supérieurs à ceux qui sont d'origine des pays développés. Ainsi les pays en développement affrontent des droits de douanes de 3,4% sur leurs exportations industrielles à destination des pays développés. Ce tarif représente quatre fois celui imposé aux exportations en provenance d'autres pays développés.²

Finalement l'Uruguay Round a été en grande partie au profit des pays développés, puisque les résultats escomptés des négociations dans les domaines ayant des intérêts pour les pays en développement comme le textile et les produits agricoles, n'étaient pas encourageantes.

2.2. Le cycle de Doha :

Le cycle de Doha fut le neuvième cycle de négociations multilatérales organisées pour la première fois par l'OMC en 2001 à Doha, au Qatar.

L'objectif de ce cycle est de contribuer au développement économique des pays en développement et régler leurs soucis en matière de commerce international. Il avait donc pour mission de combler les lacunes du cycle précédent, l'Uruguay Round. Les pays en développement espéraient que cette fois-ci, ce cycle présenterait un levier qui propulserait la croissance économique.

¹ Stiglitz J.E., Charlton A, *op. cit.*, p. 83.

² *Ibid.*, p. 87.

Il devait donc les rassurer et apporter les ajustements nécessaires à l'ordre international pour favoriser leur intégration au commerce international. Cette intégration était urgente pour favoriser une reprise forte de la croissance dans les pays africains et une amélioration de leur compétitivité. Un grand nombre de ces pays avaient fait, depuis quelques années, de leurs secteurs exportateurs agricoles ou manufacturés des leviers importants de leurs stratégies de croissance.¹

A la différence des cycles précédents, le nombre des pays en développement adhérant au cycle a augmenté incluant des pays émergents dotés de forte potentialité d'exportation telle que l'Inde, le Brésil et la Chine. Désormais les grandes puissances mondiales devront faire face aux grands pays émergents et aussi à la coalition du nombre de plus en plus croissant des pays en développement en matière de négociations commerciales.

Les pays en développement étaient donc la source du lancement du nouveau cycle car ils voulaient plus que jamais s'imposer dans les négociations et en tirer profit comme l'ont toujours fait les pays développés. Leur volonté de négociation était justifiée par le désir d'atteindre plusieurs objectifs notamment, la lutte contre la pauvreté, la croissance, la modernisation et la diversification de leurs économies. Ainsi ils visaient l'instauration par l'OMC de nouvelles règles commerciales internationales en faveur de leurs objectifs économiques et sociaux. Désormais ce nouveau cycle s'articulera autour du développement.

Décus des résultats de L'Uruguay Round, les pays en développés se sont mobilisés dans ce nouveau cycle, pour faire respecter les engagements lancés par les pays développés.

Les négociations inscrites dans le cycle de Doha devaient se poursuivre à Genève en 2002 et 2003. Une mise au point sur l'état d'avancement des échanges dans une conférence ministérielle, devait avoir lieu en septembre 2003 à Cancun, afin de prendre les mesures nécessaires avant la fin du cycle fin décembre 2005. Chaque année du cycle fut consacré à la négociation d'un dossier bien précis.

La propriété intellectuelle fut étudiée en 2002, ce fut un dossier très sensible. Les pays en développement qui voulaient échapper à l'accès couteux aux marchés étrangers des médicaments, ont suggéré la production des médicaments génériques et leurs exportations au reste des pays qui ne peuvent les produire.

Les Nations Unis et les autres pays développés ont exprimé leurs désaccords concernant la proposition en raison des pertes qu'ils pouvaient réaliser estimés à 50 milliards de dollars en 2007 pour les grands laboratoires.²

L'agriculture fut un autre volet de discussions très importantes pour la majorité des pays en développement car il a été question de sa libéralisation lors de l'Uruguay Round. Malheureusement les engagements des pays développés tel que les États-Unis, l'Europe et le Japon, n'ont pas été respectés et ont pris du retard, puisqu'ils devaient être mis en oeuvre au

¹ Benhamouda H., « Doha Round entre promesses, désillusions et résignations », CAPC, travail n° 14, mars 2005, p. 2

² *Ibid*, p. 4.

plus tard en mars 2003, ce qui n'était pas le cas. Les États-Unis par exemple ont continué à protéger leurs agriculteurs en leur accordant des subventions. Ceci a engendré une grande déception auprès des pays en développement

Tableau N° 52: Gains à attendre du cycle de Doha (en % du PIB)

	Scénario ambitieux	Scénario modéré
Pays développés	0,20	0,05
Pays émergents	0,10	0,00
Chine	-0,02	-0,05
Pays en développement	0,05	0,01
monde	0,18	0,04

Source : Krugman P., Obstfeld M., op. cit., édition Nouveaux Horizons, 8^{ème} édition, 2009, p. 240.

Ce tableau montre que le cycle de Doha pénalise la chine en matière de gains, cela revient à ce que la suppression des subventions à l'agriculture par les européens ou américains, induiront une hausse des prix des produits agroalimentaires à l'importation vers la chine, ce qui affectera ses termes de l'échange et son bien être.

Concernant les biens manufacturés ils n'ont pas bénéficié d'une libéralisation plus avancée, puisque elle a été réalisée dans les cycles précédents, d'ailleurs les obstacles tarifaires et non tarifaires sur la majorité des biens manufacturés sont très minimes. Les gains donc attendus d'une libéralisation supplémentaire des biens manufacturés seront très faibles, d'autant plus que les produits manufacturés qui intéressent les pays en développement pour l'exportation, n'ont pas bénéficié de réductions tarifaires.

La conférence ministérielle de Cancún fut un échec, puisque les résultats attendus des négociations de Doha Round ne furent pas réalisés.

Constatant que les pays développés n'ont pas respecté leurs engagements et qu'ils ne sont pas parvenus à prendre les mesures nécessaires pour une meilleure intégration des pays en développement à l'économie mondiale, les pays en développement ont décidé de se retirer de la conférence de Cancún.

Cet échec est dû à différents facteurs, notamment les retards accusés par les négociations sur divers domaines, tel que l'agriculture, la propriété intellectuelle, le traitement spécifique et différencié etc. les thèmes de négociations n'ont pas été jugés à leurs juste valeurs. Les sujets devant être discutés étaient d'une extrême importance particulièrement pour les pays en développement. L'étroitesse des concessions de la part des pays développés fait preuve d'égoïsme.

3. Processus d'accèsion de l'Algérie à l'OMC :

L'accèsion à l'OMC représente un canal d'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale, c'est pour cela qu'il est important pour nous d'étudier le processus d'accèsion de l'Algérie à l'OMC et son état d'avancement.

L'accèsion à l'OMC signifie pour un pays, l'adhésion à un certain nombre de principes et de règles visant à une transparence dans différents domaines. A cet effet le requérant¹ est contraint d'ajuster ses politiques économiques aux conditions et normes de fonctionnement du régime d'échanges multilatéraux en matière de commerce de biens (GATT), de services (GATS), de réglementations des investissements étrangers (TRIMS), de propriétés intellectuelles liées au commerce (TRIPS) et de standards internationaux (OTC et SPS).

L'accèsion de l'Algérie à l'OMC fait partie des objectifs principaux du gouvernement Algérien, puisque c'est une forme d'intégration à l'économie mondiale et plus précisément au commerce mondial. Il est considéré également comme un moyen de renforcement des réformes structurelles et institutionnelles internes et par conséquent comme stimulateur de la croissance économique.

Ainsi l'Algérie, a souhaité s'engager dans le processus d'intégration au système commercial multilatéral depuis 1987.

3.1. Les étapes du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC :

L'Algérie a exprimé sa volonté d'Adhérer à l'Accord général sur les tarifs douanier et le commerce (GATT), à travers le dépôt d'une demande d'accèsion le 3 juin 1987. A cet effet, un groupe de travail, constitué de différents pays membres de l'OMC, a été désigné, le 17 juin 1987, et chargé d'étudier l'accèsion de l'Algérie à l'OMC.

A l'issue du cycle d'Uruguay, le gouvernement Algérien a présenté une nouvelle fois sa demande d'accèsion, mais cette fois ci, à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en février 1995.

Ce n'est qu'en juillet 1996 que les négociations ont été réellement engagées par le dépôt d'un mémorandum concernant sa politique économique et commerciale. La période comprise entre 1987 et 1996, n'a cependant été marqué que par un seul acte, le dépôt de la demande d'adhésion.

Le mémorandum en question fera objet d'études par le groupe de travail qui va soulever tous les éléments qui ne sont pas conformes aux accords de l'OMC. Suite à cet examen une série des questions, soit environ 300 questions, ont été adressées aux autorités Algériennes en 1997 lesquelles ont émis des réponses durant la même année.

¹ Terme officiel désignant le pays ayant déposé sa demande d'accèsion à l'OMC.

L'Algérie, qui est le requérant dans ce cas doit clarifier les réformes engagées pour être en conformité avec les dispositions des accords de l'OMC et également fournir des informations exactes sur l'accès au marché notamment le niveau de protection de son économie.

Une réunion du groupe de travail a été programmée par la suite et qui s'est tenue les 22 et 23 avril 1998.

En 2001 le processus d'accession à l'OMC a été relancé par le biais d'un aide mémoire actualisé.

Jusqu'à présent le groupe de travail s'est réuni 10 fois sur des points précis. Un résumé des débats a été élaboré en mai 2003 et a pris la forme de projet de rapport du groupe de travail en aout 2005. La dernière révision de l'aide mémoire par le groupe de travail a été effectuée en juin 2006, puis en janvier 2008. Il en ressort de cette étude quelques incompatibilités de l'économie algérienne avec les principes de base de l'OMC. Ainsi plusieurs questions concernant les réformes du régime commercial demeurent en suspens.

Ces questions sont partagées en trois catégories selon l'importance des réformes qu'elles nécessitent.

En première position, il est question de réformes des dispositifs actuels à travers des transformations législatives tel que : la taxe intérieure de consommation (TIC) et le dispositif des subventions aux exportations.

En second lieu, il s'agit de réformes complémentaires notamment par des adaptations législatives ou réglementaires tel que les régimes de licences d'importation etc.

En dernière position se situent les questions qui nécessitent plus de transparence en matière de communication et d'avantages d'informations concernant les entreprises publiques et privées.

Concernant les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés des marchandises et des services, l'Algérie a achevé ses négociations avec le Brésil, Cuba, l'Uruguay, le Venezuela et la suisse. Par ailleurs elles sont en cours avec les communautés européennes, les USA, l'Argentine, le Canada, la Malaisie, la Turquie, la République de Corée, l'Équateur, la Norvège, l'Australie, la Nouvelle Zélande et le Japon. Les négociations bilatérales les plus importantes qui devraient finaliser l'accession à l'OMC sont celles qui concernent les États-Unis et l'Union Européenne.

Les questions qui sont en cours de débats avec le négociateur américain concernent la libéralisation du secteur des services, notamment les banques et les télécommunications ; elles concernent également la propriété intellectuelle. L'Algérie devrait donc lutter contre la contrefaçon et le piratage afin de se conformer aux accords des aspects de droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'OMC.

Concernant le négociateur européen, il pose problème de l'existence d'un double prix des hydrocarbures, intérieur et à l'exportation. Le reste des questions sont du même ordre soulevé par les américains.

L'Algérie a déposé en février 2012, une nouvelle offre sur les services. Elle est actuellement en négociations avec 12 membres de l'OMC, en matière d'accès au marché des biens et services.

Le processus d'accession à l'OMC est une procédure complexe illimitée dans le temps. Son objectif est d'ajuster les politiques des pays candidats aux conditions et normes de fonctionnement du régime multilatéral de l'OMC en matière de biens, de services (GATS), de réglementation des investissements étrangers (TRIMS), de propriété intellectuelle liée au commerce (TRIPS).¹ Le requérant doit cependant se plier aux exigences de l'OMC, si non l'accession est reportée.

Le processus d'accession de l'Algérie à l'OMC a pris beaucoup de retard soit 25 ans depuis le dépôt de la demande en 1987. Aujourd'hui l'Algérie est un des rares pays à coté de l'Iran, l'Irak et le Kazakhstan, à ne pas être encore membre de l'OMC. Ce retard peut s'expliquer par La passage du GATT à l'OMC qui a sans doute rendu la négociation plus complexe étant donné que l'OMC a étendu ses champs d'activité au delà de ceux du GATT.² Les réformes économiques entreprises par les autorités algériennes afin de se conformer aux principes de l'OMC, contribuent également à cette lenteur du processus d'accession. L'Algérie devra s'engager dans des transformations structurelles et institutionnelles de façon très rigoureuse non seulement pour s'ajuster aux exigences de l'OMC, mais en parallèle saisir l'occasion pour sortir de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures et créer une économie diversifiée.

3.2. Conditions d'accession à l'OMC :

Après avoir examiné sous tous leurs aspects le régime de commerce extérieur et le régime juridique du gouvernement candidat, le groupe de travail entame les négociations multilatérales de fond en vue de l'accession, lesquelles permettent de déterminer les modalités et conditions d'admission applicables au gouvernement candidat. Ces modalités et conditions comportent des engagements concernant le respect des règles et disciplines de l'OMC après l'accession et les périodes de transition requises pour apporter les modifications législatives ou structurelles nécessaires à la mise en œuvre de ces engagements.³

3.2.1. Les principes de base de l'accession à l'OMC :

L'OMC est dotée de quatre règles principales qui régissent les relations commerciales internationales. Ces règles s'inscrivent dans la politique de l'OMC qui cherche à imposer des règles loyales et de libéraliser les échanges internationaux. Ces principes sont les suivants :

¹ Abbas M., « l'accession de l'Algérie à l'OMC, entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée », LEPII, avril 2009, p. 2.

² Barbet P., Souam S., Talahite F., « Enjeux et impact d'adhésion de l'Algérie à l'OMC », Document de travail du CEPN, n° 2009-05, p. 1.

³ www.wto.org

- ***Le principe de la nation la plus favorisée :***

C'est une clause de non discrimination. Elle impose l'égalité de traitement pour tous les membres de l'OMC. Lorsqu'un membre de l'OMC accorde un privilège commercial à un autre état (membre de l'OMC ou non), il doit l'accorder aussi à tous les membres de l'OMC.¹ Cependant, il existe quelques exceptions. Par exemple, les biens et services des pays en développement peuvent bénéficier d'un accès facile aux marchés des pays développés sans réciprocité. Une autre exception c'est celle des avantages qui sont accordés dans les zones de libre échange ou union douanière et qui ne peuvent être transmises aux pays membres.

- ***Le principe de traitement national :***

C'est également une clause de non discrimination. Ce principe stipule que les biens et services qu'ils soient importés ou produits sur le sol national sont traités de manière équivalente.

- ***Principe de libéralisation progressive des échanges :***

Il s'agit de baisser les barrières tarifaires et non tarifaires de manière progressive. Un délai plus long de libéralisation, est accordé aux pays en développement.

- ***Les principes de prévisibilité et transparence des mesures commerciales :***

La législation ainsi que les mesures commerciales doivent être publiées, claires et transparentes pour tous les acteurs désirant accéder au marché du pays, ainsi ces intervenants pourront anticiper leurs actions.

- ***L'encouragement au développement des réformes économiques :***

Les pays en développement et en transition, bénéficient de périodes plus longues et d'aide technique pour la mise en place des réformes et des ajustements ayant pour but l'ouverture de leurs marchés. Néanmoins ces réformes sont normalement mises en place durant les phases de négociations.

4. Les réformes menées par le gouvernement Algérien dans les cadres de l'accession à l'OMC :

L'accession à l'OMC sous entend le respect de ses règles et principes régissant les relations commerciales multilatérales. Pour réussir son adhésion le pays requérant doit au préalable disposer de toutes les conditions économiques, institutionnels, industriels, juridiques etc favorables à ce projet d'insertion. Si non il devra se lancer dans un processus de réformes dans différents domaines. Ainsi les grandes étapes de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, ont été marquées par d'importantes réformes touchant différents domaines.

¹ Département fédéral de l'économie DFE, secrétariat de l'état à l'économie SECO, commerce mondial OMC.

4.1. Première étape : de 1987 à 1996 :

Cette première étape est caractérisée par l'amorce de l'Algérie de son nouveau choix d'orientation politico-économique. Ainsi les premières réformes, inscrites dans le choix de l'ouverture économique, ont été mises en place à partir de 1989, parmi elles :

- La suppression du ministère du plan et son remplacement par le conseil national de planification.
- La suppression du monopole du commerce extérieur en 1992.
- La libéralisation progressive des prix pour retrouver les prix réels sur les marchés tout en mettant un filet social pour protéger les faibles revenus.
- Le maintien de la taxe compensatoire¹ afin de financer les fonds de compensation de première nécessité.

Les réformes instaurées entre 1992 et 1994 en termes de libéralisation commerciale ont été remises en cause. L'État a repris le monopole du commerce extérieur. Ainsi un comité ad hoc interministériel a été installé dans le souci de suivre les opérations du commerce extérieur. Il doit notamment « fixer, en relation avec le système bancaire, les normes d'accès au cash (devises) et au crédit pour les importations » (instruction n° 625 du 18 août 1992)

Cette décision est en contradiction avec la loi sur la monnaie et le crédit concernant l'indépendance des banques, et l'autonomie des entreprises. D'ailleurs elle a eu pour conséquences l'allocation des crédits au secteur public à hauteur de 98% au détriment du secteur privé.²

L'Algérie a fait un grand pas en arrière, puisque la banque centrale a été remise sous tutelle et les fonds de participation des entreprises ont été supprimés. L'Etat a également décidé que les entreprises dites « stratégiques » ne soient jamais privatisées et que le capital des autres entreprises, désirantes de se privatiser, ne soit détenu qu'à hauteur de 49% par des étrangers ou des nationaux.

A partir de 1994, ces politiques commerciales ont basculé en faveur de nouvelles réformes, en raison des ajustements structurels imposés par le FMI. Ainsi en réponse à la dette extérieure et à son rééchelonnement le fond monétaire international (FMI) exige de l'Algérie d'effectuer des ajustements structurels accompagnés de réformes notamment la libéralisation du commerce extérieur, la privatisation et la stabilisation macroéconomique.

4.2. Deuxième étape : de 1996 à 2002 :

Le premier mémorandum pour l'accession à l'OMC, fut déposé en 1996. Ce document qui expose la politique économique et commerciale menées par les autorités algériennes ont négligé les nouveaux domaines de négociations prises en compte par l'OMC, notamment les services, les droits de propriété intellectuelle liés au commerce et le règlement des différends.

¹ C'est une taxe sur les biens et services, elle a été instaurée en 1982 par le décret 82-449.

² Barbet P., Souam S et Talahite F., *op. cit.*, p. 11.

Les exigences de l'OMC, sont donc devenues plus grandes, contrairement au GATT qui se limitait au traitement des biens uniquement. C'est alors que le processus d'accession de l'Algérie à l'OMC s'est compliqué.

En 2002 une deuxième version du mémorandum a été déposée. A cette époque la situation économique de l'Algérie c'est nettement amélioré puisque en 2001 le gouvernement algérien a établi un plan triennal (2001-04) de relance économique dont le budget est de 7 milliards de dollars¹. Ses fonds servaient principalement à sauver les entreprises publiques algériennes de la faillite et de les privatiser puisque le gouvernement a décidé en moins de deux ans de privatiser au moins 700 entreprises. Cette privatisation ciblait différents domaines stratégiques, notamment la télécommunication et le secteur de l'énergie.

5. Les difficultés de l'accession à l'OMC :

Dans le processus d'adhésion à l'OMC, l'Algérie a pu surmonter différents problèmes, par contre pour d'autres les questions restent toujours en suspens à savoir :

5.1. Barrières à l'échange international :

Le dressement d'obstacles aux échanges internationaux représente l'un des dossiers délicats le plus important pour l'OMC. L'Algérie insiste à maintenir quelques barrières non tarifaires qu'elle juge nécessaire pour la protection des consommateurs. D'ailleurs les données de 2008 de la banque mondiale montre que la politique protectionniste a des effets assez conséquents sur les échanges internationaux, ainsi, le taux de restriction des échanges internationaux du aux tarifs douaniers (Trade Tariff Restrictivness Index TTRI) est estimé à 12,7%.

Parmi les biens à l'importation qui sont sujets aux barrières non tarifaires, les animaux, les nettoyeurs, les allumettes, etc.

L'octroi de licence d'importation à un nombre très restreint d'importateurs est considéré comme une barrière non tarifaire. Ainsi, par cette pratique le gouvernement algérien favorise le monopole d'importation. Cet obstacle est justifié par le fait que ce monopole concerne seulement les produits alimentaires stratégiques, les matières premières et les produits semi finis nécessaires à la production.

A travers le groupe de travail, l'OMC a décelé la pratique d'une taxe para tarifaire sur la valeur des importations qui est présentée comme une redevance pour les formalités douanières.²

Concernant les barrières aux exportations, l'Algérie interdit, sans aucune justification, l'exportation de plantes de palmiers, les ovins et bovins producteurs. Elle s'oppose également aux règles de l'OMC en imposant des prix minimum à l'exportation de certains biens, tels que les dattes et quelques métaux.

¹*Ibid*, p. 13.

² *Idem.*, p. 16.

5.2. Les prix de vente administré :

La question des prix de vente administrés est soulevée par l'OMC car elle n'est pas conforme à ses règles. L'Algérie confirme que les prix de vente sur le marché domestique, de certains produits sont fixés par l'état. Il s'agit de produits alimentaires comme le lait, la farine, etc., des produits énergétiques (hydrocarbures, électricité), des médicaments et des transports.

5.3. La double tarification des hydrocarbures :

L'existence d'un double prix des hydrocarbures en particulier le gaz, est une problématique qui est en négociation avec l'OMC. Cette dernière souhaite l'alignement des prix des hydrocarbures sur le marché domestique avec les prix sur le marché international. Les prix intérieurs sont nettement inférieurs aux prix fixés sur le marché international. Cela représenterais selon le groupe de travail, un obstacle aux concurrents étrangers. Elle serait également une sorte de subventions aux exportations et aussi aux entreprises industrielles fortes consommatrices d'hydrocarbures ce qui peut être contraire aux principes de l'OMC.

L'Algérie avance différents arguments appuyant sa position qui est la pratique d'un double prix des hydrocarbures. Ainsi elle estime qu'elle a un avantage comparatif pour les hydrocarbures et que c'est un moyen attractif pour les investissements directs étrangers, elle offre également aux entreprises industriels à fortes consommations énergétiques un avantage concurrentiel. Il ne peut être donc reproché aux autorités algériennes d'activer ce levier dans un contexte où la différenciation par les coûts est une composante majeure des stratégies d'industrialisation.¹

Dans ce contexte le monopole de Sonatrach est également remis en cause et ce dans les domaines de recherche, production, transport et distribution des hydrocarbures. D'après les négociateurs cette situation ne devrait pas continuer mais plutôt évoluer vers une démonopolisation et une compétitivité.

5.4. Les télécommunications :

Tout comme les pays membres de l'OMC, l'Algérie qui doit respecter les exigences de cette dernière, a lancé en 2001, des réformes concernant le secteur des services et télécommunication. Ainsi notre pays s'est engagé dans un important processus de libéralisation dans ce domaine.

Il s'agit de l'ouverture du marché de la télécommunication au capital privé national ou étranger et la création d'une nouvelle entité qui est l'Autorité de Régulation de la Poste et des télécommunications (ARTP). Cet institution a été créée dans le but de veiller au respect d'une concurrence loyale entre les opérateurs de téléphonie mobile et fixe.

Cette autorité ne jouis pas d'une indépendance totale, elle est sous l'emprise de l'état puisque son président et directeur général sont nommés par le président de la république.

¹ Abbas M., *op. cit.*, p. 12.

Concernant la libéralisation de la télécommunication, l'Algérie a ouvert son marché aux opérateurs privés nationaux et étrangers. Ainsi en 2011, 46,81% de la part de marché de téléphonie mobile est détenue par l'opérateur privé Orascom (OTA) et 24,01% est détenu par el Watania Telecom Algérie (WTA) un opérateur également privé d'origine koweïtienne. Par ailleurs l'opérateur public Algérie Télécom et Mobilis (ATM) qui gère également la téléphonie fixe détient 29,18%.¹

5.5. Les formalités administratives :

Les formalités administratives imposées par le gouvernement pour les opérations du commerce extérieur est une question qui est en débat avec le groupe de travail de l'OMC. Cette dernière estime qu'elle représente un obstacle aux échanges internationaux.

La domiciliation bancaire est une formalité administrative qui est soumise aux importateurs. Elle engendre pour eux, des frais et une lourdeur administrative c'est pour cela que l'OMC l'assimile à des barrières non tarifaires au commerce extérieur.

Cette question est défendue par les négociants algériens par le fait que c'est un moyen de recensement des flux physiques et financiers du commerce extérieur et qui peut également servir de lutte contre les opérations informelles.

6. Les avantages de l'accession à l'OMC :

L'accession à l'OMC offre à ses adhérents une sécurité en matière de pratique de commerce international puisque elle exige le respect de ses règles régissant les échanges internationaux, fondés sur le droit commercial international. Le régime de l'OMC assure donc à ses membres une garantie sur le plan transactionnel et contractuel, ce qui est un facteur attracteur pour les investissements directs étrangers. Cette sécurité est également traduite par le mécanisme de règlement de différent mis en place par l'OMC pour ses pays membres comme moyen de protection contre des mesures abusives pénalisant leurs exportations.

La réduction tarifaire des importations améliorerait la productivité nationale, car elle permettrait de disposer de biens intermédiaires importés, à des prix très accessibles, ce qui est un facteur encourageant pour les opérateurs économiques désirants réaliser des projets d'investissements productifs. Ce fait sera créateur d'une économie diversifiée, et améliorera également le niveau de la compétitivité nationale en rationalisant la production et en améliorant l'exploitation des avantages comparatifs non seulement réels, mais aussi potentiels dont notre pays est loin d'en être dépourvu.

Les théories du commerce international ont démontré que les échanges entre nations sont générateurs de gains. Ainsi l'accession l'OMC laquelle encadre et facilite les négociations multilatérales entre les pays membres, représente pour l'Algérie une opportunité par l'exploitation des ses avantages comparatifs et leur accroissement en terme d'exportations.

¹ <http://www.mptic.dz/fr/?Indicateurs-TIC,1046> consulté le 15/06/2013.

L'OMC offre aux exportations une sécurité d'accès au marché par l'application de lois communes à toutes les parties des négociations multilatérales.

L'intégration à un système commercial multilatéral permettra à l'Algérie de participer à l'élaboration des règles du commerce international, et en tirer profit à travers leurs applications qui se résument en la transparence et stabilisation de la réglementation du commerce extérieur. Les entreprises nationales et étrangères seront de ce fait sécurisées en ayant accès à un marché stable et transparent.

L'Algérie pourrait renforcer sa politique d'investissement en étant membre de l'OMC puisque celle-ci exige comme nous l'avons évoqué précédemment, une transparence des pratiques du commerce extérieur et une stabilité du régime économique. Ces deux facteurs favorisent un climat d'investissement propice aux investisseurs étrangers. Nous pouvons donc considérer, que l'accession à l'OMC est une opportunité de promotion des investissements.

Les règles imposées par l'OMC à ses pays membres sont issues de négociations antérieures définissant le degré de compétitivité des pays participants. Les règles de l'OMC actuelles sont les seules règles négociées qui aménagent d'une certaine façon les conditions de concurrence entre les politiques commerciales des différents pays.¹ Ainsi elles permettent d'instaurer une concurrence loyale entre les pays. Dans ce contexte l'adhésion de l'Algérie à l'OMC lui permettra de défendre ses intérêts en matière de politique de commerce extérieur au milieu de tous les pays membres.

7. Les enjeux d'accession de l'Algérie à l'OMC :

La principale détermination de l'OMC est de libéraliser les échanges internationaux par l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires. La baisse des coûts à l'importation permettrait une diversification productive industrielle à condition que cela s'inscrive dans une politique de stratégie industrielle solide.

Un des principaux objectifs de l'Algérie est la croissance économique qui s'inscrit entre autre dans le projet d'accession à l'OMC et dans une perspective plus globale celle d'une intégration efficace à l'économie mondiale. L'accession tend à accroître l'intensité de la concurrence, partant de l'hypothèse qu'une économie ouverte et concurrentielle est à mieux à même d'amener l'économie sur un sentier supérieur de croissance.² Malheureusement l'économie algérienne n'affirme pas cette hypothèse car elle n'est pas concurrentielle du fait qu'elle n'est pas diversifiée et elle dépend d'une mono- exportation, celle des produits énergétiques. Cependant le modèle d'insertion internationale de l'économie Algérienne repose en grande partie sur les importations, en ignorant les exportations hors hydrocarbures. De ce fait les échanges des biens et services avec le reste du monde ne seront pas équilibrés en termes d'importations et d'exportations. Nos importations sont beaucoup plus importantes que les exportations hors hydrocarbures. Et dans ce cas, notre accession à l'OMC ne nous sera pas

¹ Hedir M., *l'économie algérienne à l'épreuve de l'OMC*, éditions ANEP, 2003, p. 400.

² Abbas M., *op. cit*, p. 4.

profitable, puisque nous passerons à côté des avantages des négociations commerciales multilatérales dispensés par l'OMC en termes de promotion des exportations. Ceci revient à la question posée par (Bouzidi) « Quels sens aurait cette ouverture au commerce international quand on sait que celui-ci se réduit pour l'économie algérienne aux seules importations ? »¹

L'enjeu de l'accession de l'Algérie à l'OMC devrait donc être la stimulation de sa croissance économique par la redynamisation du secteur productif qui engendrera une hausse des exportations hors hydrocarbures et également une augmentation de l'offre en matière de produits locaux très diversifiés et très compétitifs. L'objet de cet enjeu principal lui-même comporte d'autres enjeux sous-jacents. Ainsi le projet d'ouverture de l'économie algérienne dont l'objectif réside dans la croissance économique est porteur de transformations et de changements structurels et institutionnels. Nous pouvons donc déduire de cela, que déjà dans un premier temps, le processus d'accession ne peut être que bénéfique pour l'Algérie, car il engage des réformes dans différents secteurs qui ne feront que renforcer et développer notre économie.

L'Algérie a réussi les réformes de « première génération » conduisant à la stabilisation de l'économie et au maintien des grands équilibres macroéconomiques. Cependant, elle n'arrive pas à réussir les réformes de « seconde génération » (réformes fiscales, financières, libéralisation et régulation des marchés, progression de l'état de droit). L'accession à l'OMC représente donc pour l'Algérie une opportunité à saisir qui se concrétise dans l'engagement de réformes profondes de la structure économique et de leurs mises en œuvre de manière rigoureuse et définitive et ce pour une intégration réussie à l'économie mondiale.

Les enjeux de l'Algérie dans son accession à l'OMC comportent en soit une prise de risque dans la mesure où elle ne se prépare pas correctement à l'ouverture commerciale. Ses choix en termes de politique économique tel que l'appui du secteur industriel par des subventions, peuvent être réduites en raison des règles dictées par l'OMC. La concurrence internationale peut représenter une menace pour l'économie Algérienne, en affectant le tissu industriel national, réduisant ainsi sa capacité de productivité et de diversification

8. Les défis à relever :

La réussite de l'accession de l'Algérie à l'OMC devra être conditionnée par l'ouverture progressive de son commerce international et non brutal accompagné de sérieuses réformes économiques et institutionnelle soutenues par l'état, notamment en boostant le secteur de l'industrie. Il ne faut donc pas opérer des transformations d'un seul coup, plutôt opérer graduellement. Tout cela suppose un grand courage politique car au pessimisme de la réalité, il faut savoir opposer l'optimisme.²

Comme l'a souligné l'économiste américain Joseph Stiglitz dans son ouvrage³ « les pays du sud désirant libéraliser leur commerce international doivent préparer l'ouverture commerciale

¹ Bouzidi A., *op.cit.*, p. 363.

² *Idem.*, p. 380.

³ Stiglitz J. E., *la grande désillusion*, livre de poche, série littérature et documents, sep 2003.

de leurs économies ». Une mauvaise préparation de la libéralisation du commerce extérieur aurait donc des conséquences graves sur l'économie algérienne. Le même auteur préconise deux conditions pour la réussite d'une ouverture commerciale. La première, interne consiste à entreprendre des réformes économiques, institutionnelles et la mise à niveau des entreprises. La seconde externe consiste à ce que les pays riches acceptent de libéraliser leur commerce en degré supérieur que celui des pays en développement ou pays pauvres et que ces derniers continuent à protéger leurs économies le temps de se développer. Cette deuxième suggestion ne serait sûrement ou peut être pas accepté par les pays développés. Ainsi Stieglitz privilégie au préalable le soutien de l'état aux différentes infrastructures les plus sensibles et fragiles de l'économie du pays en ouverture, par des subventions. Ainsi comme l'ont confirmé les analyses par un récent ouvrage du professeur Ha Joan Chang qui rappelle quelques vérités historiques et notamment celles qui montrent que les pays capitalistes ne se sont pas développés en s'appuyant sur les réformes libérales qu'ils prescrivent aux pays du sud. Ils ont tous ou presque tous, utilisés pendant longtemps les instruments qu'ils interdisent aujourd'hui aux pays du sud et qui s'appellent protection tarifaires et subventions pour favoriser la croissance de leurs industries. Ha Joan Chang arrive à établir, par des faits historiques incontestables, que les champions actuels de la liberté des marchés et la libéralisation commerciales, que sont l'Angleterre et les USA sont en fait les pays qui ont, le plus agressivement utilisés la protection tarifaire et les subventions. Ce n'est que lorsqu'ils devinrent la première puissance mondiale, que les USA commencèrent à retirer l'échelle grâce à laquelle ils ont atteint le sommet et à recommander fortement aux pays de sud la libéralisation de leur commerce et l'ouverture économique.¹

IL est donc très possible d'envisager l'adoption d'une politique protectionniste en économie ouverte.

Le projet d'accession de l'Algérie à l'OMC doit donc se faire sur des bases économiques solides car l'adhésion à l'OMC veut dire principalement ouvrir son commerce à la concurrence étrangère et respecter les règles et principes qu'elle y dicte. L'Algérie devra donc déployer d'importants efforts pour se conformer aux règles et principes de l'OMC. Dans ce contexte L'Algérie a amendé 36 textes de lois dans le cadre de la mise à niveau de sa législation, a répondu à plus de 1640 questions et a participé à 10 rounds de négociations soldés par la signature de cinq accords bilatéraux avec le Brésil, Cuba, l'Uruguay, le Venezuela et l'Argentine. D'autres accords sont en cours avec, la Suisse, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.² Néanmoins plusieurs réformes restent à faire en matière de législation, comme l'a souligné M. Alejandro Jara en juin 2011, directeur adjoint de l'OMC, l'Algérie devrait accorder la priorité à l'alignement de sa législation sur les prescriptions de l'OMC, notamment en ce qui concerne les domaines de biens et services et également les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC).³

¹ Bouzidi A., *op. cit.*, p. 378.

² Akila D., « Accession de l'Algérie à l'OMC : Le processus redémarre », El Moudjahid, 02/04/2012.

³ *Ibid.*

Cependant le vrai enjeu de l'accèsion de l'Algérie à l'OMC, en d'autres termes de l'intégration de l'économie algérienne à l'économie mondiale, ce n'est pas de libéraliser le commerce, mais plutôt de prendre les bonnes décisions en terme de politique économique notamment les politiques commerciales, monétaires, financière et industrielles, et qui incluent de ce fait de profondes réformes, lesquels induiront des transformations dans la vie économique et sociale. Ainsi l'accèsion à l'OMC nécessite le paiement d'un « ticket d'entrée » qui n'est, en autre, que le cout engendré par les ajustements structurels et institutionnels à réaliser afin d'être compatible au régime de l'OMC.

Un secteur industriel doté d'entreprises performantes est cependant fortement recommandé et ce, afin de diversifier la production et par conséquent diversifier les exportations et profiter pleinement des avantages de l'accèsion à l'OMC. Pour cela il faudra mettre à niveau les entreprises pour affronter la concurrence.

la mise en place d'une stratégie de développement du secteur productif en un modèle exportateur et l'adoption des politiques économiques solides, en stabilisant les prix et en réalisant un équilibre budgétaire ainsi que le rétablissement des niveaux de compétitivité et d'innovation technologique, font également partie des défis auxquels l'Algérie devra se consacrer pour réussir son accèsion à l'OMC.

L'adhésion à l'OMC suppose le respect de ses règles et principes. Ce procédé est à fort contenu juridique, c'est pour cela que l'Algérie devra s'engager dans des réformes en matière de régulations économiques intérieures.

L'accèsion a pour finalité d'intégrer l'économie algérienne au sein d'une économie mondiale par des transformations économiques accélérées qui s'inscrivent dans une stratégie de politique économique orientée vers une ouverture sur l'extérieur.

L'économie mondiale est en constante mutation successive. Aujourd'hui les économies nationales sont interdépendantes. Leurs échanges internationaux s'inscrivent dans des accords bilatéraux ou multilatéraux régionaux ou mondiaux. L'OMC compte parmi elle **145** pays membres dont une trentaine sont en cours de négocier leur accèsion. Ainsi, presque la totalité du commerce mondial est établi dans le cadre de principes et règles de l'OMC. Selon les données de l'OMC, les pays membres réalisent environ 93% des exportations mondiales et 92,5% des importations mondiales

On peut alors penser que les pays qui ne sont pas membre sont des économies renfermées sur eux-mêmes et souhaitent par conséquent leur marginalisation. Ce n'est pas le cas de l'Algérie puisqu'elle procède à 99% des échanges avec les pays membres de l'OMC, ce qui est une bonne raison d'accéder à cette organisation.

Le processus d'accèsion de l'Algérie à l'OMC a pris beaucoup de retard scindé en deux phases, le retard dû à la passivité des actes, compris entre la date de formulation de la demande en 1987 et la date d'engagement des premières négociations en 1986 à travers le dépôt du mémorandum. La seconde phase est représentée par un retard depuis 1986 à nos jours, dû au passage du GATT à l'OMC qui ont rendu les négociations plus complexes et

difficiles, et également en raison des exigences de l'OMC qui sont soit en cours de discussion, soit en cours d'application. L'opportunité d'accession aurait du être saisie durant la première phase, avant la création de l'OMC, car les conditions d'accession étaient moins contraignantes, en raison du champ assez restreint des négociations. Une décision quel quelle soit doit être projetée sur le long terme afin de laisser le temps à la préparation d'un terrain propice à sa réussite traduite par un objectif ou projet. Le projet d'adhésion à l'OMC est justifié par le fait que nos échanges sont effectués avec les pays membres. Il représente pour l'Algérie une double opportunité celle de tirer profit des intérêts offerts par L'OMC, tels cité plus haut, et celle d'engager des réformes structurelles et institutionnelles pour la mise à niveau de l' économie algérienne contrainte à être productive, compétitive et diversifiée.

SECTION 2 : Accords d'association Algérie- Union- Européenne

Les accords d'association de l'Algérie avec l'Union Européenne sont considérés comme une expérimentation en termes d'ouverture et de concurrence accrue dont l'Algérie devrait tirer les enseignements nécessaires à son adhésion à l'OMC étant donné que les règles appliquées au sein des accords sont semblables à celles de l'OMC.

1. Origine de l'accord : le processus de Barcelone :

Les accords d'association Algérie Union Européenne trouvent leur origine dans le processus de Barcelone, qui prévoit une coopération et intégration entre le bassin méditerranéen et l'Europe.

1.1. Partenariat euro-méditerranéen :

Le partenariat euro-méditerranéen remonte aux années 70 puisque en 1972 les pays de l'UE et du bassin méditerranéen se rencontrent au sommet de Paris pour définir une éventuelle coopération. Les trois pays du Maghreb aboutiront en 1976 à une signature avec l'UE sur quatre accords de coopération. Ces accords sont des protocoles financiers accordant des prêts et des dons à l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (tableau n° 54).

Tableau N° 53: Les protocoles financiers (en millions d'euros)

	Algérie	Maroc	Tunisie	Maghreb
Protocole n° 1	114	130	95	339
Protocole n° 2	151	199	139	489
Protocole n° 3	239	324	224	787
Protocole n° 4	445	438	284	1 1167
Totale 1976-1996	949	1 091	742	2 782

Source : Union Européenne : Maghreb : 25 ans de coopérations (1976-2001)

Les résultats de ces protocoles n'ont pas été assez concluante, c'est pour cela une réunion s'est tenu à nouveau à Barcelone les 27 et le 28 novembre 1995 (la conférence euro méditerranéenne).

1.2. Le processus de Barcelone, un programme beaucoup plus ambitieux :

Le champ d'application du partenariat euro-méditerranéen dans le cadre du processus de Barcelone c'est élargie dépassant le domaine financier puisque désormais il concerne également le volet économique, social et politique.

Son objectif est de créer une zone de paix et de stabilité commune grâce à la mise en place progressive d'une zone de libre échange entre l'Union Européenne et ses partenaires méditerranéens.

La mise en place de ce processus coïncide avec d'importants défis lancés par les autorités algériennes, notamment le désir de devenir membre de l'Organisation Mondiale du Commerce, traduit par la relance de la demande d'accession de l'Algérie à l'OMC en 1996, et également la diversification et l'ouverture de l'économie.

Ainsi les objectifs de cette conférence s'articuleront autour de trois projets à savoir :

- La définition d'un espace commun de paix et de stabilité grâce au dialogue politique et sécuritaire ;
- La mise en place d'une zone de libre échange et l'instauration d'un climat d'affaire sain et favorable aux investissements étrangers ;
- La mise en place d'un système d'aide financier qui permettra d'atténuer les coûts de l'ajustement ;
- Le rapprochement des peuples par l'échange culturel et humain afin d'aboutir à une compréhension entre les cultures.

Sur le plan économique le principal objectif est le démantèlement tarifaire. Ainsi l'UE propose aux PTM une intégration par les marchés par l'abolition de leurs barrières tarifaires progressivement préparant ainsi la mise en place d'une zone de libre échange.

Cette nouvelle coopération est accompagnée d'aides financières connue sous l'acronyme **MEDA** qui permettront d'atténuer les coûts d'ajustement et en particulier du domaine fiscales.

1.2.1. Les programmes MEDA :

Les programmes MEDA sont lancés dans le cadre du partenariat euro-méditerranéens en vu d'apporter une aide financière et techniques aux réformes structurelles engagés par les pays méditerranées nécessaires à la mise en œuvre de la coopération et également afin d'y réduire les effets socio économique.

Deux programmes MEDA en été mis en place, MEDA I, MEDA II.

1.2.1.1. MEDA I :

Le premier programme est intervenu durant la période 1996-1999. Une enveloppe de 3475 millions d'euros lui a été réservé et au profit de :

- L'appui de l'ajustement structurel (16%) ;
- L'appui à la transition économique et au développement du secteur privé (30%) ;
- Les projets de développement classique (40% du total) ;
- Les projets régionaux (14%).

Tableau N° 54: MEDA au Maghreb (1996-1999) en millions d'euros

	Algérie	Maroc	Tunisie	Maghreb
Total MEDA	164	660	428,4	1 252,4

Source : Union Européenne : Maghreb : 25 ans de coopérations (1976-2001)

Une somme de 164 millions d'euros est destinée à l'Algérie, dont 159 millions de dollars consacré à la mise en œuvre de l'ajustement structurel, soit 97% du montant global. Les 5 millions d'euros sont destinés aux associations de développement. L'Algérie n'a consommé que 19,5% de l'enveloppe soit 31,9 millions d'euros.

En plus de cet aide financière l'Algérie a bénéficié de prêt de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) d'un montant total de 343 millions d'euros destinés aux domaines suivants :

- Renforcement et développement des infrastructures économiques à travers des prêts à long terme, assortis de périodes de différé justifiées par la nature des projets ;
- Protection de l'environnement, avec bonification des intérêts par le budget communautaire ;
- Soutien au développement du secteur privé soit par des prêts sur ressources propres de la banque soit par des contributions sur capitaux à risque. ¹

1.2.1.2. Le programme MEDA II :

Le second programme de coopération s'étale de l'an 2000 à 2006, une enveloppe de 5,35 milliards d'euros lui a été allouée. La BEI a également octroyé un prêt de 7,4 milliards d'euros, l'enveloppe globale MEDA II et BEI est passé à 12,75 milliards d'euros, soit 1,82 milliards d'euros en moyenne annuelle contre 0,93 pour la période couverte par MEDA I (1995-1999).

Dans le cadre de ce programme l'Algérie a bénéficié de 150 millions d'Euros durant la période 2002-2004, dont 50 millions de reliquat.

Parmi tous les programmes² lancés depuis 1998 par la Coopération Économique et Technique, le secteur privée est celui qui en a bénéficié le plus puisque il lui a été consacré une enveloppe de 57 millions d'euros une première fois en 1998, puis 40 millions d'euros une seconde fois en 2008 et ce dans le cadre de programme d'appui aux PME. Le but de ce dernier est de mettre à niveau la compétitivité des entreprises afin de les préparer à une concurrence internationale plus ardue. Le programme PME II de 2008, met plus l'accent sur l'aspect qualité, normalisation etc. à travers le soutien des organismes qui y sont spécialisés tel que IANOR (Institut Algérien de Normalisation) et ONML (Office Nationale de Métrologie Légale).

L'Algérie est le huitième pays et l'avant dernier parmi tous les pays du bassin méditerranéens à avoir signé des accords d'association avec l'Union Européenne. Ce retard peut être un avantage pour l'Algérie dans le cas où elle prendra en compte les expériences de ses prédécesseurs.

¹ Union européenne : document de stratégie 2002-2006 et programme indicatif national 2002-2004.

² Voir en annexe 7 les différents programmes lancés par la Coopération Économique et Technique depuis 1998 à 2009.

2. Aboutissement de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union-Européenne :

Les relations de l'Algérie avec l'Union européenne existent depuis très longtemps, ils remontent même avant l'indépendance, mais elles n'étaient pas contenues dans des accords officiels. D'ailleurs dans les années 60, à l'inverse de ses pays voisins la Tunisie et le Maroc, l'Algérie n'a pas voulu signé les accords de coopérations avec le groupe économique européen, parce qu'elle entretenait des relations privilégiées avec le groupe en lui refusant certaines demandes quand elle le jugeait dans son intérêt, et elle y bénéficiait en parallèle d'avantages fiscaux sur ses exportations.

Vers la fin des années 60, certains pays du groupe européen, comme l'Italie, s'opposait aux faveurs commerciales accordées à l'Algérie et en particulier pour les produits agricoles. Et pour y mettre fin, le groupe économique européen a lancé en 1972 des négociations avec l'Algérie qui ont aboutis à des accords officialisés en 1976, à travers la signature d'accords de coopération le 26 avril 1976 par l'Algérie, inscrite dans le cadre de consolidation des relations européenne avec les pays méditerranéens. Ces accords ont commencé à être mis en œuvre en novembre 1978, comportant 156 articles.

A partir de la conférence de Barcelone, l'UE a commencé à négocier des accords d'association avec chaque pays de la rive sud. Les pays voisins ont pris de l'avance par rapport à l'Algérie, puisque la Tunisie a signé l'accord en 1997, qui est entrée en vigueur en décembre 1997 et dont le processus sera finalisé en 2009. Le Maroc signe en 1996 et applique l'accord en 2002 qui sera finalisé en 2012.¹

L'accords d'association entre l'Algérie et l'Union européenne a été paraphé en 2002 en Espagne et mis en œuvre le 1^{er} septembre 2005.

Les relations avec l'UE se sont développées passant d'un simple accord commercial à un partenariat dans différents domaines, notamment dans la politique, l'économie, la culture et le social.

Cet accord qui est entrée en vigueur, fin 2005, prévoit un démantèlement douanier asymétrique, immédiat de la part de l'UE, et progressif sur 12 ans de la part de l'Algérie.

2.1. La zone de libre échange : Le volet économique de l'accord d'association Algérie Union-Européenne :

Les deux objectifs principaux de l'Accord d'Association d'ordre commercial sont la création graduelle d'une zone de libre échange de biens et services et l'accès préférentiel pour les produits agricoles.

Le désarmement tarifaire concerne trois listes de produits :

¹ Nemmouchi F., *Euro-Méditerranée, le processus de Barcelone en question*, Ainmilia, Edition Dar El Houda, 2004, p. 119.

- La première liste de produit concerne les matières premières et biens intermédiaires : La suppression des droit de douanes et totale et immédiate dès l'entrée en vigueur de l'accord (2005). Cette pratique peut être avantageuse pour l'industrie algérienne, puisque les entreprises algériennes profiteront des exonérations des importations des matières premières et de biens intermédiaires de droit de douanes, pour développer leurs activités et devenir compétitives.
- La deuxième liste concerne les produits semi fini :
Le démantèlement est progressif et s'étale sur 6 ans. Une baisse de 20% du droit de base dans la deuxième année, 30% pour la troisième année, 40% pour la quatrième année et 80% pour la sixième année pour conclure avec une suppression totale la septième année.
- La troisième liste concerne de biens de consommation (finis) :
Le démantèlement tarifaire s'effectue sur douze années en abaissant les taux de 10% annuellement durant les onze premières années, pour atteindre 5% du droit de base la 11^{ème} année et aboutir à la suppression totale la 12^{ème} année.

3. La poursuite des réformes au sein de l'Accord :

La transition vers l'économie de marché a nécessité le lancement d'ambitieux programmes de réformes mise en place dans le cadre du PAS et du PRE dont l'objectif est de moderniser l'économie algérienne à travers une ouverture économique efficace. Ces réformes n'ont pas été achevées en raison de la lenteur et du manque de rigueur de leurs applications. Leurs mise en œuvre est toujours en vigueur, et correspondent parfaitement aux exigences de l'accord d'association. Il s'agit des réformes de deuxième génération, des réformes plus profondes que celle de la première génération qui ont concernés la stabilisation macroéconomique. « Ce sont des réformes qui pénètrent profondément au cœur du système productifs »¹, il est donc question de réformes institutionnelles notamment des réformes fiscale, financière, de libéralisation commerciale, d'instauration d'un système de droit, etc. qui ont a un impact socio-économique sur la société.

3.1. Réformes de l'outil industriel :

Pour développer son économie et la préparer à une ouverture qui va l'appeler à affronter une concurrence étrangère et également à en profiter à travers la stimulation des exportations, l'Algérie est contrainte de remettre l'outil industriel sur les rails et ce par le biais de réformes axés sur plusieurs principes. Ainsi il est question d'axer son choix sur les secteurs industriels à promouvoir, d'étendre l'industrie vers des activités à valeur ajoutée, et d'utiliser tous les moyens nécessaires pour améliorer le tissu industriel.

Suite à une étude sur le secteur industriel, effectué par les autorités publiques concernées, dont l'objectif la détermination des branches porteuses, trois catégories de branches ont été décelées comme celles qui présentent un fort potentiel de développement :

¹ Ould Aoudia J., *Croissances et réformes dans les pays arabes méditerranéens*, Edition KARTHALA, Paris, 2008, p. 75.

- Des secteurs primaires qui seront développés à travers la transformation industrielle des ressources primaires, comme par exemple extraire le minerai de phosphates et le transformer en acide phosphorique puis l'utiliser en production fertilisant. Cette stratégie permettra d'exploiter et de rentabiliser les avantages comparatifs qui résident dans les ressources naturelles en les transformant en produit à valeur ajoutée. Elle passera ainsi d'un simple exportateur de produits primaires à un exportateur de produits transformés.
- Des secteurs industriels déjà existants qui devront être développés d'avantages à travers des politiques de soutien à l'innovation, au capital humain, à la mise à niveau des entreprises, au développement de partenariat etc. Une stratégie de développement¹ de l'industrie électrique est prévue par exemple à travers la formation de partenariat avec des industries asiatiques sur l'électronique professionnelle.
- Des secteurs qui demeurent vierges, où les investisseurs algériens sont absents, tels que les industries automobile, et les activités industrielles et de services liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Dans cette nouvelle optique il est donc question d'encourager la production des TIC, de promouvoir l'activité d'assemblage.

3.2. Les réformes du secteur financier :

Étant un secteur indispensable au développement de l'économie à travers la disponibilité des ressources financières nécessaires à l'intensification des investissements, les autorités publiques ont lancé des réformes au sein de ce secteur, par le renforcement de la gouvernance des banques publiques et également, par la stimulation de la concurrence dans le secteur et par l'accélération des opérations de privatisation.

Dans le cadre de l'accord d'association et des négociations avec l'OMC, la banque d'Algérie a lancé plusieurs règlements et instructions relatifs aux banques commerciales. Ces règlements viennent généralement modifier ceux déjà existants afin de leur donner plus de souplesse. Ainsi depuis 2005, une succession de règlements ont été publiés en matière d'investissement étrangers dans le secteur bancaire.

Le règlement 2006 de la Banque d'Algérie n° 06-02 du 24/09/06 traite l'autorisation de constitution de banque, d'établissement financier et de succursales étrangères. Le capital minimum requis pour la création d'institution bancaire ou financière étrangère a été fixé par le règlement de 2008. D'autres règlements ont concernés la convertibilité de la monnaie nationale pour les transactions internationales courantes, tel que le règlement 07- 01 du 03/02/2007. La banque d'Algérie autorise en 2009 les banques intermédiaires agréées, d'ouvrir des comptes devises aux personnes physiques ou morales étrangères résidentes ou non et ce par le règlement 09/01 du 17/02/2009.

¹ Voir en annexe 8, les différents axes de stratégie industrielle de l'Algérie.

3.3. Les réformes commerciales :

De nombreuses réformes ont été lancées dans le domaine du commerce et ce dans le cadre de la nouvelle politique d'ouverture économique qui nécessite cependant l'adaptation des réglementations commerciales locales aux exigences et normes internationales.

La mise en œuvre des projets d'accession à l'OMC et les accords d'association avec l'Union Européenne, ont été accompagnés de réformes commerciales engagées depuis 2003. Ainsi des actions ont été menées par le ministre du commerce dans différents axes du commerce telles que :

- La refonte du code de commerce,
- Révision de la loi relative au registre du commerce (loi n° 04-08 du 14 août 2004),
- Allègement des procédures d'inscription au registre de commerce (effectif depuis janvier 2003),
- Encadrement des professions et activités commerciales qui nécessitent une réglementation particulière (loi n° 04-02 du 23 juin 2004), instauration des règles relatives à l'urbanisme commercial.¹

Dans le double souci de promouvoir les exportations hors hydrocarbures et de se préparer à la libéralisation commerciale inscrite tant dans le cadre des négociations avec l'OMC que dans le cadre des accords d'Association avec l'Union Européenne, le gouvernement algérien a créé des institutions destinées à soutenir et promouvoir les exportations hors hydrocarbures. A cet effet, en plus des institutions qui existaient déjà tel que la SAFEX créée en 1971, d'autres ont été créées à partir de 1996, tel que la CAGEX, le Fonds Spécial de Promotion des Exportations (FSPE) et l'ALGEX créée en 2004 par le décret exécutif n°04-174 du 12 juin 2004.²

3.4. Des réformes liées aux investissements et au climat des affaires :

Pour pouvoir se plier aux exigences de l'ouverture économique afin de pouvoir en tirer bénéfices, le gouvernement algérien a déployé d'importants efforts pour encourager les investissements tant locaux qu'étrangers et ce à travers la mise en place et l'amélioration d'un dispositif institutionnel conçu pour la promotion des investissements. Ce dernier est donc composé de plusieurs organismes chargés de promouvoir, d'accompagner, et de faciliter les investissements, tel que le Conseil National de l'Investissement (CNI), l'Agence Nationale de Développement des Investissements (l'ANDI) et l'Agence Nationale d'intermédiation et de Régulation Foncière (l'ANIREF).

En plus de l'encadrement institutionnel des investissements, des incitations fiscales sont octroyées aux investisseurs. Ces derniers bénéficient donc d'exonération de taxes et également d'impôts sur bénéfices avantageux.

¹ Rapport final sur l'évaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE, Alger, décembre 2009, p. 31.

² Ces institutions ont été largement traitées au chapitre IV.

3.5. Des réformes attachées à la concurrence :

L'état c'est engagé dans la réforme du droit de la concurrence puisque la loi de finance de 2008 vient améliorer l'ordonnance de 2003 relative à la concurrence qui était auprès de l'ordonnance 1995 le guide pratique suivi par le Conseil de la Concurrence. Ainsi les nouveaux textes de la loi de finance 2008, élargissent le champ d'application du conseil de la concurrence, au marchés publiques, à l'auto saisine, et à la concentration (autorisation ou refus). Ils confirment également la libéralisation des prix mais qui peuvent parfois pour les biens et services stratégiques être fixé non plus par décret mais par réglementation (prix réglementé).

4. Les avantages et risques de l'accord :

4.1. Les avantages :

Parmi les avantages que peut bénéficier pleinement l'Algérie de cet accord sont ceux liés au consommateur et producteur, d'autres liés aux IDE tels que le transfert de technologie et de savoir faire, la réduction du taux de chômage etc.

4.1.1. La satisfaction des besoins des consommateurs et des producteurs :

Les importations des produits étrangers vont offrir aux différents types de consommateurs, qu'ils soient intermédiaires ou finaux, différents types de produits de diverses origines, de qualité et prix non similaire sur le marché. Il y aura donc une variété de choix ce qui permettra au consommateur d'être pleinement satisfait.

4.1.2. La hausse des investissements directs étrangers :

Les accords d'association peuvent être considéré comme un facteur d'incitation à l'investissement étranger. Ces derniers seront attirés par le coût de la main d'œuvre peu élevé et par la proximité de l'Algérie au marché européen et par d'autres facteurs tels que la libéralisation des services et de droit d'établissement, ce qui n'ai pas encore le cas pour notre pays.

L'implantation des IDE sur notre sol ne peut être que bénéfique car ils sont porteurs de technologies nouvelles est dont le transfert est source de gains.

4.1.3. Source de gains et de productivité :

La libéralisation du commerce est un facteur de motivation des producteurs locaux. Les produits étrangers qui seront disponibles sur le marché algérien à des prix très compétitifs, inciteront d'un coté les producteurs à trouver de meilleurs moyens d'améliorer leurs productivité afin de pouvoir baisser les coûts de revient. D'un autre coté, des produits étrangers innovant ou incluant une nouvelle technologie et qui sont disponible sur le marché, pousseront nos producteurs à reproduire cette nouvelle technologie ou sinon à innover. Ainsi le domaine de l'innovation et de la technologie se réanimera en Algérie. Un désir qui est à

l'origine une obligation d'améliorer en continue le bien, prendra naissance auprès des producteurs algériens afin d'affronter la concurrence et enfin préserver leurs pérennité.

5. Les coûts de l'accord :

Autant l'accord d'association pourra générer des avantages pour l'Algérie mais qui ne sera bénéfique que sur le long terme, autant il induit des coûts ou sacrifices mais sur le court terme. Ce sont des concessions à faire qui ont un prix à payer pour la mise en place de la zone de libre échange avec l'UE.

L'Accord aura donc des incidences sur plusieurs paramètres de l'économie algérienne notamment sur les recettes découlant de l'imposition des droits de douanes sur les importations, il affectera également la balance des paiements et, engendrera des couts dus aux réformes nécessaires à engager dans le secteur de l'industrie.

5.1. Réduction des recettes budgétaires :

Selon le tableau qui suit nous remarquons qu'à partir de 2005, l'année d'entrée en vigueur de l'accord, la perte des recettes douanières en PIB ne cesse d'augmenter passant de 0,1 en 2005 à 1% en 2010. Selon la même source qui est le FMI(2006) l'impact fiscal du démantèlement tarifaire représenterait environ 2% du PIB en 2017 en pertes directes et 4,6% pour les pertes totales incluant la TVA.

TABLEAU N° 55 : Impact fiscal du démantèlement tarifaire

	Importations hors hydrocarbures (en milliards de dollars US)	Revenus de douane (en milliards de dollars US)	Tarif en vigueur (en pourcentage)	Pertes de revenus sur mesure	
				Pourcentage des recettes douanières totales	Pourcentage du PIB
2001	7,662	1,343	17,5
2002	9,780	1,611	16,5
2003	10,951	1,858	17,0
2004	15,175	1,927	12,7
2005 proj.	19,121	2,096	11,0	5,3	0,1
2006 proj.	22,170	2,041	9,2	15,9	0,4
2007 proj.	25,163	2,258	9,0	18,0	0,4
2008 proj.	28,416	2,370	8,3	23,8	0,7
2009 proj.	32,018	2,505	7,8	28,6	1,0
2010 proj.	36,192	2,705	7,5	31,8	1,3

Source : Autorités algériennes, et services d'estimation et projections.

5.2. Balance des paiements :

La libéralisation des échanges avec l'UE affectera certainement la balance des paiements en réduisant l'excédant du compte des transactions courantes. Les exportations augmenteront mais lentement à court terme et les importations augmenteront plus vite en raison de la baisse de l'épargne et la hausse des investissements.

La disponibilité des biens différents en terme de prix, qualité, design et origine de fabrication sur le marché, poussera le citoyen algérien à dépenser plus car la tentative de consommation augmentera pour satisfaire ses besoins, en contre partie le taux d'épargne baissera.

Ce risque peut être atténué grâce à une meilleure compétitivité dont bénéficiera l'économie algérienne grâce à l'ouverture.

5.3. Les coûts liés au démantèlement tarifaire:

La baisse des barrières tarifaires et non tarifaires auront un impact négatif sur les entreprises industriels hors hydrocarbures, car étant fébriles, elles ne pourront affronter la concurrence étrangères. Cependant les investissements ainsi que les facteurs de production s'orienteront vers le secteur bénéficiant de l'avantage comparatif le plus important en termes de productivité tel que le secteur des hydrocarbures. Afin de diversifier l'économie algérienne, et être prêt à une ouverture commerciale, des ajustements et réformes structurelles seront nécessaires pour soutenir et développer les secteurs hors hydrocarbures.

L'UE est prête à fournir à l'Algérie une assistance technique et financière dans la mise en œuvre des ajustements structurels.

5.4. Le chômage :

Le chômage peut être une des conséquences de l'ouverture commerciale, en raison des entreprises défailtantes qui n'ont pas les capacités de concurrencer les biens étrangers et qui feront donc faillite. Ce coût pourra être réduit si ces entreprises sont prises en charges en matière de restructuration et également dans le cas d'augmentation d'IDE.

6. Impact des accords d'association sur l'économie algérienne :

6.1. Sur la balance des paiements :

La balance commerciale de l'Algérie est largement excédentaire depuis 2005. Cependant ces chiffres positifs comme l'indique le tableau-ci dessous ne sont pas significatifs car les exportations totales sont composées de 98% des exportations d'hydrocarbures. D'ailleurs la balance commerciale hors hydrocarbures affiche des chiffres négatifs traduits par des exportations inférieurs aux importations. En 2012 le déficit de la balance commerciale hors hydrocarbures c'est évalué à 70,49 milliard de dollars cela à l'insuffisance de productivité des entreprises hors hydrocarbures.

Tableau N° 56: Balance commerciale de 2005 à 2012 (en milliards de dollars)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Exportations, f.o.b.	46,33	54,74	60,59	78,59	45,18	57,09	72,89	71,74
Hydrocarbures	45,59	53,61	59,61	77,19	44,41	56,12	71,66	70,58
Autres	0,74	1,13	0,98	1,4	0,77	0,97	1,23	1,15
Importations, (f.o.b)	19,86	20,68	26,35	38,07	37,4	38,89	46,93	51,57
Balance commerciale	26,47	34,06	34,24	40,52	7,78	18,2	25,96	20,17

Source : Bulletins statistiques trimestrielles, n°9 Décembre 2009 et n°22 Juin 2013, Banque d'Algérie.

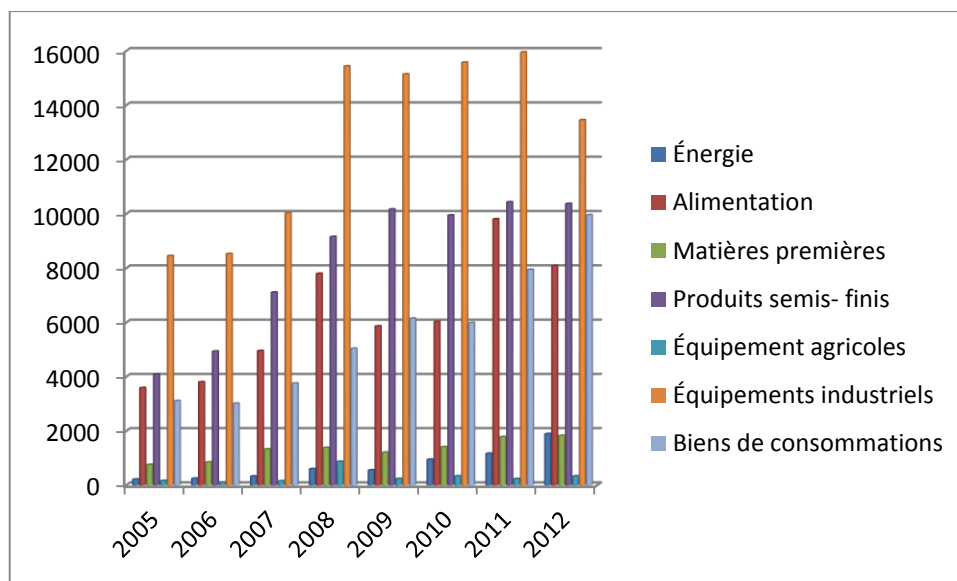
6.2. Impact sur les importations :

Tableau N° 57: Importations de produits par grandes catégories économiques de 2005 à 2012 (en millions de dollars)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Énergie	212	244	324	595	549	945	1164	1887
Alimentation	3587	3800	4954	7796	5863	6027	9805	8083
Matières premières	751	843	1325	1378	1201	1406	1776	1824
Produits semis-finis	4088	4934	7105	9154	10165	9944	10431	10370
Équipement agricoles	160	96	146	866	234	330	229	329
Équipements industriels	8452	8528	10026	15434	15140	15573	15951	13453
Biens de consommations	3107	3011	3752	5036	6145	5987	7944	9955
Total	20 357	21 456	27 631	39 181	39 297	40 212	47 300	46 801

Source : Bulletins statistiques trimestrielles, n°9 Décembre 2009 et n°22 Juin 2013, Banque d'Algérie.

Figure N° 29: Evolution des importations de produits par grandes catégories économiques de 2005 à 2012



Selon la figure ci-dessus nous remarquons que toutes les catégories de produits ont connu une croissance en matière d'importations depuis 2005 jusqu'à 2012, mais à des degrés différents.

Les deux catégories de produits qui ont occupé la première place en terme de valeur et d'évolution des importations sont les équipements industriels et les produits semi-finis. Cette évolution s'est particulièrement concentrée durant les 4 premières années qui ont suivi l'entrée en vigueur de l'accord puisque les taux de croissance des importations, durant cette période, des deux biens en question étaient respectivement 82,60% et 123,92%. En revanche à partir de 2008 jusqu'à 2012, la croissance des importations pour les mêmes produits était faible à négatif, alors qu'elle devrait afficher une forte croissance étant donné qu'arrivé à la quatrième année qui suit l'entrée en vigueur de l'Accord, les droits de douanes baissent de 40% puis de 60%, 80% et en fin 100% durant respectivement les trois années qui suivent. Les équipements industriels ont ainsi enregistré un taux de croissance négatif entre 2008 et 2012 soit -12,83%, et 13,28% pour les produits semi-finis.

C'est plutôt les importations des produits alimentaires qui ont enregistré un taux de croissance soutenu durant la période 2008-2009, car ils n'ont cessé d'augmenter, affichant une évolution de 125,34%. Cette croissance n'est pas liée à l'accord car cette catégorie de produits n'est pas concernée par le démantèlement tarifaire, comme nous l'avons déjà cité précédemment. Cette hausse a été plutôt provoquée par l'augmentation des prix des produits agricoles.

Nous pouvons en conclure que les Accords d'Association, n'ont pas eu d'effets à la hausse sur les importations algériennes et en particulier sur les catégories de produits concernées par des exonérations ou des baisses tarifaires avantageuses tel que les matières premières, les semi-produits, et les équipements industriels puisque ces derniers ont connu durant la période 2005-2012 un taux de croissance habituel comparé aux périodes du PAS et du PRE.

Les accords d'association n'ont pas été profitable en terme d'augmentation des importations des matières premières et équipements industriels et agricoles qui auraient pu être une opportunité pour développer les industries potentiellement productives et compétitives nécessaires à la réussite de l'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale.

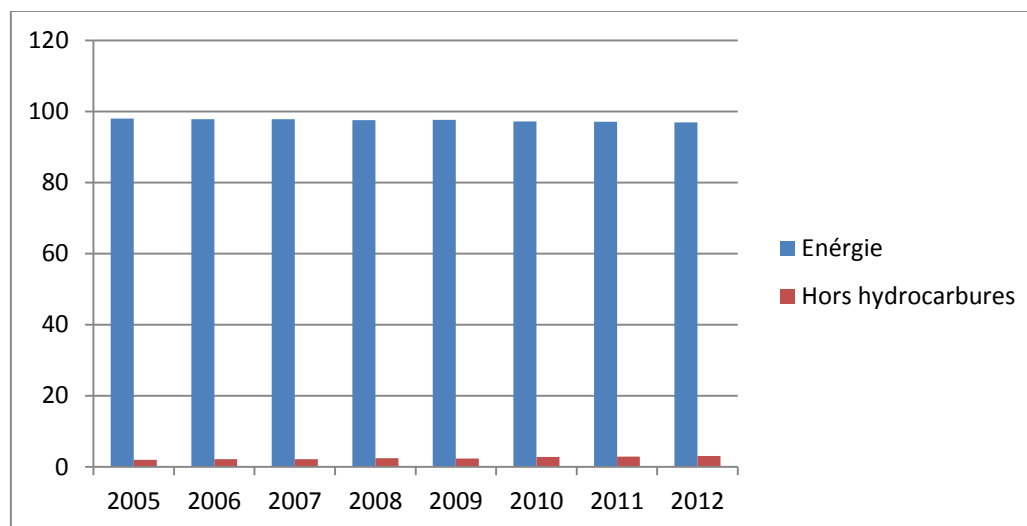
6.3. Impact sur les exportations :

Tableau N° 58: Exportations de produits par grandes catégorie économiques 2005-2012
(en millions de dollars)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Énergie	45588	53608	59605	77192	44411	56143	71662	70571
Exportations hors hydrocarbures	907	1184	1312	1955	1106	1619	2140	2187
Alimentation	67	73	92	121	133	305	357	313
Matières premières	134	195	169	340	170	165	162	167
Produits semis- finis	656	828	988	1360	692	1089	1495	1660
Équipement agricoles		1	1	1				1
Équipements industriels	36	44	44	69	42	27	36	30
Biens de consommations	14	43	34	34	49	33	16	16
Total	46 495	54 792	60 917	79 147	45 477	57 762	73 802	72 758

Source : Bulletins statistiques trimestrielles, n°9 Décembre 2009 et n°22 Juin 2013, Banque d'Algérie.

Figure N° 30: Évolution des exportations d'hydrocarbures et hors hydrocarbures en pourcentage du total des exportations de 2005 à 2012



Nous remarquons de premier abord qu'il n'y a pas eu de changement concernant la structure des exportations depuis l'entrée en vigueur de l'Accord. Le secteur des hydrocarbures demeure celui qui domine avec une part annuelle moyenne dans les exportations totale, durant la période 2008-2012 de 97,53%. Le secteur hors hydrocarbures par contre comme le montre la figure ci-dessus est imperceptible devant le secteur des hydrocarbures et ce avec une part annuelle moyenne dans les exportations totales de 2,46% durant la même période. Les

objectifs de diversification de l'économie déterminé dans le cadre de l'Accord d'Association non cependant pas été atteint au bout de 8 ans. Malgré l'abolissement total des barrières tarifaires dressées à l'encontre des matières premières sauf que celles ci ont affiché entre 2005 et 2012, un taux de croissance annuel moins important que celui enregistré durant la période 2000 -2005, soit respectivement 8,20% contre 65,5 %.

Concernant les semi produits, les équipements industriels et agricoles, les deux premiers de biens ont connu une stabilité annuelle du taux de croissance de ses importations. Tandis que pour les produits semis finis, ils ont enregistré une croissance très instable parfois à la baisse et parfois à la hausse en particulier à partir de 2008 jusqu'à 2012.

S'agissant des produits de consommation, dont le désarmement tarifaire se fera progressivement sur 12 ans, ils ont connu une hausse entre 2005 et 2009 depuis ils ont baissé durant la période 2009-2012. La logique veut que le taux de croissance des importations de ces produits, durant les dernières années augmentent. Désormais ceci traduit l'incapacité de développer les industries hors hydrocarbures destinées à l'exportation.

En définitif, l'objectif assigné au sein de l'Accord, qui est la diversification de l'économie à travers l'amélioration de la productivité et la compétitivité des entreprises hors secteur hydrocarbures n'a pu être atteint.

6.4. Impact de l'Accord sur la répartition régionale des échanges de l'Algérie

Selon les objectifs de l'Accord qui est entre autre la libéralisation des échanges l'Algérie avec l'Union Européenne à travers l'abolition et la réduction progressive de barrières tarifaires, les échanges devraient s'intensifier. Effectivement, le tableau ci-dessus confirme cette attente, puisque concernant les importations, ils ont nettement augmenté par rapport à avant l'entrée en vigueur de l'accord. Ils ont triplé entre 2003 et 2012, enregistrant une augmentation de 231,066, passant ainsi de 7954 millions de dollars en 2003 à 26333 millions de dollars en 2012. La figure ci-dessous, illustre très bien la domination de l'Union Européenne dans les importations algériennes, soit une part de 53% en 2013. Nous pouvons donc conclure que le désarmement tarifaire prévu dans l'Accord a engendré une hausse des importations algérienne en provenance de l'Union Européenne.

Concernant la répartition par pays des importations dans la région Union Européenne, jusqu'à 2009, l'Algérie a toujours conservé le mêmes marchés traditionnelles. La France a occupé le premier rang avec une part de 15,71% devant l'Italie et l'Espagne soit, respectivement 9,42% et 7,54%. Cette tendance a changé aujourd'hui puisque la Chine a détrôné la France occupant ainsi la première place avec un taux de 12,43% devant la France et l'Italie avec respectivement 11,39% et 10,29%.¹ Ce renversement de tendance est traduit par l'attractivité des produits des pays asiatique par leurs prix qui sont 30% moins cher que les produits européens.

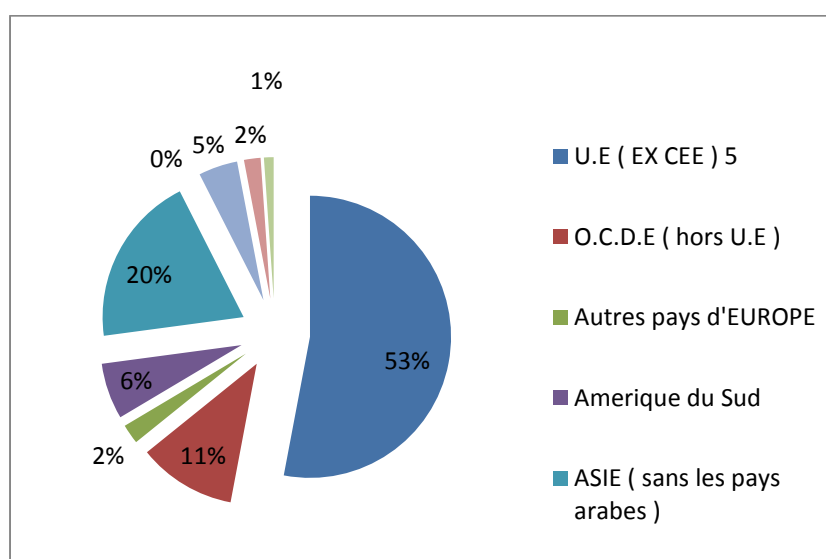
¹ Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes, [http://www.douane.gov.dz/consulté le 18/04/2013](http://www.douane.gov.dz/consulté_le_18/04/2013) à 10:02

Tableau N° 59: Évolution des importations de l'Algérie par régions économiques de 2003 à 2013 (en millions de dollars).

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
U.E (EX CEE) 5	7954	10097	11255	11729	14427	20985	20772	20704	24616	26333	28582
	2242	3071	3506	3738	5363	7245	6435	6519	6219	6160	6058
Autres pays d'EUROPE	855	1097	1058	777	715	659	728	388	579	1652	1213
Amérique du Sud	567	1166	1249	1281	1672	2179	1866	2380	3931	3590	3468
ASIE (sans les pays arabes)	1206	1952	2506	3055	4318	6916	7574	8280	8873	9538	10596
OCEANIE	47	56	31	–	–	–	2	–	–	–	–
Pays Arabes (sans UMA)	418	525	387	493	621	705	1089	1262	1760	1555	2416
Pays du MAGHREB	120	169	217	235	284	395	478	544	691	807	1023
Autres pays d'AFRIQUE	125	175	148	148	231	395	350	396	578	741	596
TOTAL	13534	18308	20357	21456	27631	39479	39294	40473	47247	50376	54852

Source : Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes, <http://www.douane.gov.dz/>
 (*)Résultats provisoires

Figure N° 31: Part des régions économiques dans les importations Algériennes en 2013



Concernant les exportations Algériennes, ils ont connu le même sort que les importations, puisque la part majoritaire soit 65% du total des exportations en 2013 (voir figure ci-dessous) est destiné à l'Union Européenne. Par rapport à avant l'entrée en vigueur de l'Accord, les exportations Algérienne vers l'Union Européenne en pratiquement triplé réalisant un taux de croissance entre 2003 et 2012 de 194%, passant ainsi durant la même période de 14503 millions de dollars à 42773 millions de dollars.

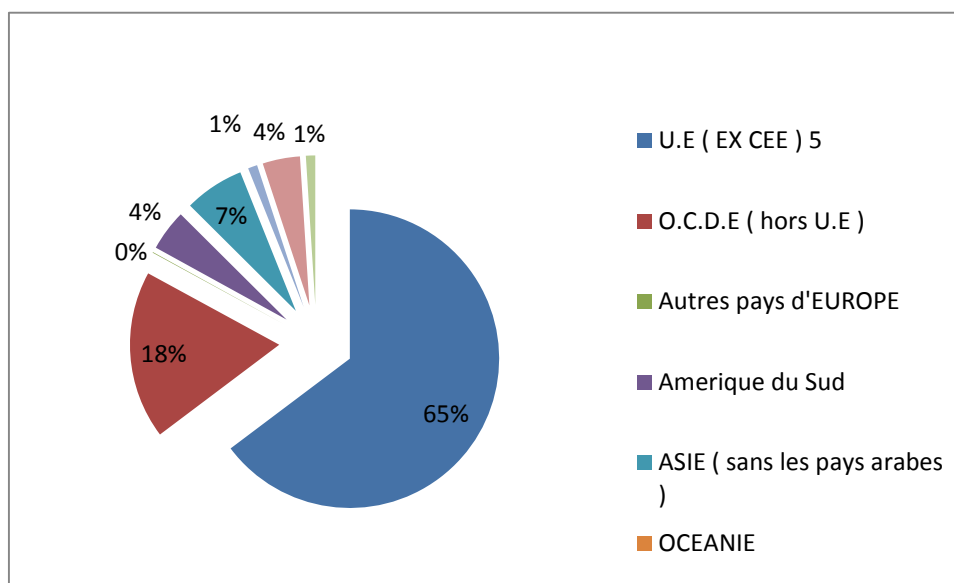
Tableau N° 60: Évolution des exportations Algériennes par régions économiques de 2003 à 2013 (en millions de dollars).

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
U.E (EX CEE) 5	14 503	17 396	25 593	28 750	26 833	41 246	23 186	28 009	37 307	39 797	42 773
O.C.D.E (hors U.E)	7 631	11 054	14 963	20 546	25 387	28 614	15 326	20 278	24 059	20 029	12 202
Autres pays d'EUROPE	123	91	15	7	7	10	7	12	102	36	51
Amérique du Sud	1 220	1 902	3 124	2 398	2 596	2 875	1 841	2 620	4 270	4 228	2 965
ASIE (sans les pays arabes)	507	686	1 218	1 792	4 004	3 765	3 320	4 082	5 168	4 683	4 241
OCEANIE	0	–	–	–	55	–	–	–	41	–	–
Pays Arabes (sans UMA)	355	521	621	591	479	797	564	694	810	958	869
Pays du MAGHREB	260	407	418	515	760	1 626	857	1 281	1 586	2 073	2 749
Autres pays d'AFRIQUE	13	26	49	14	42	365	93	79	146	62	67
TOTAL	24612	32 083	46 001	54 613	60 163	79 298	45 194	57 053	73 489	71 866	65 917

Source : Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes, <http://www.douane.gov.dz/>

(*)Résultats provisoires

Figure N° 32: Part des régions économiques dans les exportations de l'Algérie en 2013



S'agissant des principaux clients de l'Algérie au sein de l'Union Européenne, l'Espagne est placée au premier rang avec une part de 15,67% devant l'Italie et la Grande Bretagne avec respectivement 13,66% et 10,91%.

L'Accord d'Association n'a pas fait profiter l'Algérie, comme prévu, en terme de nouveaux marchés, que ça soit pour les importations où pour les exportations.

6.5. Impact sur les recettes douanières :

Tableau N° 61: Évolution des recettes douanières de 2005 à 2013

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
Produits Des douanes	143683	113590	132766	164104	172 816	183 573	222 190	337 571	401 447
TVA	159 162	162 275	200 675	261 401	276 634	296 777	345 233	441 678	516 918
T.I.C	5 622	5 612	8 153	12 224	7 577	4 481	7 128	6 876	11 507
Autres	2 512	2 518	1 704	1 816	3 185	7 671	4 091	6 722	10 183
Total	310 979	283 995	343 298	439 545	460 212	492 502	578 642	792 847	940 055

Source : Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes, <http://www.douane.gov.dz/>

T.I.C : Taxe Intérieure de Consommation

(*) Résultat provisoire

Effectivement l'Accord d'Association a affecté les recettes douanières à la baisse. Nous remarquons dans le tableau ci dessus qu'à un an après l'entrée en vigueur de l'accord, les recettes totales douanières ont enregistré une baisse de 8,67%. Selon la direction des douanes à la fin du trimestre 2005, les droits de douanes sur les importations en provenance de l'UE ont été évalué à 12,4 milliards de DA contre 13,6 milliards de DA durant le premier trimestre

de 2004. Cependant les recettes douanières ont commencé à augmenter dès 2006, avec une croissance annuelle régulière et modeste soit 0,43%. Cela est dû au fait que les recettes douanières ne sont pas seulement issues des droits de douanes sur les importations en provenance de l'Union Européenne.

6.6. Impact de l'Accord sur les IDE :

Les accords d'association devraient contribuer à l'augmentation des flux entrants en Algérie en provenance de l'Union européenne et à la hausse de l'emploi. Selon les données illustrées dans le tableau ci-dessous qui affichent les IDE de l'Algérie répartie sur plusieurs régions et durant la période comprise entre 2002 et 2008, nous remarquons que l'Union Européenne occupe une place importante dans les IDE entrant en Algérie, puisque elle est classée au premier rang en terme de nombre de projets avec un pourcentage de 40,72% devant les pays arabes. En revanche ces derniers les devancent en termes de montant des projets avec un pourcentage de 49,84% devant 16,54% pour l'UE cela est dû probablement à l'envergure des projets détenues par les pays arabes.

Tableau N° 62: Répartition des IDE par groupes d'investisseurs sur la période 2002-2008

Pays ou groupe de pays	Algérie (non résident)	Union Européenne et partenaires	Pays arabes et partenaires	Chine
Nombre total des projets	46	281	257	33
% des projets	6,67%	40,72%	37,24%	4,78%
Montant des projets (millions de DA)	9714	272163	820036	29137
% des montants	0,59%	16,54%	49,84%	1,77%
Nombre total d'emplois	1590	23981	37104	1881
% des emplois	1,80%	27,16%	42,03%	2,13%

Source : ANDI

Tableau N° 63: Projets d'investissements étrangers durant la période (2002- 2008)

Régions	Nombres de projets	%	Montant (millions DA)	%
Europe	278	47,27	237866	31,81
dont UE	235	39,96	214674	28,71
dont France	121	20,57	39376	5,26
Asie	32	5,44	55416	7,41
Amérique	14	2,38	27254	3,64
Pays Arabes	251	42,68	422052	56,45
Australie	1	0,17	2954	0,39
Multinationalité	12	2,04	2054	0,27
Total	588	100	747596	100

Source : ANDI

Figure N° 33: Répartitions d'IDE par régions en % relatif aux montants de projets (2002-2008)

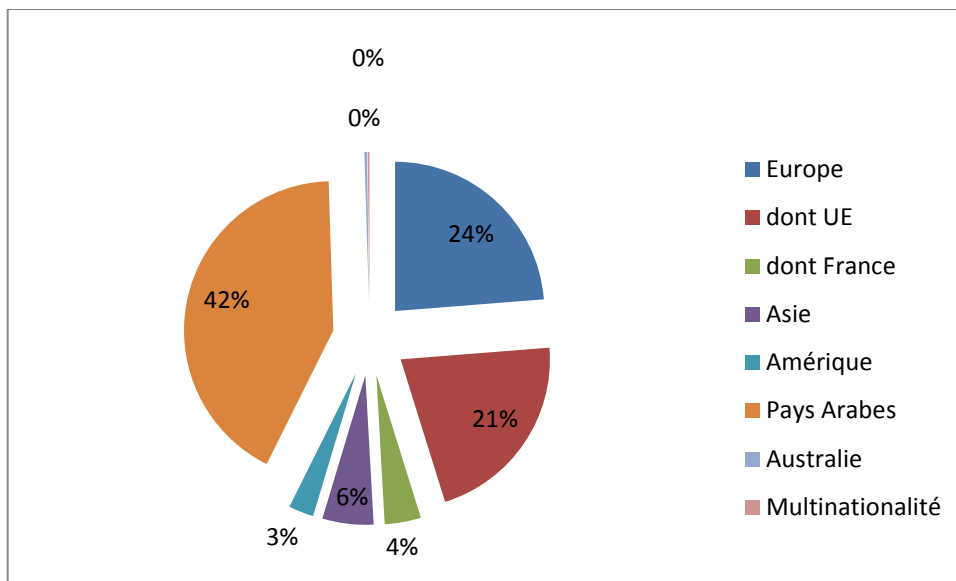
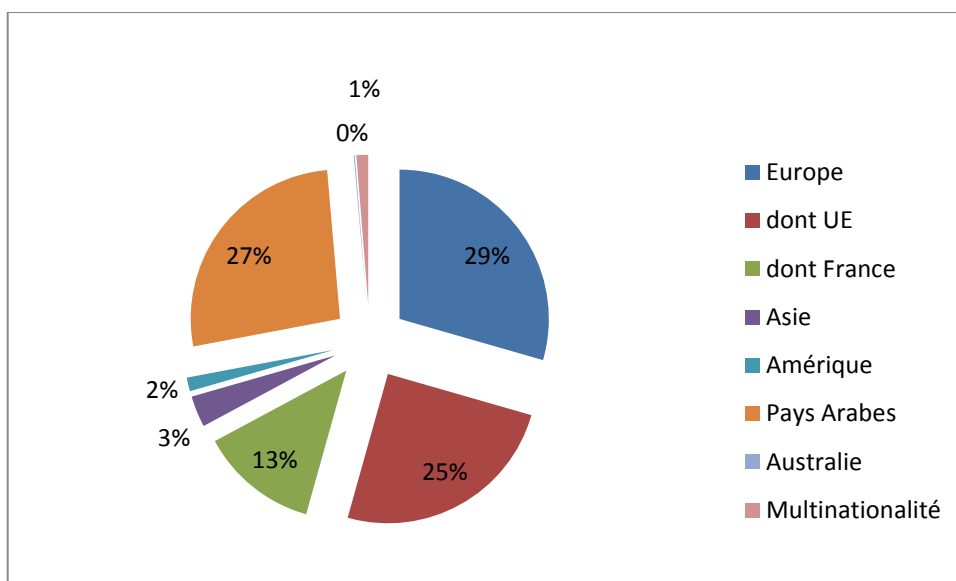


Figure N° 34: Répartition d'IDE par régions en % relatif aux nombres de projets (2002-2008)



L'UE demeure donc le partenaire le plus important en termes de nombre de projets et de montants d'investissements en Algérie à côté des pays arabes c'est ce qu'ont montré les tableaux et figures ci-dessus durant la période 2002-2008. Un bon climat des affaires et une réglementation plus souple et plus avantageuse pour les IDE entrant en Algérie devraient faire augmenter le taux d'investissements effectués par l'UE dans les années à venir.

6.7. Impact de l'Accord sur le degré d'ouverture commerciale :

Les accords d'association Algérie- Union-Européenne dont l'objectif est de mettre en place une zone de libre échange devraient engendrer une augmentation du taux d'ouverture

commerciale de l'Algérie, puisque l'abaissement voir l'abolition définitive des barrières tarifaires sur les importations et les exportations vers et en provenance de l'Union d'ici quelques années, intensifieront les échanges internationaux de l'Algérie.

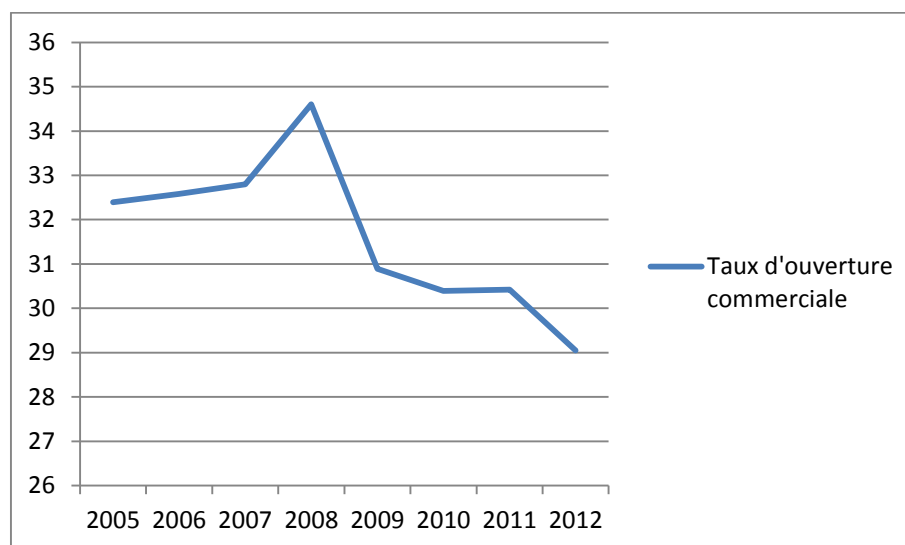
Tableau N° 64 : Évolution du taux d'ouverture commerciale de l'Algérie 2005-2012

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PIB (en millions de dollars au prix courant)	10319	11702	13497	17100	13721	16120	19907	20578
	8	6	8	0	2	7	0	9
Taux de croissance annuel du PIB	5,10	2,00	3,00	2,40	3,30	2,40	2,86	2,77
Importations (en millions de dollars)	20	21	27	39	39	40	47	46
	357	456	631	181	297	212	300	801
Exportations (en millions de dollars)	46	54	60	79	45	57	73	72
	495	792	917	147	477	762	802	758
Taux d'ouverture commerciale*	32,39	32,58	32,80	34,60	30,89	30,39	30,42	29,05

Source : Élaborée par nous même selon les données de la Banque Mondiale

*(((Importations +Exportations))/2/PIB)*100

Figure N° 35: Évolution du taux d'ouverture commerciale 2005-2009



Les chiffres affichés dans le tableau ci-dessus ainsi que la figure qui correspond indiquent que les accords d'association depuis leurs entrées en vigueur jusqu'à 2012 n'ont pas eu d'impact conséquent sur l'ouverture commerciale, puisque le taux de croissance annuel de celle-ci a été très faible. D'ailleurs il a même connu des régressions successives depuis 2008 jusqu'à 2012. Cela peut s'expliquer par le fait que le commerce extérieur de l'Algérie (importations et exportations) n'ont toujours pas occupé une part importante dans le PIB, malgré les efforts déployé en terme de libéralisation du commerce extérieur notamment les accords d'Association Algérie Union Européenne.

SECTION 3 : Les investissements directs étrangers en Algérie

1. La dynamique des IDE en Algérie :

La fin des années 1980, a été marquée par l'engagement de l'Algérie dans une politique de réformes économiques ayant pour fin le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie nationale, permettant ainsi l'amélioration de la situation économique en termes de croissance du PIB, de développement du secteur privé, et d'accroissement des flux d'IDE entrants.

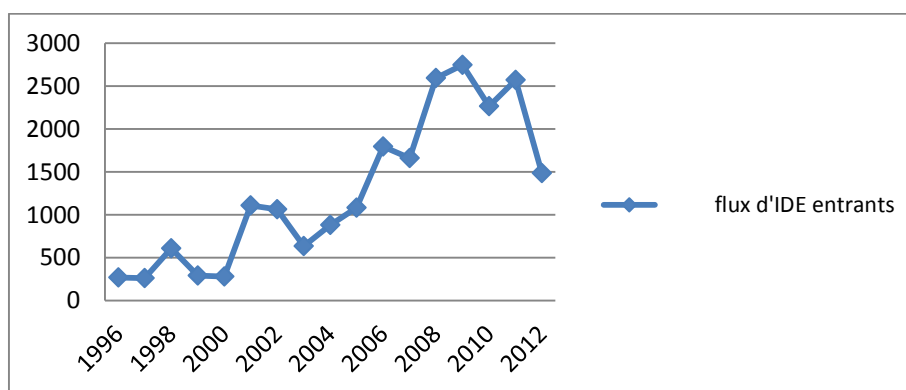
Dès son élection en 1999, le président de la république a fait des IDE l'un des principaux axes de son programme afin que l'Algérie puisse devenir une destination plus attractive des IDE.

Désormais le secteur des hydrocarbures a depuis toujours occupé une place dominante en matière d'attraction d'IDE, en raison de l'insuffisance de la diversification économique. D'ailleurs ce fut le premier secteur qui a été ouvert aux capitaux étrangers et ce durant la période (1970-1994). Il fut dans un premier tant ouvert dans les domaines de raffinage, d'exploration et de production. Les investisseurs étrangers n'étaient pas autorisés à produire pour leurs propres comptes. Ils pouvaient cependant bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec la SONATRACH.

Les chocs pétroliers des années 70 et 80, n'ont fait qu'accroître l'attractivité des IDE vers ce secteur. L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolifères ont rendu d'autant plus intéressants les investissements dans Les infrastructures pétrolières et gazières.

Depuis les années 90 et en particulier ces dernières années les autorités publiques n'ont cessé d'afficher leurs enthousiasmes en termes de développement des IDE, puisque ils ont été objet de réformes dans les différents plans et programmes de développement économique. D'ailleurs les tentatives d'amélioration des facteurs d'attractivités des IDE ont données leurs fruits, puisque ça a permis une extension des investissements directs étrangers dans les domaines de télécommunication, d'agroalimentaire, de chimie et pharmacie, de transport et infrastructures et du secteur bancaire.

Figure N° 36: Évolution des flux nets d'IDE en Algérie 1996-2012 (en millions de dollars)



Source: UNCTADstat.

Les IDE ont connu une tendance croissante au fil des années comme l'affiche la figure ci-dessus. Les flux nets d'IDE n'ont cessé d'augmenter passant de 270 millions de dollars en 1996 à 1484 millions de dollars en 2012 et atteignant un pic de 2746,4 millions de dollars en 2009. Cela est dû aux réformes liées aux IDE engagées par l'État Algérien et aux importants programmes de privatisation. Les stocks en revanche demeurent faibles par rapport au PIB puisque en 2011 ils représentent une part de 11,7%, (tableau ci-dessous) bien que l'Algérie ait fait partie en 2010 des dix premiers pays d'Afrique en termes de réception d'IDE.

Tableau N° 65: Indicateurs sur les IDE en Algérie 2009-2011

Années	2009	2010	2011
Flux d'IDE entrants (millions USD)	2746	2264	2571
Stocks d'IDE (millions USD)	16946	19310	21781
stocks d'IDE (en % du PIB)	12,3	12,1	11,7

Source : UNCTADstat

En dépit de la progression globale enregistrée au fil des années jusqu'à 2012, les IDE ont accusé un fléchissement en 2010, passant de 2,74 milliards de dollars en 2009 à 2,26 milliards de dollars en 2010 (tableau ci-dessous). L'année qui a suivi a affiché une reprise, puis de nouveau un fléchissement c'est reproduit durant la période 2011-2012. Les IDE sont ainsi passés de 2,57 milliards de dollars en 2011 à 1,48 milliards de dollars en 2012.

Cependant, la série de mesures protectionnistes prises par le gouvernement algérien, dont la nouvelle réglementation relative aux IDE imposant une participation majoritaire algérienne de 51%, est un facteur décourageant les IDE. De même, les lourdeurs bureaucratiques, la faiblesse du secteur financier et l'insécurité juridique relative aux droits de propriété intellectuelle représentent des freins à l'investissement.

Tableau N° 66: Flux d'IDE entrants en Algérie en millions de dollars 2008-2012

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Flux entrants	2593	2746,4	2264	2571	1484

Source : UNCTADstat

Concernant le classement de l'Algérie en terme d'IDE, la CNUCED, dans son rapport sur les IDE dans le monde de 2011, classe l'Algérie parmi les dix premiers pays d'accueil africains des IDE en 2010 à la 8^{ème} place avec un flux entrant d'IDE de 2,29 milliards de dollars (tableau ci-dessous). Comparée aux années précédentes, l'Algérie a pris du recul puisque en 2002 elle était classée 3^{ème} Afrique et première au Maghreb. Ces régressions constatées ces dernières années traduites par l'incapacité d'attirer davantage d'IDE sont probablement dues à l'insuffisance des mesures mises en place par les autorités publiques en terme de promotion d'IDE. C'est ce que nous confirmeront plus bas.

Tableau N° 67 : Classement des pays africains en fonction des flux entrants d'IDE en 2010

Rang	Pays	Flux 2010 (Mds USD)
01	Angola	9,94
02	Egypte	6,38
03	Nigéria	6,1
04	Libye	3,83
05	RDC	2,9
06	Congo	2,8
07	Ghana	2,5
08	Algérie	2,29
09	Soudan	1,6
10	Afrique du Sud	1,55

Source : CNUCED

1.1. La répartition des IDE par secteur en Algérie :

Le tableau ainsi que le schéma ci-dessous montrent clairement la concentration des IDE dans le secteur de l'industrie avec 56% en terme de nombre de projets et avec un taux de 74% en terme de montant du total des IDE nets durant la période 2002-2009, suivi par les services avec 23% pour le nombre de projets et 21% pour les montants, puis par le BTPH avec 15% de nombre de projets et 1% des montants.

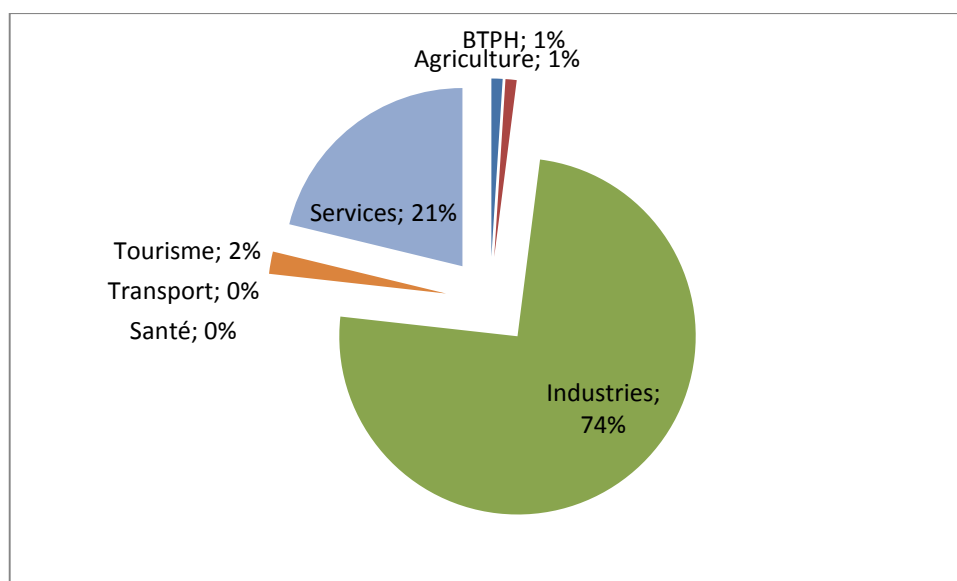
Le restant des secteurs ceux de l'agriculture, la santé, le transport et le tourisme n'ont pas attiré d'IDE durant la période 2002-2012 en raison des restrictions toujours maintenues dans ces domaines.

Tableau N° 68 : Répartition de projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité durant la période 2002-2012

Secteur d'activité	Nombres de projets	%	Montant (millions DA)	%	Emploi	%
Agriculture	6	1%	887	1%	82	2%
BTPH	63	15%	12 082	1%	6 698	14%
Industries	220	56%	599 200	74%	23 450	57%
Santé	5	1%	6 192	0%	737	0%
Transport	16	4%	3 991	0%	505	1%
Tourisme	3	1%	13 587	2%	1 124	1%
Services	97	23%	167 118	21%	10 363	24%
Total	410	100%	803 057	100%	42 959	100%

Source : ANDI : www.andi.dz , consulté le 23/02/2013 à 17 :43

Figure N° 38 : Répartition de projets d'investissement déclarés étrangers en pourcentage des montants durant la période 2002-2012



2. Objectifs de promotion des IDE :

Dans le cadre de sa politique économique, l'Algérie a réservé un grand intérêt aux IDE, estimant que c'est un facteur qui contribuera à la croissance économique. A cet effet elle n'a pas hésité à prendre les mesures nécessaires pour les promouvoir notamment par la mise en place d'un arsenal juridique afin de répondre aux exigences des investisseurs étrangers.

Les autorités économiques Algériennes ont vu cependant dans la promotion des IDE un objectif principal qui est la stimulation de la croissance économique et à travers divers intérêts d'IDE. Ainsi plusieurs sous objectifs doivent être atteints à travers les IDE, pour qu'elles puissent contribuer pleinement à la croissance économique.

Dans un premier tant les IDE devraient s'orienter vers les activités à hautes intensité capitalistique.

En second lieu il faudrait tirer avantages des IDE en matière de transfert de technologie d'innovation et d'amélioration des capacités managériales et organisationnelles.

En dernier lieu La politique promotionnelle d'IDE devrait engendrer une diversification des exportations.

3. Les déterminants de l'IDE en Algérie :

L'Algérie bénéficie de plusieurs avantages comparatifs en termes de déterminants des IDE. D'ailleurs l'État ne cesse de déployer des efforts notamment par son engagement dans des réformes, pour faire de l'Algérie un pays très attractif d'IDE.

3.1. La proximité géographique de marchés potentiels : Europe et Afrique :

La situation géographique de l'Algérie est un avantage comparatif dont dispose l'Algérie. Sa position géographique est stratégique puisque elle est à proximité de l'Europe, de l'Afrique et des pays arabes. Cet avantage est donc considéré comme un atout pour attirer les investissements directs étrangers orientés vers les exportations.

3.2. La taille potentielle du marché

L'importance de la taille du marché intérieur algérien est également un facteur bénéfique pour le développement de l'économie algérienne en générale et pour attirer les IDE en particulier. La taille du marché intérieur est estimée à 35 millions consommateurs.

3.3. Disponibilité de ressources naturelles :

Les ressources naturelles notamment le pétrole et le gaz représentent pour l'Algérie des avantages comparatifs lesquelles sont des facteurs déterminants d'attractivité d'IDE.

L'Algérie est le premier producteur et exportateur de pétrole et de gaz dans la région méditerranéenne. Selon l'ANDI l'Algérie occupe la 15^{ème} place au niveau mondial en matière des réserves pétrolières, la 18^{ème} en matière de production et la 12^{ème} en matière d'exportation.

D'ailleurs, comme le montre la figure ci-dessus les investissements directs étrangers sont concentrés dans l'industrie notamment le secteur énergétique avec un pourcentage de 74% en terme de montant.

Les bonnes conditions d'infrastructures et l'expérience acquise en termes de production et d'extraction sont des atouts pour l'Algérie qui viennent renforcer les avantages comparatifs en produits énergétiques.

Pour exploiter et bénéficier de cet avantage l'État Algérien c'est engagé dans des réformes dans le secteur énergétique en le libéralisant à travers la promulgation de la loi n°91-21 du 4/12/1991, amendant la loi n° 86-14 sur les hydrocarbures. D'ailleurs ces mesures ont été bénéfiques puisque depuis 1992, 60 contrats d'exploitation ont été signés entre la compagnie nationale SONATRACH et les compagnies pétrolières étrangères.¹

3.4. Ressources humaines abondantes et flexibilité du marché :

L'Algérie dispose de ressources humaines abondantes et jeunes lesquelles entraineront des coûts de travail relativement bas, un facteur attrayant pour les investisseurs étrangers.

Ce capital humain est pris en charge par l'état en termes d'éducation et de formation. Ces derniers font continuellement objet de réforme afin d'améliorer le niveau d'éducation et

¹ Guide KPMG : « Investir en Algérie » Rapport 2012, p. 33.

d'enseignement et en conséquence disposer de capital humain qualifié. L'État algérien consacre une part budgétaire très importante à l'éducation. Il y investit ainsi le quart de son budget total.

La flexibilité du marché du travail permet à l'entreprise de s'adapter aux évolutions de sa demande et de son environnement. Elle implique donc la réorganisation du travail au sein de l'entreprise afin de s'adapter aux contraintes du marché.

La flexibilité du marché du travail en Algérie c'est améliorés ces dernières années. Aujourd'hui les employeurs peuvent conclure directement un contrat de travail avec les travailleurs. Cependant les exigences du marché du travail demeurent insatisfaites en raison de l'insuffisance de capital humain qualifié.

3.5. Rétablissement des équilibres macro-économiques :

Les efforts déployés par les autorités publiques durant la période 1994-1998, ont permis à l'économie algérienne de redresser sa situation macroéconomique qui a été maintenu jusqu'à présent.

Tableau N° 69 : Évolution des indicateurs économiques de l'Algérie sur la période (2008-2012)

Indicateurs économiques	2008	2012
Taux d'inflation	4,86%	8,89%
Dette extérieure (en milliards de dollars)	5,921	3,637
PIB (taux de croissance)	2,4	3,3
Réserves de changes (en milliards de dollars)	143,100	190,661
Taux de chômage	11,3	*

Source : Rapport Banque d'Algérie 2012

*Indisponibilité de l'information par cotre en 2011, il a atteint 10%

L'Algérie jouit d'une solide position financière extérieure. L'encours des réserves de changes (or non compris) a augmenté durant la période 2008-2012 de 32,23%, passant de 143,100 milliards de dollars en 2008 à 190,661 milliards de dollars en 2012 (tableau ci-dessus). « Avec un tel niveau de réserves officielles de change à fin décembre 2012, l'Algérie est classée parmi les premiers pays émergents en terme de ratio réserves de change/produit intérieur brut. Cela témoigne de la très bonne résilience de la position financière extérieure de l'Algérie face à des chocs externes éventuels ». ¹

Concernant la dette extérieure, elle s'est nettement améliorée. Grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de désendettement efficace, l'Algérie a pu réduire sa dette extérieure enclenchée à

¹ Rapport de Banque d'Algérie 2012, p. 55.

http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba2012/chap4_2012.pdf, consulté le 3/02/ 2014 à 10:48.

partir des années 80. En effet elle est passée de 21,411 milliards de dollars à 2004 à 5,062 milliards de dollars en 2006, puis à 3,63 milliards de dollars en 2012 (tableau ci dessus).

L'inflation est l'indicateur dont l'Algérie a du mal à maîtriser puisque il a augmenté de 82,92% en cinq ans, passant de 4,86% en 2008 à 8,89% en 2012 (tableau ci-dessus). D'ailleurs il a commencé à s'accélérer à partir du deuxième semestre de 2011 pour atteindre son taux maximum de la décennie en 2012. Cet accroissement est du principalement à la hausse de la masse monétaire et à moindre mesure à la hausse des prix industriels des produits de la branche agroalimentaire ainsi que celles des produits incorporant les biens importés.

S'agissant du taux de change qui est également un indicateur macroéconomique, il est maîtrisé par la banque d'Algérie qui veille à sa stabilisation en atténuant l'impact de la volatilité des cours de change des principales devises sur l'économie nationale. « La banque d'Algérie continue donc de conduire une politique active de taux de change-flottement dirigé-avec l'objectif de stabilisation du taux de change effectif réel ».¹

Quand au taux de chômage il a également baissé entre la période 2008-2011 passant de 11,3% à 10%.

La croissance économique traduite par le PIB est assez soutenue puisque au cours de cette dernière décennie son taux a été positif variant entre 1 et 3%. La croissance du PIB a progressé de 0,5 point de pourcentage à 3,3% (tableau ci dessus) se rapprochant ainsi du niveau de 2010 (3,6%). Elle est principalement soutenue par le secteur énergétique dont la production ne cesse de s'accélérer.

4. Les politiques relatives aux IDE en Algérie :

L'engagement de l'État algérien dans les réformes liées à l'investissement direct étranger est inscrit dans les programmes de développement économiques lancés à partir des années 90 et qui prônent entre autre la libéralisation du commerce et des capitaux.

Dans une politique d'ouverture aux capitaux étrangers, l'État a mis en place un dispositif de lois réglementant les IDE et ce à travers l'ordonnance n° 03-01 du 20 août 2001 qui a été par la suite modifiée par l'ordonnance n° 06-08 du 15 juillet 2006, et également par la loi de finance complémentaire de 2009.

4.1. L'ordonnance n° 03 du 20 août 2001 : des règles applicables aux investisseurs étrangers :

Dans le souci de s'ouvrir aux capitaux étrangers, l'État a mis en place un dispositif de règlement relatifs aux IDE en promulguant l'ordonnance de 2001 qui fait référence à la liberté d'investir, aux procédures administratives, et aux secteurs d'investissements.

¹ Tendances monétaires et financières au second semestre 2011, <http://www.bank-of-algeria.dz/html/notes22012.htm> consulté le 5/02/2014 à 19:58.

4.1.1. La liberté d'investir :

L'ordonnance prévoit, la liberté d'investir, qui est cependant limitée qu'aux activités non réglementées¹. Ainsi il n'y a pas de restrictions en matière du pourcentage du capital détenu et ce dans tous les secteurs, sauf dans le secteur des hydrocarbures, où l'investissement étrangers est limité à des accords d'association avec l'entreprise publique SONATRACH.

4.1.2. Procédures administratives :

L'ordonnance 2001 prévoit une déclaration préalable à l'introduction d'un projet d'investissement par un opérateur étranger, qui est représentée une condition à l'octroi d'avantages.

Le caractère discrétionnaire de la décision de l'octroi d'avantages est ainsi établi par la loi. Ce caractère est le signe d'un dispositif contre productif alors même que l'objet de la loi est d'assurer la promotion de l'investissement.²

4.1.3. Élargissement du champ d'investissement :

Désormais les investissements directs étrangers se sont étendus au domaine de production des biens et services ainsi qu'aux investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou des services.

Cette loi a permis de promouvoir les services, en ouvrant le secteur aux investisseurs étrangers. Durant la période 2000-2012 comme cité précédemment, les IDE ont occupé le secteur à hauteur de 21% en termes de montant de projets d'investissement. Il occupe ainsi la deuxième place après le secteur de l'industrie en terme de flux entrants d'IDE.

4.1.4. Transfert de fonds :

L'ordonnance 2001 garantit le transfert de fonds du capital investi ainsi que les revenus, que pour les investissements réalisés à partir d'apports en capital au moyen de devises convertibles. Les autres types d'investissement caractérisé par l'apport en nature ou en savoir faire ou en droit de propriété ne sont donc pas autorisés au transfert de fonds ce qui crée un obstacle à ce type d'investissement en Algérie.

4.2. La loi de finance complémentaire pour 2009 : des réformes contraignantes pour les investisseurs étrangers :

La loi de finance complémentaire pour 2009 a introduit un nouveau dispositif de réglementations en matière d'investissement qui touche plusieurs axes notamment le partenariat, les procédures et les avantages fiscaux.³

¹ On entend par activité non réglementée, celle qui n'est pas soumise à des règles particulières ou au régime de l'autorisation préalable.

² Bacha Soumeia, La réalité de l'investissement étranger en Algérie, mémoire de magister en sciences commerciales, EHEC Alger, juin 2013, p. 108.

³ Voir en annexe 9, tous les décrets, arrêtés et décisions relatifs à la loi de finance complémentaire de 2009.

4.2.1. Le partenariat :

La loi de finance complémentaire pour 2009 réserve de nouvelles dispositions relatives aux investisseurs directs étrangers. Ainsi elle détermine la part de participation des investisseurs nationaux résidents publics ou privés, à hauteur de 51% dans le cadre du partenariat.

Cette règle de 51-49% est considérée par certains observateurs comme un obstacle au développement du secteur privé en général est à l'attractivité des IDE en particulier. Elle a été d'ailleurs étendu aux investissements dans les activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures, suite à l'adoption du projet d'amendement de la loi 05-07 sur les hydrocarbures par le conseil des ministres, en septembre 2012.

Cette politique en matière de partenariat est cependant en contradiction avec la politique générale d'ouverture qui encourage la libéralisation du commerce et des capitaux.

Elle détermine également le mode de financement puisque elle exige aux investisseurs étrangers un financement local sauf pour la constitution du capital social. Ce dispositif peut être contraignant pour l'investisseur étranger vu la faible diversification du système financier en général et la carence du système bancaire en particulier traduit par l'accès difficile au crédit tel développé plus bas dans la partie consacrée aux obstacles à l'investissement.

Cette loi exige également des investisseurs étrangers, préalablement à leur réalisation, d'être déclarés auprès de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement et soumis au Conseil National de l'Investissement ce qui est également contraignant pouvant constituer un obstacle à l'investissement étrangers.

Une autre disposition de cette loi exige la présentation des investisseurs étrangers d'une balance de devises excédentaires au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie. Cette mesure désavantage l'opérateur étrangers est peut affecter négativement l'investissement direct étranger en Algérie.

Les investisseurs étrangers peuvent désormais à travers cette nouvelle loi entreprendre dans des activités sportives, touristiques et hôtelières classés. Ainsi la loi complémentaire de 2009 élargi le champ de réalisation des IDE en modifiant et complétant l'ordonnance n° 01 du 20 août 2001.

4.2.2. Les procédures :

Les dispositifs relatifs aux procédures prévoient, l'abolition des limites de délai de traitement des dossiers d'investissement qui étaient entre 8 et 10 jours. Ce nouveau règlement est justifié par le fait que L'ANDI disposera du temps nécessaire pour un traitement efficace et dynamique des dossiers. Cet argument n'est pas validé par les investisseurs étrangers, puisque les demandes de projets d'investissement pourront faire objet d'important retard.

Concernant le droit de recours auprès de la commission interministérielle de recours instituée par l'ordonnance 06-08, il est exercé dans les 15 jours qui suivent la notification de l'acte

objet de la contestation ou dans les deux mois qui suivent la contestation, en cas de silence de l'administration ou de l'organisme concerné.

Ces réformes en matière de délais liés à l'investissement directs étrangers n'ont pas eu d'impact sur leurs améliorations, puisque comme nous le remarquons plus bas (partie consacrée à la bureaucratie de l'administration) depuis 2004, ils n'ont pratiquement pas changé.

Les autorités devraient continuer à examiner l'impact de ces mesures relatives à la réglementation des Investissements directs étrangers afin de les ajuster bénéficiant ainsi à l'augmentation du niveau des IDE. La limite de participation par exemple devrait être réservé qu'aux secteurs stratégiques, et par ailleurs ouvrir d'avantages le restant des secteurs aux capitaux étrangers.

Concernant l'examen obligatoire des autorisations des projets par le Conseil National d'Investissement (CNI), il devrait s'appliquer uniquement aux projets d'envergures. Les procédures et les délais relatifs aux projets d'IDE, ils devraient également être revus à la baisse.

5. Les avantages fiscaux accordés aux investisseurs :

La réglementation relative à l'octroi d'avantages fiscaux aux investisseurs étrangers est régie par l'ordonnance 2001-03. Celle-ci prévoit deux régimes d'octroi d'avantages : un régime général et un régime dérogatoire. Ainsi les investisseurs étrangers porteurs de projets réalisable en Algérie, peuvent bénéficier d'avantages fiscaux mais sous certaines conditions :

Ils doivent réinvestir l'équivalent des avantages accordés au titre du projet, ou sinon ils seront contraint de reverser ces avantages et de payer une amende de 30%.

Ils doivent se soumettre à l'obligation d'accorder la préférence aux produits et services d'origine algérienne introduit dans la réalisation de leurs projets d'investissement.

Les projets d'investissements dont le montant est supérieur à 1500 millions de DA, doivent d'abord passer par Le CNI pour la décision d'octroi d'avantages.

Ces mesures incitatives inscrites dans la politique de développement et de promotion d'IDE sont certes de premiers abords encourageants pour les investisseurs étrangers mais leurs conditions d'octroi dissimulent d'éventuels obstacles qui empêcheraient les opérateurs étrangers d'investir en Algérie.

5.1. Avantages du régime général :

Les avantages du régime général concernent toutes les entreprises qui ne figurent pas dans la liste « négative » faisant objet du décret exécutif n° 07-08 du 11 janvier 2007 modifié et complété. Ces avantages sont accordé dans le cadre de réalisation de l'investissement et également au titre de son exploitation.

- Au titre de la réalisation de l'investissement :

Les investisseurs étrangers bénéficient des avantages suivant :

- Franchise de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) sur les biens et services non exclus.
- Exonération des droits de douanes sur les équipements importés non exclus.
- Exonération du droit de mutation sur les acquisitions immobilière.
- Exemption des droits d'enregistrement des actes de concession des terrains attribués dans le cadre de l'ordonnance.

Aux termes de la loi de finances pour 2012, les concessions portant sur des actifs immobiliers consentis pour la réalisation de projets d'investissement bénéficient également d'une exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière, ainsi que de la rémunération domaniale.¹

- Au titre de l'exploitation :

Les avantages fiscaux sont les suivants :

- Exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) sur une durée de 3 ans maximum.
- Exonération de la taxe de l'activité professionnelle (TAP) sur une durée maximale de 3 ans.

La durée d'octroi peut être augmenté jusqu'à 5 ans pour les entreprises qui créent plus de 100 emplois au moment du lancement de l'activité. Ces incitations fiscales sont appliquées sur tous les investissements déclarées auprès de l'ANDI.

Ces avantages liés à l'exploitation sont des mesures incitatives favorisant la création d'emploi.

5.2. Avantages du régime dérogatoire :

Ces avantages sont accordés pour les investissements qui sont réalisés dans des zones dont le développement nécessite la participation de l'État et également ceux qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale notamment ceux qui se préoccupent de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, de l'économie de l'énergie et du développement durable.

- Concernant la réalisation des investissements :

Les investisseurs étrangers bénéficient des avantages fiscaux suivants :

- Exonération du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.

¹ Guide KPMG; *op.cit*, p. 57.

- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2 ‰) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital de la société bénéficiaire des avantages.
- Prise en charge partielle ou totale des dépenses au titre de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.
- Franchise de TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA.
- Exonération en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

➤ Au titre de l'exploitation

Les avantages sont comme suit :¹

- Exonération, pendant une période de dix ans d'activité effective, d'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de taxe sur l'activité professionnelle
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix ans
- Exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière, ainsi que de la rémunération domaniale pour les concessions portant sur les actifs immobiliers consentis pour la réalisation de projets d'investissement ;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

5.3. Avantages accordés aux investisseurs en termes de traitement, de protection et de garantie :

Les investisseurs étrangers bénéficient de garanties offertes par l'État à savoir :

5.3.1. L'égalité de traitement:

La loi sur l'investissement prévoit la non-discrimination à l'égard des investisseurs étrangers. Selon l'article 14 alinéa 1 : « les personnes physiques et morales reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement. »

5.3.2. Protection : intangibilité de la loi :

En vertu de l'article 15, les révisions ou abrogations susceptibles d'intervenir à l'avenir ne s'appliquent pas aux investissements réalisés, à moins que l'investisseur ne le demande expressément.

¹ *Ibid*, p. 59.

5.3.3. Règlement des différends :

La loi sur l'investissement prévoit une protection particulière de l'investisseur étranger. Dans le cas où celui-ci entre en conflit avec l'État algérien, le litige est soumis à l'arbitrage. Les lois et tribunaux compétents pour régler le conflit sont locaux, étant donné que le litige relatif à l'investissement se produit sur le territoire du pays hôte. Cependant depuis le décret législatif n° 93-09 du 25 avril 1993, l'État est désormais autorisé à souscrire des clauses d'arbitrage dans ses contrats internationaux.

6. Les institutions de promotion des IDE :

Dans le cadre d'une politique économique d'ouverture, l'état a engagé des réformes dans différents secteurs afin de s'accommoder aux nouvelles impératives d'une économie de marché. Pour bénéficier pleinement des avantages de l'ouverture aux capitaux étrangers, et augmenter en conséquence les flux d'IDE, l'État a mis en place des organes de promotion des IDE. Ces derniers ont donc pour vocation le développement et la promotion des IDE, par l'accompagnement des investisseurs tout au long de la réalisation de leur projet.

6.1. Le Conseil national de l'investissement (CNI) :

Le Conseil national de l'investissement est un organe créé par le décret exécutif n°01-281 du 24 septembre 2001 auprès du ministre chargé de la Promotion de l'investissement et placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence.

Il est constitué de neuf ministres en charge des dossiers et questions économiques qui sont à cet effet impliqués directement dans l'application de la législation sur l'investissement en fixant notamment les avantages accordés aux investisseurs.

Ses principales missions sont :

En terme de recommandations et d'étude, le CNI a pour tâches de :

- Soumettre au gouvernement les éventuelles stratégies de développement de l'investissement et également les mesures nécessaires en matière de soutien et d'encouragement des investisseurs.
- Suggérer les mesures d'adaptation liées à l'évaluation des mesures incitatives pour l'investissement.
- Étudier toutes les suggestions proposées de mise en place de nouveaux avantages.

En terme des décisions que le CNI prend, il est habilité à :¹

- L'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour.

¹ *Ibid*, p. 63.

- L'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale
- L'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement
- Déterminer les zones qui sont susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du 15 juillet 2006.

En plus de ces attributions le CNI, recense tous les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion des investissements.

Nous pouvons cependant déduire que L'action de ce conseil s'exerce désormais en matière de décisions stratégiques relatives à l'investissement et en matière d'examen des dossiers d'investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale.

6.2. L'Agence National de Développement des Investissements (ANDI) :

L'ANDI a été mise en place par les autorités publiques afin de stimuler et encourager l'investissement privé en Algérie. Ainsi sa mission consiste en la promotion des investissements et en l'accompagnement des investisseurs nationaux et étrangers dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets en satisfaisant leurs besoins en matière d'assistance et d'informations.

L'ANDI est un Établissement Public à Caractère administratif (EPA), placée sous la tutelle du ministre chargé de la promotion de l'investissement. Elle a été créée en 2001, suite au décret exécutif n° 2001-282 du 24 Septembre 2001, portant attribution, organisation et fonctionnement de l'ANDI. Cependant, les missions de l'ANDI existent depuis les années 90, elles étaient assuré par l'APSI (l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement) qui a été crée dans le cadre des réformes de première génération en 1993, et qui a été donc remplacé en 2001 par l'ANDI.

6.2.1. Les différentes attributions de l'ANDI :

Plusieurs missions ont été attribué à l'ANDI afin qu'elle soit en entière disposition auprès des investisseurs nationaux et étrangers en matière d'assistance, d'aide, de suivie dans leurs projets investissements. En outre de ces fonctions l'Agence assure la promotion des investissements.

➤ Information :

L'ANDI met à la disposition des investisseurs nationaux étrangers tous les informations relatives à l'investissement, notamment la disponibilité des assiettes foncières, les événements économiques organisés en Algérie et à l'étrangers etc. elle dispose ainsi de toutes ces informations sur un site web.

➤ **Assistance :**

Dans sa mission d'assistance, l'ANDI consiste à organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leur accompagnement, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non résidents et à les assister pour accomplir les formalités requises.¹

➤ **Facilitation :**

L'ANDI est habilité dans le cadre sa mission principale qui est d'accompagner, d'assister et de promouvoir l'investissement, de proposer des allègements de procédures et de règlements relatifs à la réalisation des projets d'investissements. Dans cette optique l'ANDI a mis en place un guichet unique décentralisé (GUD).

➤ **Promotion :**

L'ANDI s'engage dans différentes actions de promotion des investissements. Ainsi elle met en relation les investisseurs étrangers avec les opérateurs nationaux pour discuter des éventuels projets d'investissements à réaliser. A cet effet, l'ANDI a créé une bourse de partenariat à l'intention de tout opérateur désirant investir en Algérie ou proposant un partenariat.

L'ANDI s'investit, également pour des fins de promotion de l'investissement, dans l'organisation, la contribution et la participation à des événements promotionnels tels que les expositions, manifestations, rencontres et séminaires, au niveau national et international. Dans cette perspective, l'ANDI a réalisé un film promotionnel, sur l'évolution de l'économie algérienne à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance en six langues notamment le Chinois.

6.3. Le guichet unique :

Le guichet unique est une institution décentralisée (GUD), puisqu'il est créé au niveau de la Wilaya ou ensemble de wilayas. Siègent en son sein les représentants locaux de l'ANDI, celui du CNRC, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté. Le décret n° 06-356 impartit à chaque représentant des institutions citées ci-dessus une mission spécifique en liaison avec la nature de l'administration qu'il représente.²

¹ Guide KPMG; *op.cit*, p. 64.

² *Ibid.*, p. 64 - 66.

Le guichet unique joue un rôle très important dans la promotion des investissements décentralisés. Il permet d'offrir une meilleure couverture dans les zones métropolitaines et propose des services dans les petites zones urbaines au fort potentiel de croissance.¹

Le fait que le traitement des projets d'investissements soit décentralisé au niveau des différentes wilayas du pays, ça permet une promotion d'investissement étendu sur tout le territoire national, qui sera en conséquence au profit de l'économie régionale en général et au développement de l'investissement de la wilaya en particulier. A cet effet le nombre de guichets décentralisés sur le territoire nationale c'est actuellement étendu au nombre de dix-neuf (Adrar, Alger, Annaba, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Chlef, Constantine, Jijel, Khenchela, Laghouat, Oran, Ouargla, Saïda, Sétif, Tiaret, Tizi-Ouzou, Tlemcen) contre six en 2005.

Les services fournis par ces guichets décentralisés consistent à faciliter et simplifier les procédures liées à la conception et la mise en œuvre du projet d'investissement. Les représentants des administrations et organismes qui le composent sont cependant chargés de délivrer directement à leur niveau, les documents requis et à fournir les prestations administratives liées à la réalisation de l'investissement.

Les prestations fournies par le guichet, ne se limitent plus à la simple information mais s'étendent à l'accomplissement de l'ensemble des formalités requises, grâce à la délégation effective du pouvoir d'action, de décision et de signature accordés par les administrations et organismes concernées, à représentants au sein du guichet.²

Concernant les investisseurs étrangers, le guichet unique, lui réserve une attention particulière, puisque c'est le directeur en personne du GUD qui est l'interlocuteur direct de l'opérateur étranger. Il se charge ainsi de la mission d'assistance, d'information, de suivi et de contrôle du projet d'investissement proposé par l'opérateur étranger. Il doit ainsi établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages et par la suite prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés.³

Cependant les modifications apportées à la législation sur l'investissement depuis 2009, conditionne l'application du GUD de ses prérogatives à l'autorisation accordé par le CNI et l'ANDI après consultation du projet d'investissement. Ce nouveau dispositif réglementaire est en contradiction avec le principe de décentralisation de la prise an charge des projets d'investissements puisque il renvoi la décision aux administrations centraux ce qui aura des effets négatifs sur le développement des investissements traduites par la lourdeur administrative et la lenteur des procédures. Il peut être en outre considéré comme un obstacle aux IDE en Algérie. A cet effet l'État doit faire preuve de persévérances dans la révision de ces politiques de développement et de promotion des investissements.

¹ Évaluation des capacité de promotion des investissements de l'Agence nationale de développement de l'investissement, CNUCED, rapport des Nations Unies, Genève, 2005, p. 11.

² <http://www.andi.dz/index.php/fr/guichet-unique/role>, consulté le 12/03/2014 à 19:04

³ Guide KPMG: *op.cit*, p. 65.

7. Les Obstacles à l'investissement :

Les obstacles aux investissements directs étrangers émanent des faiblesses et menaces du climat des affaires. Ce dernier n'est pas suffisamment sain et développer pour attirer d'avantages d'IDE. Les obstacles sont principalement d'ordres structurels.

7.1. Difficulté de financement pour les PME/PMI :

En dépit de l'accroissement du nombre de banques et en particulier privées, les entreprises algériennes et étrangères se plaignent du manque de financement et de la lenteur de l'exécution des opérations bancaires. Les multitudes de réformes engagées dans le secteur bancaire demeurent difficiles à mettre en œuvre et ne sont donc pas parvenu à développer et moderniser le système. Le niveau de prêt demeure cependant relativement faible en raison principalement du risque crédit.

Les investisseurs privés ont des difficultés à trouver les fonds nécessaires pour financer leurs projets. D'ailleurs d'après une étude menée par la Banque Mondiale auprès d'un échantillon d'entreprises algériennes, 70% des sources de financement proviennent de l'autofinancement. C'est dire que la banque privée ou publique algérienne ne joue pas son rôle principal d'intermédiaire en empruntant les fonds auprès des agents économiques ayant des excédants financiers et les prêtant à ceux qui ont en besoin. Elle joue beaucoup plus le rôle de caisse de dépôt.

Les mesures de traitement des demandes de crédits représentent en elles même un obstacle au financement des entreprises. Les conditions d'octroi de crédits sont difficilement remplies par les entreprises. Par peur de prendre des risques, les banques exigent des garanties excessives équivalentes au double voir le triple de du montant du prêt. Une grande méfiance est une réticence c'est installée envers les entreprises, puisque selon l'expérience des banques en matière de prêt, très souvent les entreprises ne tiennent pas leurs promesses quand à la rentabilité du projet, la maîtrise des coûts et le respect des délais de livraison.

Les efforts déployés par les autorités publiques en matière d'amélioration du système bancaire se sont traduites ces dernières années par leurs engagements dans des réformes. Ainsi en 2012, la Banque d'Algérie a émis un nouveau règlement n°12-01 fixant les principes d'organisation et de fonctionnement de la centrale des risques¹ des entreprises et des ménages. Celle ci améliorera l'évaluation des risques et encouragera les prêts.

7.2. Secteur informel :

Le secteur informel, très présent en Algérie, détenant une part non négligeable dans l'économie algérienne représente un obstacle de plus aux IDE. Selon les statistiques, les activités informelles représentent aujourd'hui, 30 à 40% du PIB. Il est omniprésent dans

¹ La centrale des risques est chargée de recueillir, traiter et conserver les informations sur les crédits bancaires et de les restituer, à l'issue de chaque centralisation, aux établissements déclarants.

divers secteurs. Selon l'ONS (Office Nationale des Statistiques) il absorbe 36% d'emploi informel dans la construction et 30% chacun dans le commerce et les services.

De ce fait, les investisseurs en général et en particulier les IDE, se trouvent confronter à une concurrence déloyale, étant donnée que ces entreprises non déclarées fuient les impôts, les charges sociales, la réglementation etc. et par conséquent jouissent de coûts très compétitifs qui nuisent aux secteurs formels.

La lutte contre le marché informel s'avère un combat lent et difficile menée par les autorités publiques étant donné qu'il continue à prendre de l'ampleur.

7.3. Lenteur et inefficience judiciaire :

Les investisseurs se plaignent beaucoup du système juridique Algérien. Ils y ressentent une grande méfiance en raison des multitudes défaillances observées et rencontrées dans ce milieu de droit à savoir : le manque de transparence, l'insuffisance de communication et de diffusion des nouvelles lois et réglementation étant donnée qu'elles font constamment objet de changement, la mauvaise application ou interprétation des règlements souvent non sanctionnés en raison de l'existence de corruption, la lenteur et le coût des procédures judiciaires etc. Tous ces facteurs représentent des obstacles qui découragent les investisseurs étrangers et qui empêchent le bon déroulement de la mise en œuvre des politiques de promotion des IDE.

7.4. Déficit d'image et de communication :

L'absence d'une image représentative à l'extérieur de l'économie algérienne en général et du climat des affaires en particulier et le manque de communication ne peut être qu'un obstacle à la promotion des IDE. Le manque et l'insuffisance d'information auprès des opérateurs étrangers sur la situation économiques du pays et ses perspectives, sur la réglementation des investissements concernant les IDE etc. désintéresseront les investisseurs étrangers par peur de courir des risques.

La décision d'investir pour l'opérateur étranger repose sur plusieurs facteurs, dont l'information doit être disponible, tel que les prévisions de croissance économique, les perspectives économiques, le droit des affaires, les niveaux de salaires et de qualification de la main d'œuvre etc.

Désormais cette lisibilité économique est insuffisante en Algérie. « La non disponibilité d'information économiques, l'inexistence d'institutions en charge de prévision économique et d'analyse de conjoncture rendent l'économie algérienne opaque et difficile à lire ». ¹

Ces défaillances en matière d'information et de communication empêcheront donc de mettre en valeur le potentiel d'investissement que recèle le pays.

¹ Bouzidi. A ; *op. cit.*, p. 291

7.5. Lenteur bureaucratique de l'administration publique :

La lenteur et le nombre souvent excessifs de procédures dont se plaignent les investisseurs en matière d'exécution de contrat, de commerce transfrontalier, de création d'entreprise ou d'octroi de permis de construire représentent autant d'obstacles à l'entrée des capitaux étrangers et qui sont d'ailleurs révélés dans le rapport de « Doing Business » 2013 établi par le FMI. Dans ce rapport l'Algérie est classé 152ème sur 185 pays concernés par l'étude, en matière de réglementation des affaires, alors que la Tunisie est 50ème et le Maroc est 95^{ème}.

Concernant l'exécution des contrats, les mêmes sources d'évaluation (Doing Business), indiquent que le nombre de procédures demeure élevé malgré l'enregistrement d'une baisse à partir de 2010, passant du nombre de 47 à 45. Il est ainsi en dessous de la moyenne du MENA et de l'OCDE dont les nombres sont respectivement 44 et 33.

Le délai d'exécution par contre n'ont pas changé durant la dernière décennie, demeurant au nombre de 630 jours. Il est cependant inférieur à la moyenne du MENA qui est de 658 mais supérieur aux pays de l'OCDE dont la moyenne est 529 jours (tableau ci-dessous).

Tableau N° 70: Exécution des contrats (2004-2014)

Années	Rang	Délai (jours)	Procédures (nombres)
2004	..	630	47
2005	..	630	47
2006	..	630	47
2007	..	630	47
2008	..	630	47
2009	..	630	47
2010	..	630	45
2011	..	630	45
2012	..	630	45
2013	128	630	45
2014	129	630	45
MENA moyenne		658	44
OCDE moyenne		529	31

Source : Doing Business 2013

Concernant les procédures et les délais en matière d'exportation et d'importation, ils demeurent en générale lourdes et lentes comparés aux pays de l'OCDE et de la région MENA. En dépit de la baisse du nombre de procédures à partir de 2007, passant de 9 à 8 en 2008, il demeure élevé comparé à la moyenne des pays de l'OCDE qui est 4. Quand à l'importation le nombre de procédure n'a pas changé durant la dernière décennie et demeure supérieure aux pays de l'OCDE et MENA dont les nombres sont respectivement 4 et 8.

Les délais par contre ont affiché une augmentation entre la période 2004-2014, passant de 15 à 17 pour les exportations et de 23 à 27 pour les importations. Ils n'en demeurent pas moins supérieur à ceux pays de l'OCDE et du MENA, dont le nombre de jours pour les opérations d'importations sont respectivement seulement 10 et 24.

L'Algérie a donc reculé en terme de son classement en matière de commerce transfrontalier, perdant deux point passant ainsi de 131 en 2013 à 133 en 2014. Elle se classe à la 17^{ème} place devant l'Iran (18^{ème}) et l'Iraq (19^{ème}), et au 133 rang mondial.

Tableau N° 71: Commerce transfrontalier (2004-2014)

Années	rang	Documents pour l'export (nombre)	Délais à l'export (jours)	Coût à l'export (USD par conteneur)	Document à l'import (nombre)	Délais à l'import (jours)	Coût à l'import (USD par conteneur)
2004
2005
2006	..	9	15	1606	9	22	1776
2007	..	9	15	1606	9	22	1776
2008	..	8	17	1198	9	23	1268
2009	..	8	17	1248	9	23	1318
2010	..	8	17	1248	9	23	1318
2011	..	8	17	1248	9	23	1318
2012	..	8	17	1248	9	27	1318
2013	131	8	17	1260	9	27	1330
2014	133	8	17	1270	9	27	1330
MENA moyenne		6	20	1127	8	24	1360
OCDE moyenne		4	11	1070	4	10	1090

Source : Doing Business 2013

Comparé aux pays de l'OCDE et MENA la création d'entreprises en Algérie exige de nombreuses procédures est un temps plus lent. D'ailleurs il n'y a pas eu dévolution en la matière, puisque le nombre de procédures et le délai n'ont pas baissé depuis 2004. Le nombre est de 14 pour les procédures, alors que dans les pays de l'OCDE et du MENA, ils sont respectivement 8 et 5. De même pour le délai il est plus lent en Algérie, soit 25 jours face à 19,8 aux MENA, et 11,1 dans les pays de l'OCDE.

L'Algérie se situe donc à la 16^{ème} place en terme de création d'entreprise, aux coté de Djibouti (19^{ème}), de la Cisjordanie et Gaza, (18^{ème}) et de l'Iraq (17^{ème}) et se place à la 164^{ème} place au niveau mondial.

Tableau N° 72: Création d'entreprise (2004-2014)

Années	rang	Procédures (nombres)	Délai (jours)	Coût (% du revenu par habitant)
2004	..	14	25.0	16.3
2005	..	14	25.0	14.6
2006	..	14	25.0	12.4
2007	..	14	25.0	13.4
2008	..	14	25.0	13.2
2009	..	14	25.0	10.8
2010	..	14	25.0	12.1
2011	..	14	25.0	12.9
2012	..	14	25.0	12.1
2013	159	14	25.0	12.1
2014	164	14	25.0	12.4
MENA moyenne		8	19,8	28,9
OCDE moyenne		5	11 ,1	3,6

Source : Doing Buisness 2013

La bureaucratie est également présente dans l'octroi de permis en Algérie qui exige un nombre de procédures élevés (19) comparé aux pays de l'OCDE et MENA dont les nombres sont respectivement 16 et 13. Le temps d'octroi de permis de conduire est également lent puisque il est de 241 jours en Algérie, alors que dans les pays de l'OCDE, ils sont de 147,1.

Tableau N° 73: Octroi de permis (2004-2014)

Années	Rang	Procédures (nombres)	délais (jours)	coût (% du revenu par habitant)
2004
2005
2006	..	19	241.0	41.6
2007	..	19	241.0	34.7
2008	..	19	241.0	34.1
2009	..	19	241.0	27.6
2010	..	19	241.0	23.4
2011	..	19	241.0	69.0
2012	..	19	241.0	61.4
2013	136	19	241.0	54.6
2014	147	19	241.0	60.1
MENA moyenne		16	145,7	283,3
OCDE moyenne		13	147,1	84,1

Source : Doing Buisness 2013

Concernant la protection des investisseurs, l'Algérie est mal notée par rapport aux pays de l'OCDE. Sur une échelle de 0 à 10 elle obtient, pour l'indice de divulgation de l'information, une note de 5 qui n'a d'ailleurs pas changé durant les années, alors que les pays de l'OCDE et le MENA ont respectivement 7 et 6. Le même constat est fait pour le reste des indices, les Pays de l'OCDE sont mieux noté que l'Algérie, à l'exception de l'indice mesurant la responsabilité des dirigeants.

Tableau N° 74: Protection des investisseurs (2004-2014)

Années	Rang	Indice de divulgation de l'information (0-10)	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	Indice de facilité de poursuites par les actionnaires (0-10)	Indice de protection des investisseurs (0-10)
2004
2005
2006	..		6	4	5.0
2007	..	5	6	4	5.0
2008	..	5	6	4	5.0
2009	..	5	6	4	5.0
2010	..	5	6	4	5.0
2011	..	5	6	4	5.0
2012	..	5	6	4	5.0
2013	95	5	6	4	5.0
2014	98	5	6	4	5.0
MENA moyenne		6	5	3	4,5
OCDE moyenne		7	5	7	6,2

Source : Doing Business 2013

7.6. Le faible niveau de main d'œuvre :

Certains secteurs de l'économie algérienne, notamment le BTPH, l'industrie et les services, souffrent du manque de main d'œuvre qualifiée.

Dans le secteur BTPH par exemple les entrepreneurs recensent un déficit en matière de main d'œuvre qualifiée capable de mettre en œuvre de nouveaux procédés. Selon les statistiques, seulement 15% de la population active en Algérie est employé dans le secteur BTPH, où l'on recense 26000 entreprises.

A cet effet les autorités publiques tentent de remédier à ces insuffisances, en multipliant les accords sur la formation et l'enseignement professionnel, tel que celui conclu en 2013, entre

le ministère de l'habitat, de l'urbanisme et celui de la formation et de l'enseignement professionnel, pour la formation d'une main d'œuvre qualifiée dans le bâtiment. Il permettra ainsi la formation et la qualification de 71500 jeunes sur tout le territoire national dans différentes spécialités du bâtiment.¹ Un autre moyen employé, est l'autorisation de recrutement de travailleurs étrangers conditionnés à la formation de la main d'œuvre locale.

L'insuffisance de la qualification de la main d'œuvre sera un obstacle à l'entrées des IDE EN Algérie. Il faudrait donc mettre en adéquation le produit de la formation avec les besoins du marché de travail afin de pouvoir disposer de main d'œuvre qualifié maîtrisant les nouvelles technologie et répondant aux exigences de qualité et performance qu'impose un environnement concurrentiels et compétitif.

7.7. Retard dans les infrastructures :

Le développement des infrastructures est nécessaire à la croissance économique et à l'agrandissement des capacités à participer aux échanges commerciaux au sein de l'économie mondiale.

Investir dans les infrastructures contribuera à l'amélioration de l'accès aux services, de créer de l'emploi et de renforcer les échanges internationaux. Ces derniers notamment les échanges de capitaux et en particulier les flux d'IDE seront cependant attiré par des infrastructures développés.

Le développement des infrastructures en Algérie n'a jamais été une priorité durant toute la période 1970-2000. Les montants des infrastructures économiques, les plus importants pour la croissance économique, n'ont atteint en moyenne que 5% des dépenses de l'état sur la période.² Ce n'est qu'à partir du début des années 2000 que l'Algérie a ressenti le besoin de rattraper ce retard en lançant plusieurs programmes tel que le SNAT (Shéma National du Territoire), le programme d'investissement public quinquennal 2004-2009 et le second programme quinquennal 2010-2014. Ce dernier a alloué près de 40% de ses ressources financières à la poursuite de développement des infrastructures de base. Une enveloppe de 3100 milliards DA a été réservée pour l'extension et la modernisation du réseau routier et l'augmentation des capacités portuaires. Et plus de 2800 milliards de DA ont été affecté au secteur de transport, notamment pour l'extension et la modernisation du chemin de fer.³

En dépit des ces efforts déployés par le gouvernement, l'état des infrastructures (ports, chemin de fer, distribution de l'électricité et du gaz, l'accès aux télécommunications) demeure insuffisant pour attirer d'avantages d'IDE. Les experts du forum économique mondial ont souligné dans leur dernier rapport que les investisseurs en Algérie se plaignent du mauvais

¹ Yanis Ramy, « La main d'œuvre qualifiée fait défaut » 21 sept 2013. <http://www.algerienews.info/la-main-doeuvre-qualifiee-fait-defaut/> consulté le 13/1/2014, à 10 :12.

² Zakane. A., « Le rôle des infrastructures dans la croissance de l'économie Algérienne : essai d'analyse économétrique » in Revue des Sciences Commerciales et de Gestion, Ecole Supérieure de Commerce d'Alger, n° 3, Avril 2004

³ Communiqué du Conseil des Ministres, <http://www.algeriecompetences.gov.dz/fr/projets/2-plan-quinquennal-2010-2014.html>, consulté le 5/2/2014, à 12:11

état des infrastructures tel que la rupture dans la distribution de l'énergie et de l'eau, l'approvisionnement en matières premières et les difficultés de transport des marchandises etc.

7.8. La corruption :

La corruption demeure un sérieux problème dont souffre l'économie algérienne. Selon l'indice de perception de la corruption publié en 2012 par Transparence International, l'Algérie est classée au 105^{ème} rang sur un 176 pays observés, avec une valeur de 34 sur 100 laquelle traduit une corruption élevée, car plus cette valeur est faible, plus la corruption perçue est élevée.

La corruption en Algérie est pratiquement présente à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activités en raison de la multiplication de réglementations contraignantes et complexes, le manque de contrôle, et les lourdeurs et le dysfonctionnement dans la gestion et l'organisation d'administrations publiques. D'ailleurs les investisseurs étrangers se plaignent de ces défaillances et se trouvent contraint de payer des sommes importantes pour pouvoir bénéficier de certains services ou pour contracter des contrats.

La corruption demeure une des principales préoccupations du gouvernement algérien car elle a des répercussions sévères sur le développement économiques et la stabilité politique. A cet effet les autorités publiques mènent des actions de lutte ardues contre la corruption mais qui demeurent encore insuffisante à l'égard des pratiques usées par les auteurs de ce fléau.

Conclusion du chapitre V:

Malgré la volonté d'intégrer efficacement l'économie mondiale exprimée par les négociations d'accession à l'OMC, les accords d'association avec l'Union-Européenne et l'ouverture aux capitaux étrangers, l'Algérie n'est pas parvenue à réussir son intégration car elle n'a su en tirer profit notamment par le développement du secteur hors hydrocarbures et en conséquent par la diversification de l'économie et en particulier la diversification des exportations.

Concernant l'OMC dont l'Algérie a choisi comme premier canal d'intégration, nous pouvons considérer que ce choix est a priori un échec car depuis le dépôt de sa candidature en 1987 jusqu'à aujourd'hui l'Algérie n'est pas encore membre. Ce retard est dû d'une part au passage du GATT à l'OMC qui a rendu les négociations plus complexes et difficiles et d'autre part il est dû aux exigences de l'OMC qui n'ont pu encore être respectées. L'Algérie n'est donc pas parvenue à se conformer aux règles et principes dictés par l'OMC malgré le lancement des réformes de « deuxième génération » censées contribuer au développement économique et à l'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale de manière efficace.

A cet effet les autorités devraient redéployer plus d'efforts en matière de réformes économiques afin que l'Algérie puisse accéder à l'OMC ce qui lui permettra d'intégrer efficacement à l'économie mondiale. Dans cette perspective l'Algérie pourrait saisir les opportunités offertes par l'OMC notamment, la sécurité en matière de transactions commerciales internationales, intensifications des échanges, amélioration de la productivité etc.

Les accords d'Association avec l'Union-Européenne est le second canal emprunté par l'Algérie pour une intégration plus poussée à l'économie mondiale. Elles ont été paraphées en 2002 et mise en œuvre en septembre 2005 à travers un démantèlement tarifaire qui s'étale sur douze ans. Dans la perspective de créer une zone de libre échange, des réformes ont été poursuivies dans différents secteurs notamment dans le secteur industriel, bancaire, commerciale etc. l'objectif attendu par ces accords réside essentiellement dans la dynamisation de l'économie algérienne grâce notamment à la promotion et la diversification des exportations, la stimulation des investissements et de la compétitivité.

Nous avons constaté à travers notre étude que ces objectifs n'ont pu être atteints, puisque il n'y a pas eu de changement dans la structure des exportations. Le secteur hors hydrocarbures demeure insignifiant avec une part annuelle moyenne dans les exportations totales de 2,46% comparée à 97,53% pour le secteur des hydrocarbures. Le taux d'ouverture qui logiquement devrait augmenter suite au démantèlement tarifaire, a enregistré des taux de croissance très faible ce qui traduit l'incapacité des accords à intensifier les échanges ou en d'autre terme développer le commerce extérieur.

A cet effet nous pouvons conclure que les accords d'association comme moyen d'intégration ne sont pas parvenus à intégrer efficacement l'Algérie à l'économie mondiale.

L'ouverture aux capitaux étrangers fait partie également des moyens d'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale. L'État a exprimé sa volonté d'ouvrir son économie aux

capitaux étrangers dès les années 90 puisque des réformes liées aux IDE ont été lancées au sein des différents programmes de développement économique notamment le PAS et le PRE. A cet effet un dispositif de règlements relatifs aux IDE a été mis en place par la promulgation de l'ordonnance de 2001 faisant référence à la liberté d'investir. Et en 2009 de nouveaux dispositifs ont été mis en place par la loi de finance complémentaire de 2009. La volonté de développer les IDE a été également exprimée par la création d'institutions destinées à promouvoir les IDE notamment le CNI, l'ANDI et le Guiche Unique.

La politique menée en termes d'IDE a été convaincante en matière de flux nets qui ont enregistré une augmentation de 1996 à 2009. Mais elle a été peu convaincante durant la période 2009-2012 étant donné que les flux d'IDE ont baissé.

Les IDE en Algérie demeurent peu développés, en raison des multitudes d'obstacles qui y font face tel que, la difficulté d'accès au crédit, la lenteur bureaucratique de l'administration publique, l'insuffisance des infrastructures, la présence du secteur informel etc.

A cet effet l'État devra persévérer dans la mise en œuvre de politiques de promotion des IDE afin de faire de ce canal un moyen d'intégration efficace à l'économie mondiale traduit par le transfert de technologie, l'amélioration de la qualité de la main d'œuvre, la stimulation de la compétitivité, le développement de la production manufacturière, le développement des investissements dans de nouveaux secteurs etc.

CONCLUSION
GENERALE

CONCLUSION GENERALE

De nombreux travaux théoriques et empiriques, évoqués dans le premier chapitre, ont démontré que l'intégration à l'économie mondiale à travers l'ouverture est une source de croissance et développement économique qui se concrétise à travers plusieurs facteurs, notamment, la stabilité macroéconomique, la hausse des revenus, la compétitivité, la création d'emploi, la diversification de l'offre, l'éducation et la qualification de la main d'œuvre, l'innovation et la technologie.

Ceci dit cette corrélation positive n'est pas observable pour toutes les économies, puisque les expériences d'ouverture ont été pour certains pays un succès et pour d'autres un échec. Les enseignements tirés de ces expériences ont cependant révélé que l'ouverture économique est une condition nécessaire mais insuffisante à la croissance et au développement économique. D'ailleurs les travaux de Rodrik et Rodriguez (1999) contestent les travaux précédents en remettant en cause l'effet positif de l'ouverture sur la croissance et aboutissent au fait que la réussite d'une politique d'ouverture dépend de beaucoup d'autres facteurs, notamment l'éducation, le capital humain, l'innovation et la technologie, compétitivité etc.

En effet à travers le troisième chapitre, nous avons constaté que les pays qui ont réussi leur intégration à l'économie mondiale sont ceux qui ont su adapter leurs politiques économiques aux impératives d'ouverture nécessaire à l'insertion internationale. Le Brésil et la Chine en sont de bons exemples illustrés dans notre travail de recherche. En dépit de l'adoption d'une économie d'ouverture ils ont maintenu des politiques protectionnistes pour certains secteurs (industries naissantes) afin de les doter des capacités concurrentielles au niveau international. Cette stratégie d'ouverture s'est donc inscrite dans une politique gradualiste, permettant ainsi une transition vers une économie de marché d'une manière progressive évitant ainsi la rupture brutale.

Une stratégie d'ouverture basée sur les exportations et les IDE, est l'autre ingrédient incorporé dans la réussite de l'intégration de ces pays. La Chine a su bénéficier de son intégration à l'économie mondiale grâce sa politique de promotion des exportations qui a tiré l'économie chinoise vers une croissance économique accrue. À l'instar des exportations les IDE, représentent un facteur de succès de l'intégration. La Chine comme le Brésil, ont en fait un moyen très perspicace de croissance et de développement économique. A cet effet ils n'ont pas hésité de se munir de tous les moyens nécessaires pour attirer d'avantages d'IDE. Un système juridique impartial, stable et efficace, un cadre réglementaire rigoureux et transparent, des allègements fiscaux, la réduction des délais d'approbation etc. Se sont autant de mesures incitatives qui ont permis à ces pays d'occuper les premières places en terme de pays d'accueil.

Les IDE pour ces pays représentent un maillon fort de la chaîne de croissance économique. Ils ont été une source de réduction du taux de chômage, ainsi que celle d'amélioration de la qualification de la main d'œuvre. Ainsi l'amélioration de la qualité de la main d'œuvre par le passage d'une main d'œuvre non qualifiée à une main d'œuvre qualifiée, a engendré une

restructuration du commerce extérieur en faveur des produits industriels manufacturés qui ont encouragé les exportations et par conséquent a pu intégrer ces pays efficacement dans l'économie mondiale.

Ces pays ont ainsi, su développer leurs avantages comparatifs qui consistent dans les ressources naturelles notamment les produits agricoles ou énergétiques, ou des ressources humaines (main d'œuvre peu qualifiée), pour passer à un niveau supérieure : de l'exportation des produits primaires à l'exportation de produits manufacturés. Cette stratégie de diversification de l'économie est une stratégie préventive qui permet aux pays, d'assurer les profits à soutenir de leur intégration et, de pouvoir s'adapter continuellement aux impératives de la dynamique de l'économie mondiale.

La réussite de l'intégration de ces pays à l'économie mondiale est du également à une libéralisation économique accompagnée de réformes dans différent secteurs, notamment des réformes fiscales, financières et bancaires, industrielles, éducatives etc. Ce n'est pas le cas de certains pays du continent africain dont leur intégration a échoué en raison de l'inadaptation de leurs politiques de libéralisation économique aux impératives de l'économie mondiale. Ils ont opéré une ouverture économique sans pouvoir mettre à niveau les facteurs nécessaires à l'intégration à l'économie mondiale, notamment le facteur humain, la technologie et l'innovation, les infrastructures, le système financiers et bancaire, le tissu industriel, le système juridique etc. Autant d'obstacles qui ont empêché ces pays à intégrer efficacement l'économie mondiale et ce en dépit de leur adoption de politiques libérales.

À l'instar de ces pays l'Algérie a adopté une politique d'ouverture, dès les années 90, et ce dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) qui a assigné dans ces objectifs la libéralisation du commerce extérieur. C'est dans ce contexte que les experts en économie ont qualifié cette ouverture de « forcée » ou « non volontaire ». À la fin du PAS la politique d'ouverture économique c'est inscrite dans une nouvelle dimension libérée de contraintes, grâce au retour aux équilibres macro-économiques et la hausse des prix de pétrole. De ce fait l'État disposait d'une confortable marge de manœuvre lui permettant de mener des politiques d'ouverture incluant les réformes nécessaires pour intégrer efficacement l'économie mondiale. Nous voulons dire par les expressions « intégration efficace » ou « intégration réussie » une intégration profitable au pays, contribuant ainsi à la croissance et au développement économique. Dans ce contexte les chances que peut saisir l'Algérie de son intégration à l'économie mondiale sont nombreuses à savoir :

Croissance économique :

Comme évoqué maintes fois dans notre travail, de nombreux travaux de recherches ont conclu l'existence d'un lien positif entre l'ouverture et la croissance économique. En effet l'Algérie peut faire de son intégration à l'économie mondiale une source de croissance mais à condition qu'elle mobilise tous les éléments nécessaires favorisant une intégration réussie tel qu'un secteur industriel très actif, un système bancaire et financier développé, une main d'œuvre

qualifiée, l'incorporation de la technologie et de l'innovation, des infrastructures développées etc.

- **Amélioration du capital humain :**

L'Algérie peut bénéficier de l'intégration par l'amélioration de qualification de la main d'œuvre et ce, par le biais des IDE qui peuvent en être ainsi la source, en contribuant à la formation et du transfert de savoir faire et connaissance en matière de gestion et de maîtrise de technologie. Dans une perspective d'ouverture et d'introduction d'une concurrence internationale, l'Algérie se trouve dans l'obligation d'améliorer le niveau de qualification de sa main d'œuvre afin de pouvoir produire des biens compétitifs.

- **Technologie et innovation :**

L'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale lui permettra d'acquérir des technologies ou de les reproduire grâce à l'implantation de sociétés d'investissements étrangères en Algérie qui permettront ainsi un transfert de technologie. En tout état de cause les impératives de l'intégration suppose la quête continue de nouvelles technologies et d'innovation afin de défier la concurrence et assurer une situation économique favorable à la croissance et au développement économique.

- **Développement du secteur privé :**

L'instauration d'une concurrence internationale en raison de l'intégration peut s'avérer une bonne opportunité pour l'économie algérienne en termes de développement du secteur privé le rendant plus compétitif, en mesure d'affronter la concurrence étrangère.

- **Création d'emploi :**

L'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale peut être source de création d'emploi et de réduction du chômage et à travers l'augmentation des flux d'IDE grâce à des politiques attractives. Ainsi le dénombrement d'investissements étrangers permettra de créer de l'emploi et du coup absorber le chômage.

- **La hausse des revenus :**

L'intégration à l'économie mondiale suppose l'ouverture à l'échange international, qui par conséquent, offre l'opportunité de développer les exportations trouvant ainsi des marchés acquéreurs, ce qui engendrera une amélioration des niveaux de revenus.

- **Avantages relatives aux réformes nécessaires à l'intégration :**

L'Algérie pourra tirer profit de manière indirecte de son intégration à l'économie mondiale car celle-ci nécessite la mise en place des facteurs nécessaires à sa réussite. Dans ce sillage les autorités publiques sont contraintes de réaménager l'espace économique et social pour pouvoir l'ouvrir aux flux étrangers et surtout en capter les intérêts. En d'autres termes, l'Algérie doit saisir l'occasion de s'intégrer à l'économie mondiale pour engager des réformes

structurelles et institutionnelles améliorant ainsi les différents secteurs et domaine, notamment le secteur financier, le cadre réglementaire et le système juridique, la réduction des activités informels, la lutte contre la corruption, les allégements fiscaux, la stabilisation macro-économique, la promotion du secteur privé et l'amélioration du tissu industriel etc.

L'Algérie a en effet engagé des réformes structurels et institutionnels dès son adoption de la politique d'ouverture dans les années 90, et ce afin de s'adapter aux impérativités de l'économie de marché et de suite de l'intégration efficace à l'économie mondiale. Mais la question que nous nous sommes posé dans notre travail de recherche est : est ce que ces réformes ont été suffisantes ou efficaces pour une intégration réussie à l'économie mondiale ?

La recherche menée dans notre étude nous a permis de trouver des éléments de réponse à cette question infirmant ainsi la quatrième hypothèse. Le problème de l'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale ne se pose pas, car elle a toujours procédé à des échanges internationaux avec l'étranger. Cependant les réformes engagées par l'État n'ont pas permis une intégration efficace de l'Algérie à l'économie mondiale.

À travers l'étude des différentes politiques d'ouverture adoptées au sein du Plan d'Ajustement Structurel et du Programme de Soutien et de Relance Économique, nous avons constaté que les réformes engagées au sein de ces politiques n'ont pas permis d'atteindre les objectifs de ces projets de développement qui traduisent une volonté d'intégrer efficacement l'Algérie à l'économie mondiale. Ainsi les capacités de ces réformes ont été limité de part leurs inaptitude de : diversifier l'économie nationale et par conséquent sortir de la dépendance des hydrocarbures, de développer le secteur privé en le rendant plus compétitifs et d'atteindre les objectifs de privatisation, de développer l'industrie et le secteur publique par la mise à niveaux des entreprises publiques etc.

La politique d'ouverture commerciale par l'abaissement des barrières tarifaires n'a avantagé que les importations qui n'ont cessé d'augmenter au détriment des exportations hors hydrocarbures. D'ailleurs l'absence de stratégie d'importation traduite par l'importation de tous types de biens consommables, nui non seulement à la facture d'importation mais également au développement des industries.

Nous pouvons donc qualifié ces réformes de lentes et inefficaces, puisqu'ils n'ont pas escomptés les effets souhaités en termes d'amélioration structurelle et institutionnelle nécessaire et suffisante à une intégration réussi de l'Algérie à l'économie mondiale.

Ainsi l'État a continué à œuvrer dans la poursuite des réformes non encore finalisées et à mettre en place de nouvelles et ce afin d'être en adéquation avec les exigences de l'insertion régionale et de l'insertion internationale et à l'ouverture des capitaux. L'intégration à ces espaces économique (OMC et Union-Européenne) requière un certains nombres de conditions liées à la conformité aux normes internationales, notamment les normes juridiques.

Désormais l'objectif de réussir l'intégration à l'économie mondiale, à travers les projets ambitieux d'insertion notamment l'accession à l'OMC et les accords d'association, en plus de

l'ouverture aux capitaux étrangers, n'a pas pu être atteint. Cela est du toujours à l'incapacité des réformes économiques engagés à atteindre l'objectif en question.

Le fait que jusqu'au jour d'aujourd'hui l'Algérie n'a pas encore accédé à l'OMC, témoigne de l'insuffisance, de l'inefficacité et de la lenteur des réformes. A cet effet l'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale demeure passive.

Les réformes engagées par les autorités publiques ne sont pas arrivés à être en conformité avec les règles et principes de l'OMC. L'insuffisance des réformes en matière de régulation économique demeure un obstacle conséquent à l'accession à l'OMC.

Nous pouvons faire le même constat pour les accords d'association, étant donné que les objectifs assignés au sein de ce projet n'ont pas été atteints. Désormais la déception est fortement présente vis-à-vis de cet ambitieux projet qui devait motiver les autorités publiques par la mise en œuvre d'une restructuration économique qui permette à l'Algérie de réussir son intégration à l'économie mondiale.

L'abaissement des barrières tarifaires n'a profité qu'aux importations, alors que la part des exportations hors hydrocarbures demeure insignifiante à côté des exportations de produits énergétiques. Les réformes économiques sont encore et toujours mises en cause. Leur incapacité de restructurer l'économie algérienne de sorte de profiter pleinement de l'accord d'association empêche une intégration réussie à l'économie mondiale. Les réformes structurelles et institutionnelles demeurent insuffisantes pour pouvoir bénéficier de ces accords.

L'Algérie pouvait également profiter de l'ouverture aux capitaux étrangers comme canal d'une intégration active de l'Algérie à l'économie mondiale. D'ailleurs les expériences de certains pays en développement du continent asiatique en sont de bons exemples, puisque grâce à leurs politiques d'attractivité, ils ont pu tirer profits des IDE qui ont ainsi contribué au succès de leurs intégrations et ce, par l'amélioration de la qualification de leur main d'œuvre, l'acquisition ou l'apprentissage de la technologie, et par conséquent le développement de leurs industries, la création de l'emploi etc.

Désormais en dépit des nombreux règlements promulgués dans le cadre de développement des IDE, et de la mise en place des politiques d'attractivité des IDE, l'Algérie demeure un pays d'accueil peu sollicité de la part des investisseurs étrangers. Cela est dû à l'inadaptation souvent de la réglementation administrative aux objectifs de développement et promotion des IDE. Ainsi la lenteur et la complexité des délais et procédures relatifs aux projets d'investissements, la limitation de la part de participation des investisseurs étrangers à hauteur de 49% dictée par la loi de finance complémentaire de 2009 etc. sont autant de facteurs qui ne peuvent en faire des IDE un canal d'intégration efficace à l'économie mondiale.

Les autorités devraient continuer à examiner l'impact de ces mesures relatives à la réglementation des Investissements directs étrangers afin de les ajuster bénéficiant ainsi à l'augmentation du niveau des IDE. La limite de participation par exemple devrait être réservée

qu'aux secteurs stratégiques, et par ailleurs ouvrir d'avantages le restant des secteurs aux capitaux étrangers. Concernant l'examen obligatoire des autorisations des projets par le Conseil National d'Investissement (CNI), il devrait s'appliquer uniquement aux projets d'envergures. Les procédures et les délais relatifs aux projets d'IDE, devraient également être revus à la baisse.

Nous pouvons cependant conclure que l'Algérie n'est encore pas parvenue à s'intégrer efficacement à l'économie mondiale en raison d'une part, de l'inadaptation de son cadre réglementaire aux normes réglementaires internationales, et d'une autre part de la faiblesse et la non performance des ses structures économiques. Se sont donc ces dispositifs d'accompagnement d'ouverture qui se sont avéré insuffisants et non efficace et dont la mise en place a pris du retard.

Les capacités de l'Algérie à réussir son intégration à l'économie mondiale s'inscrivent donc dans deux principales contraintes :

- La dépendance vis avis du pétrole, unique source de financement.
- Retard accusé en matière restructuration économiques et réformes institutionnels et administratives.

L'intégration à l'économie mondiale implique la mise à niveau des structures économiques et des dispositifs institutionnels ainsi que la mise en valeur des avantages comparatifs dans le processus d'échanges internationales. Face à ces contraintes l'Algérie doit très vite réorganiser ses ressources et ses structures économiques pour se mettre au niveau des exigences de l'intégration à l'économie mondiale sous peine d'une importante distanciation dans de multiples domaines.¹

Ainsi pour pouvoir amorcer une intégration efficace à l'économie mondiale, l'Algérie devra relever des défis en matière de poursuite des réformes structurelles et institutionnels de manière ferme et rigoureuse, notamment :

- **Améliorer le système financier et bancaire :**

Le bon fonctionnement des rouages de financement est l'essence motrice pour le développement de l'économie d'un pays. Les banques et le marché financier sont des sources de financement des entreprises qui permettent par conséquent d'augmenter le niveau d'investissement.

Désormais l'Algérie accuse un grand retard dans le système financier et bancaire et ce malgré le bon vouloir de l'État exprimé par son engagement depuis deux décennies dans des réformes incapable de construire un marché des capitaux et de moderniser le système bancaire, étant fondamentales à la fois pour résoudre la question de financement de l'économie nationale,

¹ Bouras D., « Les contraintes d'intégration de l'économie algérienne à la mondialisation : crise du modèle de transition et prégnance des intérêts des acteurs », in l'Algérie face à la mondialisation Chentouf T., édition CODESRIA, 2008, p. 1.

mais aussi pour se placer dans une perspective d'intégration réussie dans l'économie mondiale.

Le marché des valeurs mobilières ne c'est pas développé depuis sa mise en place, il demeure en état embryonnaire. Les banques souffrent de plusieurs handicaps notamment, la difficulté d'accès au financement, les garanties excessives, la lenteur dans les délais de traitement et de circuit de paiement etc.

A cet effet les autorités publiques devront redéployer plus d'efforts en révisant les réformes existantes et en créant de nouvelle s'il le faut pour redynamiser le marché boursier et moderniser le système bancaire.

- **Améliorer le cadre législatif :**

Les pouvoirs publics doivent continuer à moderniser le cadre juridique sur lequel doit reposer une économie de marché performante au niveau locale et compétitive au sein de l'économie mondiale.

- **Lutter contre la corruption et le marché informel :**

La corruption représente une contrainte majeure dans le développement économique et en particulier dans le climat des investissements en Algérie. Elle est devenue au fil de la crise de l'État nation un terrain de prédilection pour la corruption, les malversations et le favoritisme qui ont fini par s'imposer comme moyens privilégiés de redistribution de la rente et du pouvoir.

A cet effet les autorités publiques doivent déployer plus d'efforts en matière de lutte contre la corruption afin de réduire l'opacité au niveau des institutions et administrations et empêcher la fuite des capitaux ce qui permettra d'attirer d'avantages d'investissements étrangers et de disposer de suffisamment de capitaux pour financer les investissements. C'est ainsi un déficit de plus à relever pour réussir l'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale.

- **Promouvoir le secteur privé :**

En dépit d'une quinzaine d'années de réformes qui devait mettre l'Algérie sur la voie d'un développement économique durable et renforcer les acteurs privés qui devait être une pièce essentielle de son économie, l'Algérie continue d'être frustrée de n'avoir atteint ni l'objectif global d'un développement économique durable ni celui plus limité de développer son secteur privé de manière substantielle.¹

Comme l'a si bien dit Mr Habbour : le secteur privé est la pièce maitresse dans une économie de marché, car c'est l'outil de production qui permet à l'économie du pays de prospérer est de se construire une place dans la sphère économique international. Les autorités publiques algérienne doivent cependant continuer à œuvrer pour le soutien et le développement du

¹ Habbour H., « Les transports de grands chantiers. » Revue Mutations, n° 61, édition la CACI, 2008.

secteur privée en leurs offrant un climat d'affaires favorables, des avantages fiscaux, des facilités à l'accès aux crédits, des taux d'intérêts attractifs, accès plus facile au foncier etc.

- **Redynamiser le secteur industriel :**

L'industrie a un rôle déterminant dans une économie. C'est un secteur à forte valeur ajoutée et à la création d'emploi contribuant ainsi fortement à la croissance économique. Il est également le lieu principale des innovations technologiques et des gains de productivité lesquels sont diffusés sur l'ensemble de l'économie et par conséquent sur sa productivité globale.

Combien est-il cependant crucial pour l'économie algérienne de donner beaucoup plus d'importance au secteur industriel et d'être à l'écoute de ses soucis et besoins afin de le redynamiser et lui redonner un nouveau souffle, qui permettra de remettre la machine productive en marche. Ainsi le soutien et les aides publiques à l'industrie doit être mise en œuvre de manière ferme notamment par la mise à niveau des entreprises publiques ou privées notamment en matière de technologie, de gestion et d'administration etc. et ce à travers des aides financières et techniques. Ces mesures de soutien et d'aide au développement de l'industrie permettront à l'économie algérienne d'être plus productive et compétitive améliorant ainsi la balance commerciale hors hydrocarbures et de surcroît inscrire l'Algérie activement dans une économie mondiale. Ainsi l'économie algérienne passera de l'état d'un pays mono-exportateurs, à un pays exportateurs de produits manufacturés diversifiés.

- **Développer les infrastructures :**

Les infrastructures est un élément important est nécessaire à la réussite de l'intégration à l'économie mondiale, car des infrastructures développées notamment dans le transport améliore l'accessibilité, ce qui représente un facteur de croissance significatif.

La croyance aux effets positifs systématiques des investissements de transports s'inscrit dans le contexte économique porteur des « Trente glorieuses » qui traduit une phase de forte croissance des économies occidentales au sortir de la Seconde Guerre mondiale.¹

En dépit des efforts déployés par l'État ces dernières années en matière d'infrastructure notamment dans le transport et la construction d'autoroute, et de station de dessalement d'eau etc. le retard accusé dans ce domaine est difficile à rattraper. L'État doit persévérer dans la mise en œuvre de ses projets en réduisant au maximum les retards accusés dans les délais de livraison et également multiplier les projets d'investissement dans les divers infrastructures en les ouvrant d'avantages aux investisseurs étrangers.

¹ Berion P., Joignau D et Langumier J.F, « Évaluation socio-économique des infrastructures de transport : Enrichir les approches du développement territorial », Revue d'économie régionale, édition Armand Colin, 2007, p. 8.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

- Adda, J., *La mondialisation de l'économie : 1. Genèse*. Paris : Edition La découverte, Paris, 1997.
- Adda, J., *La mondialisation de l'économie : 2. Problèmes*. Paris : Edition La découverte, 1997.
- Akalay, O., « *L'économie algérienne, de l'ère des réformes (1989-1991) à celle de l'ajustement structurel (1994-1998)* ». In : *Où va l'Algérie*. Mahiou, A et Henry, J.R., Edition Karthala, 2001.
- Allegret, J.P et Merrer, P.L., *Économie de la mondialisation opportunités et fractures*. Edition de Boeck, 2007.
- Baba Ahmed, M., *L'Algérie diagnostic d'un non développement*. l'Harmattan, 1999.
- Bécuwe, S., *Commerce international et politiques commerciales*. Edition Armand Colin, 2006.
- Benachenhou, A., *La fabrication de l'Algérie*. Alpha Design 2009.
- Benachenhou, A., *Pour une meilleure croissance*. Alpha Design, juin 2008.
- Benbitour, A., *L'Algérie au troisième millénaire, défis et potentialités*. Edition Marinoor, 1998.
- Benbitour, A., *Un regard historique sur le rééchelonnement de la dette*. In : Hafsi T, *Le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives*, édition Casbah, 2011.
- Benissad, M.E., *Economie du développement de l'Algérie*. OPU, 1982.
- Blancheton, B., *La mondialisation, principes, histoire et perspectives*. Pages Bleues, Septembre 2009.
- Bouchet, M.H., *La globalisation : Introduction à l'économie mondiale*. Edition Peason, 2005.
- Bouras D., « Les contraintes d'intégration de l'économie algérienne à la mondialisation : crise du modèle de transition et prégnance des intérêts des acteurs » in *l'Algérie face à la mondialisation*. Chentouf, T. Edition CODESRIA, 2008.
- Bouteiller A.F., *La Chine : Clés pour s'implanter sur le dernier grand marché*. Edition Vuibert, avril 2003.
- Bouzidi, A., *Economie Algérienne : Eclairages*. Edition ENAG, 2011.
- Bouzidi, A., *Les années 90 de l'économie algérienne*. Edition ENAG, 1999.
- Crozet, Y., Abdelmalki, L. et al. *Les grandes questions de l'économie internationale*. Editions Nathan 2001.
- Guillochon, B., *Économie internationale*. 4^{ème} édition, Dunod, 2003.
- Heckly, C., *Grands enjeux de l'économie mondiale*. Paris : Editions Ellipses, 2008.

- Hedir, M., *L'économie algérienne à l'épreuve de l'OMC*. Editons ANEP, 2003.
- Henni, A., *Economie de l'Algérie indépendante*. Edition ENAG, 1991.
- Kateb, A., *Les nouvelles puissances mondiales : Pourquoi les BRIC changent le monde ?* Paris, Editions Ellipes.
- Krugman, P et Obstfeld, M., *Economie internationale, nouveaux horizons*. 8^{ème} édition, 2008.
- Lindert, H.P. et Pugel, T.A., *Economie internationale*. 10^{ème} édition, Economica, 1997.
- Mebtoul, A., « La situation économique en Algérie : Une évolution contrastée » in : *Le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives*. Hafsi, T. Edition Casbah, 2011.
- Mucchielli, J.L. et Mayer, T., *Économie international*. Edition Dalloz, 2005.
- Navaretti, B. et Venables, A., *Multinational firms in the world economy*. Edition Princeton University Press, 2004.
- Nemmouchi, F., *Euro-Méditerranée, le processus de Barcelone en question*. Edition Dar El Houda, 2004.
- Ould, Aoudia J., *Croissances et réformes dans les pays arabes méditerranéens*. Edition KARTHALA, Paris 2008.
- Rainelli, M., *Le commerce international*. Éditions de la Découverte, 2002.
- Rebah, A., *Economie Algérienne, le développement national contrarié*. Edition, INAS, 2011.
- Sadi, N., *La privatisation des entreprises publiques en Algérie*. 2^{ème} édition OPU, Alger, 2006.
- Sarri, D., *La crise algérienne et économique et sociale. Diagnostic et perspectives*. PUBLISUD, 2001.
- Sloman, J. et Wride, A., *Principes d'économie*. 7^{ème} édition, 2013.
- Stiglitz, E.J. Walsh E.C. et Lafay J.D., *Principes d'économie moderne*. 3^{ème} édition, édition de Boek, 2007.
- Stiglitz, J.E. Charlton, A., *Pour un commerce mondial plus juste*. Edition Nouveaux Horizons, 2005.
- Stiglitz, J.E., *La grande désillusion*. Livre de poche, série littérature et documents sep 2003.
- Tersen, D. et Bricourt, J.L., *Investissement international*. Edition Armand Colin, 2009.
- Teulon, F., *La nouvelle économie mondiale*. 5^{ème} édition, PUF, 1993.

ARTICLES :

- Abbas, M. « L’accession de l’Algérie à l’OMC, entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée » LEPII, avril 2009.
- Abbas, M. « L’ouverture commerciale de l’Algérie » LEPII, sept 2011.
- Akila, D. « Accession de l’Algérie à l’OMC : Le processus redémarre », El Moudjahid, 02/04/2012.
- Barbet, P., Souam, S et Talahite, F. « Enjeux et impact d’adhésion de l’Algérie à l’OMC » Document de travail du CEPN, n° 2009-05.
- Benabdallah, Y. « L’économie algérienne entre réformes et ouverture : Quelle priorité », Cread, Alger.
- Benhamouda, H. « Doha Round entre promesses, désillusions et résignations » CAPC, travail n°14, mars.
- Berion, P. Joignau, D. et Langumier J.F., « Évaluation socio-économique des infrastructures de transport : Enrichir les approches de développement territorial », Revue d’économie régionale, édition Armand Colin, 2007.
- Brahimi, A. « Les réformes économiques : implication sociales » Revue algérienne du travail, n°24/99.
- Chen Qixu « l’ouverture graduelle et la répartition géographique des investissements directs étrangers.» Revue, Région et développement n° 20-2004.
- CLING, J.P. « Commerce, croissance, pauvreté et inégalités dans les PED : une revue de littérature ».DIAL, DT 2006.
- Fayolle, J. « l’économie mondiale : le retour ? » in L’économie mondiale, Cahiers français, n° 269, janvier, février 1995.
- Habbour, H. « Les transports de grands chantiers. » Revue Mutations, n° 61 édition la CACI, 2012.
- Hallaert, Jean-Jacques “A history of empirical literature on the relationship between trade and growth”. De Boeck Supérieur *Mondes en développement*2006/3 - no 135.
- Haroun, T. et Rahal, A. « La nouvelle politique Euro-Méditerranéenne : Opportunité de croissance et d’insertion pour l’Algérie. » In : *La Méditerranée occidentale, entre régionalisation et mondialisation*. Boukella M., Benabdellah Y., Ferfera M.Y. CREAD, Laboratoire d’économie et développement, Université Abderrahmane Mira-Bejaia, 2003.
- Keddi, A. et Chiha K. Revue de la recherche, Université Alger 3, 2012.
- Krugman, P. « L’émergence des zones régionales de libre-échange : justifications économiques et Politiques », Problèmes économiques, n° 2289, Paris, la Documentation française, 1992.

- Laffargue, J.P. « Mondialisation et inégalité entre Nations : une perspectives historique. », Revue n° 2 des sciences commerciales et gestion, édition laboratoire d'études pratiques en sciences commerciales et science de gestion, Juillet 2003.
- Le Hen, J.B. « L'impact de l'adhésion de la Chine à l'OMC sur la réforme du système de retraites : Une analyse en équilibre générale calculable », CERDI, EC 2005.
- Lemoine, F. « l'intégration de la Chine dans l'économie mondiale » in : Tiers-Monde, 1996, tome 37 n°147.
- Lemoine, F. « La montée de la Chine dans les échanges mondiaux » Régionalisation et mondialisation, CEPII.
- « Les effets du PAS sur les ménages et les services publics. » Etude réalisée par le CENEAP pour le compte du CNES. In la lettre du CENEAP n° 5, octobre 1998.
- Lindert, Peter. H. et Jeffrey G. Williamson. "Does Globalization Make the World More Unequal?" dans *Globalization in Historical Perspective*, Chicago University Press, 2002.
- Nicolas, F. « Les pays en développement face à la mondialisation. » RAMSES 2001.
- Patrick, L. et Lattimore, R. « Les cycles de négociations commerciales et l'OMC », dans *Le commerce international : Libre, équitable et ouvert ?* » Éditions OCDE. 2009
- Plihon, D., « L'économie mondiale ». Les Cahiers Français n° 269, 1995.
- Rodriguez, J.P. « L'espace économique mondiale. » Presses de l'Université du Québec, 2000.
- Sandretto, R. « L'économie mondiale » Cahiers Français, n°269 1995.
- Sand-Zantman A. « Brésil : L'héritage de Frenando Henrique Cardoso. » Département analyse et prévision de l'OFCE, Centre d'économie et de finances internationales, Université de la Méditerranée, Trotignon J., Groupe d'analyse et de théorie économique, Université Louis Lumière, Lyon 2.
- Stiglitz, J.E. "Two principles for the next round or how to bring developing countries in from the cold?" mimeo, 21 septembre, 1999 .
- Talahite, F. « L'économie algérienne depuis 1962 : le poids croissant des hydrocarbures, tendances économiques » in *Afkar/idées*, printemps/ été 2006.
- Tandel, Soraia. « Stabilisation et développement économique au Brésil : le Plan real de 1994 à 1999. » *Ma. économie*, Université catholique de Sao Paulo.
- Williamson, J.G., « Globalization, convergence and history." *The journal of economic history*. Volume 56, issue 2, Jun 1996, 277-306.
- Williamson, J.G., « Winners and losers over two centuries of globalization. » UNU/WIDER, 2002.
- Wladimi, A. « Vers la formation d'un capitalisme mondial .» *Le vrai visage de la globalisation*, l'Expansion Managment Review, Dec 1996.

- Zakane, A. « Le rôle des infrastructures dans la croissance de l'économie Algérienne : essai d'analyse économétrique » in Revue des Sciences Commerciales et de Gestion, Ecole Supérieure de Commerce d'Alger, n° 3, Avril 2004.

RAPPORTS ET DOCUMENTS

- Rapport annuel FMI, 1998.
- Rapport de la banque d'Algérie 2013.
- Rapport de services du FMI pour les consultations de 2011 au titre de l'article IV.
- Rapport du CNES du 24 mai 1999.
- Rapport du Ministère de la petite et moyenne entreprise de l'artisanat, « des assises nationales de la PME » Janvier 2007.
- Rapport final sur l'évaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE, Alger, décembre 2009.
- Rapport FMI, Algérie stabilisation et transition à l'économie de marché, Washington 1998.
- Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel. Bulletin officiel N° 6, CNES 1999.
- Rapport sur l'investissement dans le monde, CNUCED, 1995.
- Rapport sur l'investissement dans le monde, CNUCED, 2004.
- Rapport sur l'investissement dans le monde, CNUCED, 2008.
- Rapport sur l'investissement dans le monde, CNUCED, 2010.
- Rapport sur l'investissement dans le monde, CNUCED, 2012.
- Rapport sur le commerce et le développement, CNUCED, 2007.
- Rapport sur le commerce et le développement, CNUCED, 2012.
- Rapport sur le commerce mondial, OMC 2010.
- Rapport sur le commerce mondial, OMC, 2011.
- Rapport sur le développement économique en Afrique : commerce intra africain : libérer le dynamisme du secteur privé, CNUCED 2013.
- Rapport sur Les échanges et l'ajustement structurel, OCDE 2005, n° 83114.
- Rapport sur les investissements dans le monde, 1999 : les IDE et le challenge de développement, Genève, CNUCED, 1999.
- Rapport sur les investissements dans le monde, CNUCED, 2013.
- Rapport, croissance, emploi et réduction de la pauvreté, Banque mondiale, volume II, 20 janvier 1999.
- « Algérie : Question choisies » Rapport du FMI n° 06/101/ mars 2006.

- « Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique : science, technologie, innovation et renforcement des capacités face aux changements climatiques. » Document de travail, centre de conférence des Nations Unies, n°10, 10-15 octobre 2010, Addis-Abeba Éthiopie.
- Bulletin de veille. « Investissement étranger dans le monde et en Algérie », n° 01, le 25/01/2012.
- Bulletin statistique trimestrielle, n° 22 Juin 2013, Banque d'Algérie.
- Bulletin statistique trimestrielle, n° 9 Décembre 2009, Banque d'Algérie.
- Département fédéral de l'économie DFE, secrétariat de l'état à l'économie SECO, commerce mondial OMC.
- « Développement des finances mondiales » Banque Mondiale 1999.
- Document de stratégie par pays 2000-2002, Banque Africaine de Développement.
- Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2012, KPMG.
- Guide investir en Algérie, KPMG, 2011.
- Guide KPMG : « Investir en Algérie » Rapport 2012.
- Services du FMI, 1998.

WEBOGRAPHIE

- La mondialisation : faut-il s'en réjouir ou la redouter ? Services du FMI ,2000. <http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2000/fra/041200f.htm> consulté le 05/02/2010 à 19:56
- <http://www.banquemondiale.org/fr/about/what-we-do> consulté le 12/04/2011
- Le commerce mondial au XXIème siècle, Institut français des relations internationales IFRI, 2002, p26. www.ifri.org, consulté le 23/03/2010 à 21 :42
- Communiqué de presse 26 mars 2010, www.wto.org › [accueil](#) › [nouvelles](#) › [communiqués de presse 2010](#).18: p18, consulté le 14/ 02/2009 à 23 ,mars 26 ,
www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s283_sum_f.pdf
- Vaincre la pauvreté grâce au commerce : Quel rôle pour l'aide pour le commerce ? OCDE dialogue pour l'aide pour le commerce, le centre de conférence de l'OCDE, Paris, 3-4 novembre2008, <http://www.oecd.org/site/tadpd/41422565.pdf>.
- Afrique : pourquoi ce manque d'innovation ? Libre Afrique : un regard alténatif sur le continent 27/02/2012, consulté le 28/02/2014, www.libreafrique.org/
- Agir face aux changements climatiques,
<http://www.banquemondiale.org/fr/results/2013/04/13/climate-change-results-profile>
- Communiqué du conseil des ministres.
<http://www.mae.dz/photos/gov/programme.htm>.

- www.mincommerce.gov.dz, consulté le 18/07/2013 à 18 :35,
- Noubis E., Algérie : la diversification? Vision et voix du moyen orient et d'Afrique du Nord, Banque Mondiale, 27 sept 2013 ;
<http://menablog.banquemondiale.org/node/1541>
- www.wto.org
- <http://www.eldjazaircom.dz/index.php%3fid>
- www.trésore.dz/directiongénérale, la publication des services économiques.
- <http://www.algerienews.info/la-main-doeuvre-qualifíee-fait-defaut/>
- Classement des économies <http://français.doingbusiness.org/>
- Communiqué du Conseil des Ministres,
<http://www.algeriecompetences.gov.dz/fr/projets/2-plan-quinquennal-2010-2014.html>
- <http://www.mptic.dz/fr/?Indicateurs-TIC,1046>
- www.andi.dz

THESES :

- Abadli, R. « Processus d'ouverture de l'économie algérienne, vingt ans de transition : Évolution et performance. » Thèse de Doctorat en sciences économique, Université Paris 8, Vincennes, Saint-Denis, Juin 2011.
- Bacha, Soumeya. « La réalité de l'investissement étranger en Algérie » Mémoire de magister en sciences commerciales, EHEC Alger, juin 2013.
- Benhabib, Abderrezak. « Déterminants et effets des Investissements Directs Etrangers sur La croissance économique en Algérie: Analyse En Données De Panel » le 11-13 mars 2013, Ecole Doctorale, Université SETIF.
- Zhao, Yanhai. « L'insertion de la Chine dans la mondialisation, les flux d'investissements directs étrangers et la disparité économique régionale en Chine. » Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, école doctorale 385, 2009.
- Kchou, L. « Institutions et organisation : réformes économiques et processus de privatisation en Algérie, 1990-2001 » thèse de doctorat, université de Picardie Jules Verne, Amiens, 2001.

ANNEXES

Table des matières

Dédicaces

Remerciements

Liste des tableaux

Listes des figures

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale 1

Chapitre I : Notions fondamentales de l'intégration à l'économie nationale

SECTION 1 : Revue de la littérature théorique et empirique	8
1. Les travaux théoriques	8
1.1. L'approche classique : Les différences des techniques de production entre pays	8
1.2. L'approche néoclassique : Les dotations en facteurs de productions	9
1.2.1. <i>La théorie de base</i>	9
1.2.2. <i>Le paradoxe de Liontief</i>	9
1.3. Les limites des théories traditionnelles	10
1.4. L'approche moderne	10
1.4.1. <i>Le facteur technologie</i>	11
1.4.2. <i>Le cycle de vie du produit</i>	11
1.4.3. <i>Economies d'échelle</i>	12
1.4.4. <i>Les échanges de différenciation</i>	13
1.4.5. <i>La thèse de Linder</i>	13
2. Les travaux empiriques	14
SECTION 2 : Définition, aspects et indicateurs de l'intégration à l'économie mondiale	18
1. Définition de l'intégration à l'économie mondiale	18
1.2. Intégration et division du travail	18
2. Aspects de l'intégration à l'économie mondiale	19
2.1. La libéralisation commerciale	19
2.1.1. <i>Les accords bilatéraux</i>	20
2.1.2. <i>Les accords régionaux</i>	20
2.1.3. <i>Les accords multilatéraux</i>	23
2.2. La libéralisation des flux de capitaux	25
2.2.1. <i>Les 3D</i>	26
2.2.1.1. <i>Désintermédiation</i>	26
2.2.1.2. <i>Décloisonnement</i>	26
2.2.1.3. <i>La déréglementation</i>	27
3. Les indicateurs de l'intégration à l'économie mondiale	27
3.1. Indicateurs d'ouverture commerciale	27
3.1.1. <i>Le tarif douanier moyen</i>	27

3.1.2. <i>Les recettes tarifaires</i>	28
3.1.3. <i>Combinaison d'indicateurs partiels de la politique commerciale</i>	28
3.1.4. <i>Le ratio d'ouverture</i>	29
3.2. Indicateurs de libéralisation financière	30
3.2.1. <i>Flux des capitaux rapportés au PIB</i>	30
3.2.2. <i>Flux d'IDE rapporté au PIB</i>	30
3.2.3. <i>Capitalisation boursière</i>	30
SECTION 3 : Avantages et risques de l'intégration à l'économie mondiale	31
1. Les avantages de l'intégration à l'économie internationale	31
1.1. Avantages d'ordre économiques	31
1.1.1. <i>Création d'emploi</i>	31
1.1.2. <i>Source supplémentaire de financement</i>	31
1.1.3. <i>Croissance économique</i>	31
1.1.4. <i>Stabilité macroéconomique</i>	32
1.1.5. <i>Meilleure allocation des ressources</i>	33
1.1.6. <i>La hausse des revenus</i>	33
1.2. Avantages liés à l'ouverture des marchés	33
1.2.1. <i>Concurrence sources de gains dynamiques</i>	33
1.2.2. <i>Diversification de l'offre</i>	34
1.2.3. <i>Élargissement des marchés</i>	34
1.2.4. <i>La substitution de l'industrie des biens intermédiaires</i>	34
1.2.5. <i>Satisfaction d'une demande étrangère</i>	35
1.2.6. <i>Diffusion du savoir et de la technologie</i>	35
1.3. Avantages d'ordre environnemental	35
1.3.1. <i>Amélioration de l'éducation et du capital humain</i>	35
1.3.2. <i>Amélioration du cadre institutionnel et structurel</i>	36
1.3.3. <i>Meilleure gouvernance</i>	36
2. Coûts de l'ouverture économique	37
2.1. Perte d'emploi	38
2.2. Perte de part de marché	38
2.3. La baisse des recettes des impôts	39
2.4. Coûts liés à une mauvaise gouvernance	39
2.5. Inégalité des répartitions des revenus au sein d'un pays	40
2.6. Inégalités des répartitions des revenus entre les pays	40
Conclusion du chapitre I	41

Chapitre II - Dynamique de l'économie mondiale

SECTION 1 : Tendances de l'économie mondiale	44
1. La mondialisation	44
1.1. Les facteurs de la mondialisation	46
1.1.1. <i>Les progrès techniques</i>	46
1.1.2. <i>La libéralisation du commerce</i>	47
1.1.3. <i>Les autres facteurs de la mondialisation</i>	48

1.2. Les acteurs de la mondialisation	48
1.2.1. Les acteurs institutionnels	49
1.2.1.1. Les États	49
1.2.1.2. Les organismes internationaux	49
1.2.1.2.1. L'OMC	49
1.2.1.2.2. Le FMI et la Banque mondiale	51
1.2.1.2.2.1. Le FMI	51
1.2.1.2.2.2. La banque mondiale	51
1.2.1.3. Les autres institutions économiques internationales	52
1.2.2. Les acteurs privés	53
1.2.2.1. Les firmes multinationales (FMN)	53
2. Tendances actuelles de l'économie mondiale (2004-2012)	54
2.1. L'impact de la crise sur les pays développés	56
2.2. Les effets de la crise dans les pays en développement	56
SECTION 2 : Dynamique du commerce mondial	58
1. Rappel historique du commerce mondial	58
1.1. L'essor du commerce mondial au 16 ^{ème} siècle	58
1.1.1. La révolution industrielle et intensification des échanges	58
2. L'apogée du commerce mondial au 20^{ème} siècle	59
2.1. Mutation de la nature des produits échangés	60
2.2. La polarisation des échanges commerciaux	62
2.2.1. La part des pays dans le commerce mondial	62
2.2.2. Les grands flux des échanges internationaux	65
2.2.3. La régionalisation des échanges	66
3. Tendances récentes du commerce mondial (2000 à 2012)	67
3.1. Expansion du commerce international	68
3.2. Impact de la crise économique sur les échanges internationaux	69
3.3. Reprise du commerce international	72
3.3.1. Reprise inégal des échanges	72
3.4. Fléchissement du commerce mondial en 2011	76
SECTION 3 : Dynamique des flux d'IDE	78
1. Définition des investissements directs étrangers	78
2. Aperçu historique des investissements directs étrangers	79
2.1. Première période : 1914 – 1945	79
2.2. Deuxième période : 1945 - 1973	80
2.3. Troisième période : 1973-1984	80
3. Évolution des flux d'IDE au 21^{ème} siècle	81
3.1. Le déclin des IDE dans le monde (2001-2003)	81
3.2. La reprise des IDE dans le monde : dès 2003	84
4. La structure des IDE dans le monde	88
4.1. La répartition sectorielle	88
4.2. La répartition régionale des IDE dans le monde	90
5. Les déterminants des IDE	91
5.1. Les déterminants économiques	91

5.1.1. <i>Le Taux de chômage</i>	91
5.1.2. <i>La croissance économique</i>	92
5.1.3. <i>L'investissement national</i>	92
5.1.4. <i>Taux d'inflation</i>	92
5.1.5. <i>Le déficit de la balance des paiements</i>	92
5.2. Les déterminants en termes de demande	92
5.2.1. <i>La taille du marché</i>	92
5.2.2. <i>L'importance économique du marché</i>	93
5.3. Les déterminants en termes d'offre	93
5.3.1. <i>Accès aux ressources naturelles</i>	93
5.3.2. <i>Le facteur travail</i>	93
5.3.2.1 <i>Le niveau de rémunération de la main d'œuvre</i>	93
5.3.2.2. <i>La qualification du travail</i>	93
5.3.2.3. <i>Flexibilité du marché du travail</i>	93
6. Les avantages des IDE	94
6.1. Croissance de la productivité	94
6.2. Intensification des échanges	94
6.3. Transferts de technologie	95
6.4. Amélioration des niveaux de qualification de la main d'œuvre	95
6.5. Amélioration de la compétitivité	96
6.6. Restructuration des entreprises	96
6.7. Avantages environnementaux et sociaux	96
7. Les conditions de succès des IDE	97
7.1. Le niveau de technologie et d'infrastructure	97
7.2. Le niveau d'éducation	97
7.3. Le cadre réglementaire	98
7.4. Ouverture des marchés	98
Conclusion du chapitre II	99

Chapitre III - Les enseignements tirés des expériences d'intégration des Pays En Développement à l'économie mondiale

SECTION 1 : Les expériences réussies de l'intégration à l'économie mondiale	102
1. Expériences d'économies émergentes : Les BRICS	102
1.1. Dynamique des économies des BRICS	102
1.2. Données chiffrées sur les BRICS	102
2. Le Brésil : Une économie émergente	103
2.1. Un peu d'histoire	103
2.1.1. <i>Une transition forcée vers l'économie de marché</i>	104
2.1.2. <i>Succès du Plan réal, mais à court terme</i>	104
2.2. Les facteurs de succès de l'économie brésilienne	105
2.2.1. <i>Stratégie d'industrialisation : De la substitution aux importations à la promotion des exportations</i>	105
2.2.2. <i>Politiques d'ouverture commerciale</i>	105
2.2.2.1. <i>Politiques tarifaires</i>	105

2.2.2.2. <i>Promotion des exportations</i>	105
2.2.3. <i>Politiques attractives d'IDE</i>	106
2.2.4. <i>Des politiques protectionnistes pour encourager la concurrence</i>	107
2.2.5. <i>Participation active aux négociations multilatérales</i>	107
2.2.6 <i>Une attention particulière accordée à l'agriculture, le secteur dynamique de l'économie brésilienne</i>	108
2.2.7. <i>Un soutien national à un secteur manufacturier peu compétitif</i>	108
2.2.8. <i>Promotion de l'industrie automobile</i>	109
2.2.9. <i>Une ouverture contrôlée des secteurs stratégiques : pétrole gaz et électricité</i>	109
2.2.10. <i>Opérations de privatisations</i>	110
2.3. <i>Des retombées positives sur l'économie brésilienne</i>	110
2.3.1. <i>Une situation macroéconomique maîtrisée</i>	110
2.3.2. <i>Des exportations en hausse stimulées par les produits de bases</i>	111
3. La chine : « Le miracle asiatique »	111
3.1. <i>L'économie chinoise : une transition progressive</i>	111
3.2. <i>Panorama de l'économie Chinoise</i>	113
3.2.1. <i>Le commerce extérieur Chinois</i>	113
3.2.2. <i>Les flux des capitaux étrangers</i>	116
3.3. <i>Les facteurs de succès de l'intégration Chinoise</i>	117
3.3.1. <i>Une ouverture progressive</i>	117
3.3.2. <i>Restructuration en faveur des produits industriels manufacturés</i>	119
3.3.3. <i>Promotion des IDE source de croissance économique</i>	119
3.3.4. <i>Un commerce extérieur alimenté par une industrie extravertie</i>	120
3.3.5. <i>Taux de change sous évalué</i>	121
3.3.6. <i>Accession à l'OMC : Un moyen de renforcement du commerce Chinois</i>	122
SECTION 2 : Des expériences d'intégration inefficace à l'économie mondiale	125
1. Le continent africain : difficultés d'intégration à l'économie mondiale	125
2. Les facteurs d'échec de l'intégration des pays africains à l'économie mondiale	126
2.1. <i>Des infrastructures insuffisantes</i>	126
2.2. <i>Le secteur primaire : un secteur stratégique peu développé</i>	128
2.3. <i>L'incapacité d'attirer les IDE</i>	129
2.4. <i>L'essor du secteur informel</i>	129
2.5. <i>Le faible niveau de compétitivité à l'exportation</i>	130
2.6. <i>Le manque de capacités d'innovation</i>	131
2.7. <i>Difficultés d'accès au crédit</i>	133
2.8. <i>Compétences insuffisantes de la main-d'œuvre</i>	133
SECTION 3 : Les clés de succès d'une intégration efficace à l'économie mondiale	135
1. Une ouverture commerciale accompagnée	135
2. Bonne politique fiscale	135
3. Stabilisation macroéconomique	135
4. Développer le facteur technologie et innovation	136
5. Développer l'éducation	137
6. Bonne gouvernance	137
7. Amélioration du système financier	138

8. Implications des institutions internationales dans l'intégration des PED	138
9. Stratégie d'industrialisation adaptée	139
10. Des politiques commerciales souples et adaptées à l'économie nationale	140
11. Un gradualisme plutôt qu'une thérapie de choc	141
Conclusion du chapitre III	142

Chapitre IV - Politiques d'ouverture de l'économie algérienne et intégration à l'économie mondiale

SECTION 1 : L'économie algérienne	146
1. Rétrospective de l'économie algérienne	146
1.1. La première phase : économie administrée de 1962 à 1979	146
1.1.1. <i>Les premiers plans de développement (1967-1977)</i>	146
1.1.1.1. <i>Le premier plan triennal (1967-1969)</i>	146
1.1.1.2. <i>Le premier plan quadriennal (1970-1973)</i>	147
1.1.1.3. <i>Le deuxième plan quadriennal 1974-1977</i>	148
1.1.1.3.1. <i>Des opérations de nationalisations</i>	149
1.1.1.3.2. <i>Naissance de la dette extérieure</i>	150
1.2. La deuxième phase : les années 80 - 90	152
1.2.1. <i>Début de la crise économique (1985) et ses conséquences</i>	154
1.2.2. <i>Les années de réformes</i>	156
1.2.2.1. <i>Des réformes contestées</i>	157
1.2.2.2. <i>L'ajustement structurel et l'ouverture contrainte</i>	158
1.3. La troisième phase : les années 2000	159
1.3.1. <i>Opérations de privatisation</i>	160
1.3.2. <i>Bilan du PSRE</i>	161
1.3.3. <i>Le programme d'investissement (2010-2014)</i>	162
SECTION 2 : Politiques d'ouverture de l'économie algérienne	164
1. Les politiques de prés ouverture	164
1.1. Le monopole du commerce extérieur	164
1.2. Amorçage de la libéralisation du commerce	165
2. Les politiques d'ouverture économique	166
2.1. L'ouverture commerciale dans le cadre du programme d'ajustement structurel	167
2.1.1. <i>L'impact du PAS sur les échanges internationaux de l'Algérie</i>	169
2.1.1.1. <i>Les conséquences sur les exportations</i>	169
2.1.1.2. <i>Les conséquences sur les importations</i>	171
2.1.1.3. <i>Conséquences du PAS sur la balance des paiements et le degré d'ouverture</i>	172
2.2. La politique d'ouverture dans le cadre du plan de la relance économique « PRE » 1999- 2005	174
2.2.1. <i>Les effets du PRE sur le commerce extérieur de l'Algérie</i>	174
2.2.1.1. <i>L'impact du PRE (1999-2005) sur les exportations</i>	175
2.2.1.2. <i>L'impact du PRE sur les importations</i>	177
2.2.1.3. <i>Les conséquences du PRE sur la balance commerciale</i>	178
2.3. La politique d'appui à la promotion des exportations	181

2.3.1. <i>Les organes de promotion des exportations</i>	181
2.3.1.1. <i>L'ALGEX</i>	181
2.3.1.2. <i>Le FSPE</i>	181
2.3.1.3. <i>La SAFEX</i>	181
2.3.1.4. <i>La CAGEX</i>	182
SECTION 3 : L'impact de l'ouverture sur l'économie algérienne	183
1. L'abaissement des barrières tarifaires	183
2. Réduction des recettes de l'État	185
3. Impact sur les échanges extérieurs	185
3.1. Les exportations	185
3.2. Les importations	186
4. Les conséquences sur les entreprises algériennes	187
5. Conséquences d'ordre social	192
Conclusion du chapitre IV	193

Chapitre V - Les moyens d'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale

SECTION 1 : L'accession de l'Algérie à l'OMC	197
1. Généralités sur l'OMC	197
1.1. Origines de l'OMC	197
1.1.1. <i>Le passage du GATT à l'OMC</i>	197
2. Les principaux cycles de négociation	198
2.1. Le cycle de l'Uruguay round	199
2.1.1. <i>Le bilan de l'Uruguay Round</i>	200
2.2. Le cycle de Doha	201
3. Processus d'accession de l'Algérie à l'OMC	204
3.1. Les étapes du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC	204
3.2. Conditions d'accession à l'OMC	206
3.2.1. <i>Les principes de base de l'accession à l'OMC</i>	206
4. Les réformes menées par le gouvernement Algérien dans les cadres de l'accession à l'OMC	207
4.1. Première étape : de 1987 à 1996	208
4.2. Deuxième étape : de 1996 à 2002	208
5. Les difficultés de l'accession à l'OMC	209
5.1. Barrières à l'échange international	209
5.2. Les prix de vente administré	210
5.3. La double tarification des hydrocarbures	210
5.4. Les télécommunications	210
5.5. Les formalités administratives	211
6. Les avantages de l'accession à l'OMC	211
7. Les enjeux d'accession de l'Algérie à l'OMC	212
8. Les défis à relever	213
SECTION 2 : Les Accords d'association Algérie- Union- Européenne	217

1. Origine de l'accord : le processus de Barcelone	217
1.1. Partenariat euro-méditerranéen	217
1.2. Le processus de Barcelone, un programme beaucoup plus ambitieux	217
1.2.1. <i>Les programmes MEDA</i>	218
1.2.1.1. <i>MEDA I</i>	218
1.2.1.2. <i>Le programme MEDA II</i>	219
2. Aboutissement de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union-Européenne	220
2.1. La zone de libre échange : Le volet économique de l'accord d'association Algérie Union-Européenne	220
3. La poursuite des réformes au sein de l'Accord	221
3.1. Réformes de l'outil industriel	221
3.2. Les réformes du secteur financier	222
3.3. Les réformes commerciales	223
3.4. Des réformes liées aux investissements et au climat des affaires	223
3.5. Des réformes attachées à la concurrence	224
4. Les avantages et risques de l'accord	224
4.1. Les avantages	224
4.1.1. <i>La satisfaction des besoins des consommateurs et des producteurs</i>	224
4.1.2. <i>La hausse des investissements directs étrangers</i>	224
4.1.3. <i>Source de gains et de productivité</i>	224
5. Les coûts de l'accord	225
5.1. Réduction des recettes budgétaires	225
5.2. Balance des paiements	226
5.3. Les coûts liés au démantèlement tarifaire	226
5.4. Le chômage	226
6. Impact des accords d'association sur l'économie algérienne	226
6.1. Sur la balance des paiements	226
6.2. Impact sur les importations	227
6.3. Impact sur les exportations	229
6.4. Impact de l'Accord sur la répartition régionale des échanges de l'Algérie	230
6.5. Impact sur les recettes douanières	233
6.6. Impact de l'Accord sur les IDE	234
6.7. Impact de l'Accord sur le degré d'ouverture commerciale	235
SECTION 3 : Les investissements directs étrangers en Algérie	237
1. La dynamique des IDE en Algérie	237
1.1. La répartition des IDE par secteur en Algérie	239
2. Objectifs de promotion des IDE	240
3. Les déterminants de l'IDE en Algérie	240
3.1. La proximité géographique de marchés potentiels : Europe et Afrique	241
3.2. La taille potentielle du marché	241
3.3. Disponibilité de ressources naturelles	241
3.4. Ressources humaines abondantes et flexibilité du marché	241
3.5. Rétablissement des équilibres macro-économiques	242
4. Les politiques relatives aux IDE en Algérie	243

4.1. L'ordonnance n° 03 du 20 août 2001 : des règles applicables aux investisseurs étrangers	243
4.1.1. <i>La liberté d'investir</i>	244
4.1.2. <i>Procédures administratives</i>	244
4.1.3. <i>Élargissement du champ d'investissement</i>	244
4.1.4. <i>Transfert de fonds</i>	244
4.2. La loi de finance complémentaire pour 2009 : des réformes contraignantes pour les investisseurs étrangers	244
4.2.1. <i>Le partenariat</i>	245
4.2.2. <i>Les procédures</i>	245
5. Les avantages fiscaux accordés aux investisseurs	246
5.1. Avantages du régime général	246
5.2. Avantages du régime dérogatoire	247
5.3. Avantages accordés aux investisseurs en termes de traitement, de protection et de garantie	248
5.3.1. <i>L'égalité de traitement</i>	248
5.3.2. <i>Protection : intangibilité de la loi</i>	248
5.3.3. <i>Règlement des différends</i>	249
6. Les institutions de promotion des IDE	249
6.1. Le Conseil national de l'investissement (CNI)	249
6.2. L'Agence National de Développement des Investissements (ANDI)	250
6.2.1. <i>Les différentes attributions de l'ANDI</i>	250
6.3. Le guichet unique	251
7. Les Obstacles à l'investissement	253
7.1. Difficulté de financement pour les PME/PMI	253
7.2. Secteur informel	253
7.3. Lenteur et inefficience judiciaire	254
7.4. Déficit d'image et de communication	254
7.5. Lenteur bureaucratique de l'administration publique	255
7.6. Le faible niveau de main d'œuvre	258
7.7. Retard dans les infrastructures	259
7.8. La corruption	260
Conclusion du chapitre V	261
 CONCLUSION GENERALE	263
Bibliographie	
Annexes	
Table des matières	